This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 479153 DUPL.

Digitized by Google

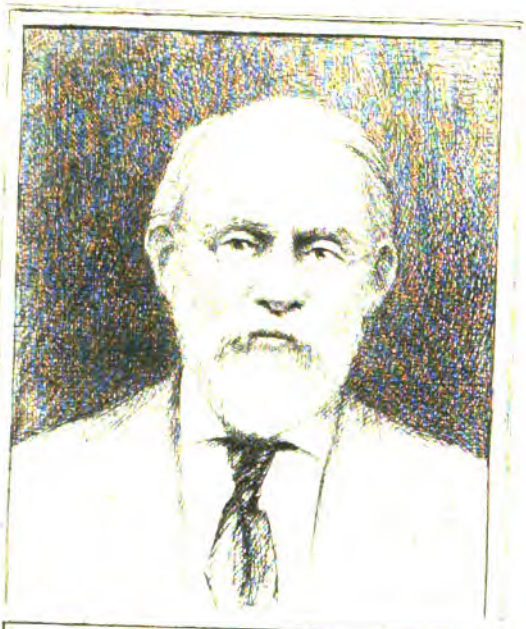

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.T187
S8

BULLETIN

Archéologique, Historique et Artistique

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE TARN-&-GARONNE, Montauban

Fondée en 1866

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 13 AOUT 1884

TOME XXXVI — ANNÉE 1908

(1er Trimestre)

MONTAUBAN

IMP. ET LITH. FORESTIÉ, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 23

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
13603
5-4 27

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TARN-ET-GARONNE

Membres fondateurs survivants (1866)

MM.
Henry CALHIAT.
DE COUSTOU-COYSEVOX.

M.
Fernand POTTIER.

Membres du bureau

MM.
Chanoine F. POTTIER, I. ✿, *Président.*
DE MÉRIC DE BELLEFON, *Vice-président.*

MM.
Éd. FORESTIÉ, ✠, *Secrét. gén.*
Auguste BUSCON, ✠, *Secrét.*
Jean BOURDEAU, *Trésorier.*

Conseil d'Administration

Marcel SÉMÉZIES.
Paul FONTANIÉ.
Comte DE GIRONDE.
Léopold MATHET.

Section des Beaux-Arts

Comte DE GIRONDE, *président.*

Section de Musique

Chanoine CONTENSOU, *président.*

Section de Photographie

Léopold MATHET, *président.*

PIERRE LESPINASSE, ✿, bibliothécaire.

Membres honoraires-nés

MM.
Le Ministre de l'Instruction publ.
Le Général de division.
Le Préfet du département.

MM.
Mgr l'Évêque de Montauban.
Le Maire de Montauban.
L'Inspecteur d'académie.

Membres honoraires

BODINIER, sénateur.
CARSALADE DU PONT (Mgr de), ✿, évêque de Perpignan.
CHATELLIER (du), ✠, correspondant de l'Institut : Quimper.
DELISLE (L.), C. ✠, I. ✿, membre de l'Institut : Paris.
DOUAIS (Mgr), ✿, évêque de Beauvais.
GAILLEMIN (R. R. dom Symphorien), abbé de Grandselve, Hautecombe.
LASTEYRIE (comte Robert de), ✠, I. ✿, membre de l'Institut.
LEFEVRE-PONTALIS (Eugène), I. ✿, secrétaire du Comité des Sociétés savantes.
FORGEMOL DE BOSQUÉNARD, sénateur.
MAYBURY (William C.), ✠, ancien maire de Détroit (Michigan).
MARIE-XAVIER (R. R. Dom), abbé de Fontfroide.

Digitized by Google

Membres titulaires

Résidant à Montauban.

ALAUX, notaire.
ALIBERT (docteur), ✠, médecin en chef de l'Hospice.
BARDON (Adrien), ✠, capitaine au 10e dragons.
BARON (le docteur), 10e Dragons.
BARTHE, ✠, chef de bataillon en retraite.
BASTOUL, directeur au Grand Séminaire.
BAZELAIRE (de), capitaine au 10e dragons.
BELLERIVE (de), ✠, capitaine au 11e de ligne.
BELLERIVE (G. de), maire de l'Honor-de-Cos.
BERMOND D'AURIAC (Comte de), ✠, commandant au 10e dragons.
BERTHON, ✠, capitaine au 17e escadron du train.
BORDERIE, notaire.
BOUÏS (Achille), conservateur du Musée de Montauban.
BOUÏSSET (Félix), ✠, artiste peintre.
BOURDEAU (Jean) : Villebourbon.
BOUYSSOU, chanoine, curé-doyen de Montech.
BUSCON (Auguste), ✠, avocat.
CABANES (Louis), I. ✠, peintre d'histoire.
CAILLEMER, O ✠, colonel en retraite.
CALHIAT (H.), ✠, chanoine titulaire, missionnaire apostolique.
CAUBÈRE (Charles), directeur de la Banque.
CÉLARIÉ (Gaston), ✠, professeur de dessin.
CHATINIÈRES (abbé), professeur à l'Ecole Saint-Théodard.
COLIGNY (comte Guy de), lieutenant au 10e dragons.
CHAULET, architecte du département.
CLAVERIE (Louis).
CONTENSOU (A.), chanoine hon., maître de chap. de la Cathédrale.
COSTE, O. ✠, C. ✠, I. ✠, médecin principal en retraite.
COUGOUREUX (Jules), docteur-médecin.
COUSTOU-COYSEVOX (Gabriel de), O. ✠, ancien sous-préfet.
CRUZY-MARCILLAC (baron Gaston de), ancien Conseiller général.
DAGRAND (Pol), ancien président du conseil d'arrondissement.
DAÏSSE (Jacques), avoué.
DANTIN (Aristide), O. ✠, capitaine de frégate de réserve.
DALQUIÉ (Marcellin), Montauban et Lauzerte.
DAUX (abbé Camille), missionnaire apostolique.
DELBREIL (comte Henri), C. ✠, ancien sénateur.
DELBRU, chanoine honoraire, curé de Saint-Jacques.
DELMAS-DEBIA (Edmond), ancien sous-préfet.
DELPEY (Antoine), avocat.
DESNOUS, ✠, chef de bataillon au 132e territorial, Montauban.
DONNADIEU (Dieudonné), ✠, avocat.
DUBOIS-GODIN (G), président de la Caisse d'épargne.
DUFAUR (Léon), receveur de l'Enregistrement en retraite.
ESCUDIÉ (François), substitut.
FAURÉ (Alphonse), A. ✠, artiste-peintre.
FAURÉ (Ernest), notaire.

Digitized by Google

FOREL (Henri), O. ✠, lieutenant-colonel de l'armée territoriale.
FORESTIÉ (Ed), ✠, corr. du minist. des Beaux-Arts, laur. de l'Inst.
FORESTIÉ (Georges), licencié ès-lettres.
FOURNIER (Henri), avoué.
FRANCE (Henry de).
GARDARENS DE BOISSE (Jules de), juge au Tribunal civil.
GAUJAC (Gabriel de), lieutenant au 10e dragons.
GIBERT, chan. hon., chancelier de l'évêché de Montauban.
GIBERT (Émile), architecte.
GINHOUX (Paul), ✠, capitaine au 11e d'infanterie.
GIRONDE (comte Léopold de), ancien conseiller général.
GRANÈS (de), avoué honoraire.
HÉBRARD, lieutenant au 11e d'Infanterie
IMBERT (Léonce), avocat, archiviste du département.
KONNE, C. ✠ (général).
LACGER (baron Jean de), ✠, chef de bataillon au 20e d'infanterie.
LADE (Bernard).
LAPIERRE (Louis), avocat.
LAROCHE (Eugène), avoué.
LARRIEU (Blaise), notaire.
LAURENCIN-BEAUFORT (comte de), lieutenant au 10e dragons.
LAVITRY (Victor), contrôleur des Contributions directes.
LESPINASSE (Pierre), ✠, juge suppléant au Tribunal civil.
LESPINE, directeur de la Société générale.
MARRE (Henri), ✠, professeur de dessin.
MARCEL, capitaine au 10e dragons.
MASSON (Henri), docteur en droit.
MASSON (Paul), libraire.
MATHET (Léopold), chimiste.
MAUQUIÉ (Louis), ancien notaire.
MAUROU, I. ✠, architecte de la ville.
MAURY, greffier en chef du Tribunal civil.
MÉRIC DE BELLEFON (Aloys de), avocat, ancien magistrat.
MÉRIC, ✠, officier de marine en retraite.
MILHAU (abbé), professeur à l'Ecole Saint-Théodard.
MOISSENET, ✠, ingénieur en chef.
MOMMAYOU (Anatole), avocat.
MONRIBOT, docteur-médecin.
MORETTE, chanoine, Directeur de l'enseignement catholique.
NAULET (Adalbert), Montauban.
NÉGRIÉ (Auguste), pharmacien.
OLIVIER (Germain), architecte diplômé
POTTIER (Fernand), I. ✠, chan., archiprêtre de la Cathédrale, vic. gén., hon., corresp. du Minist. de l'Instr. publ. et des Beaux-Arts, insp. de la Soc. franç. d'Archéol.
PRAX (René), notaire.
RABASTENS (Paul), avocat.
RAYNAUD, lieutenant de cavalerie démissionnaire.
RESSAYRE (Gaëtan).
RÉVEILLAUD, ✠, capitaine d'infanterie en retraite.
RIVIERES (baron Edmond de), inspect. divis. de la Soc. fr. d'Arch.
ROUS (Germain), maire de Fenayrols.
ROZAT DE MANDRES, ✠, capitaine, off. d'ord. du général de caval.

Digitized by Google

RUELLE (de la), ✠, colonel du 10e Dragons.
SAINT-YVES, ✠, explorateur.
SANCHOLLE (E.), avocat.
SAINT-FÉLIX (J. de Cassaigneau de).
SCORBIAC (baron Bruno de), avocat.
SCORBIAC (abbé Henri de), docteur en théologie.
SCORBIAC (comte Guichard de), avocat.
SÉMÉZIES (Marcel), avocat.
SÉVERAC (baron Jean de), ancien conseiller général, avocat.
SIBIEN, ✠, commandant en retraite.
SOULEIL (Maurice).
SOULIÉ (E), ✠, vicaire-général honoraire, chanoine.
STOUMPFF, chanoine, directeur au Grand Séminaire.
TAMPÉ, ✠, lieutenant-colonel au 10e dragons.
TEISSIÉ-SOLIER (Pierre), avocat, maire de Finhan.
THOMAS, (F.-X.), maître de chapelle et compositeur de musique.
TONNAC-VILLENEUVE (de), O. ✠. chef d'escadron en retraite.
TRÉFOND-D'AVANCOURT (Comte Pàris de), capitaine au 10e Dragons,
TREILLARD, directeur de la succursale du Crédit Lyonnais.
WALLON (Jules), O. ✠, général de cavalerie.
VEDEAUX, C. ✠, général : Montauriol.
VERNHES, curé de Saint-Martial-Montauban.
VEZINS (comte Élie de Levezou de).
VIALETTE-D'AIGNAN, ✠, capitaine de cavalerie.
VINCENT (Louis), ingénieur, direct. de la Compagnie d'Électricité.
VILLENEUVE (comte de), lieutenant au 10e dragons.
VITTEAUT (Léon), caissier de la Banque de France
VIVIE DE RÉGIE (René de).
VIVIE DE RÉGIE (Roger de), avocat.

Résidant hors de Montauban.

ABLANC DE LABOUYSSE (Charles d') : chât. de Blauzac, par Vazerac.
ALRIC (Georges), avocat : Castelsarrasin.
ANGLAS, curé de Montricoux.
ARNAL (Pierre), anc. député, château de Montesquieu, par Moissac.
AUZILLIS DE LA TOUR (Roger d') : Castelsagrat.
AYRAL (Louis), avocat à la Cour d'appel : Paris; Saint-Nicolas.
BACH, curé de Saint-Julien, par Montpezat.
BARTHE (Germain), curé-doyen de Villebrumier.
BASTIÉ (Eugène), peintre et sculpteur : Castelsarrasin.
BEAUFORT (comte de) : Castelsarrasin.
BELBÈZE (général), C. ✠ : Moissac.
BELBÈZE (Raymond), docteur-médecin : Saint-Nicolas.
BÉRINGUIER, docteur-médecin : Grisolles.
BOÉ, docteur-médecin : Castelsarrasin.
BOISTEL (Léo), peintre d'histoire : Dieupentale.

Digitized by Google

Boscus (Louis) : Caussade.
Bouïsset (Firmin), ✻, artiste peintre : Paris.
Bouzinac (Théophile), receveur de l'Enregistrement : Toulouse.
Buzenac (Auguste), curé de Castanède : Caussade.
Cabadé, docteur-médecin : Valence.
Cambon, ✠, conseiller général et maire de Monclar.
Carrere de Maynard (Paul) : chât de Bailard, par Grenade. Paris.
Catsigras (Georges) : Marseille.
Cayrou (Joseph), receveur de l'Enregistrement : Moissac.
Chalret du Rieu, anc. cons. gén. : chât. de Granès, par Réalville.
Clavel (Élie), artiste-peintre : Montech.
Constans (docteur Adrien) : Saint-Antonin.
Constans, docteur-médecin : Lafrançaise.
Coste (Arthur de) : château d'Andas, par Castelsagrat.
Croc (Gabriel), notaire : Caussade.
Curzay (baron de), château du Mesnil, par Montech.
Danglade, capitaine de cavalerie, château de Sauveterre, par Lombez.
Destarac, ✠, capitaine au train des équipages, Paris.
D'Elbreil (Pierre) : château de Fonneuve.
Depeyre (Etienne), conseiller général : Montpezat.
Domingon. Escatalens.
Dugué (Joseph) : Moissac.
Escard (François), ✠, bibl. du prince R. Bonaparte : Paris.
Fontanié (Paul), docteur en droit : Castelsarrasin.
Fontenilles (de), ✠, ✠ : château des Auriols, Varennes.
Forestié (Bernard) : Aucamville, par Verdun.
Galabert (Firmin), curé doyen de Monclar.
Garreau (Maurice), avocat : Castelsarrasin et Langon.
Granié (Léonce), ✠, avocat : Caussade.
Greling (Fernand de), chât. de Lamothe-Bardigues et Marseille.
Grèze (Auguste), ✠, Valence-d'Agen.
Jamme (Louis), notaire à Caumont.
Laborde (Antonin), anc. cons. général : Beaumont.
Laborie (abbé), curé de Saint-Georges : Puylaroque.
Lafitte (Paul), docteur en médecine : Verdun.
Laffont (l'abbé), Toulouse.
Lafon-Boutary (Jean de), avocat, Montech.
Lagausie (Pierre de), château de Fonlongue, Caussade.
La Hitte (vicomte Maurice de) : Montech.
Linon, O. ✠, docteur-médecin principal en retraite, Montpezat.
Lasserre (Albert) : Saint-Clar et Saint-Nicolas.
Lasserre (Maurice), ancien député, maire de Saint-Nicolas.
Lastic Saint Jal (comte H. de) : Saint-Antonin et Toulouse.
Latreille (Robert), ✠, notaire, anc. maire de Lafrançaise.
Lury (Augustin), ancien vicaire général : Paris.
Mailly, capitaine d'infanterie, Bordeaux.
Marigny (Jean de) : conseiller général de Villebrumier.
Marveille (de) : château de Mauvers, par Verdun.
Mauquie (docteur) : Montgaillard.
Maury (R.), curé de Finhan.
Mentque (Robert de) : château de Lisle et Paris.
Minoret (René), ancien officier : château de Roujos, près Beaumont.
Mispoulet, ✠, membre de l'Institut : Montpezat et Paris-Passy.

Digitized by Google

MOMMÉJA (Jules), I. ✠ : Agen.
MONBRISON (Etienne de) : château de Saint-Roch, par Auvillar.
MONBRISON (Jacques de), ✠, conseiller général, maire d'Auvillar.
MONTRATIER-PARAZOLS (Cte P. de) : ch. de la Baronnie, p. Lafrançaise.
NONORGUES (Jean), notaire à Septfonds.
OULÈS, curé de Saint-Maurice, par Lafrançaise.
PANAT (marquis de) : Aucamville et Toulouse.
PÉCHARMAN (Paul), anc. conseiller d'arrondissement : Molières.
PÉRIGNON (comte de), capitaine, château de Finhan.
PUY DE GOYNE (Max du) : Castelsarrasin et Villeneuve.
QUILHOT (Aubin), curé-doyen de Montpezat.
RAMBERT, curé de Réalville.
REBOUIS, I. ✠, arch. paléog. : Paris, 75, r. Pascal.
RUBLE (Mme la baronne de) : château de Ruble et Paris.
SAINT-MARTIN (Charles de) : Verdun.
SAINT-VINCENT (baron Louis de), château de Boutary, Montech.
SOUBIES (Albert), ✠, I. ✠, ✠ : Beaumont-de-Lomagne; Paris.
SOUBIES (Jacques), docteur en médecine : Beaumont et Paris.
TAILLEFER, curé de Cazillac, par Lauzerte.
THOLOSANY (de) : château de Laroque, par Bruniquel.
TRAVERSAY (vicomte de Sansac de) : Castelsarrasin et Agen.
TRUBERT (Etienne), anc. député : château de Castels, par Valence.
TRUTAT (Eugène), ✠, I. ✠, corresp. du minist. : Bosgayral et Foix.
VASSAL DE LA BARDE (marquis de), O. ✠, colonel, Saint-Antonin.
VAISSIÈRE (Victor), ✠, anc. direct. des Postes, Saint-Antonin.
VASSILIÈRES (Paul) : Castelsarrasin.
VALMARY, pharmacien : Lafrançaise.
VESINS (comte Auguste de) : château de Caylus.
VILLÈLE (Comte Xavier de), château de Merville et Montbeton, Toulouse, rue Saint-Jacques, 8.

Membres correspondants.

ALBE (Ed.), ✠, chanoine honoraire : Cahors.
AMADE (Albert d'), O. ✠, G. C. ✠, général de division.
AUGÉ, ✠, O. ✠, ✠, capitaine en retraite, Paris.
AURIGNIAC, architecte diocésain : Lavaur.
BACCALERIE, curé de Villeneuve-les-Bouloc (Haute-Garonne).
BALANDIER, ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées : Béziers.
BATIFFOL (Pierre), recteur de l'Institut catholique, prélat de S. S.
BAUDON DE MONY, de l'École des Chartes : Paris.
BEAUCHESNE (marquis de) : Le Mans.
BEAUDEMOULIN, ✠, colonel de cavalerie.
BEAUREPAIRE (Charles de), ✠, archiv., corr. de l'Institut : Rouen.
BELLEGARDE (de), ✠, colonel; château de Boussère, par Port-Sainte-Marie.
BELLEUD (Eugène de Saint-Jean de) : Castelnau de Montratier (Lot).
BERC (Emmanuel de), docteur en droit : Clermont-Ferrand.
BÉGUIN, (J.-M.), chanoine de Fréjus.
BESSÉRIE, Théodore : Lavaur.

Digitized by Google

BÉTHUNE (baron), prélat de Sa Sainteté : Bruges.
BERTIER (Marquis de) château de Pinsaguel.
BIAIS, bibliothécaire : Angoulême.
BOISSARIE, avocat : Paris.
BONNAY, architecte et inspecteur des monuments historiq. : Brive.
BORDE (La), O. ✠, conseiller à la Cour de cassation.
BOSBŒUF (l'abbé), président de la Société archéologique : Tours.
BOUET (Max), avocat, Saïgon (Indo-Chine).
BOUGLON (baron de) : Toulouse.
BOUÏC (Albert), ancien magistrat : Aiguillon (L.-et-G.)
BOUZINAC DE LA BASTIDE, conser. des Hypoth. : Villefranche (Rhône).
BOUTELOU (Emmanuel), O. ✠, directeur des Beaux-Arts : Séville.
BOYER (Germain), docteur en droit : Béziers.
BOYSSON (Jean de), avocat : Sarlat.
BOYSSON (Jehan de), capitaine de cavalerie : Tarbes.
BOYSSON (Richard de), C. ✠ : Cénac (Dordogne).
BRAQUEHAYE, I. ✠, membre de la Société archéologique de Bordeaux.
BRY, président du Comité archéologique, Noyon.
BRUSSON, ✠, Villemur.
BROUQUIÉ (l'abbé), professeur : Toulouse.
CABALLERO INFANTES, O. ✠, de l'Académie de Séville.
CABIÉ (Edmond), ✠, de l'Ecole des Chartes : Roqueserrière (Hᵉ-Gᵉ).
CABROL, ancien directeur des Postes : Villefranche.
CAILLAT (Léon), Castillon-sur-Dordogne (Gironde).
CAMINEL (de Bonafous de), O. ✠, colonel en retraite, château de Charry (Lot).
CAPELLA (Arthur de) : Puylaurens (Tarn).
CARTAILHAC (Émile), ✠, C. ✠, I. ✠, correspondant de l'Institut : Toulouse.
CASTELLANE (de), ✠, capitaine au 57ᵉ d'infanterie : Libourne.
CAZAUBON (de), ✠, médecin-major : Périgueux.
CAZAURAN, chanoine honoraire, archiprêtre de Mirande.
CÉLESTE, ✠, bibliothécaire : Bordeaux.
CÉZERAC, vicaire général, président de la Société historique de Gascogne : Auch.
CHAIROU (François), caissier de la Banque de France, Troyes.
CHAMAISON (Jules), ancien percepteur, Grenade-sur-Garonne
CHARVILLAT, docteur-médecin : Clermont-Ferrand.
CHAVANON, I. ✠, archiviste honoraire, 23, rue de Varennes, Paris.
CHERGÉ (Maurice de), Nevers.
CHESNEAU, ✠, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des Mines, Paris.
CHEVALIER (Ulysse), ✠, I. ✠, chan. hon., cor. de l'Instit. : Romans.
CHEVALIER (Georges), ✠, commandant au 114ᵉ d'Infanterie, Saint-Maixent.
CLERVAL, chanoine : Chartres.
CLOQUET (Louis), professeur d'archéologie à l'Université de Gand.
COLIN (R. P.), directeur de l'observatoire : Tananarive.
CONDAMINAS, sous-intendant, Gap.
CONNU, ✠, directeur des Postes en retraite : Pau.
CONTRERAS (Raphaël), O. ✠, directeur de l'Alhambra : Grenade.
CROIX (le R. P. Camille de la), ✠, memb. du Comité du M. : Poitiers.
CROLLALANZA (Goffredi), O. ✠, secrét. de l'Acad. héraldique : Bari.

Digitized by Google

CUNY, Albert, architecte : Nancy.
DAUSSARGUES (A.), ✻, ✠, agent-voyer en chef en ret. : Montpellier.
DAYMARD (docteur), ✻, médecin militaire : Paris.
DELAVAL (Fernand), ✻, commandant du génie : Grenoble.
DIEULAFOY (Mme Jane), ✻, I. ✠, : Paris, rue Chardin, 12.
DIEULAFOY (Marcel), O. ✻, I. ✠, memb. de l'Inst., ing. en chef : Paris.
DUBARRY DE LASSALLE, architecte : Agen.
DUBOIS, ✻, lieutenant-colonel au 142e de ligne : Lodève.
DUBOR (Georges de), I. ✠, attaché à la Bibliothèque nationale : Paris.
DUBOURG (dom), bénédictin : Baronville, par Benuraing, Belgique.
DUGGAN (James-B.), ✠, esq., San Francisco (Californie)
DUPRÉ (Louis) : Poitiers.
DURAND (Georges), ✻, archiviste de la Somme : Amiens.
DURAND, président de la Société archéologique de Chartres.
DURIEU (comte Paul), I. ✠, O. ✠, conserv. Musée du Louvre : Paris.
ELIAS, O. ✻, colonel en retraite : Toulouse.
ENLART, I. ✠, O. ✠, directeur du Musée du Trocadéro : Paris.
EVANS, O. ✠, anc. président de la Société des antiquaires : Londres.
ESQUIEU (Louis), membre de la Société des Études du Lot.
FABRE (Prosper), directeur du Crédit Foncier : Carcassonne.
FARCY (Louis de), ✠ : Angers.
FAURÉ, ✻, ingénieur en chef : Privas.
FAVÉ (abbé) : Quimper.
FAYOLLE (marquis de), président de la Société archéol. : Périgueux.
FERLUC (de), ✻, colonel de cavalerie, Châlons-sur-Marne.
FERREIRA, ✻, C. ✠, ✠, capitaine, aide de camp de S. M. le Roi de Portugal Porto.
FLORENT (Gonzague), chanoine, curé de Conques (Aveyron).
FONTENILLES (de La Roche, marquis de) : Paris.
FONTANIÉ (R. P.), missionnaire : Madagascar.
FOURCADE (Pierre), ✻, colonel de cavalerie.
FOURGOUX (Jehan), docteur en droit, Paris.
FOURNIER, O. ✻, général.
FRÈRE, O. ✻ colonel en retraite, Postel (Aude).
FROMENT (dom), bénédictin : Saint-Wandrille (Seine-Inférieure).
GANDILHON, ✠, archiviste du département du Cher : Bourges.
GASTEBOIS (Louis de), anc. officier d'artillerie : Lourdes.
GAUTIER-DESCOTTES, notaire, secr. de la Com. arch. : Arles.
GESTOSO Y PEREZ, O. ✠, professeur à l'Académie des arts : Séville.
GRAILLOT (Henri), I ✠, prof. à la Faculté des Lettres : Toulouse.
GRIOLET, O. ✻, intendant : Nice.
GUIRAL (Elie), ✻, ingénieur en chef du département : Montpellier,
GUIGNARD, de Butteville : Amboise.
GUIGNARD, président de la Société du Vendômois.
GUYON, inspecteur-chef des bâtiments, Montréal, Canada.
HAUTPOUL (comte d'), ✠, ✻, château de Serres, par Naious.
HAUTSCHAMPS (colonel baron Des), O. ✻ : château de Griffoul (Dordogne).
HÉBERT (docteur), I. ✠, président de la Société académique.
HÉBRARD DE SAINT-SULPICE (Mis d') : Paris, avenue Bosquet, 14.
JEANROY (A.), I. ✠, prof. à la Fac. des let. : Toulouse.
LABOULBÈNE, ✠, conseiller à la Cour d'appel : Agen.

Digitized by Google

LAHONDÈS (de), président de la Société archéol. du Midi : Toulouse.
LALANDE (P.), ✠, membre de la Société française d'archéol. : Brive.
LAMPEREZ Y BOMEA, professeur d'archéologie, Madrid.
LAPAUZE (H.), O. ✠, I. ✠, Conservateur du Petit-Palais : Paris.
LASSALLE (Xavier de), publiciste : Agen.
LASSUS (baron Bertrand de) : Montréjeau (château de) (H.-G.).
LATIL (dom Augustin de), ✠, bénédictin au Mont-Cassin (Italie).
LAUZUN (Philippe), I. ✠, Valence-sur-Baïse (Gers).
LAVAL, ✠, docteur médecin-major de 1re classe : Avignon.
LAVAUR DE SAINTE-FORTUNADE (vte de), ✠, C. ✠, ministre plénipot.
LEGRAND (Maurice), (Franc-Nohain), homme de lettres : Paris.
LEENHARDT, I. ✠, ancien professeur : Montpellier.
LÉVÊQUE, dir. de la succ. de la Banque de France : Saint-Quentin.
LISLE (Henri-Coquelin de), rec. princ. des cont. ind.: Châlon-s/-Saône.
LOCHES, capitaine au 10e dragons : Reims.
LORENGÉ (Emile), ✠, ✠, sous-intendant militaire, Toulouse.
LOUIS, directeur des chemins de fer de Medina à Salamanque.
MAIRE (Albert), ✠, bibliothécaire de l'Université : Paris.
MAISONOBE (Abel), ✠, sous-préfet.
MAJOREL, H., curé-archiprêtre de Villefranche (Aveyron).
MALARTIC (comte Gabriel de Maurès de) : Paris, rue Vanneau, 55.
MARBOT, chanoine honoraire, membre de l'Académie : Aix.
MARQUEZ (R. Dom), doyen du Chapitre, Burgos.
MAUBERT, ✠, Senlis, professeur de musique.
MÉNEVAL (baron de), ✠, C. ✠, ✠, diplomate : Versailles.
MENSIGNAC (de), ✠ : Bordeaux.
MÉRIMÉE (Henri), professeur agrégé.
MERLET, I. ✠, archiviste, de la Société archéologique de Chartres.
MILLERET (Henri de), Grenade-sur-Garonne.
MONTAZEL, vétérinaire de cavalerie, Senlis.
MONTMARIN (colonel comte de), ✠ : Versailles.
MOREL, ✠, ✠, chanoine honoraire, curé de Chevrière (Oise).
MOULENQ (François), ✠, président à la cour d'appel : Aix.
MULLER, I. ✠, chan. hon., aumôn. de l'hosp. de Chantilly.
NICOLAÏ (Alexandre), I. ✠, avocat : Bordeaux.
PARFOURU, I. ✠, archiviste départemental : Rennes.
PASQUIER, I. ✠, archiv. du départ. de la Haute-Garonne : Toulouse.
PEILLARD, ✠, lieutenant-colonel à l'état-major : Besançon.
PÉLISSIÉ, curé de Castelnau-de-Montmirail.
PÉRON, C. ✠, intendant militaire en retraite : Auxerre.
PIGACHE-SAINTE-MARIE (de), ✠, major du 10e d'infanterie : Auxonne.
PIGANEAU (E), ✠ : Saint-Emilion et Bordeaux.
PONVIANNE DE JOUVE (André), Léon (Espagne).
PORTAL, ✠, archiviste : Albi.
POUGENS (Edmond), receveur des finances honoraire : Toulouse.
POUILLOT, I. ✠, insp. d'Acad. : Melun.
QUÉVILLON (Fernand), O. ✠, I. ✠, général, gouverneur de Maubeuge.
RAMEL (Fernand de), ✠, ✠, avoc. au Conseil d'État, député : Paris.
RAYNAL, chanoine : Toulouse.
RICHEMOND (de), ✠, archiviste du département : La Rochelle.
RIGAUD, ✠, commandant, chef du génie en retraite, Toulouse.
RIVIÈRES (baron J. de) : Toulouse, rue Vélane.
ROQUES (Fernand), O. ✠, chef de bataillon en retraite : Toulon.

Digitized by Google

ROMESTIN, ✠, architecte : Toulouse.
ROSCHACH (E.), ✠, secrét. gén. de l'Acad. des Sciences : Toulouse.
ROSSIGNOL (Élie), ✠ : Montans (Tarn).
RUMEAU (B.), I. ✠, directeur d'école en retraite : Toulouse.
RUPIN (Ernest), ✠, I. ✠, Brive.
SAINT-BON (le comte Gustave de) : Marseille.
SAINT-PAUL (Anthyme), ✠ : Paris. 6, rue des Chartreux.
SARRÈTE (Jean), curé : Torreilles (Pyrénées-Orientales).
SCHALL (Jules), chan. hon. : Paris.
SCORBIAC (Étienne de), C. ✠, avocat : Toulouse, et Barbes (Gers).
SÉRÈS, ✠, lieutenant de vaisseau.
SIMONATY (P. André), O. ✠ : Constantinople.
SINGHER : Le Mans.
SOIL, directeur du musée : Tournay (Belgique).
SOLANCIER (Raoul-Giral de), Céret (Pyrénées-Orientales).
SOUVESTRE, O. ✠, général de division.
TACHARD (docteur Élie), O. ✠ : Toulouse.
TAFFANEL DE LA JONQUIÈRE (vicomte de), O. ✠, colonel : château de Guitalens (Tarn).
TEISSIER, médecin militaire.
TEYSSIER (colonel), O. ✠, présid. de la Société des Sciences : Albi.
THOLIN, ✠, I. ✠, archiviste : Concarneau (Finistère).
TIERNY (Paul), ✠, archiviste.
TOUZAUD, président de la Société archéologique d'Angoulême.
TRAVERSAY (Guy de), capitaine de cavalerie, Versailles.
TRIGER (Robert), ✠, prés. de la Société archéologique du Maine.
TRILLES (Dr), médecin-major : Castres.
VASSAL, capitaine.
VÉRAN, I. ✠, architecte, présid. de la Commis. archéol. : Arles.
VIGUIÉ, conseiller d'arrondissement : Penne (Tarn).
VILLARET (de), ✠, ✠, colonel, commandant le 88e de ligne, Auch.
VIRÉ (Armand), ✠, I. ✠, attaché au Muséum, Paris.
VIVIÈS (Paul de), château de Tauriac, par Salvagnac (Tarn).

Digitized by Google

COMPOSITION DES DIVERSES SECTIONS

Section de Photographie.

MM. Eugène Trutat, *président honoraire;* L. Mathet, *président;* de Méric de Bellefon, *vice-président;* abbé Milhau, *secrétaire.*

MEMBRES : MM. l'abbé Anglas, l'abbé Barthe, commandant Barthe, E. Bastié, Bastoul, de Bazelaire, de Bermond, Bouïs, Callhiat, Cartailhac, Chatinières, Clavel, L. Claverie, docteur Coste, A. de Costes, capitaine Danglade, D. Donnadieu, A. Fauré, E. Fauré, de Fontenilles, Ed. Forestié, Georges Forestié, H. de France, Gibert, Granié, abbé Laborie, de Lacger, Lade, Lauzun, Leenhardt, Mailly, Marcel, abbé Milhau, Méric de Bellefon, chanoine Morette, Mauquié, A. Négrié, G. Olivier, abbé Quilhot, Rabastens, abbé Rambert, Ressayre, Rozat de Mandres, de Séverac, Sibien, chanoine Stoumpff, B. de Scorbiac, G. de Scorbiac, docteur Tachard, Valmary, Général Vedeaux, Vincent, Viré.

Section de Musique.

MM. Albert Soubies, *présid. honor.;* chanoine A. Contensou, *président;* F.-X. Thomas, *vice-président;* Sancholle, *secrétaire.*

MEMBRES : MM. Abadie, Arnoul, de Bazelaire, Bouïc, Bourdeau, Gaston Célarié, Daïsse, A. Fauré, Édouard Forestié, G. Forestié, Ginhoux, L. de Gironde, Haein, chef de musique, de Lacger, V. Lavitry, Maury, abbé Maury, de Milleret, Millot, R. Prax, Ressayre, Rougé, Rozat de Mandres, Duluc, chanoine Stoumpff, Victor Vaissières, général Wallon.

Section des Beaux-Arts.

MM. le comte de Gironde, *président;* Sémézies, *secrétaire.*

MEMBRES : MM. d'Ablanc, Bastié, le général Belbèze, commandant de Bermond, Boé, Boistel, Boscus, Bouïs, F.-F. Bouisset, F. Bouisset, Bourdeau, Buscon, Cabannes, chanoine Calhiat, Clavel, de Costes, Delbreil, Delpey, A. Fauré, L. Faure, colonel Forel, Ed. Forestié, H. de France, Fournier, Gibert, général Konne, d'Aignan, abbé Laborie, Lespinasse, Marre, Maurou, Moissenet, E. de Monbrison, Olivier, chanoine Pottier, René de Vivie, Rigaud, Rozat de Mandres, de Tonnac de Villeneuve, de Saint-Félix, de Séverac, commandant Sibien, Bruno de Scorbiac, Vaissières, R. de Vezins, Vialettes-d'Aignan.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
Création du Tarn-et-Garonne
EN 1808
ET LES POÉSIES DE CIRCONSTANCE

PAR

M. ÉDOUARD FORESTIÉ

Lauréat de l'Institut
Secrétaire général de la Société

L'Assemblée Constituante, en divisant la France en 86 départements, avait obéi à un sentiment général qui portait les Français intellectuels d'alors à une unité de lois et d'organisation administrative pour faire cesser les différences considérables existant alors entre les coutumes des diverses provinces. Ce but, les législateurs, députés par les baillages, et surtout les nombreux procureurs et avocats dont se composait le Tiers-Etat, voulurent l'atteindre par la nouvelle division par départements.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la mesure bonne et désirable en principe fut comprise comme elle eût dû l'être partout et si en respectant mieux les anciennes divisions territoriales, et en les adaptant au système nouveau, on n'eût pas réalisé un progrès plus grand que celui qui a été obtenu. La question est de nouveau soulevée après plus d'un siècle d'expérience. Laissons donc les économistes la traiter et restons

Digitized by Google

dans le domaine exclusif de l'histoire et de l'archéologie, en nous occupant seulement des évènements qui ont précédé et suivi la création du département de Tarn-et-Garonne le dernier né de tous les autres, celui qu'on a appelé le Benjamin, peut-être aussi parce que c'est le plus petit et parce qu'il a montré plus que les autres le défaut de la généralisation du système adopté en 1789.

Nous ne ferons ensuite qu'effleurer les causes politiques qui ont empêché, en 1789, Montauban de conserver le rang qu'elle occupait dans le Midi. Ces causes sont multiples, mais une des principales était que certains voulaient faire payer à notre ville sa soumission trop officielle aux volontés royales après un demi siècle d'opposition irréductible. Louis XIII avait doté Montauban de trop d'institutions importantes, augmentées par ses successeurs: Sénéchal, Présidial, Bureau des finances, Cour Souveraine des Aides, et avait ainsi peuplé la ville de familles que les autochtones ne voyaient pas de trop bon œil occuper le haut du pavé. Il fallait rabattre son orgueil: c'est là le secret de sa déchéance qui ne fut heureusement que d'une vingtaine d'années.

Dans la division adoptée, et surtout dans la préparation du travail définitif, des intérêts et des influences diverses furent constamment en jeu, et l'on put voir le Représentant du bailliage de Montauban défendre ardemment sa ville natale, tandis qu'on voyait, ligués contre ses intérêts, tous les autres députés des bailliages voisins.

Il faut dire aussi que ces derniers étaient admirablement secondés par la situation particulière de Montauban; ville créée seulement au XIIe siècle, dans un lieu qui était l'extrême frontière du Quercy, et qui, par conséquent, se trouvait à cheval sur deux provinces, à tel point que lorsqu'on en fit le chef-lieu d'une Généralité et le siège d'une Intendance, on lui assigna un territoire qui allait des Quatre Vallées, du Comminges et du Nebouzan aux environs de Millau, séparé en deux fragments que seul le chef-lieu reliait administrativement. Ce fait rendait difficile, il faut le reconnaître, aux créateurs des nouvelles divisions la constitution d'un groupement homogène autour d'une ville à

Digitized by Google

laquelle manquait cette force si puissante d'être le chef lieu d'une province.

A la fin de novembre 1789 Poncet Delpech, député de Montauban, ancien avocat à la Cour des Aides, jurisconsulte émérite qui avait joué un certain rôle dans des affaires retentissantes (1), Poncet Delpech écrivait aux officiers municipaux de Montauban, au Comité patriotique et au Comité de correspondance de la ville qu'il était à craindre que dans la division de la France en départements, Montauban, se trouvant sur la lisière de la province du Quercy ne fût sacrifié à Cahors qui en était le centre naturel, et que cette dernière ville ne l'emportât, l'intention manifeste de l'Assemblée étant de rapprocher les villes et les cantons de chaque division d'un centre commun.

Il annonçait qu'il avait cependant vivement combattu ce projet et qu'il avait ardemment défendu Montauban. Pour lui donner le titre de chef-lieu, il proposait de prendre dans le Languedoc, la Gascogne et une partie du Quercy, jusqu'à Caylus et Caussade, le territoire qui fut plus tard donné au Tarn-et-Garonne (2).

Le Conseil général de la commune comprit la gravité de la situation et la nécessité de faire appuyer les revendications de Poncet en envoyant une adresse à l'Assemblée Nationale approuvant les propositions du député de Montauban.

Le 5 décembre nouvelle lettre de Poncet à ses concitoyens insistant sur la nécessité d'agir au plus vite :

« Il est inouï, Messieurs, écrivait Poncet, que dans un moment où on va s'occuper définitivement de l'établissement du département, vous négligiez de répondre aux lettres que je n'ai cessé de vous écrire sur cet objet important.

« Vous ne considérez donc pas que le sort de Montauban

(1) Le procès d'une jeune fille protestante mariée à un officier catholique, le vicomte de Bombelles, procès où il prépara les mémoires de Robert Lindet et qui amena Louis XVI à rendre l'état-civil aux protestants.

(2) Voir la correspondance échangée entre Poncet Delpech et ses commettants dans le *Journal National* de l'époque.

Digitized by Google

tient à ces réponses que j'attends de vous? Quelques multiples que puissent être vos occupations, il n'en est pas qui doive vous intéresser plus que celle-ci. Songez que je suis seul pour défendre notre patrie, que j'ai à lutter contre l'esprit dominant de l'Assemblée qui repousse, avec une sorte d'indignation, tout ce qu'elle appelle l'esprit de province et à plus forte raison l'esprit de ville, qui entend que tous les intérêts particuliers s'anéantissent devant le grand intérêt de la nation, qui s'est fait un système de diminuer la grande importance des villes florissantes pour en favoriser les villes en sous-ordre... »

Nous citons textuellement cette lettre et nous soulignons la dernière phrase qui est d'autant plus grave que son auteur n'est pas suspect à l'égard du nouveau régime: Poncet donna tête baissée dans les idées nouvelles et fit l'éloge de Lepelletier et de Marat dans la chaire de la Cathédrale à une fête de la Raison, mais nous avons surtout eu pour but, en faisant cette citation, de prouver la vérité de ce que nous avançons plus haut.

Poncet Delpech était avant tout Montalbanais et il se multiplia pour faire réussir son projet, voyant chaque jour les membres du comité d'organisation, leur remettant mémoires sur mémoires; et d'autre part pressant constamment les officiers municipaux « se plaignant, de leur inconcevable silence dans la cause d'une patrie que, disait-il, nous devons tous chérir et dont l'état prospère est en péril. »

Son collègue de Moissac, Gouges-Cartou avait consenti, seul parmi la députation de la Région, à la jonction de ce district au département que l'on réclamait; à la fin Raby de Saint Médard était arrivé de la même conclusion pour l'arrondissement de Castelsarrasin qu'il représentait. Mais les députés du Toulousain étaient formellement opposants.

On alla alors dans le sens des commissions jusqu'à proposer que le chef lieu serait alternativement Toulouse et Montauban, solution hybride qui ne pouvait contenter personne.

Au milieu de décembre enfin l'administration municipale montalbanaise s'était décidée à envoyer à Paris Doumerc et Combes-Dounous; mais Toulouse et Cahors se remuèrent al-

Digitized by Google

léguant toutes sortes de raisons, même les plus fausses, pour évincer Montauban. N'alla-t-on pas jusqu'à prétendre que notre ville était souvent un foyer de maladies épidémiques ?

Combes-Dounous et Doumerc remirent à Rabaud-Saint-Etienne un acte conservatoire disant que Montauban ne cesserait de réclamer dans tous les temps l'acte de justice qu'elle sollicitait.

Mais, malgré tout leur dévouement, ils devaient mal plaider leur cause. Poncet écrit à ce sujet à ses concitoyens : « J'apprends aujourd'hui que la mésintelligence s'établit parmi vous. Est-ce dans un moment où tous les concitoyens ne doivent avoir qu'un même esprit, qu'une égale tendresse vers le bien commun que vous voulez vous dévier ? Songez que dans ce moment surtout il s'agit de s'oublier soi-même pour ne voir que la patrie qui est menacée de perdre son importance et les avantages précieux que j'ai désiré si vivement lui conserver. Nos voisins de Cahors se transportent dans les principales villes de notre sénéchaussée, pour les engager à se désunir de Montauban ; déjà la ville de Caussade s'est laissée surprendre ; celle de Caylus est probablement dans le même cas. Et comment voulez-vous que nous puissions arriver à avoir un département, si les cantons qui auraient pu le former s'y refusent. Au nom de vos intérêts les plus chers travaillez de concert à empêcher ces séparations qui ruinent nos projets.... »

Il est inutile d'insister sur ces mesquines divisions qui eurent le résultat que l'on attendait.

En janvier 1790 Poncet revient à la charge ; il écrit qu'il désespère d'obtenir gain de cause et que, faute de mieux, il s'est rangé à la solution du rattachement de Montauban à Toulouse, lequel il faut l'avouer était encore plus dangereux.

« Il a fallu prendre, dit-il, un parti extrême, mais impérieusement devenu nécessaire. Malgré le délai fatal qui nous a été prescrit, et qui expire absolument lundi, nous avons fait des tentatives pour éloigner de quelques heures la décision du Comité. Que n'êtes-vous ici, Messieurs, pour juger la réalité des obstacles et des difficultés sans nombre qui empêchent de les surmonter ? »

Digitized by Google

Le 12 janvier la municipalité se décide à une nouvelle démarche pour repousser toutes les combinaisons même et surtout celle de Toulouse : elle disait que : « Montauban dominait 50 villes et 330 bourgs, villages et communautés soit plus de 300.000 âmes sans y comprendre celles de Montauban qui a plus de 25.000 âmes. L'octroi est plus fort que celui des principales villes du Quercy réunies ; le commerce s'élève à plus de 20 millions. »

Il était déjà trop tard pour réussir, d'ailleurs le député de Toulouse, Viguier vint réclamer contre le rattachement de Montauban à la capitale du Quercy, prétendant qu'elle était rattachée à la capitale de Languedoc.

Lavalette-Parizot, le comte de Tanes, le duc de Biron, l'évêque Nicolaï, Lachèze, Faydel, l'abbé Ayrolle, l'abbé Martel, le médecin Durand, tous les députés du haut Quercy eurent plus d'influence ; un suprême effort de Poncet obtint que : la ville de Montauban demeurerait *provisoirement* réunie au Quercy avec la faculté de se réunir au département de Toulouse après la formation des assemblées administratives. »

Une lettre fut soumise au comité de Constitution dans laquelle il était dit que « Montauban parviendrait aisément avec sa supériorité et sa grande influence à s'approprier un jour des établissements qui leur sont dévolus. »

Le département du Lot fut fondé et Montauban tomba au rang de District le 21 février 1790 ; « cette décision, dit un de nos confrères (1) mécontenta Montauban, où naquit dès lors un fort parti contre-révolutionnaire, qu'excita plus vivement encore la constitution civile du clergé. » C'est là un des prodromes de la journée du 10 mai 1790. Cahors et Montauban restèrent rivales et souvent ennemies. On peut même affirmer que Montauban sembla mettre son plaisir à contrecarrer Cahors. Bientôt elle devint Jacobine avec son représentant Jean Bon Saint-André . Cahors fut accusé de fédéralisme. Il restait en réalité modéré (2) »

(1) M. B. Paumes, dans un excellent article publié dans la *Petite Gironde*.

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Le mal était fait ; Montauban, déchu de son ancienne splendeur, perdant le plus clair des éléments de sa prospérité : la cour des Aides, le bureau des finances et l'Evéché, pour tomber au rang de sous-préfecture, rongeait son frein avec dépit, saisissant toutes les occasions de réaliser ses désirs.

Lorsque Jean-Bon-Saint-André fut tout puissant on essaya de remettre la question sur le tapis. Il fut même question en comité de salut public de remanier la Division territoriale et de donner le titre de chef-lieu à Montauban avec Caylus, Grisolles Moissac et Montpezat pour districts.

Mais en l'an V, Montauban étant revenu aux royalistes, les projets furent enterrés : pendant ce temps l'antagonisme était à son apogée entre les deux villes. Entre temps Poncet qui avait été rendu à la vie civile après la Constituante fut nommé professeur de législation à l'Ecole centrale du département du Lot à Cahors et le 17 ventôse il y commença son cours. Sanglante ironie, professer dans la ville contre laquelle on a si longtemps bataillé ! On juge que l'accueil fut plutôt froid, Poncet dans ses notes personnelles nous a laissé l'impression qu'il en eut dans ces huit vers :

Triste Cahors, vieille masure,
Où l'on grelotte au milieu de l'été,
Où l'on ne voit d'autre beauté,
Que des horreurs de la nature,
Ah ! si l'impérieuse loi
Qui m'arracha des lieux qui m'ont vu naître
Peut se lasser de tourmenter mon être,
Mon plus grand bien sera de m'éloigner de toi.

Aussi n'y fit-il qu'un séjour de quelques mois, jusqu'aux vacances et s'empressa-t-il de se faire nommer au tribunal de Montauban.

Pendant le Consulat et dès le commencement de l'Empire, des Montalbanais continuèrent leurs démarches : mais les cadurciens ne négligèrent rien pour les rendre vaines : Cadeaux de truffes et de gibier aux grands dignitaires et à l'Empereur

Digitized by Google

lui-même, intrigues auprès des généraux comme Bessières et Murat enfants du Lot ; ils employèrent tous les moyens pour empêcher leurs voisins d'aboutir.

En juin 1806 une députation de Montauban fut présentée à l'empereur à Saint Cloud (1). M. Jean Saint-Geniès aîné, maire, et M. Chaulet cadet furent reçus par Napoléon, auquel ils firent part des aspirations de leurs concitoyens. L'empereur s'intéressa à leur requête et promit de s'arrêter dans notre ville, s'il allait dans le Midi. Cette nouvelle fit renaître l'espérance chez les Montalbanais. Pendant deux ans ils multiplièrent les démarches et M. Vialètes d'Aignan s'employa de tout son crédit pour faire aboutir ce projet.

A la fin de 1807 on apprit que l'empereur s'acheminerait vers le midi. L'espoir prit corps ; on espérait que Napoléon passerait par Montauban. Cambacérès, prince archi-chancelier de l'empire, qui se rendait à Bordeaux, doit traverser Montauban le 16 novembre 1807. Cette nouvelle fait de nouveau luire l'espoir chez les Montalbanais ; le maire, le sous-préfet, organisent un corps de volontaires à cheval parmi les jeunes gens de la ville et une compagnie d'élite à pied pour former la garde d'honneur de son altesse. En quelques jours les cavaliers furent armés et équipés en uniforme de drap bleu, parements, collets revers et pantalons chamois : Il y avait deux escadrons de 100 hommes commandés par un colonel, un lieutenant-colonel en second, un major, deux chefs d'escadron, le capitaine et les autres officiers ou sous-officiers nécessaires. La garde d'honneur à pied avait six sapeurs, 60 grenadiers tous pères de famille et la plupart anciens militaires.

Un membre du conseil municipal fut dépêché à Toulouse et précéda le prince qui arriva le 16 à 1 heure.

Le matin, 4 pièces d'artillerie furent mises en batterie sur le plateau par 60 canonniers en uniforme.

A 10 heures, le maire et les adjoints, dans un carosse, allèrent au devant du prince, précédés de la gendarmerie et d'un des escadrons de la garde d'honneur, et suivis du second esca-

(1) Cf. Paumes, loc. cit.

Digitized by Google

dron et de la musique. Un superbe carosse fut offert au prince au nom de la ville.

Le Préfet, le Secrétaire général et le Sous-Préfet se portèrent en carosse, précédés d'un corps de réserve avec sa musique, jusqu'au bout du faubourg Toulousain où un arc de triomphe de 14 mètres et demie de haut avait été élevé. Il était composé de trois portiques ; huit colonnes d'ordre corinthien en faisaient le plus bel ornement. L'aigle impérial dominait le tout. Sur les côtés, il y avait deux inscriptions emblématiques : « Thémis sur les autels a placé son image » et « Il vivra dans nos cœurs ainsi que dans l'histoire. » Ingres le père en avait composé la maquette.

A Bressols, le maire et les adjoints haranguèrent le prince qui monta dans son carosse. Son arrivée en ville fut saluée par une salve de 21 coups de canon : le cortège traversa la ville au milieu d'une population enthousiaste et le prince fut conduit à la Sous-Préfecture où il reçut les autorités.

Un dîner lui fut offert à l'hôtel de ville dans la grande salle magnifiquement décorée. Il y avait 80 convives.

M. de Molières, colonel de la garde d'honneur, offrit à l'archichancelier l'étendard de ce corps qui forma une voûte d'acier avec ses épées, au-dessous de laquelle passa Cambacérès en quittant l'hôtel de ville, pour se rendre à Bordeaux par Moissac.

La pluie empêcha les illuminations du soir, mais la journée se termina par un grand bal à la salle de spectacle.

Cette visite était le prélude et pour ainsi dire une sorte de répétition de la visite impériale. Cambacérès était venu tâter le terrain. En janvier 1808, M. Vialètes de Mortarieu, maire, réunit le conseil pour lui faire part de son espoir de la venue de l'empereur et de ses projets qui furent accueillis avec enthousiasme. On vota aussitôt une somme de 8.000 fr. pour les premiers frais et l'organisation définitive de la garde d'honneur. Aussitôt sur l'initiative du Duc de la Force, ancien lieutenant colonel de carabiniers, rentré de l'émigration depuis peu de temps, le corps de volontaires se recruta vite parmi les jeunes gens de la bourgeoisie montalbanaise. Il y eut bien-

Digitized by Google

tôt une compagnie de cavalerie et deux d'infanterie. Les officiers étaient d'anciens militaires. Toute cette jeunesse s'habilla à ses frais, la ville n'eut à fournir que l'équipement, l'armement, les tambours et les trompettes. Un corps de musique fut constitué.

Il y avait 54 cavaliers, un tambour major, 4 sapeurs, 41 grenadiers, 37 chasseurs, 21 canonniers et 37 musiciens.

Les cavaliers avaient une housse de drap bleu bordée de galons d'argent avec crépine de soie ponceau ; ils portaient les bottes à la Souwaroff, leur guidon était de velours amaranthe bordé d'une crépine d'argent.

L'infanterie portait l'habit bleu ; les parements, les revers et le collet amaranthe, les boutons et boutonnières d'argent, le pantalon blanc ; les pompons et les épaulettes étaient bordés d'argent.

Le drapeau de l'infanterie était en soie avec un aigle brodé d'or.

On se prépara plusieurs mois à l'avance à la réception du souverain. Le conseil municipal, stimulé par M. Vialètes de Mortarieu, se tenait presque constamment en permanence ; prenant délibération sur délibérations, parant à tout avec une activité fébrile en apprenant la nouvelle que l'empereur va arriver dans le midi. Tout est prêt pour le recevoir, mais encore viendra-t-il ? Telle est la question que se posent les Montalbanais.

M. Vialètes de Mortarieu réunit de nouveau son conseil municipal, lui fit part de ses projets, de ses démarches et, d'un commun accord, on approuva non seulement tou tce qui avait été fait mais encore on prit les dernières mesures nécessaires pour recevoir dignement l'Empereur.

On vota encore une somme importante : 8.000 fr. et tous les préparatifs furent faits.

La porte du pont qui venait d'être restaurée, fut ornée d'un aigle immense aux ailes déployées dominant le monument dont les frontons étaient splendidement décorés. Une inscription —

Digitized by Google

qui, par parenthèse, fut longuement discutée—portait simplement ces mots: *A Napoléon* (1).

Un autre arc de triomphe fut élevé à l'extrémité du faubourg Toulousain, rappelant par ses lignes générales l'arc de Titus, et large de 15 mètres 50 sur 16 mètres de haut, orné de 4 colonnes d'ordre corinthien et des statues de la Victoire et de la Paix. Au fronton on lisait:

NAPOLEONE MAGNO

Sur un des côtés on lisait:

Hispaniarum legislatori, restauratori
Bayonna redeunti, Montem Albanum transeunti;

et

Hoc signum lœtitiæ, et amoris posuere, Montalbanenses,
Die 28 mensis julii, anno 1808.

L'arc était formé de trophées, les statues de 3 mètres 40 en plâtre étaient l'œuvre d'Ingres le père, l'architecture était de M. Couderc, ingénieur de la ville.

Toutes les maisons étaient pavoisées et ornées de guirlandes de feuillage.

Le préfet du Lot fut avisé officiellement que LL. MM. I. et R. arriveraient de Toulouse dans la nuit du 29 juillet, venant de Bayonne. M. de Mortarieu se rendit à Toulouse pour inviter officiellement au nom de la cité le couple impérial. M. de Scorbiac, premier adjoint, dès qu'il eut la confirmation de la nouvelle la communiqua au conseil municipal et à la population: à 9 heures la ville s'illumina spontanément; partout on ne voyait que transparents portant l'image de Napoléon ou des aigles. M. de Champagny, ministre des relations extérieures et Mgr de Pradt, archevêque de Malines, grand Aumônier étaient arrivés

(1) M. Vialètes de Mortarieu, très intelligent et connaissant l'esprit de la population, écrivait au préfet : « Faut-il mettre sur le marbre, en lettres d'or : A Napoléon, ou à Napoléon le Grand; je crois que le mot *Grand* serait inutile (25 mai 1808). »

Digitized by Google

à 4 heures et logés à la mairie qui avait été meublée magnifiquement ainsi que la sous-intendance. Mgr Maret, secrétaire d'Etat arriva à minuit.

Enfin à 1 heure, une estafette parut précédant leurs majestés: la foule immense qui s'était portée à l'extrémité du faubourg jusqu'à Parages était dans une joie délirante. Napoléon entra à Bressols à 1 h. 1/2. Le Préfet, le sous-Préfet, le maire de Montauban et ses adjoints, avec le conseil municipal, en habit à la Française, l'épée au côté, chapeau à plumet noir, la garde d'honneur à cheval, et la gendarmerie l'attendaient et lui firent escorte.

A l'entrée de la ville la musique et la garde d'honneur à pied reçurent leurs majestés à l'extrémité du faubourg Toulousain pendant que le canon tonnait au plateau des Carmes, et que toutes les cloches des églises sonnaient à la volée.

La voiture impériale contenait leurs majestés; le maréchal Duroc, maréchal du palais, et le prince de Neufchâtel suivaient dans une autre. Aux portières caracolaient le duc de la Force, et M. de Nansouty, grand chambellan.

Fatiguées, leurs majestés n'avaient pu écouter les harangues du maire ni recevoir les clefs dans un bassin d'argent. Elles avaient hâte de regagner leurs lits. La traversée de la ville se fit donc rapidement au milieu des acclamations de la population.

Le lendemain matin, de très bonne heure, l'empereur sortit à cheval accompagné du prince vice-Connétable, du Maréchal Duroc, du chambellan de Nansouty et du Duc de la Force.

Il parcourut le faubourg Lacapelle, monta dans le petit chemin qui va de Saint-Michel à Beau-Soleil et redescendit vers l'esplanade du faubourg du Moustier. Là sans calculer le danger il se précipita dans la pente du ravin qui aboutit au Tescou, le franchit, suivit le petit chemin qui mène au Tarn, traversa Sapiac et prenant le chemin dit des Butées arriva au quai Montmurat pour rentrer en ville; alla à la place Nationale, suivit la rue d'Auriol, la rue Saint-Louis qu'on dénomma aussitôt la rue Napoléon et rentra par la promenade à l'Intendance située dans la rue du Moustier aujourd'hui maison Olivier.

Digitized by Google

A neuf heures il donna audience aux autorités; inutile de reproduire les discours qui sont consignés tout au long dans le procès-verbal officiel; c'est là que se plaça l'épisode de la veuve Labruyère qui fit présenter, par le maréchal Duroc, au souverain le fusil de son fils.

A la suite de ces réceptions l'empereur monta en voiture et partit par la route de Castelsarrasin; il fut accompagné jusqu'au Touron.

Là, en réponse à la harangue de M. de Scorbiac, il dit: « Je suis satisfait de l'amour que m'ont témoigné mes fidèles sujets de ma bonne ville de Montauban. J'ai vu avec peine les pertes quelle a éprouvées. Je la rétablirai dans ses droits. Vous pouvez la regarder comme chef-lieu de département et je la mettrai au rang des principales villes de mon royaume. »

Inutile de dire que cette promesse impériale était attendue avec grande impatience par nos concitoyens et qu'elle causa une joie considérable dans toute la cité dès qu'elle fut rendue publique.

Le conseil municipal réuni aussitôt délégua M. Vialètes de Mortarieu, maire, de Scorbiac, adjoint, Chateau, Rigal, Garrisson, Rous aîné, du Moulinet de Granès, Duc Lachapelle, pour porter une adresse de remerciements à sa Majesté; (ces députés partirent les 25 août pour Paris.) Le soir la ville fut illuminée et l'on dansa fort avant dans la nuit.

L'empereur avait fait cadeau à M. Vialètes de Mortarieu d'une boîte en or entourée de brillants à son chiffre et à M. le duc de la Force, commandant de la garde d'honneur, de son chiffre enrichi de diamants: par décret du 20 août il nomma le Préfet du Lot, Bailly, officier de la Légion d'honneur, et chevaliers MM. de Caumont La Force, Vialètes de Mortarieu et Duchêne, ingénieur en chef du Lot.

On raconte, — mais ceci touche à la légende, — que l'empereur, ayant voulu se rendre compte de l'étendue du nouveau département dont on sollicitait si ardemment la création, aurait fait apporter une carte de France et que le libraire Rethoré aurait apporté la plus belle de sa boutique, et l'empereur prenant des ciseaux aurait découpé ainsi le périmètre du Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

Ce récit est peut-être vrai au fond, mais il est certain que ce n'est pas le 29 juillet seulement que la création du département fut décidée ainsi, elle était déjà préparée depuis près de six mois, et la visite de l'Empereur ne fit que consacrer définitivement un projet élaboré dans les bureaux du Ministère et préparé de longue main par les démarches de M. Vialètes de Mortarieu et des personnages influents de Montauban.

Nous devons ajouter, que le décret déterminant la circonscription du nouveau département est du 2 septembre et le sénatus consulte du 2 novembre : le département était placé dans la quatrième série ; la ville de Montauban était du nombre des bonnes villes dont les maires devaient assister au couronnement de l'Empereur ; et le nombre des députés au corps législatif était de 2 pour la nouvelle circonscription.

Le 15 novembre la municipalité, en reconnaissance de l'immense bienfait accordé par l'Empereur, décida l'érection de son buste en bronze qui fut inauguré solennellement, le 4 décembre devant les autorités assemblées et la garde d'honneur sous les armes. L'œuvre était due au sculpteur Chaudet et était placée sur un piedestal en marbre de Sartos et de Sarancolin portant cette simple dédicace :

A S. M. L'EMPEREUR ET ROI, SA BONNE VILLE DE MONTAUBAN
21 SEPTEMBRE 1808 (1)

Cet évènement laissa de profonds souvenirs dans l'esprit de la génération contemporaine, mais peu de documents sont res-

(1) Nous ne savons ce qu'est devenu ce buste et son socle. C'est grand dommage qu'il se soit perdu car Antoine Denis Chaudet, son auteur, a occupé un très bon rang dans la sculpture française. Outre un superbe *Belisaire* et un admirable groupe de Paul et Virginie, Chaudet fit de Napoléon une belle statue qui fut placée au Corps Législatif. Il est regrettable que ce bronze n'ait pas été sauvé d'une destruction que nous estimons certaine, à moins que cet article ne vienne à le faire retrouver quelque part. Il avait été envoyé par ordre de l'Empereur le 21 septembre (Lettre de Vivant-Denon, membre de l'Institut, directeur général du Musée Napoléon, au maire de Montauban) et il arriva le 5 novembre.

Digitized by Google

tés soit dans les archives municipales soit dans les gazettes du temps (1); mais les poètes ne manquèrent pas de se donner libre carrière pour vanter les bienfaits du créateur du Département.

L'Abbé Aillaud, un de nos concitoyens, qui forma pendant longues années la jeunesse montalbanaise et qui était professeur d'éloquence à l'école communale de notre ville, composa une ode pindarique en l'honneur de Napoléon Ier.

Nous ne citerons que le début de cette poésie:

Célébrons tous le bienfaiteur du monde,
Qui comme un Dieu, nous tirant du chaos,
A devant lui chassé la nuit profonde
Qui ressemblait à l'ombre des tombeaux.

Et le dernier quatrain:

Montalbanais, offrez sur vos rivages
Tous vos lauriers à d'illustres exploits;
Offrez vos vœux au modèle des sages,
Et votre encens au modèle des rois.

La Société des sciences et belles-lettres de Montauban mit au Concours en 1810 *une ode sur les bienfaits qui ont signalé le passage de S. M. l'empereur et roi dans la ville de Montauban en* 1808.

Parmi les pièces envoyées, la Société couronna, dans sa séance du 16 mai 1812, l'œuvre d'un poète, resté assez inconnu, nommé B. B. Maison, et qui fut imprimée à Paris, chez Laurens et dédiée à son oncle qui devait lui-même cultiver les muses

Toi qui dans l'art des vers enhardis mes talents,
De mes travaux reçois l'hommage.

(1) Il y avait à cela une raison : c'est qu'il n'y avait alors que le *Journal du Lot* et que ses rédacteurs ne voyaient pas de bon œil le démembrement de ce département.

Digitized by Google

De cette œuvre, d'ailleurs médiocre, nous ne citerons que quelques vers :

Montauban, dépouillé de toute sa grandeur,
Déplorait dès longtemps son antique splendeur.
Ces temples, ces palais qu'ont habité nos princes,
Abandonnés, déserts, périssaient dans l'oubli.
Et ces routes, jadis l'orgueil de nos provinces,
N'offraient aux voyageurs qu'un sol mal affermi.

* * *

De ses arts autrefois cent villes tributaires
Entretenait le cours de ses destins prospères.
Tributaire à son tour de ces mêmes cités,
Ses citoyens ont fui ses murs inhabités,
Ses ateliers muets languissent solitaires.
Tout s'éteint, tout périt dans un morne repos;
Et le Tarn qui, jadis, enrichissait nos pères,
Cherche en vain sur ses bords nos hardis matelots.

.....

Nos vœux sont accomplis, Napoléon prononce
Et c'est par des bienfaits que ce héros s'annonce. .

Puis l'auteur fait parler le héros

...Sauvons cette antique cité,
Rendons-lui son éclat et sa prospérité,
Qu'ici, de mes décrets zélé dépositaire,
Le magistrat commande à mes heureux sujets.
Qu'en ce palais, des lois jadis le sanctuaire,
Thémis prononce encore et dicte ses arrêts.

Il énumère les avantages procurés au département et termine

Ainsi Napoléon, par son vaste génie,
Change tout, donne à tout une nouvelle vie. Etc., etc.

L'œuvre est absolument médiocre et manque de souffle. Elle n'a d'autre intérêt pour nous que les notes explicatives ; dates

Digitized by Google

des decrets, notamment celui de la création de l'évêché qui est du 29 novembre 1808; de la faculté de théologie du 6 septembre 1808; de l'Aveyron navigable du 29 juillet 1808, etc.

Arrivons maintenant à la muse populaire. Personne ne conteste aujourd'hui l'intérêt que présentent les poésies de circonstance dans notre langue du peuple soit en vers, soit en prose, soit même par tradition orale: le folk-lore, à défaut d'autre, y gagne toujours quelque observation précieuse. Quelquefois même on y trouve, peinte sur le vif par une voix aussi véridique que naïve, des évènements dont la mémoire eût été oubliée ou dont les détails auraient échappé aux annalistes.

C'est ainsi qu'à propos du passage de Napoléon à Montauban nous avons une poésie écrite en vers patois par un contemporain de l'évènement, récit anecdotique et pittoresque tout empreint d'enthousiasme et qui a dû être écrit sur le moment même. Quelques courtes observations sont ici nécessaires avant de le publier.

Il y a quelques années, dix ans environ, un fin-lettré, dont la mort prématurée a causé dans le clergé montalbanais et parmi ses amis un deuil cruel, M. l'abbé Lagarrigue nous donna une pièce de vers sur le passage de Napoléon à Montauban en 1808, et provenant des papiers de l'abbé Marcellin, le prédicateur Motalbanais dont le nom est bien connu et qui était lui-même un poète délicat à ses heures. Je me proposais de publier cette pièce à l'époque de la célébration du centenaire de la création du Département lorsqu'il y a quelques mois M. le Président de la Société Archéologique me confia un manuscrit qu'il possédait depuis longtemps et qui lui avait été donné par le Colonel Puig alors en garnison à Montauban.

Ce manuscrit portait le même titre que celui de M. l'abbé Marcellin, et dans une note il était dit qu'il parvenait d'une copie faite sur un cahier trouvé à Montauban. Il était en vers patois également.

Je collationnai aussitôt les deux manuscrits et j'arrivai bientôt à cette constatation que le second devait être le premier en date car il présentait des différences notables provenant d'une expurgation quelque peu savante; les négligences en

Digitized by Google

avaient disparu dans l'autre, en un mot, celui de l'abbé Marcellin était une 2e édition revue corrigée et... diminuée.

Entre les deux le choix était difficile. Si d'un côté le premier jet avait quelques faiblesses, le second présentait des suppressions qui paraissent dues soit à un ennemi du régime, soit à un aristarque bien scrupuleux. A mon point de vue, me plaçant dans le seul intérêt historique, j'ai préféré la première forme mais j'ai profité de la seconde pour corriger les vers défectueux. C'est donc une édition *ne varietur* que je donnerai ci-après.

Maintenant, il s'agissait de savoir quel était l'auteur du poème bon ou mauvais, car ce nom servirait à donner à l'œuvre toute sa valeur historique. Le manuscrit de l'abbé Marcellin ne porte que des initiales B. C. M. le second nous donne tout au long la personnalité du poète: c'est Jean-Baptiste Constans-Manas.

Celui-ci était né à Montauban en 1775 d'une vieille famille montalbanaise, venue au XVIe siècle de Cahors où elle occupait des fonctions judiciaires. Elle avait embrassé avec ardeur la cause de la Réforme, Jean Baptiste était avocat à Montauban et comme tous ses cotemporains d'alors, formés à l'*Athénée de la Jeunesse* par l'abbé Aillaud, il charmait ses loisirs par la littérature.

J. B. Constans Manas mourut à Montauban le 28 mai 1848 à l'âge de 73 ans; il était fils de Jean-Baptiste Constans et de Marie Delon; il habitait rue du Greffe et était l'oncle de M. Léon Constans et le cousin de Augustin Constans-Tournier qui resta longtemps l'honneur du barreau de Montauban.

Revenant maintenant à son poème, on constatera qu'il présente un intérêt local tout particulier car il peint une époque et un évènement sur lequel un siècle a passé et dont nous le répétons, les détails sont peu connus.

Le début est naturellement adéquat à l'époque où il a été écrit. C'est un mélange de romantique et de mythologie, aussi est-il à peu près supprimé dans le manuscrit Marcellin. Nous avons rétabli le coup de patte donné par l'auteur à la ville de Cahors, jalouse de voir le plus beau joyau détaché de sa couron-

Digitized by Google

ne, et qui peint les sentiments de l'époque. Il en est de même de l'épisode cependant typique et très amusant de Duroc et des « *bigarrés* », c'est-à-dire des musiciens de la garde d'honneur qui, vêtus de costumes bleus et jaunes, furent narquoisement surnommés « *lous Cardis* » les chardonnerets, par le peuple de Montauban.

Une autre suppression, qui ne s'explique pas, c'est celle de l'épisode du royaliste Poutrou fuyant la cérémonie et se rencontrant inopinément avec Napoléon. Il est probablement vrai quoique nous doutions que jamais un Montalbanais put avoir eu un seul instant la pensée que lui attribue le poète et que dément son intervention première.

Il y avait sans doute quelque raison à gazer quelque peu l'épisode de la rue Malcousinat; toujours est-il que dans le manuscrit Marcellin il est fort atténué. Personnellement nous nous souvenons avoir entendu parler de ce détail par un témoin oculaire. A cette époque la batellerie du Tarn occupait un grand nombre de marins, qui étaient allés boire chez la *pimparèlo* (la marguerite) surnom d'une femme de la famille Escard, qui s'est perpétuée dans cette auberge jusqu'à ces dernières années et que Constans nomme Pampette. Lorsque l'empereur passa dans la rue, les marins trouvèrent plaisant de mêler dans leurs vivats: la bouteille, le cheval, l'empereur et tout le monde. La nuance fut, paraît-il, comprise par Napoléon qui eut le bon esprit d'en rire: « Rien n'échappe à l'Empereur, dit-il. »

L'épisode de la veuve Labruyère est historique ainsi que le prouvent et la tradition et les renseignements que nous possédons à cet égard.

Marguerite Labruyère, paysanne en service à Carnus paroisse du Fau, chez Mme Sartre-Bagel, présenta à l'Empereur un fusil d'honneur gagné par son fils, lequel, parti conscrit, avait comme beaucoup de jeunes gens de cette époque, quitté avec la plus vive peine le toit paternel, mais qui une fois incorporé avait vaillamment fait son devoir. Jean Labruyère était né à Montauban en 1770; il entra dans la 11e demi-brigade, fut nommé sergent à la 5e. Au mois de brumaire an IV, à Carcavello, il s'exposa à la mort pour sauver son capitaine; on le vit souvent

Digitized by Google

avec simplicité se priver du nécessaire pour soulager ses camarades. A l'affaire de la Carona, sur Rivoli (thermidor an IV) sous Murat, il fit mettre bas les armes, lui et deux carabiniers, à plus de 80 Hongrois et ce jour là entra le premier dans les retranchements de l'ennemi, s'y battit longtemps et seul y fit plusieurs prisonniers, il était alors à la 11e légère; dans le même mois sous le général Dallemagne, à Borghetta, il passa le premier le pont de Valeygio malgré une grêle de balles et la mitraille autrichienne; à la bataille de Saint-Georges près Mantoue, sous Masséna, il s'empara seul d'un canon; en germinal an V dans le Tyrol, à Lambarda, il passa seul la rivière, surprit et combattit deux Autrichiens, les désarma et les ramena prisonniers avec leurs chevaux; quelques jours après, à Brixeu, il livra seul un combat à quelques Tyroliens et fut gravement blessé. Nommé caporal de grenadiers en l'anVII au passage de l'Adige près Rivoli, à la bataille de Vérone il fait des prodiges de valeur; à la retraite d'Alexandrie il est félicité par Gardanne; à l'assaut de Segrello il monte le premier, et fut fait sergent sur le champ de bataille de la Trébia, pour avoir sabré plusieurs Russes et désarmé 6 ou 8 et les avoir ramené prisonniers sous le feu des deux armées. En Vendémiaire an VIII nouvelle blessure gagnée en sabrant des artilleurs autrichiens.

Le 24 nivose an IV à Hohenlinden il fit plusieurs prisonniers.

Le premier consul lui accorda un des premiers fusils d'honneur. Il venait d'arriver à Florence avec son régiment lorsqu'il fut tué dans un duel.

Les détails ci-dessus sont absolument authentiques et reproduisent les états de service de Jean Labruyère, qui, comme on le voit, fut un brave soldat. Napoléon récompensa sa mère par une pension de 300 francs dont il lui remit le premier quartier.

L'épisode de la présentation à l'empereur des notables commerçants de la ville, supprimé dans la copie Marcellin, est pourtant intéressant et donne certaines précisions.

Quand à l'épisode de l'Etrangère il ne m'a point été possible de préciser quelle était cette personnalité.

La fin du poème est comme le commencement: de l'amplifi-

Digitized by Google

cation littéraire. Supprimée en partie dans la 2e copie j'ai cru devoir la maintenir pour laisser au poème toute sa contexture primitive. La copie expurgée est peut-être plus littéraire, mais celle que je publie ci-après est bien plus nature et peint plus exactement l'état d'âme des contemporains d'un évênement qui a eu les honneurs d'une commémoration solennelle dans les fêtes du centenaire.

Digitized by Google

Napoleoun a Mountalba

(1808)

PAR

J.-B. CONSTANS-MANAS

A l'abbé Marcellin.

ENVOI

Emboyi à l'amic de la rimo,
Al Bourdalou del joun, en Franso sans égal!
Un pichou tros de moun trabal;
Sé lou troubabo so que cal,
Per él s'abalis l'anounimo,
Autromen, m'apeli... un tal.

Muso, qu'uno es toun encartado?
Rebeillo te per claromen canta
La tant fructuouso arribado
De l'Anperur dins Mountalba.
Oh! pel sigur s'en parlara!
M'enjaouti, sarè pla pus fièro.
Muso, saben bé pla que n'ès pas afougado
Per espeli tan bel trabal,
Que toun lati és argnous, y manquo so que cal,
Que d'empey pla lountems, d'esprit es abeouzado,
Et lou sujet es naout, trop naout per ta pourtado.
Mès pourtant, s'agis d'un renoum
Quant s'agis de talo noubelo,

Digitized by Google

Quand s'agis de Napoleoun,
Uno muso, mêmo sans noum,
Pourrio pla se randre immourtèlo,
Et sans se cruza la cerbèlo,
En diguen so que s'es passat,
Sio pla, sio mal aremousat,
Quant et coussi s'es apariado
Aquelo tant belo journado.
Eren a mitat de l'annado,
De milo houeyt cent amaï houeyt,
Mès de juilhet lou bint et houeït;
Sio de cor, sio de poulitico,
Per ne complaïre â la suplico (1)
Que Mountalba dempey lountems
Y abio facho sans coumplimen,
— Boun cor n'a cap de retourico. —
Napoleoun s'es arrestat
Dins sa triste sous-préfecturo
Que, per moyos! fasio pietat
Sans aquelo bouno abanturo,
Librado a cinq ou sièes pelats,
Toutis paoures coumo de rats...
Amay per Cahors mal lecats.

Enfin à méjo netch apares la boueturo
Que porto lou bounhur proumes à Mountalba.
Pel sigur es la desirado.
Touto la bilo s'es cambiado
Al barri Toulousenc, per ount dibio passa;
Aqui, d'impey tres jouns, nou y a que cants et danso,
Mes deja l'Emperur occupo l'Intendanso,
Que digus nou l'a bist ni pouscut saluda.
La musico fabourizado
Se trobo soulo descapado
Dins la cour et bouldrio jouga.
Per fa bale soun art, déjà cadun se pico;

(1) Allusion à la démarche de M. de Mortarieu. — E. F.

Digitized by Google

A l'entour de lour chef, se souu agrumelats,
Quand Duroc apares : « Que soun qu'es bigarrats? » (1)
S'a dis en boun francès... Sul cop lou chef replico :
« De la gardo d'aounou sen lou cors de musico. »
« L'Emperur alassat a besoun de repaous,
« Que sortoun ! » dis Duroc, et sans aoutres prepaous,
Toutis mougnets, sans bruts, gagnoun lour retirado.

Uno netz de juillet es toujoun leou pasado,
Amay, al gran despiech del trop hurous Titoun,
Al gran despiech tabé de la filho del joun,
De cale ta mati se trouba rebeillado,
Sacrifica à sas amours
Per se teni débarbouillado,
La porto toujoun azurado
D'ount sort Phébus per fa soun cours
Et d'un cop d'el douna la bido
A touto la terro agrupido,
Maï de l'albo seca lous plours.
Las campanos sounou matinos;
Napoleoun derebeilhat,
Tout fresq, tout escarabilhat,
A déjà mes sas bottos finos,
Et sur soun chabal encrancat,
Bol coumensa sa passejado
Per joui de la matinado
E proufita d'aquel bel joun.
Acos aro qu'on pot beire Napoleoun;
Oh ! se besio tout ple, sans uno malbeillenso,
Que nou se pot laïssa dins l'oumbro del silenço,
Digudo à nostris grenadiès
Que coumando Moussu Mouleto (2).
Al poste del Palays, plassadis lous prumiès,
Armats de pe en cap, fusil et bayouneto,
Diourioun esse alignats, per miliou saluda
L'Emperur, al moumen que lou beyran passa,

(1) C'est l'épisode racontée plus haut des *Bigarrés* ou *Cardis*. — E. F.
(2) M. Molette de Morangiès, ancien officier. — E. F.

Digitized by Google

Et, coumo de troupiès, lour armo présentado.
Mais acos pas atal que fan nostris souldats
Improubisats.
(Bertat es que maï d'un n'abio pas bist d'armado
Qu'as embirous de Mountalba).
Coussi que fès per l'empacha,
Mouleto n'a mentit : soun à la débandado,
Y ban toutis dessus, coumo per l'estouffa.
L'Emperur, estounat d'aquelo escampissado,
Nou sap qu'en creyre, qu'en pensa...
Qu'un debut! E malgrat soun sang frech, soun couratge,
Lous fusils attracats à rasis soun bisatge,
E sans poude s'en despetra;
Enquero mens se boulega,
A la bountat de Diou, soun amo s'abandouno.
Mès Duroc, qu'es aqui, Duroc que res estouno,
A jujat bistomen, d'aquelo sotto actiou
La part que y prenio lou foc d'admiratiou.
Se facho d'un coustat et de l'aoutre perdouno :
B'a tout repasimat d'un mot, et l'Emperur,
Sans abé mal, et counten pel sigur,
Part... soun chabal laugé que passo l'iroundèlo,
Sieguit d'uno escorto noubelo,
L'a nepourtat d'un traït à la Croux Sent-Miquel. (1)

D'aqui n'a deja bist la bilo touto en bel,
Mes de sus aoutris punts la beira pla pus belo.
Al cap del barri del Moustié,
Drets et drets l'ancien Semenari (2),
Nostre bezitur temerari
Saouto Tescou coumo'n crabic,
Car jamaï cap d'home à chabal

(1) Il y avait jadis dans l'avenue Saint-Michel, dans la propriété Joly, une croix qui marquait l'emplacement de l'ancienne église Saint-Michel, détruite pendant les guerres de religion. — E. F.

(2) Le Grand Séminaire, fondé par saint Vincent-de-Paul, était, avant la Révolution, au bout du Faubourg du Moustier, dans la partie voisine de l'ancien couvent des Dames Noires. — E. F.

Digitized by Google

Per aquel coupo-col n'abio passat atal. (1)
Atabe, pla d'abans que soun escorto arribo,
Del Tarn, pla tout soulet se trobo sus la ribo;
Maï n'aourio pla lou tems de l'abe trabessat,
Tant soun esprit tout afissat
Bouldrio pressa lou pas per dintra dins la mino!
Quant uno ma de Diou lou tenguet arrestat!
Car un home, que soul camino,
Lou bejen trasteja, dis à Napouleoun :
« Arrestas bous Moussu! y a'aqui trop de bouilloun,
« Bous perdrias... » Qual creirio qu'uno talo pensado
Siosques ta francomen fourmado
Dins l'esprit de Poutrou, ennemic passiounat
De l'Emperur. Expres, el s'ero acaminat
Per fugi touto la journado,
Per pas entendre un soul bibat
Per Napoleoun... « lou grand fat! »
Tabe, sigur, sans remords et sans crente,
Se Poutrou l'abio counescut,
Napoleoun ero f...icut.
Qu'un malhur!... Diou boulguet espragna l'Ilo Sento
Et l'hi proucura lou bounhur
Que n'atendio pas pel sigur,
De beire passa l'Emperur.

De Tarn sourtic un troupelas de Doumaysélos
Qu'apelon Nymphos Immourtelos
Per tout besiadoment randre à sa Majestat
L'aounou que y dibio lou Diou de la Ribiero.
Amay s'es dit d'empey que, tout pico plantat
Sus sa caouquillo mariniero,

(1) Entraîné par l'envie de connaître la ville dans tous ses détails, l'Empereur se dirigea vers la rivière du Tarn en se précipitant pour ainsi dire dans le gouffre de la rivière du Tescou, au bout du Faubourg du Moustier. A cette époque, l'homme à pied avait peine à y descendre. L'Empereur aurait voulu traverser le Tarn, mais sur l'avis du danger qu'on lui fit connaître, il tourna bride dans Sapiac et rentra dans la ville après avoir suivi le chemin « de las Buteïos » par la porte du quai Montmurat. — E. F.

Digitized by Google

Neptuno, l'agachen, bababo de gaytat.
L'Emperur, dintrat dins la bilo,
Per la porto de Montmurat (1)
Souris de se beire arrestat
Cado pas per lou pople en pilo
Que crido : « Bibo l'Emperur!
« Bibo sa fenno Josephino,
« Toutis dous fan nostre bounhur! »
Tout al may pot bira l'esquino.
Al pas ne marcho soun chabal,
De plasé lou bel animal
De soun mestre coumpren la joyo;
De la nostro tabe toutis eren la proyo :
Lou mero, sous adjouens et las outouritats,
La coumpagno d'aounou per un duc coumandado (2)
Sans oublida lous bigarrats. (3)
L'oubrié de tout estat, remplit de la pensado
De fa a l'Emperur tant belo receptiou,
Car per elis, aouey, es tant que lou Boun Diou.
O toutis sur lour pe, dins touto la semano
N'abiou pas perdut un moumen.
Tout ero fresq agradomen
Per la bilo rafistoulado :
Clouquiès, carrieros, carreyrous,
Catats de charmillos de flous;
Ero'uno bilo endimenjado;
Lous bouyès an fugit l'arado;
Lous bilages besis : Sent-Antouni, Caoussado,
Lafranceso, Meouzac, Picocos, Mirabel,
Rialbilo, Mountpezat, Mouricoux, Bourniquel,

(1) En parcourant la rue Montmurat au pas du cheval, Napoléon fut ravi de l'accueil qu'il recevait d'une population immense ainsi que par la décoration de toutes les maisons garnies de fleurs, de feuillages et d'inscriptions. — E. F.

(2) Le duc de la Force.

(3) Bigarrats, bigarrés fut le nom que donna le maréchal Duroc aux musiciens de la garde urbaine qui devaient être, en effet, singulièrement chamarrés. J.-M. C. M.

Digitized by Google

Bioulo, Mouncla, Mountech, Albias, Negropelisso,
Bressols, Ragnès, Lou Faoü, Courbariou, Sent-Urcisso,
Nibelo, Sans-Souci, tout ero desertat.
Tabé, coumo toujoun cal dire la bertat,
Oh! tout ero poulit, car, de fet, que pot estre
Estalbiat pel plase quant de nous aous en mestre?

Napoleoun se trouben arribat
Dabant Minos l'apouticayre, (1)
Bé de Negrou, lou grand frascayre,
Ne sourissio de se beyre arrestat
P'raquelo bando de Pampeto
Que sourtio de chez la Janneto (2)
Amb'el goubelet à la ma,
Toutis saoutan, toutis quirda
« Bibo lou boun jus de la treilho!
« Bibo l'Emperur, la boutelho!
« A la santat del blanc chabal
« E bibo toutis, à bel tal! »
Dins lours transports, nostris trinquaires
S'abrassou toutis coumo frayres,
Galopou groussi lou troupel.
Al mets de la plasso impérialo;
Aqui la festo es natiounalo,
Aqui se beï so de pus bel.
L'Emperur jujo d'un cop d'el
Lou plazé, la rejouissenço
Que y procuro sa presenço,
Del pople lou gaoujous bounhur.
Oh! re n'escapo à l'Emperur!

De sul cantou d'Anglas, uno fenno sieguido
Per la foulo, pares, armado d'un fusil.

(1) Rue Malcousinat, où se trouvait l'officine de Minos, pharmacien, prédécesseur de M. Prax, aujourd'hui étude Prax, notaire. — E. F.

(2) La Janeto ou la Pimparelo, aubergiste chez qui se réunissaient les marins de la batellerie du Tarn alors florissante. — E. F.

Digitized by Google

Efans, bous troubles pas, couneyssen Margarido,
Bourdiero al Faou, fenno aberido;
Es un fusil d'aounou qu'a pla gagnat soun fil.
Dins lous rambouls d'uno batailho
Napoleoun l'abio dounat.
Lou presento à sa majestat. (1)
Entretan que cadun ne railho,
Que fa bel e bou sa bersiou
Sur aquelo gloriouso actiou,
L'Emperur, del guerrié ne questiouno la mayre :
« En y dounan la crouts, abio la permissiou
« De beni prendre halé al couffin de soun payre;
« Desempey qu'a partit, n'ey plus bist moun éfan!
« Per yo, brabe moussu, n'es un chagrin pla gran;
« Nostre Jean ero ma ressourço.
« Helas moun Diou! l'ey perdut per toujoun! »
A ques mots an trumit l'el de Napoleoun.
Mougne, sul cop repren sa courso,
Mès entre dintran à l'oustal,
S'atendio pas, la Margarido,
D'y trouba l'escrits que y bal
Cent escuts per an per la bido.
L'Emperur sap ploura sous brabes defensous.
Qu'un rey moustrec jamay un cor pus pietadous!

Histouriens aberits bostro plumo sabento
De l'unibers entier a countat la tourmento,
A trassat de César, d'Alexandre lou Grand,
D'Annibal, de Pompé, de Pyrrhus, Gengis Khan,
De Charles Quint, d'Henric, lou sabe, lou couratge.
Aouey bostre pincel nou sario qu'un maynatge
Per pintra l'home sans parel,
Cap n'a balgut soun det menel.
Bou per sous ennemics, amo belo, sublimo,
Grand per sous assassins, pertout grand, mes, ma rimo,

(1) Voir ci dessus les détails sur Marguerite Labruyère et son fils.

Digitized by Google

Que pot toun bantadis? Planji toun pessomen!
Que pot fa pel soulel un tros de bers... de terro?

Digo nous doun tout soulomen
Lou be qu'a Mountalba y a balgut un moumen
Lou sejour tan precious del mestre de la terro!
Lous bieillards qu'an perdut lours efans à la guerro
Y trobou lour soulajomen;
Lous joubes de trabal, toutis l'agradomen
De beyre lour citat ta lountems mespresado,
Dins uno minuto cambiado
De bilatge tout nut en bel département.

Aro que me trobi lançado,
Aro que souy enfaoufilado
Dins lou cor de las receptious,
Pouden jutga l'acul gracious
De l'Emperur a las Deputacious
Que Mountalba — l'on pot ba dire
Sans que digus trobe a redire —
N'abio remous d'homes de tout estat,
D'homes de cor, d'aounou, de probitat.
Cadun a l'Emperur countabo
Toutis sous afas impourtuns;
A soun tour jamay s'alassabo
D'apazima lours pessomens.
La boues dels negoucians n'ero pas la derniero
Albouy, Dubois, Malroux, Sirac,
Fournier, Brassac, Calhassou, Merignac,
Couneyssou toutis l'empourtenço
Que pot balé lour élouquenso
Al coumerce de Mountalba.
L'Emperur, que sentio soun cor pataqueja,
Arresto lours discours : « Bounis Mountalbanéses,
« Souy countent de l'amour que m'abes temoignat
« A moun tour bous randrey hurouses
« O poudes y counta. » A dits, es arrestat!
Aques mots fan coumo l'esclayre,
Cado Mountalbanès y recouneïs un payre,

Digitized by Google

Un payre coumoul de bountat.
Aques mots fan dins lour aoureillo
Coumo lou gru dins la couteillo
Que Diou fa naïsse, fa beni
Per nou sta may per nous nouyri.

Mès nou podi preca sa ta bello pensado,
La secto de Calbin, ta lountems afachado,
Y gagno uno Facultat. (1)
Lous catoulics lour Abescat (2)
Desempey quinze ans abeouzat,
Sans ne treboula la fiertat
Del duc de la Forso, del mero,
N'an pas perdut lour tems d'abé acounpagnat
Lou gran Napoleoun de carriero en carriero
Car se dis que Sa Majestat,
Touto rizento, touto fiero,
Entre dintran lour a plantat
Uno crouts à la boutouniero,
Sans counta ço que s'es pas dits.
Se saoura pus tard pes escrits
Et se beyra sans maldisenço.
Nostres messius proufitaran
Maï que digus de sa presenço,
Lours pichous fils s'en sentiran,
Et jusquos al darnier, de clouquado en clouquado,
Pouyran, à sa bountat, ouffri la remerciado.

Aro, muso, t'esperaïan
Se boulios pla prendre halenado
Per nous counta lou fet charman,
La noubelo de l'Estrangero
Arrestado ayci per misero;
M'es abis que de toun recit
Aysso n'es pas so mens poulit.

(1) Création de la Faculté de Théologie protestante. — J.-B. C. M.
(2) Rétablissement du diocèse. — J.-B. C. M.

Digitized by Google

L'Emperur, may sa grando armado,
Pes quatres cantous redoutado,
An recebut de tens en tens
Calquo pichouno graoupignado,
De trahisos et de tourmens,
De mal de cap, de pessomens;
Helas! que nou fa pas la guerro?
De souldats de Napoleoun,
Troupo coumoulo de renoum,
Se troubo facho prisouniero
Et mezo à l'estroup dins un fort.
Lou coumandant, home sans cor,
Sio maysantiso, sio bengenso,
Lou lâché! médito la mort
De nostris guerries sans défenso;
Dious boulguet qu'un ange del cel
Parès aquel mal d'un cop d'el.
Que nou pot l'amour quand nous charmo!
Lou tiran lou pus dur per soun foc se desarmo;
Soun pouder es unibersel.
L'aoutou d'aquel trophée noubel,
L'ange que ne salbec la bido
A nostre millié de souldats,
Per uno foun d'adbersitat,
Que netch et joun l'an perseguido,
Aprep cinq ans, touto traoupido
De paurieretat, de malhur,
Se trobo as pès de l'Emperur.
Taleou bisto es recounescudo,
May pel fier Duroc recebudo
Ambe respet et distinctiou.
Napoleoun, dins sa joyo atengudo,
Festo la noubelo bengudo
Amb'un poutet, milo francs de pensiou (1)

(1) Il serait facile, ce nous semble, de retrouver le nom de l'héroïne de cette épisode dans la liste des pensions accordées par l'Empereur. L'auteur ne le connaissait pas, mais il dit dans une note que tout est vrai dans son récit auquel il n'a fait que donner la forme littéraire. L'accueil fait à cette dame par l'Empereur est parfaitement authentique.

Digitized by Google

Diré tout so que fec dins aquelo journado
Per nous aous ta rété pasado;
Tant de plasé cambiat en mal :
S'en rampliyo'un grand journal,
May lou seguirioy en detal
Se noun eri pas trop chagrino.
O Goudouli, adujo de toun art
La paouro muso, ta besino!
Malopesto, lou sé, que ta leou paresquet
Poulit joun de juillet que ta leou finisquet,
Qu'un grand bounhur toun buf abaliguet,

Malgrat lous saluts, las courbetos,
Del duc et de Moussu Bialetos (1)
Re n'arresto Sa Majestat
Dins sous proujets toujoun rigido.
L'ordre de parti n'es dounat;
La plasso Trimoun es garnido, (2)
Boituros, chabals, poustillous,
Gardo d'aounou, pople curious,
Musico, tambours et fanfaros,
Tout aqui se trobo apilat,
Es partit, cinq ouros sounados,
Lou clic clac del fouet a jougat,
Las rodos brulloun lou pabat —
Car nostro impérialo bisito
Nou bol ana qu'al pichou pas
Tout lou barri de Gassaras.
Et per graciouzetat darniero
Nous saludo per la pourtièro,
Coumo que dis : « Amics, adissias! adissias! »
Per tout Mountalbanès, bounhur s'es abalit,
L'on n'entend plus qu'un mot : « Es partit! es partit! »

(1) Le duc de la Force et M. Vialetes de Mortarieu firent tous leurs efforts pour retenir l'empereur plus longtemps. — J.-B. C. M.

(2) La place actuelle de la Préfecture, dénommée place Trémond, du nom du dernier intendant de Montauban. — E. F.

Digitized by Google

Es partit, souy touto enjaourido,
Moun esprit tout carobirat,
Tal qu'un sounje besi passat
Lou pus poulit joun de ma bido,
Et tal qu'un coursier engarrat,
Memomen me trobo engarrado.
Sé qu'ero tant gay ! tant poulit !
Lou clatis d'aquelo journado
Coumo lou lious s'es abatit.
Nou se bey plus qu'un grand brumatge
E de plours sur cado bisatge.
So que podi gagna de bou,
L'esperi en tu, brabe lectou,
S'as agut prou cor, prou couratge,
De sieyre monn tros de trabal
Sans abe fats cap de badal,
Pla sigur m'en saouré pas mal.
Me trobi pas mignardejado
Per cap de sorre d'Apoulloun;
Me creiré prou recoumpensado
D'abe gagnat pitchou renoum
En te canten : Napoleoun !

Digitized by Google

Digitized by Google

ARMAND CAMBON

Peint par lui-même, au Musée de Montauban

Digitized by Google

ARMAND CAMBON

PAR

M. PIERRE LESPINASSE

Membre de la Société

I

Au commencement de l'année 1842, un jeune homme accompagné de son père se présentait à l'atelier d'Ingres et demandait à être admis au nombre de ses élèves. Ce jeune homme venait tout droit de Montauban. Il se nommait Armand Cambon et était parent du maître. Ingres, souvent absent par suite de grands travaux qu'il exécutait alors aux environs de Paris l'adressa à Paul Delaroche.

Henri-Joseph-Armand Cambon était né à Montauban le 22 février 1819. Dès son plus jeune âge il avait manifesté une véritable passion pour le dessin. Il s'emparait de tous les dossiers de l'étude de son père qui était notaire et y griffonnait des figures de sa composition. Chose bien rare, son père l'encouragea dans son penchant, mais il voulut le mettre à même de pouvoir suivre une autre carrière au cas où il ne parviendrait pas par la peinture à une notoriété suffisamment établie. En 1830, le jeune Armand entrait au collège de Montauban et son père exigea constamment qu'il apportât dans ses études classiques une assiduité satisfaisante ; mais sa tâche de collègien accomplie, il pouvait s'adonner tout à son aise à la pratique du dessin et de la

Digitized by Google

peinture. Il en avait appris les éléments d'un peintre nommé Combes (1). Une fois sorti du collège, Armand Cambon avait fait ses études de droit tout en courant à la recherche du paysage à dessiner ou à peindre. Après l'obtention du diplôme de licencié en droit, il était conduit à Paris par son père qui le présentait à Mme de Saint-Yon dont le mari, le général de Saint-Yon, devenait peu après ministre de la guerre. Mme de Saint-Yon fit au jeune homme le plus charmant des accueils et lui fut toujours d'un précieux secours.

Ingres étant revenu à Paris en 1843, Armand Cambon fréquenta en ami l'atelier de son parent qui l'eut toujours en très haute estime et l'aima comme un de ses meilleurs élèves. Cependant, il n'abandonna pas l'atelier Delaroche même lorsqu'il fréquenta, par à coups, l'atelier Picot.

Cambon se lia avec Gérome, Millet, Yvon, Hamon, les Flandrin, Nazon, montalbanais comme lui, Toulmouche, Harpignies. Il ne tarda pas à les surprendre par sa virtuosié. Aussi, lorsque Cambon se présenta au concours pour le prix de Rome, tous escomptaient-ils sa réussite. Le désappointement fut général à la nouvelle de son échec. Découragé, il ne se représenta pas. Il avait été grisé des éloges que lui prodiguaient son maître et ses condisciples, la confiance qu'il avait en lui s'en était accrue et il avait bien vite pris sa facilité pour du génie. Cette facilité était une promesse de grand talent, mais comme tous les artistes exceptionnellement doués, Cambon était paresseux. Sa confiance en lui aida sa paresse. Tandis que ses camarades s'opiniâtraient à la poursuite de leur vision, il se contentait de produire des œuvres pleines de charme, agréables et gracieuses, mais auxquelles manquèrent plus d'une fois cette profondeur et cette vérité d'aspect qu'ont les œuvres longuement travaillées.

(1) Combes, né à Montauban en 1786, mort dans la même ville en 1875. Il était peintre, dessinateur et excellent graveur en médailles. Il a laissé une très belle effigie de Napoléon Ier, ainsi qu'une excellente copie du portrait de M. de Mortarieu, par Ingres. Il a fait de nombreux élèves. M. Bernard de Gironde a commencé à peindre sous sa direction. En 1830, il professait à la Mairie un cours gratuit, dans la grande salle actuelle du Musée, qui était alors organisée en école de dessin avec des modèles en plâtre.

Digitized by Google

Il s'amusait à des tours de force, à des difficultés qui devaient étonner ses amis et faire dire à Yvon : « Ah ! Cambon, si j'avais votre talent ! » A celles-là seulement, il donnait sans compter ses journées et son application.

Cambon parut à presque tous les Salons depuis 1846 où il exposait : *La poésie de Gloire et la Poésie d'amour*, jusqu'en 1884, année qui précéda celle de sa mort. Il montra, pêle-mêle, des portraits, des Scènes tirées de la Bible, de la Fable antique ou de l'Arioste, et, enfin, des petites scènes anecdotiques : *Femme jalouse, le Billet, Trop tard, l'Armoire, Oui ou non dans une heure*. Il avait cet électisme indifférent des paresseux qui ne se passionnent pas pour un genre.

En 1847, il subit un échec. Il est refusé au Salon. Il avait écrit à son père « Je ne suis ni assez mauvais ni assez bon pour n'être pas admis. » Ses camarades estimaient son envoi et M. Delécluze dans un article du journal des *Débats* en annonçant plusieurs toiles qui devaient figurer à l'exposition de peinture avait signalé le tableau de Cambon. Aussi son refus d'admission fut-il une surprise désagréable.

Le jeune homme se consola vite en allant passer les mois d'été à Barbizon et une partie du mois de novembre au château de Dampierre, où Ingres travaillait à restaurer des peintures.

L'année suivante, après la Révolution, une composition de la République est mise au concours. Près de 400 esquisses sont présentées. Vingt d'entre-elles sont choisies pour être exécutées en grand. Celle de Cambon est du nombre. Il en est averti dans les termes suivants :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur, Direction des Beaux-Arts

(1er Bureau)

Paris, le 17 juin 1848.

« Citoyen, l'esquisse peinte de la République Française que vous avez envoyée au concours ouvert à l'Ecole Nationale des Beaux arts et qui portait le n° 304 a été choisie par le jury institué pour le jugement de ce concours, pour être exécutée en grand, 2 mètres de proportion.

Digitized by Google

« Cette nouvelle figure devra être disposée sans être encadrée à l'Ecole des Beaux-arts, avant le 15 septembre. Une somme de 500 francs vous sera allouée pour prix de ce travail. Salut et fraternité.

« *Le Directeur des Beaux-Arts.*
CHARLES BLANC. »

Cambon se met à l'œuvre; malheureusement il modifie un peu l'ordonnance de sa composition, il peint vite et sa toile ne sera classée que la sixième.

Il ne se décourage pas, et, en 1849, il expose son propre portrait. C'est déjà une œuvre décisive, il est en pleine possession de ses moyens. Il s'est représenté jusqu'à mi-jambes, simplement vêtu, la tête presque de face; l'attitude est naturelle, modeste, la figure tranquille et grave... Il ne fera jamais mieux. Cette toile paraîtra de nouveau en public à l'Exposition de 1855 et Ingres écrira à Cambon: « J'ai vu aux Tuileries votre *vi-* « *vant* portrait et je lui en ai fait un gros compliment. »

Vers cette époque, l'Etat lui achète un *Christ au jardin des* Oliviers pour l'église de Saint-Etienne-de-Tulmont, près Montauban (1).

En 1852, Cambon expose deux toiles, dont l'une « *Le Christ servi par les anges,* soulève l'enthousiasme de Théophile Gautier.

« Une très remarquable toile de M. A. Cambon, dit-il, que nous nous empressons de signaler ici se cachait à tous les yeux dans nous ne savons quel recoin obscur d'une de ces salles perdues où le public ne va jamais; elle représente le *Christ servi par les anges,* sur la montagne, après le jeûne et la tentation. Ce moment n'est pas celui que les peintres choisissent habituellement; ils prennent celui où le diable déroule sous les yeux du Sauveur la carte des royaumes de ce monde. C'est une idée ingénieuse d'avoir représenté la fin et non le commencement de l'épreuve. Le démon, vaincu, s'enfuit en rugissant à travers les rochers, et le Christ, pâle, amaigri par cette mystérieuse abs-

(1) Ce tableau est entré, par voie d'échange, au Musée de Montauban

Digitized by Google

LES SAINTS ANGES

dans l'Eglise St-Eustache à Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

tinence de quarante jours que les chrétiens imitent et consacrent autant qu'il est donné à la faiblesse humaine, par les jeûnes et les mortifications du carême, est tombé sur une pierre, épuisé de son triomphe, et dans un état de prostration complète.

« Le Christ, émacié, spiritualisé jusqu'à l'évanouissement de la matière, est peint avec une suavité délicate et une onction religieuse digne d'Overbeck, le peintre catholique. C'est la même tendre pâleur de coloris, la même placidité croyante de dessin, la même chasteté de pinceaux, et le tableau de A. Cambon pourrait figurer dans l'église de Saint-François d'Assises, à côté de la fresque du grand maître allemand.

« Les anges, d'un type nouveau, ont une beauté vraiment céleste; leurs formes allongées et sveltes, sans ridicule imitation gothique sont bien celles que peuvent revêtir des esprits célestes pour se rendre sensibles à l'œil charnel; ces hermaphrodites du paradis flottent, incertains entre la beauté de l'éphèbe et celle de la jeune fille, n'empruntant à l'une et à l'autre que ce qu'elles ont de plus pur, de plus frais, de plus jeune, de plus virginal; ces beaux anges reployant les ailes, s'agenouillent dans leurs blanches tuniques et s'empressent autour de leur divin maître en défaillance, lui présentent avec une pitié respectueuse et une chasteté caressante le pain et le vin, symboles de la vie, leur pur visage attendri exprime l'étonnement d'êtres immatériels à la vue de ces prostrations volontaires de la nature humaine subies par le Fils de Dieu qui pourrait se relever flamboyant au milieu de sa gloire et secouer comme un haillon le voile charnel dont il accepte les souffrances et les misères.

« Ce tableau, dont les figures sont de grandeur naturelle, est assurément la plus belle toile religieuse du Salon. L'auteur semble avoir retrouvé la source pure où s'abreuvaient les Orcagua, les Giotto, les anges de Fiesole, les Benosso Gozzoli et les maîtres primitifs; et tout cela en dehors de tout archaïsme, de toute imitation des puérilités extérieures mais par le fond même des choses, par la pureté du sentiment et la sincérité de la croyance. M. Cambon n'a pas voulu balbutier dans un âge

Digitized by Google

où l'on parle, il n'a pas fait des fautes d'anatomie pour avoir l'air naïf, et, quoique catholique (au point de vue de l'art, du moins) il ne néglige pas les emmanchements et soigne les extrémités de ses figures; il dessine et modèle très finement, et reste harmonieux dans sa sobriété et son coloris plein de renoncement. »

Ainsi qu'on le voit, cet article n'est qu'un long et complet éloge. Il fut sans doute la cause qu'en 1855, Cambon exposa de nouveau cette toile.

Th. Gauthier qui s'était tant épris et à juste raison de cette œuvre ne remarqua pas en 1863 la *Vision de Marguerite-Marie*, religieuse de la Visitation. Pourtant les qualités louées par lui dans le Christ de 1852 se retrouvent au plus haut point dans cette seconde toile qui orne maintenant une des chapelles latérales de la Cathédrale de Montauban. L'abandon extatique de la prosternée, le regard du Christ d'une infinie douceur, où se mêlent un peu de la fierté du Dieu et de la mélancolie du Crucifié, la simplicité de son attitude dans laquelle on devine le geste qui va se tendre pour relever la sainte, la lumière d'or pâle qui baigne la scène, tout cela donne à l'œuvre une indéniable grandeur.

Ce tableau fut d'ailleurs remarqué par le jury qui décerna une médaille à l'artiste. Ce succès et le talent de Cambon ne devaient pas tarder à être consacrés par les commandes officielles. Deux ans après, en 1865, la Préfecture de la Seine lui commandait un tableau pour l'église Saint-Eustache à Paris. Cette commande parvint à Cambon le 3 août 1865. Elle était conçue en ces termes:

« J'ai l'honneur de vous informer que par un arrêté en date du... de ce mois, je vous charge de l'exécution d'un tableau pour la chapelle des Saints Anges à l'Eglise Saint-Eustache. Une somme de 2.000 fr. nette de tous frais accessoires vous est allouée pour ce travail. »

Trois mois après, Cambon présentait son esquisse à la commission chargée de l'examen. La décision de cette commission lui était notifiée le 22 novembre 1865: c'était l'acceptation ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant du procès-verbal de la séance.

Digitized by Google

GALEL

au Musée de Montauban

Digitized by Google

Digitized by Google

« ...une esquisse de M. Cambon pour un tableau destiné à l'église Saint-Eustache, chapelle des Saints Anges est admise avec éloges. Cette composition est d'un bon sentiment religieux... » Cambon ne s'était pas mis en frais d'imagination pour composer son tableau. Il avait simplement groupé — et cela, avec une simplicité pleine d'art et de poésie — quelques anges aux longues robes flottantes et aux grandes ailes à demi-repliées, se détachant sur le ciel. — Mais les anges sont d'adorables figures et d'adorables mains. On ne distingue pas autre chose d'eux. Sous les draperies qui les vêtent, leurs corps sont idéalisés jusqu'à l'effacement. Seuls, les purs visages s'élèvent, fervents, avec leurs grands yeux qui semblent offrir au Créateur toute l'immensité des tristesses humaines, et les blanches mains d'adoration, de supplication et de pardon se joignent vers le ciel, ou retombent comme pour désigner à Dieu des foules prosternées.

Le 28 novembre 1871, l'Etat commandait à Cambon un Christ, pour une des salles du Palais de Justice. La lettre était ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par arrêté en date du 27 novembre 1871, je vous ai chargé de l'exécution d'un Christ en croix pour l'une des salles du Palais de Justice établies provisoirement dans les bâtiments du Tribunal de Commerce. Il vous est alloué pour ce travail une somme de 2.000 fr. »

Ce ne fut que deux ans après que Cambon ayant enfin achevé son tableau une commission vint l'examiner dans son atelier. Voici le procès-verbal qui fut dressé :

« Une sous-commission de peinture, composée de MM. Duc, Jobbé-Duval, Hesse, Michaux et présidée par M. Baltard s'est réunie le 14 octobre à midi et demie. Il s'agissait d'examiner dans l'atelier de M. Cambon un *Christ en croix* destiné au Palais de Justice. Le Christ dont l'exécution est très personnelle se détache en lumière sur un fond sombre qui représente la ville de Jérusalem plongée dans une sorte de crépuscule blâfard d'un effet énergique. Peut-être certaines précisions de dessin dans l'anatomie des parties les plus claires du torse

Digitized by Google

et du ventre pourraient-elles être atténuées. La sous-commission à fait à cet égard quelques observations de détail dont l'artiste a promis de tenir compte. En conséquence, on propose l'acceptation du tableau. »

Il m'a été impossible de retrouver l'œuvre et par conséquent d'estimer si les critiques de la sous-commission étaient fondées.

Cambon était soutenu dans son travail par Ingres qu'il fréquentait presque journellement. Lorsqu'en 1848, une composition de la République avait été mise au concours et que Cambon n'avait obtenu que le sixième rang, Ingres s'était empressé de le consoler en rappelant ses propres déboires.

« Mon cher Cambon, la carrière de l'artiste véritable n'est pas tout de rose, il s'en faut, il faut qu'il ait un cœur trempé, un force de volonté, en un mot, un courage à toute épreuve.

« Vous commencez, mon cher ami, ces rudes épreuves, elles peuvent être salutaires et ce n'est jamais qu'à ses dépens qu'on apprend à se connaître soi-même, chose indispensable pour les hauts progrès et c'est pour cela que j'aurais désiré que vous fussiez présent à ce concours... Vous deviez vous rappeler, mon cher, le plaisir qu'elle me fit (*l'esquisse*) et si vous vous étiez bien pénétré de mes avis, que je vous avais cependant bien intimés de ne faire que traduire en grand cette esquisse, je vous dis même qu'à cette condition, et je le crois encore, par une belle exécution vous deviez avoir la victoire ou bien la balancer... Vous ne devez cependant vous découragez de ce petit échec et malgré vos précédentes épreuves, vous avez du talent, vous êtes à la veille de le compléter, mais surtout il faut compter beaucoup sur soi par tous les efforts imaginables pour bien faire, tout braver avec courage et dans ce temps-ci surtout, se contenter de travailler pour plaire d'abord à sa *bonne conscience, éclairée, et pour peu de monde,* car l'art n'est pas toujours une profession mais un rude apostolat. C'est un peu ma vie que je viens de vous tracer, mon cher, et vous voyez cependant que toutes ces peines courageuses ont tôt ou tard leur récompense... »

La consolation avait été efficace. Nous avons vu de quelle façon brillante, l'année d'après, Cambon faisait oublier ce que cette œuvre pouvait avoir d'imparfait.

Digitized by Google

Cette intimité d'Ingres et de Cambon dura jusqu'à la mort de la première femme d'Ingres. Amaury Duval nous a dépeint, (1) cette femme tranquille, qui avait pour son mari « dont la peinture ne la regardait pas » une tendresse quasi-maternelle. Elle ne prodiguait pas son amitié et était assez jalouse de l'affection du maître qu'elle voulait tout à elle. C'était la compagne des mauvais jours qui avait supporté toutes les épreuves et soutenu le grand peintre dans les heures de découragement. Lorsqu'elle mourut, en 1849, Ingres en eut une grande douleur et c'est Cambon qui devint son confident:

« ... Vous parlez de mon état, c'est trop triste, ce serait trop vous affliger pour moi car l'éloignement de cet affreux malheur me le rend plus effrayant encore, j'en mesure plus à présent l'abîme... Obligé de quitter le lieu où je l'ai perdue, hélas, je cherche à refaire un nouveau foyer: à mon âge, c'est bien dur... et pour ne pas quitter mes anges d'amis, de la rue Jacob... vous y viendrez vous aussi, mon cher, me consoler... »

Cambon avait commencé dès ce moment une biographie d'Ingres, qui s'ouvrait à lui entièrement et qui a toujours eu en son jeune parent une confiance absolue. Ingres s'absentait-il de Paris, c'est Cambon qui venait coucher dans l'atelier; quand Ingres se décida à enrichir le musée de Montauban d'une partie de sa collection, c'est Cambon qui servit d'intermédiaire, enfin, c'est Cambon qui fut l'exécuteur testamentaire de l'illustre artiste.

Le musée de Montauban avait été fondé par M. de Mortarieu, dans l'Hôtel-de-Ville, ancien palais épiscopal. Cambon classa lui-même avec une véritable piété filiale les admirables dessins d'Ingres, légués par le peintre, et donna dans la principale salle du musée la place d'honneur au *Jésus au milieu des docteurs*. Cette organisation du musée de Montauban fut la tâche à laquelle Cambon consacra le plus d'ardeur et le plus de continuité. Le classement des dessins d'Ingres fut à lui seul un vrai travail de bénédictin qui l'a tenu pendant cinq ou six ans. Les dessins étaient collés sur des feuilles volantes et enfouis

(1) Amaury Duval, l'*Atelier d'Ingres*.

Digitized by Google

pêle-mêle dans de volumineux cartons sans aucune indication. Ingres, évidemment, devait s'y retrouver facilement quand il avait quelque recherche à faire, mais il n'avait pas donné la clef de cette méthode de classement en sorte qu'il a fallu de nombreuses études pour rapprocher les divers dessins se rapportant au même tableau. Il a fallu que Cambon connut à fond les œuvres d'Ingres pour arriver au but et encore n'est-ce que grâce à une ténacité qu'explique son affectueuse admiration pour le grand peintre. Comment, en effet, supposer qu'Ingres posant devant un de ses élèves avec son chapeau entre ses bras voulut bien déterminer le mouvement de la Vierge du *Vœu de Louis XIII?* Comment deviner que tel *pied nu* isolé au milieu de bien d'autres dessins est une étude pour tel tableau plutôt que pour tel autre? Ces dessins faits sur un papier quelconque, soit à l'encre, soit au crayon noir, soit à l'encre de chine ou à la sépia étaient tous collés par un coin sur des feuilles volantes de sorte qu'il a fallu les décoller avec soin, régulariser ou remplacer les bouts écornés et les rapporter sur de nouvelles feuilles pour pouvoir les placer dans des cadres.

Bien des fois, quand Armand Cambon se livrait à ce travail méticuleux et fastidieux, on lui a dit qu'il employait mal son temps, que personne ne lui saurait le moindre gré de sa peine; il n'en a pas moins continué à poursuivre cette tâche ingrate. Ce musée était vraiment son œuvre. Il avait incessamment poussé Ingres à des libéralités envers sa ville natale et l'avait décidé à un premier envoi en 1847. Ce premier envoi, peu important, avait été installé dans l'ancienne chambre à coucher des évêques. Peu à peu, les chambres contiguës furent garnies.. Sans Cambon, Ingres aurait subi d'autres influences qui l'auraient poussé d'un autre côté et sa seconde femme n'aurait rien négligé pour le décider à vendre les dessins les plus importants. La meilleure preuve, c'est qu'après la mort de Cambon on fit à la ville des propositions plus ou moins acceptables pour échanger quelques-uns de ces dessins contre les décorations d'Ingres qui n'étaient, somme toute, que du clinquant. L'administration municipale s'était laissée prendre tout d'abord à ses propositions habilement présentées; heureusement

Digitized by Google

TROP TARD

Collection de M. Gustave Cambon

Digitized by Google

Digitized by Google

elle se ressaisit et refusa. Les décorations déjà envoyées restèrent à la ville sans que personne osât rien réclamer en retour.

Cambon rêvait de joindre à ce musée un palais de Beaux-Arts dont il avait lui-même dressé le plan et tracé l'ornementation. Ce rêve ne fut jamais réalisé parce qu'il était vraiment trop ambitieux; il n'en fut pas de même de son projet de musée des Arts décoratifs. Cambon avait toujours aimé à faire des excursions à l'hôtel des Ventes de la rue Drouot où il trouvait souvent l'occasion de faire des achats intéressants, particulièrement des achats d'étoffes anciennes (1). Dans les dernières années de sa vie, il fréquenta plus que jamais l'hôtel Drouot. Il avait entendu parler de la création, que l'on disait prochaine, d'un musée des Arts décoratifs, à Paris. C'est alors qu'il eut l'intention d'en organiser un à Montauban. A l'occasion du concours régional de 1877, la Société Archéologique, avec l'appui de l'administration fit des salles Berthier, affectées jusqu'alors à divers services, des salles d'exposition. Elles furent ensuite laissées à la disposition de Cambon qui put y installer ses vitrines. Comme pour lui les arts décoratifs devaient comprendre l'ensemble des objets usuels ornés avec une intention artistique, il groupa des armes, des bibelots, des éventails, des costumes, de toutes les époques et de tous les pays. Il profitait de ses passages de plus en plus fréquents à Montauban, pour doter la ville d'œuvres d'art ou pour y susciter des manifestations artistiques. C'est ainsi que séjournant durant toute l'année 1862, il organise une exposition. Ses camarades, sur sa demande, envoient de leurs œuvres: P. Flandrin, un *paysage;* Hamon, *l'Amour aux bains de mer;* Pichon, une *Sainte-Famille* (2).

(1) Il les exhibait triomphalement, le soir, dans le salon de M. Gatteaux, où le maître de maison réunissait plusieurs artistes, tels que Lehman, Pichon, R. Cazes, les Flandrin. Cambon était le bout-en-train de ces réunions, il faisait la joie des jeunes filles, dont il acceptait très spirituellement les plaisanteries, qu'elles ne manquaient pas de lui décocher au sujet de ses acquisitions.

(2) Les deux premiers de ces tableaux sont maintenant au Musée de Montauban.

Digitized by Google

Cambon donne une étude de Fleurs (1). Il va sans dire qu'il avait prié Ingres d'honorer ses concitoyens de la présence de certaines de ses œuvres. Le maître y avait accédé avec plaisir ainsi que le prouve la lettre suivante qu'il adressait à Cambon le 22 avril :

« Que je vous remercie avant tout, cher ami, de tous les bons soins que vous me prodiguez pour notre Exposition de Montauban, et vous prie d'être un interprêtre auprès de mes chers et honorables compatriotes du beau rôle qu'ils veulent bien m'y faire jouer : enfin, vaincu par d'honorables devoirs, je m'empresse, dès ce moment, de faire appeler M. Haro pour vous envoyer et emballer, avec le plus grand soin, *mon portrait*, celui de *Madame Ingres* et le portrait de mon vénéré père que mes concitoyens veulent toujours honorer. Je suis heureux aussi d'y voir figurer le *meilleur de mes portraits*, notre cher Gilibert. Monsieur de Monbrison qui vient d'acquérir la tête brune de mon *Condottiere* s'empresse de vous la prêter et vous la portera lui-même. »

Cambon réserva la meilleure place de l'exposition au panneau du maître qu'il composa lui-même avec un soin jaloux. Ingres lui donnait également ses indications :

« Je suis ravi de savoir que Louis XIII est placé au même endroit où je l'avais placé moi-même et où il faisait bien. Je prie de donner la plus belle place au portrait de Gilibert... J'ai fait tout ce que j'ai pu pour y déterminer les artistes à y concourir, Monsieur Paul Flandrin et Desgoffes. Je ne sais s'ils ont envoyé. »

Ainsi qu'on le voit ,Cambon se prodiguait pour augmenter la vie artistique de notre cité.

Epris de sa ville natale et voulant concourir à son embellissement, il commença même de décorer la Cathédrale. Ses peintures, à la cire, se sont arrêtées au transept de gauche et donnent l'idée de ce qu'aurait été l'ensemble de l'édifice. Au centre de la composition, il a placé sa toile : l'*Apparition du Sacré-Cœur*.

(1) Egalement au Musée.

Digitized by Google

Il avait fini par habiter Montauban presque toute l'année. Ses absences n'étaient plus guère motivées que par des recherches dues à son désir d'accroître le musée dont il avait été nommé conservateur. Il ne cessa cependant de peindre jusqu'à ses derniers moments, principalement des portraits qui appartiennent à l'heure actuelle aux familles montalbanaises pour lesquelles ils ont été faits. En 1884, il exposait son dernier portrait au Salon. L'année suivante, il mourait à Montauban, dans la maison paternelle, entouré des soins prodigués par son frère et sa belle-sœur.

En plus des portraits que Cambon fit de lui-même, Hyppolite Flandrin le fit poser pour un Saint-Bartholomé et l'on peut voir notre peintre montalbanais avec son front sérieux, sa belle figure calme, dans le chœur de l'église de Saint-Germain-des-Prés.

II

Cambon aima faire un tableau sur n'importe quel sujet, voire même sans sujet du tout, et il racheta souvent l'indigence du motif par le fini de l'exécution. C'est là qu'il se révéle vraiment l'élève d'Ingres. Car, chose curieuse, bien qu'il n'ait jamais suivi les leçons d'Ingres, il en a subi l'influence. La fréquentation du maître, les conversations qu'ils avaient ensemble et qui devaient avoir si souvent l'art pour sujet, le caractère autoritaire d'Ingres firent que Cambon, dont le naturel était assez flexible, suivit les préceptes de son illustre parent. Ingres lui apprit ce qu'il appelait la probité de l'art, le dessin, et c'est pourquoi, tout inégal qu'il soit, Cambon nous montre des œuvres remarquables et dignes du maître. Il est à noter que les bons élèves d'Ingres de par l'enseignement consciencieux qu'ils recevaient furent de remarquables portraitistes. Cambon, sous ce rapport, s'éleva au rang des meilleurs d'entre eux. La seule chose que je reprocherais à quelques-uns de ses portraits, c'est justement ce fini exagéré de l'exécution, ce fini qui procède à la fois de la conscience qui caractérise Ingres et

Digitized by Google

de cette habitude que Cambon avait contractée pour masquer le vide de ses compositions. Ainsi, l'admirable portrait de M. d'Audiffret frappe d'abord, et c'est là son défaut, par la robe de président à la Cour des Comptes, cette robe aux parements d'hermine, par les reflets de la moire, par la large ceinture dont le nœud saillie au-milieu de la toile. Ensuite, seulement, on est captivé par la face sérieuse et belle, remarquablement modelée et vivante, par la pose de la main, souple et nerveuse. En général, pourtant, Cambon, dans ses portraits a su amortir la couleur des costumes, des robes, pour laisser ressortir la physionomie du modèle. Son propre portrait de 1877, qui est au musée de Montauban et que nous reproduisons ici est typique. Sur fond vert sombre, l'homme se détache, vêtu de noir. Au-dessus du vêtement dans lequel il est drapé, au-milieu des teintes assoupies du fond et du costume, la tête, seule tache lumineuse, s'éclaire. C'est le procédé de Rembrandt, repris avec une puissance égale presque à celle du vieux maître. L'intensité du visage, sorti de l'ombre est obsédante, et pourtant, rien de fantômatique dans cette face grave et réfléchie, dans ces yeux profonds ; c'est une tête bien humaine et bien vivante, pensive étonnamment.

Si, dans ses portraits, l'unité se révèle presque toujours parfaite entre toutes les parties de l'œuvre, il n'en est pas de même dans ses tableaux de genre. Je crois que le peintre a eu toute sa vie la hantise des étoffes. Il aima les collectionner, les manier, faire jouer la lumière sur leurs broderies et il esseya, avec une rare habileté, de faire revivre sur la toile l'harmonie de leurs plis et le chatoiement de leurs teintes. Dans son tableau : *Roger dans les jardins d'Alcine,* l'œil est tout d'abord retenu et charmé par la robe somptueuse d'Alcine qui semble sortir du cadre. *Trop tard* est, plutôt qu'un tableau d'intérieur, la reproduction merveilleuse d'une robe de satin blanc au-dessus de laquelle la physionomie s'efface. De même pour bien d'autres. La *Pénélope*, pourtant si belle d'attitude, se maintient à peine au plan de la magnifique robe verte dont elle est vêtu. Cambon dût fréquenter assidûment le Louvre. C'était, pour sa facilité d'assimilation et sa nature, ennemie de l'effort, un moyen com-

Digitized by Google

mode et sûr de progresser. Cette robe verte doit être une réminiscence des italiens (1) et ses robes de satin blanc, car il en a peint à diverses reprises, me rapellent invinciblement cette robe de satin blanc si chère à Metzu et que Cambon sût rendre avec autant de fini surprenant que le maître hollandais.

Prenons le tableau de Cambon représentant une femme nue vue de dos (*Galel*). C'est dans l'œuvre du peintre une toile caractéristique. La ligne de la femme est tout à fait celle des Odalisques d'Ingres. La couleur, plus chaude que celle d'Ingres, révèle l'élève de Paul Delaroche, surtout dans les tons bruns. Enfin, sur le lit où se couche la femme, des satins verts et violets s'étalent, caressants, un peu secs à côté du velouté gras des chairs, indiquant la tendance personnelle de l'artiste. Dans ce tableau comme dans bien d'autres, le modèle et l'étoffe sont deux sujets également importants.

L'intérêt des toiles de Cambon est toujours double: par la scène et par les étoffes; l'attention se trouve sollicitée aussi bien par les costumes que par les êtres eux-mêmes, l'admiration hésite et se partage, d'autant plus que Cambon n'aime pas à estomper d'ombres ses tableaux dont toutes les parties acquièrent ainsi une valeur presque identique. Voilà pourquoi l'impression que nous laissent ses portraits est plus puissante. Ils sont en général plus sobres, l'admiration est appelée sur un point unique, tandis que sur tout le reste de la toile sont distribuées des tonalités discrètes et sombres.

Quand on envisage l'œuvre de Cambon, on est frappé du calme des compositions. Prenons les portraits: ils sont empreints de pensées graves ou rêveuses, douces ou sévères, toujours sereines; prenons ses tableaux de genre, les sentiments dont les personnages sont animés sont en général une tristesse résignée et contenue, la mélancolie, ou bien une gaîté charmante et quasi-silencieuse. Si l'on rapproche de ses œuvres celles d'Ingres, celles de Flandrin, de Romain Cazes, on se rendra compte que c'est la caractéristique de l'école qui a constamment

(1) On sait aussi que le vert plaisait à Ingres, tout imprégné de peinture italienne.

Digitized by Google

influencé Cambon et que bien souvent quand les élèves d'Ingres et Ingres lui-même ont voulu s'en écarter ils ont été au-dessous d'eux-même. C'est pour avoir compris cela que Cambon dans ses œuvres fait montre d'une grande parcimonie de mouvements; ses gestes s'éternisent en attitudes, ses physionomies n'expriment jamais de sentiments extrêmes, rarement le simple rire, mais bien la tranquillité; l'impression de ses toiles sans sécheresse et sans raideur est un rythme immobile, une émotion intime, plus attachante de ce qu'elle se révèle à peine.

*
* *

Grâce à la générosité de son frère, monsieur Gustave Cambon, et d'après le désir exprimé par l'artiste, le musée de Montauban offre plusieurs toiles remarquables de ce peintre trop peu connu.

Mentionnons :

Galel (1), femme vue de dos, grandeur naturelle.

Son Portrait (2), par lui-même.

La Vengeance de Médée (3) : Médée qui vient d'égorger ses enfants, farouche, tient encore le glaive.

Une Tête de femme, qui se détache, lumineuse, blonde et douce dans des voiles noirs.

Monsieur Gustave Cambon conserve également plusieurs œuvres de son frère.

L'Armoire (1).

Trop tard (2).

Pénélope considérant l'arc d'Ulysse au moment de le donner aux prétendants (3) : elle est assise, tenant dans ses deux mains l'arc qui repose sur ses genoux; on suit dans le regard attristé,

(1) Salon de 1864.
(2) Salon de 1877.
(3) Salon de 1868.
(4) Salon de 1859.
(5) Salon de 1859.
(6) Salon de 1864.

Digitized by Google

lointain, dans le pli du front, les pensées douloureuses qu'elle comprime et qui l'oppressent.

Roger dans les jardins d'Alcine (1). où s'ébattent des couples amoureux vêtus des costumes de la Renaissance italienne.

Comme on s'aime: le soir et le matin de la vie (2): sur un banc de marbre, deux couples drapés de costumes antiques sont assis: à droite, deux jeunes gens doucement rieurs, à gauche deux vieillards doucement pensifs. Comme fond, un paysage boisé, une terre ensoleillée.

Des *portraits* hors de pair.

Médaillé en 1863 et en 1873, Cambon avait été mis hors concours en 1874 .

SALONS AUXQUELS EXPOSA CAMBON

1846. La Poésie de Gloire et la Poésie d'Amour.
1848. Christ au Jardin des Oliviers.
Mimoïs.
1849. Portrait de Monsieur C...
1850. Nymphe endormie.
Le Printemps.
Portrait de Mademoiselle C...
1852. Le Christ servi par les anges.
Ce qu'on voit en mer en rêvant.
1853. Portrait de Monsieur D...
Exposition de 1855.
Le Christ servi par les anges (du salon de 1852).
Roger dans les jardins d'Armide (*sic*)
Portrait de Monsieur C. (du salon de 1848)
1857 Angélique retrouve Sacripan.
Comment le soleil se levait autrefois.
Femme Jalouse.
1859 Etude de Fleurs.
Le Billet.

(1) Exposition de 1855,
(2) Salon de 1864.

Digitized by Google

L'armoire.

1861 Diane et Actéon.

Oui ou *non* dans une heure.

1863. Vision de Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation.

1864 Galel.

Pénélope considère l'arc d'Ulysse au moment de le livrer aux prétendants.

1865. La Famille.

1866. Les Saints Anges portant à Dieu les prières des hommes.

1868 La vengeance de Médée.

1869. La vérité sous un domino de bal.

1870. Portrait de Madame N. C.

1872. Portrait du marquis d'A... ancien président de la cour des comptes.

Portrait de Madame P. du R.

1873. Portrait de Madame C. du R.

Portrait du baron de H...

1874. Comme on s'aime : le soir et le matin de la vie.

1875. Echo et Narcisse.

1877. Portrait de Monsieur C...

1878. Portrait de Monsieur C. du R.

1879. Portrait de Mademoiselle L. B.

Portrait de Mademoiselle L. H.

1880. Roger dans les jardins d'Alcine.

(*Panneau décoratif* 180 × 110)

1882. Au printemps de la vie.

1884. Portrait de Madame B...

Digitized by Google

NOTES

SUR

L'Établissement de la Cour des Aides

A MONTAUBAN

PAR

M. HENRY DE FRANCE

Membre de la Société

La Cour des Aides de Montauban a fait l'objet, en 1865, d'une très intéressante notice, œuvre de M. Taupiac, juge d'Instruction à Montauban. (Montauban, in-12. Forestié neveu).

La compétence de l'auteur nous est un sûr garant de l'exactitude des explications fournies par lui, sur la juridiction et les travaux de ce tribunal et en même temps sur les nombreux tribunaux qui voisinaient avec lui à Montauban.

Leur vitalité, les efforts pour empêcher l'établissement des autres tribunaux et la jalousie avec laquelle la Cour des Aides fût reçue à Montauban, expliquent la difficulté qu'elle trouva à se loger.

M. Taupiac traite toute l'histoire de notre Cour avec un soin et une minutie fort intéressante, mais il ne dit que très peu de choses sur l'établissement matériel de la Compagnie.

Contrainte à l'obéissance, La Cour des Aides, dit-il seule-

Digitized by Google

ment, fut, le 3 février 1663 installée définitivement à Montauban. « Elle y tint sa première audience dans une salle du Collège des Jésuites, où elle établit son siège en attendant que son palais fut prêt pour la recevoir. Ce collège des Jésuites était celui-là même où, revenus à Montauban en 1634, ils s'étaient glissés pendant la nuit, et par cette prise de possession un peu furtive, avaient contraint les professeurs protestants à leur en céder la moitié et puis le tout. Bientôt après, la Cour des Aides alla occuper le palais disposé dans une maison que les Consuls de la ville avaient prise à loyer, au prix de 700 livres par an... La Cour des Aides siégea plus tard dans les bâtiments où sont établis la Bourse et le Tribunal de commerce. »

Les maisons où s'établit la Cour des Aides, dans la rue du Temple-Neuf, traversant à la place des Nonnes (aujourd'hui de la Cathédrale) sont connues. M. Forestié, dans ses *Ephémérides* (p. 192), a donné les noms des propriétaires.

La Cour y demeura de 1663 à 1671, huit ans à peu près. Mais, ne se sentant pas chez elle, elle n'y fit jamais une installation définitive. Elle y manquait de jour et de place. Cela ressort des termes mêmes de l'Ordonnance par laquelle le Roy ordonna la construction d'un bâtiment spécialement aménagé pour elle, en 1671.

Dans ce but, il avait ordonné de rechercher un emplacement, où l'air et la lumière fussent en abondance.

Précisément l'Evêque de Berthier, ancien coadjuteur de l'Evêque Anne de Murviel, de 1631 à 1652, étant devenu Evêque par la mort de son prédécesseur, le 8 septembre 1652, s'était muni dès le 16 décembre de cette même année, par un achat d'une maison située à l'angle de la rue du Pont et de la rue du Poids, sur la rivière, à l'entrée de la ville, pour y faire sa résidence.

Depuis de longues années, les Evêques de Montauban n'avaient plus de palais épiscopal en ville. Le Bret dit qu'en 1476, l'ancien « ostal de l'avescat, » avait été acheté par les Consuls qui en avaient fait une maison de ville, puis une école, enfin un temple protestant. (V. *Bul. Arch.*, IV, 153).

Pendant toute la période si troublée des guerres de religion,

Digitized by Google

l'Evêque avait résidé à Montech. En 1652, M. de Berthier songea un instant à relever les ruines de l'ancienne Cathédrale au Moustier, pour y rétablir la demeure épiscopale. (*Hist. de l'Egl.*, Daux, II, ch. *III*, f. 74.)

C'est alors qu'il se décida à s'établir en ville à l'entrée du Pont, près de l'église Saint-Jacques, en décembre 1652, deux mois après la mort d'Anne de Murviel, et il y fit son établissement, par de nombreuses réparations. Mais malgré tout, il ne se trouva pas satisfait de cette maison épiscopale, sans doute trop modeste, et d'un accès assez difficile sur deux rues en pente rapide et fort étroites.

Il ne paraît être resté dans ce logement que pendant dix-neuf années à peu près. Car c'est en 1671 que commença sa démolition pour sa transformation.

Dès 1658, l'Evêque avait décidé de l'abandonner. C'est alors qu'il forma le projet de construire un nouveau palais épiscopal, sur les fortes murailles et voûtes si solides, édifiées, à côté du pont, par les Anglais. Les Consuls, auxquels ces constructions avaient été cédées en 1528 par le Roi, n'en avaient tiré aucun parti, et l'Evêque de Berthier obtint du ministre Colbert et de l'Intendant, à trois reprises, des subventions considérables, et il construisit en ce point, le superbe hôtel, où nous voyons, de nos jours, la maison commune de Montauban.

Il fit l'acquisition des maisons construites sur le bâtiment d'origine anglaise, par divers actes du 2 janvier1657, du 11 janvier et du 22 février 1658. Toutes ces dépenses lui furent remboursées plus tard, comme on le verra. Il fit démolir aussitôt « tout ce qui estoit ruineux es dites mazures. » Ces opérations préliminaires coûtèrent 517 livres 10 sous. L'achat des dix maisons dans l'enceinte du château-neuf absorba 7.638 livres. (Devals, *Bul. Arch.*, I, 45).

Quand les plans furent approuvés par lui, l'adjudication des travaux de construction du nouveau palais, fut faite en décembre 1658. (Devals. *Bul. Arch.*, I, 45).

La construction fut assez avancée en 1670, pour que l'Evêque pût s'y installer.

Cependant les travaux étaient inachevés encore en 1678, car le

Digitized by Google

12 juillet 1678 l'intendant Foucault mandait au ministre Colbert que « le bâtiment commencé par Monsieur Berthier pour son logement était inachevé. » Qu'il faudrait encore 200.000 livres (*Histoire de l'Eglise*, Daux, II, chapitre IV, 11 et 12).

L'évêque Berthier, du reste, était mort en 1674.

Pendant la construction du nouveau palais le roi transféra la Cour des Aides, de Cahors à Montauban. La maison épiscopale qui allait être abandonnée, devenant inutile à son propriétaire, trouva son emploi, en la transformant en tribunal, donnant satisfaction à Messieurs de la Cour des Aides qui se trouvaient fort mal dans la maison louée pour eux au centre de la ville.

C'est dans ce but que le roi décida ce qui suit:

Arrest du Conseil concernant le bastiment du Palais de la Cour des Aides de Montauban.

« Le Roy, ayant, en l'année 1661, transféré la Cour des Aides de Caors, en la ville de Montauban, et n'y ayant aucun palaix, pour l'exercice de la justice, que les officiers seront obligés de rendre, dans une maison de laquelle, les Consuls de la ville, payent annuellement huit cent livres de loyers, ce qui est, non seulement à charge à la dite ville, mais de grande incommodité aux dits officiers, n'y ayant aucun appartement en la dite maison, de ceux qui sont nécessaires pour un palais. »

« Et estant nécessaire pour la décence et dignité de la justice, qu'elle soit exercée dans un lieu propre à cet effet. »

« Et sa majesté ayant esté informée qu'il n'y a point de logement dans ladite ville de Montauban plus comode pour en faire un palais pour ladite Cour des Aides, que la maison appartenant en propre au Sieur Evèque de Montauban, lequel en a fait bâtir une autre, pour y faire sa demeure ; »

« Et voulant, sa majesté, pourvoir à l'acquisition et remboursement du prix de ladite maison pour la convertir en un palais à l'usage de ladite Cour des Aydes, et pour ce fait, la faire examiner, etc... Le sieur Pellot, commissaire départi par sa Majesté, avait, par son Ordre, fait la visite et estimation de cette maison, et dressé un devis, etc.... »

Digitized by Google

« Vu l'acte d'achat de la maison, du 6 décembre 1652, 2 janvier 1657, 11 janvier et 22 février 1658, au prix de 17.400 livres, et la note des réparations faites par le dit sieur Evesque, etc.

« Tout considéré, sa majesté, en son conseil ordonne que la maison épiscopale de Montauban sera acheptée, par le sieur Pellot, et deux Trésoriers de France de Montauban, etc... pour la somme de 30.000 livres, sur les élections de la Généralité de Montauban, etc..., sur lesquelles il sera payé 20.000 livres au sieur Evesque de Montauban, pour prix de la maison, et les 10.000 livres restantes, seront employées pour réparer la dite maison, et la mettre en état de servir de Palais à la Cour des Aydes..., etc... »

« Faict au conseil d'Estat du Roy tenu à Saint Germain en Laye le 15e jour de février 1666. »

« Collationné par moi secrétaire de Mgr Pellot, Intendant ès Généralités de Guienne. »

(Dumons, notaire, 1671, f. 113.)

En conséquence de cette décision, Monsieur Pellot, se rendit acquéreur de cette maison, par un acte passé devant maître Dumons, notaire, en octobre 1667. (Dumons, Protocolle, Anno 1667 f. 637.)

Ce n'est que le 11 mai 1671, qu'eut lieu l'adjudication du bail de construction du nouveau palais. On avait attendu, sans doute, que la construction commencée par Mgr Berthier, dès 1658, fût assez avancée pour pouvoir s'y loger provisoirement.

Pour cette adjudication, voici son texte même:

« Par devant le notaire, garde notte de la ville de Montauban et en présence des témoins soussignés, furent présents, en leurs personnes:

« Messire Guillaume de Sève, chevalier, seigneur de Chastillon, le Roy, Izi et Briqueville, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requêtes ordinaires de son hostel et commissaire desparty pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la Généralité du dit Montauban, et messires Jean de Tuillié et Nicolas de Campmas, chevaliers, aussi conseillers du Roy

Digitized by Google

en ses conseils, trésoriers de France et généraux des finances en la dite Généralité, lesquels, en conséquence de l'arrêt du conseil du quinsièsme février 1666, portant, etc. (comme ci-dessus.)

« Ayant trouvé que le restant du fonds (10.000 livres) imposé n'estoit point suffisant pour la construction du dit palais, etc.. et le sieur Jacque Moisset, payeur des gages de nos seigneurs les officiers de la Cour des Aydes, ayant offert de fournir le surplus de ce qui seroit nécessaire ; les Dicts seigneurs Intendant et Trésoriers de France, après avoir fait faire la publication et affiches aux lieux ordinaires et accoustumés du bail au rabais de l'entreprise du bastiment du palais, suivant le devis, et de la démolition des maisons qui sont dans la place où ledit palais doit estre construit, ont fait l'adjudication du bail, à Estienne Vergnet, maistre masson, habitant dudit Montauban, icy présent et acceptant, qui a moins dict, à la somme des treize mille trois cents livres, etc...

« Les matériaux de démolition devant être utilisés par lui. En conséquence... le plan lui a esté délivré... Il a promis de faire en pierre, les marches du perron qui sur le devis estoient en briques... plus de faire les murailes, etc...

« Moyennant quoi le dit entrepreneur a promis avoir parachevé, en tout et rendu le palais à la clef, conformément au devis, à la feste Saint-Martin de l'année prochaine (1672), à peine de tous despans, etc.....

« Faict à Montauban le 11 may 1671.

« Coffinal, Delmas, Garrison, Bebian, Dumons, notaire.

« (Dumons, notaire. Liasses f. 112). (Côté 2.172.) »

Le devis se trouve joint à cette pièce :

« Sera le dit Palais, faict et dispousé sur la plasse du vieux palais épiscopal deMontauban, etc.

Sera faict dans la façade de la rue du pont. « Le portal d'entrée du palais, dimensions portées sur le plan, fait en corps de pilastres de l'ordre dorique, avec bornes et impostes de pierre de tailhe, et les armes du Roy ornées d'un cartouche et ordre du Saint-Esprit.

Digitized by Google

Le bâtiment aura 21 canes trois pams, sur la rue du Pois.

Sur un angle de la basse-cour du côté de la Rivière sera faite une tour, couverte en dôme, de brique taillée, et sera fait en ce point la porte d'entrée de la basse-cour. »

Cette tour fut faite au coin de la rue du Pont elle figure sur les dessins faits à l'époque par Parizot.

Tous les planchers, celui de la chambre des conseils, celui de la chambre du parquet, celui de la chambre des manteaux seront faits en bois de sapin.

Au troisième étage seront les appartements de Messieurs les gardes, facteurs, greffiers.

Du côté de la rue du Pois et du côté de la rue du Pont, les toitures seront à demi tombants d'eau, en tuile canal rouge

On utilisera les planchers, en particulier celui de la chambre où couchoit Monsieur de Montauban, celui de la chapelle, celui de la Bibliothèque.

Il sera fait dans la tour, le grand degré, pour Messieurs de la Cour à monter à leurs appartements et au tribunal. Le dedans de la tour portant deux canes en carré dans œuvre, le degré sera carré à lanterne, à marches massives, montant jusqu'en haut.

Il sera fait une basse-cour sur le mur du côté de la rivière. Le mur s'arrêtera à hauteur d'appui. La salle d'audiance sera du côté de la rivière faisant face sur la basse-cour, sur laquelle on parviendra par un perron à fer à cheval et une porte sur ce grand degré.

Au dessous de l'Audiance seront les prisons et les bûchers.

Dans les salles d'Audiance pour le tribunal seront placés les sièges de Messieurs les présidents et conseillers suivant leur ordre et dignité sur une estrade de trois pams.

Pour Messieurs les gens du Roi, au pied de l'estrade.

Pour le bureau de Messieurs les advocats, il sera séparé du parquet de l'audiance.

L'entrée du palais sera sur la rue de la descente du pont avec portal de bois de noyer à deux parties. Il y aura une porte sur la rue du Pois, aussi à deux parties.

La chambre du buvetier sera sur la rue, ainsi que la cui-

Digitized by Google

sine du garde du palais. Au-dessous sont de vieilles voûtes de caves, qui seront conservées. Tout le rez-de-chaussée sera vouté de briques.

Dumons, notaire. Liasses, côté 2.172, f. 114-115. »

Cette description du palais de la Cour des Aides, ne fait pas double emploi avec celle qui a déjà paru dans le *Bulletin de l'Académie de Montauban* (1898, f. 93.) Ces deux articles se complètent l'un l'autre.

Au dessus de la porte du Palais qui avait été réservée dans la façade de la rue du Pont, se trouvait, comme nous l'avons vu plus haut, une pierre portant les Armoiries du Roy.

Ces sculptures ne furent faites qu'après l'achèvement de la construction, et nous possédons le nom de l'artiste qui les fit, grâce au traité qui fut passé avec lui,comme suit:

« Bail à graver les Armes du Roy, fait par Pierre Delmas, maître charpentier, à Jean Courdié, sculpteur, le 24 mars 1672, pour la Cour des Aydes.

Il devra faire la sculpture en relief sur deux pierres de quatre pams et demy en carré, suivant le modèle, que les parties ont choisy, etc. » « pour être mises en place sur le frontispice du grand portail du dit palais, et ce, moyennant la somme de cinquante livres. »

Jean Courdié confia le travail à un ouvrier de Montricoux, ce qui indique que la pierre choisie pour cette sculpture était du marbre de Montricoux, lequel était très employé à Montauban à cette époque, pour les cheminées, les fontaines et les meubles divers qui avaient une table de marbre à leur partie supérieure.

Ce fut donc, « l'ouvrier Jean Benech, sculpteur de Montricoux » qui sculpta les Armes du Roy (Dumons, notaire. Liasses 1672. Article 61.)

Comme l'avait promis l'entrepreneur, les travaux furent poussés rondement. Et dès la fin de l'année 1671, on pouvait juger que tout serait prêt à la Saint-Martin.

Aussi dès le 24 février de cette année, Messieurs de la Cour se mirent-ils en mesure de meubler le nouveau palais.

Digitized by Google

A cet effet il commandèrent les tapisseries et meubles dont la description se trouve dans les actes notariés que nous donnons ci-après, passés par Monsieur Dupin de Saint-André, l'un des conseillers de la Cour.

« Vente de Tapisserie faite par Matheron à M. Dupin.

« L'An mil six cent soixante douze, et le 24 février, après midi, à Montauban, règnant très chrestien prince Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, devant moi notaire et tesmoins bas nommés constitué en personne, Charles Matheron, marchand tapissier de la ville d'Aubusson, en la Haute Marche, au diocèze de Limoges, lequel de gré a fait vente à Mre George Timoléon Dupin, conseiller du Roy en la souveraine Cour des Aides de Montauban, icy présent et acceptant.

« Scavoir d'une tente de tapisserie à laine double dégraissée, de hauteur de quatre aulnes, et du nombre des pièces qui seront nécessaires, pour garnir entièrement la salle des Audiances, du palais de ladite Cour des Aydes dont le bastiment et construction se fait présentement dans la présente ville au lieu et place de la maison épiscopale.

« La dite salle estant desjà entièrement bastie hormis divers fenestrages et de l'endroit où sera l'autel.

« Toutes lesquelles pièces de ladite tente de tapisserie seront de la même qualité et bonté que celles qu'il a déjà vendues audit Sieur Dupin et à Messieurs de Cabié et d'Autesserre.

« Et dans la pièce qui sera à l'endroit du siège du Roy sera représenté un pavillon Royal, et les Armes de sa Majesté avec un écusson supporté par deux anges au naturel.

« Et dedans la bordure haute de chacune des grandes pièces sera représenté la justice avec une espée et la balance. Et toutes les bordures seront rehaussées de soye, représentant de trophées d'armes et de cris de guerre.

« Dans les coins de chacune des grandes pièces seront aussi représentées deux lettres L. entrelassées, avec la Couronne au-dessus.

« La laine blue, sera d'une couleur enfonssée en vray blu turquin.

Digitized by Google

« Comme aussi garnira de semblable tapisserie à fleurs de Lis les sièges du tribunal dudit palais et le banc de Messieurs les gens du Roy. Et fera un tapis pour la table de Messieurs les greffiers.

« Laquelle vente, ledit Matheron a faite audit sieur Dupin, moyennant le prix et somme de Dix sept cent livres sur laquelle le dit Sieur Dupin, lui a réellement payé la somme de cinq cent livres en louis d'or et d'argent, etc... et les douze cent livres restantes, seront payées en recevant ladite tapisserie, posée dans la salle d'audiance, à la Toussaint prochaine, à peine de.. etc...

« Signé: Dupin, Matheron, Valette, Bebian, Dumons. »

(Dumons, Liassses, f. 44).

Le nom de Matheron, négociant d'Aubusson, était connu par une vente de tapisseries faite en 1578 à Saint-Nicolas au seigneur de Gout, par François Matheron et François Meaulme tapisseurs de la ville d'Aubusson (*Bul. Arch.*, XXXIV, 161.)

Le nom que nous mettons aujourd'hui en lumière de Charles Matheron marchand de Limoges, en 1671, est d'autant plus intéressant, qu'il indique une véritable dynastie de négociants « Maîtres Tapisseurs » de ce nom, puisque cent ans séparent les deux dates des deux ventes que nous connaissons.

Nous ne tardons pas à faire la connaissance d'un autre marchand de tapisseries, car il manquait des tapisseries pour le parquet de la Cour des Aides. C'est alors qu'eut lieu une nouvelle « Vente de tapisserie faite à Messieurs les gens du Roy de la Cour des Aydes, par Matheron et de Chavaux. »

« L'an mil six cent soixante douze, et le 23 novembre après midi, à Montauban, régnant, etc... Constitués en personne, Charles Matheron et Pierre de Chavaux, marchands tapissiers de la ville d'Aubusson, etc., lesquels de gré solidairement l'un pour l'autre, et un seul pour tous deux sans division, etc., ont fait vente à Messieurs Jean de Missel, seigneur du Roy (1),

(1) Le nom de « Messire Jean de Missel, seigneur du Roc, » nous donne l'occasion de dire que la Notice de M. Taupiac, déjà citée, contient, à son sujet, une mention qui paraît fautive.

Digitized by Google

conseiller du Roy en ses conseils et son procureur général en la souveraine Cour des Aides et finances de Montauban, Estienne de Saux et Guillaume Lefranc, seigneur de Lisle, aussi conseillers du Roy en ses conseils et advocat de sa Majesté en ladite Cour des Aides, lesdits sieurs du Rocq et de Lisle icy présents et acceptants, etc, savoir une tente de tapisserie pour le parquet quet desdits sieurs procureur et advocat du Roy, parsemée de fleurs de Lis, de la tirance de quatorze aulnes de Paris de tour, et de demi aulnes et demie de hautur, en cinq pièces à double fil de laine dégraissée de la même bonté et qualité que celle que ledit Matheron a fait pour la salle d'audience du palais, etc. dans chacune desquelles cinq pièces seront représentées les armes du Roy dans un écusson supporté par deux anges au naturel, et les bordures desdites cinq pièces, etc. (comme pour les autres), pour le prix et somme de quatre cent livres, etc, avant la Saint-Martin prochaine.

Signé: Durocq. Lefranc Delisle.

Matheron. De Chazang.

Valette le Blon.

Dumons notaire. (liasses. f. 225.)

Notons en passant la différence qui existe entre le nom du se-

Nous y voyons, en effet: « Jacques-Michel Duroc, advocat au Parlement, » nommé substitut en la Cour, le 15 septembre 1654.

Le même, sans doute, « Michel Duroc, substitut, » fut nommé Procureur général le 25 avril 1656.

Malgré la désinvolture bien connue, avec laquelle nos ancêtres traitaient l'orthographe des noms propres, il semble difficile d'assimiler « Jean de Missel, seigneur du Rocq, Conseiller du Roy et Procureur général en la Cour, » en novembre 1672, aux précédents. Son prénom, qui ne concorde pas, est une raison pour empêcher la confusion.

La durée de son emploi paraît aussi bien longue. Son successeur, « Mre Antoine Dadine de Hautesserre, » fut nommé le 7 janvier 1684. Jacques-Michel Duroc serait donc demeuré en fonctions vingt-huit ans.

D'autre part, il faut noter que Mre d'Hautesserre serait lui-même resté en fonctions de Procureur général trente-un ans, si la *Chronologie* de M. Taupiac est exacte. N'y aurait-il pas là quelque lacune?

Les autres fonctionnaires nommés dans cette Notice se retrouvent exactement chez M. Taupiac.

Digitized by Google

cond vendeur dans le texte et dans sa signature. Je pense que c'est la signature qu'on doit préférer (1).

Grâce à ces divers documents nous pouvons nous faire une idée de la splendeur des diverses salles de la Cour des Aides de Montauban.

Toutes ces tapisseries furent détruites sans doute à la Révolution. Car les Armoiries Royales, Fleurs de lis, Devises et Cris de guerre qui les ornaient ne purent que hâter leur destruction.

En tout cas nous n'avons aucun renseignement à leur sujet et elles ne paraissent pas avoir survécu.

(1) Peut-être faudrait-il lire dans le manuscrit « Pierre de Chavanx » ou dans la signature « de Chazaug. »

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1907

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président;* de Bellefon, *vice-président;* Ed. Forestié, *secrétaire général;* chanoine Calhiat, général Wallon, Paul Fontanié, docteur Monribot, Victor Lavitry, Mathet, colonel Forel, capitaine de Bazelaire, Moissenet, Borderies, Ressayre, Lespinasse, colonel Caillemer, abbés Chatinières et Milhau, René de Vivie, Souleil, Laroche, Séméz'es, Célarié, capitaine de Mandres, abbé de Scorbiac, lieutenant de Gaujac, Escudié, Pécharman, Donnadieu, Imbert, Bourdeau, *secrétaire.*

La séance est ouverte par la lecture du dernier procès-verbal qui est adopté.

Excusés : MM. de Bellerive, général Konne.

M. le Président présente une collection de divers objets préhistoriques qui furent offerts à la Société par le regretté M. Treilhard; ils avaient été confiés à M. Leenhardt. Ils proviennent de la grotte des Espelugues, à Lourdes; parmi eux, une tête de cheval, sculptée dans un fragment de corne de renne, compte parmi les objets rarissimes de ces époques; elle a été publiée par M. Piette. Bon nombre d'ossements gravés sont également dignes de remarques.

M. Sémézies, donne communication des travaux de préparation de l'Exposition des Beaux-Arts qui ont été accomplis par la Commission et des dernières dispositions qui ont été prises.

Digitized by Google

L'Exposition s'ouvrira le 15 novembre; à cette séance de vernissage seront seuls admis les invités, les membres de la Société, les abonnés et les exposants. (Voir le compte-rendu dans le *Bulletin* de 1907, p. 316.)

M. le Président annonce avec regret le départ de Montauban de M. le professeur Leenhardt qui s'intéressait puissamment à la Société. Il prend sa retraite à Montpellier. M. Leenhardt s'occupait surtout de préhistoire, mais son esprit cultivé, familiarisé avec toutes les sciences, apportait d'utiles participations à tous nos travaux et les relations avec lui étaient on ne peut plus agréables, Malheureusement, l'état de sa santé l'avait depuis quelques temps empêché de venir à nos séances.

M. le docteur Teyssier, du 10e dragons, dont le talent musical avait été trés apprécié, et M. le lieutenant Guilhot de Lagarde nous quittent également. La Société, par l'organe de son président, exprime les regrets que lui cause l'éloignement de ces trois confrères.

M. Etienne de Monbrison fait don à la Société d'un magnifique ouvrage intitulé *Les Grands Châteaux de France* et dans lequel il y a une très belle série de vues du château de Saint-Roch. Ses notices, réunies sous la direction de M. Henri Fouquier, sont de divers auteurs. M. Et. de Monbrison a écrit avec autant de compétence que d'autorité celle qui est consacrée au beau château bâti par son père sur les plans de M. Olivier. (*Les Grands Châteaux de France,* Imprimé chez Lahure, 1907.)

M. Pierre Lespinasse donne un aperçu artististique de ce bel ouvrage et se fait l'interprète des sentiments de gratitude de tous à l'égard du généreux donateur.

M. René de Vivie fait hommage de son dernier ouvrage, *Quelques jours à Berlin*, qui contient de remarquables aperçus économiques sur l'état de l'empire germanique. Il en sera rendu compte.

La Société a également reçu :

La Cathédrale de Reims, par M. Louis Demaison;

Lara et son église, par M. Rumeau;

Les Communications postales en Rouergue, par M. Cabrol.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le chanoine Calhiat rend compte d'un article de la *Revue du Traditionalisme* sur « le Folklore ».

La Société littéraire de La Rochelle annonce l'ouverture d'un concours littéraire pour l'année 1908.

Digitized by Google

M. le général Quévillon et M. Pougens envoient leur souvenir amical à la Société.

M. le Président annonce qu'il s'est rendu, en compagnie de MM. Mathet et Lespinasse, au château de Saint-Etienne, chez notre confrère M. E. Depeyre, afin, de là, d'aller visiter à nouveau la curieuse église de Notre-Dame de Saux. Abandonné au milieu des bois, cet édifice est remarqable par des coupoles qui rappellent celles de Cahors ou de Souillac, dans la région, et leur sont cependant très postérieures. Il ne paraît pas possible de les faire remonter au-dela de la dernière période gothique, ce qui constitue une rareté dans tous les cas sans similaires dans le département. Le très mauvais état de la toiture amenant un danger pour les voutes en partie à découvert, des réparations s'imposaient. Un membre de la Société a bien voulu généreusement se charger des frais qu'elles entraîneront.

M. le Président, d'accord avec la municipalité de Montpezat, a pu faire faire ce travail de préservation, en attendant que le monument soit classé comme monument historique. (Voir p. 82.)

Il fait circuler des photographies de l'église prises à ce dernier voyage par M. Mathet, et d'autres qu'a bien voulu envoyer M. Gabriel Depeyre.

La Société remercie l'anonyme archéologue de cet acte de sauvetage si méritoire.

M. Paul Fontanié donne quelques détails biographiques sur une femme de Castelsarrasin qui fit, comme volontaire, toute la campagne d'Allemagne en 1813.

M. le secrétaire général Forestié communique, de la part de M. l'abbé Oulès, des fragments d'un registre de notaire de Molières en 1385. Ces feuillets sont intéressants à plusieurs points de vue et seront publiées.

Il signale à cette occasion comme une mine féconde en découvertes historiques, anecdotiques, biographiques, les registres anciens des notaires et il rappelle de combien de communications ces notulaires lui ont fourni la matière. A l'heure actuelle il dépouille les minutes des notaires de Saint-Nicolas de la Grave dans lesquelles il a découvert nombre de détails sur Lamothe-Cadillac et dont il est en train de tirer la matière intéressante d'une étude sur une famille bourgeoise à travers les âges.

Entre autres citations, il mentionne un bail pour la régence des

Digitized by Google

écoles de Saint-Nicolas en 1635 : le régent recevait 150 livres par an et le logement.

Il signale également de nombreux incidents du logement des troupes de la compagnie colonelle du duc d'Epernon à Saint-Nicolas, qui rappellent les tribulations des consuls d'Auvillars à la même époque, que M. Moulenq a racontées dans une plaquette intéressante.

M. de Bellefon lit à ce sujet un extrait relatif aux étapes pendant le XVI° siècle publié dans l'ouvrage sur les guerres de religion, de M. Cabié.

M. de Mandres fait observer qu'aux Invalides on trouve un certain nombre de sauf-conduits donnés par les Maréchaux de France pour éviter les exactions des gens de guerre.

M. Fontanié parle des découvertes faites à Antinoë, publiées par M. Guyot dans les *Annales du Musée Guimet.*

M. le chanoine Pottier qui possède des fragments d'étoffes trouvés dans les tombes de cette cité, les fait passer sous les yeux des membres de l'Assemblée.

M. Pierre Lespinasse signale : 1° dans *la Revue* de la Corrèze, une découverte archéologique d'anneaux d'or dans les environs de Pontgibaud; 2° dans la *Revue de l'Orléanais*, un article curieux sur les évantails révolutionnaires du Musée d'Orléans; 3° dans le *Recueil de l'Académie des Sciences de Toulouse*, une étude sur le groupement des races humaines, par M. Juppont; 4° dans la *Revue archéologique de l'Oise*, une étude sur le château d'Artimont et sur ses Tapisseries.

M. le Président annonce, avec le plus profond regret, la mort du docteur Louis Guiraud, professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse, décédé à Montauban, sa ville natale, le 21 septembre. Il fut un des premiers membres de notre Compagnie.

Il déplore également la mort de M. Auguste Lair, membre de l'Académie des Inscriptions et de nombreuses Sociétés savantes.

La Société des sciences historiques et naturelles de Semur a tenu, en septembre une réunion à Alise et visité les fouilles d'Alésia sous la direction de M. le commandant Espérandieu.

M. Cartailhac, en s'excusant de ne pas pouvoir venir donner une conférence pendant l'Exposition, envoie une carte postale donnant la très curieuse réduction des dessins du plafond de la Grotte préhistorique d'Altamira de Santillane (Espagne), qui présente une très intéressante vision du tempérament artistique

Digitized by Google

des habitants des cavernes. Il y a là des attitudes d'animaux que ne renieraient pas nos peintres contemporains.

M. le lieutenant comte de Laurencin-Beaufort, présenté par MM. les capitaines de Bazelaire et de Mandres;

M. Marcellin Dalquié, prétenté par MM. le chanoine Calhiat et Delpey;

M. le comte Xavier de Villèle, présenté par MM. le Président et Forestié,

Sont élus membres titulaires à l'unanimité.

Avant de lever la séance et pour répondre au vœu de plusieurs membres, M. Sémézies prête le charme de sa diction à une amusante poésie du regretté chanoine Ferrand, *Pour la veuve Polycarpe,* poésie publiée par l'Académie de Bordeaux.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1907

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président ;* de Bellefon, *vice-président;* Ed. Forestié, *secrétaire général;* général Appert, général Konne, général Wallon, chanoine Calhiat, Ressayre, Moissenet, colonel Caillemer, Vitteaut, Escudié, abbé Chatinières, Mathet, abbé Milhau, Victor Lavitry, Dufaur, B. Foréstié, Lespine, Souleil, abbé de Scorbiac, Laroche, Saint-Yves, Lespinasse, Teissié-Solier, Delpey, commandant de Lacger, Sémézies, commandant de Bermond, Bourdeau, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le général Appert présenté par les généraux Konne et Wallon, est élu membre titulaire et prié de prendre place au sein de la Sociéte. M. le Président lui souhaite une cordiale bienvenue à laquelle le général répond dans les meilleurs termes pour assurer ses nouveaux confrères de tout son dévouement à l'œuvre de la Société à laquelle il s'intéresse particulièrement.

Le capitaine Pâris de Tréffond d'Avancourt, présenté par M. le capitaine de Mandres et M. le Président;

Digitized by Google

M. Chaulet, architecte départemental, présenté par M. Bourdeau et M. le Président,

Sont élus à l'unanimité membres titulaires.

M. Leenhardt, avant de quitter Montauban, a adressé à M. le Président un dossier contenant un plan à l'échelle approximative de 1/1000e de l'oppidum de saint Clément qui se trouve situé dans la Grésigne; en même temps plusieurs photographies de cette motte militaire prises en hiver et permettant d'en apercevoir le profil. Ces documents seront conservés dans nos archives; ils seront joints au plan dressé par M. le docteur Alibert.

A cette occasion, M. le Président répare un oubli qui s'est produit dans le dernier procès-verbal. M. Leenhardt est passé dans la classe des membres correspondants. Il nous reste donc attaché et a bien voulu nous assurer qu'il garderait bien vivant le souvenir de la Société dans sa nouvelle résidence.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts se réunira à Paris pendant la semaine de Pâques.

De même pour le Congrès des Sociétés savantes auquel notre confrère, M. Saint-Yves, fera les communications suivantes :

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

Le fonds Asie des archives du ministère des affaires étrangères.

A travers les mélanges Colbert, quelques notes pour servir à l'histoire de la marine et de la colonisation française au XVIIe siècle

Essai d'une géographie de l'Inde au XVIIe siècle, pour servir à l'histoire de la colonisation française et anglaise.

Les Anglais en Indo-Chine au XVIIe siècle.

A la demande de M. le Président, M. Lespinasse prépare, pour les Beaux-Arts une étude sur le peintre montalbanais Nazon.

Deux membres nouvellement élus, M. le Comte Xavier de Villèle et M. de Laurencin-Beaufort ont adressé à la Société l'expression de leur gratitude.

M. Louis Pagès fait hommage, avant son depart pour Pau, de sa thèse de doctorat.

M. l'Abbé Buzenac, curé de Castanède, adresse à la Société quelques notes sur l'abbaye de Saint-Pierre de Lacourt et une

Digitized by Google

empreinte du sceau de cette abbaye; il envoie un petit album d'aquarelles intéressantes. M. le Président rappelle que le sceau matrice a été trouvé, il y a quelques années suspendu au cordon destiné à soutenir la queue de la poële devant une cheminée de métairie à Saint-Amans de Pellagal. Etrange destinée des choses !

M. le chanoine Pottier rappelle le succès obtenu par l'Exposition des Beaux-Arts, dont le compte rendu, très intéressant, a été donné par M. le Secrétaire général, M. Ed. Forestié (voir tome XXXV, 4e trim. 1907, p. 205), et dont M. Marcel Sémézies a présenté les comptes et le résultat financier (*Ibid.* p. 319). M. le Président se fait l'interprète de toute la Société pour remercier ses collaborateurs : MM. Sémézies, Lespinasse, Bouïs, Marre, Fauré, Célarié, Bouysset; la section de musique et son distingué président, M. le chanoine Contensou; *la Cigale* et son dévoué directeur, M. Célarié; enfin les conférenciers, MM. de Gironde, Sémézies, Mathet, Lespinasse, Moissenet, Graillot.

M. G. Saint-Yves offre à la Société son dernier ouvrage en collaboration avec M. Chavanon : *Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810.* Etude sur le système administratif institué par Napoléon Ier.

Ce livre a obtenu un prix de l'Académie des sciences morales et politiques : fondation Raymond.

L'auteur donne une rapide analyse de son œuvre.

M. le chanoine Calhiat rend compte d'une conférence du *Musée Guimet* sur les Thibétains et résume en quelques mots la vie militaire, la vie judiciaire, la vie universitaire et la vie familiale de ce peuple très intéressant à connaître. Il s'étend notamment sur les particularités très curieuses qui regardent chez lui la naissance, l'éducation, le mariage, la nourriture, le costume, la mort et les funérailles. Cette étude ethnographique amène M. Saint-Yves, qui a visité le Thibet, à compléter la communication de M. Calhiat. Il fait gravir à sa suite les hauts plateaux des Pamirs et, dans des aperçus historiques, topographiques et scientifiques, captive l'Assemblée par sa brillante parole. C'est un retour vers une conférence sur son voyage au Thibet qu'il donna à la mairie il y a quelques années.

M. Lespinasse dit quelques mots d'une étude publiée dans le *Bulletin du Musée du Nord et de Stockholm* sur les Corporations au Moyen-Age en Europe. On y relève la création à Toulouse, au XIIe siècle, des Corporations de bouchers et de boulangers.

A la fin de son travail, l'auteur indique quels furent les débuts

Digitized by Google

des corps de métiers dans les possessions danoises, notamment à Copenhague, à Malmoë et à Bergen.

A propos d'une étude publiée dans le *Recueil de la Société d'Archéologie*, M. le chanoine Pottier présente une intéressante et nombreuse collection de pommeaux d'épées de toutes les époques; la plupart ont été, comme le sceau de l'abbaye du Mas-Grenier, trouvés attachés aux cordons des poëles dans la demeure des paysans.

Les poèles, à queue très longues, étaient posées sur un trépied et maintenues d'aplomb à l'aide d'une ficelle munie d'un contre-poids; le pommeau étant la partie la plus forte et la plus résistante d'une épée peut plus facilement se retrouver dans le sol que la lame et, dès lors, offrir aux laboureurs, qui les recherchaient, ce contre-poids, objet de ménage ayant son utilité.

M. Siréjol, curé de Lachapelle, qui est de Mirabel, a informé M. le Président que le tumulus de Notre-Dame des Misères vient d'être fouillé par suite d'un éboulement. On y a découvert une vaste salle creusée de main d'homme dans le tuf; elle a 4 mètres de diamètre sur une hauteur de 3 mètres. Autour sont cinq silos; puis une galerie de 0 m. 70 de large sur 1 m. 80 de haut conduit à une autre salle de même dimension que la première et offrant aussi cinq silos; au bout du couloir sont pratiquées deux rainures servant à mettre les pièces de bois qui maintenaient la porte fermée. Il y a encore plusieurs couloirs et plusieurs salles qu'on n'a pu explorer. Ces salles et ces couloirs sont absolument étanches.

On se trouve en présence d'une de ces habitations troglodytiques décrites par M. Devals aîné.

Conformément aux statuts, on procède au renouvellement des trois membres sortants du Conseil d'administration : MM. Buscon, Mathet et Fontanié. Ces messieurs sont réélus à l'unanimité.

La séance est levée à 10 h. 25.

Le Secrétaire,
J. BOURDEAU.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 JANVIER 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président;* de Bellefon, *vice-président;* Ed. Forestié, *secrétaire général;* général Konne, général Wallon, chanoine Calhiat, Sémézies, colonel Caillemer, de Saint-Félix, commandant Barthe, capitaine de Tréffond d'Avancourt, commandant de Lacger, Ressayre, Sancholle, Imbert, Delpey, de Séverac, abbé Chatinières, Maury, Mommayou, abbé Milhau, Laroche, Lespinasse, capitaine Marcel, Souleil, de Laurencin-Beaufort, capitaine Reveillaud, Pécharmant, Latreille, commandant de Bermond, Saint-Yves, comte de Gironde, Baron de Scorbiac, Moissenet, Bourdeau, *secrétaire.*

Excusés, MM. Mathet et Buscon.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Président adresse à ses collègues, pour l'année qui commence, des vœux empreints de la plus profonde cordialité.

Sur l'invitation du président, M. le chanoine Calhiat donne lecture des vers latins qu'il a composés pour, suivant nos traditions, être envoyés aux membres et aux Sociétés correspondantes.

Ces vers, ainsi que l'a écrit notre confrère le marquis de Panat, membre des Jeux Floraux, sont déclarés « dignes de Sadolet ou de Jérôme Vida ».

Les voici :

Allicit, o frater (1), *mentes humana vetustas :*
Ferventer calamo tempora prisca nota.
Præcipue veteris patriæ memoranda celebra,
Et dabitur scriptis splendida palma tuis!
Hoc opus, hic labor est nostræ telluris amantum :
Quis francus posset non adamare suam ?

M. le Président donne lecture de quelques-unes des réponses qu'il a déjà reçues à cette occasion. Plusieurs Académies ou Sociétés savantes ont, comme nous, emprunté la langue de Virgile ou d'Horace en sa forme poétique.

C'est ainsi que s'exprime de la façon la plus heureuse, qui, du

(1) Une variante pour les Sociétés : *Alma Soror.*

Digitized by Google

reste, lui est coutumière, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers :

Grata fuit nobis, anno nascente, sodales,
Littera quæ sensus vestros et vota ferebat.
Spectatum dulcis patriæ sua letis amorem,
Et gnavum studium laudatis temporis acti.
Et bene. Stultus enim qui vellet mobilis horæ
Vel secli spatio gentis concludere vitam,
Nil, verè, præsens et lapsum dividit ævum,
Arctaque cum proavis conjungunt vincla nepotes,
Ut partem nostri meliorem habeamus ab illis.
Quid mirum si Priscorum cognoscere gesta
Nitimur et mores, usus, arcanaque cordis!
Tristia nimboso cœlo cernentibus, et rem
Omnem vastatam, sparsas et ubique ruinas,
Utile majorum præclare facta referre,
Ut nova lassatas foveat fiducia mentes.
E sociis unus, vir acutæ mentis et audax,
Immensum suscepit opus. De pulvere chartas
Oblitas prompsit, plures, prius igne perustas,
Restituit, doctaque notas simul addidit arte.
Editus ille liber vestram mox ibit in urbem.
Ut vobis bona cuncta cadant ex corde precamur,
Optamusque novus currat feliciter annus.

L. THIBAULT.

La Société d'Agriculture, Lettres et Sciences de la Haute-Saône, sous la plume de M. Monnier, professeur, répond en ces termes :

Nos quoque, blanda soror, jamdudum humana vetustas
Sæpe dies totos allicit et retinet.
Ut suades merito, nos tempora prisca notamus,
Et veteris patriæ noscere facta juvat.
Ipse urbis Vesulanae annalia volvere conor,
Et modicis scriptis splendida palma data es (1).
Mox opus illud ego vestris adjungere velim,
Ut melius patriam possis amare meam!

M. Léopold Delisle, depuis longtemps l'ami de notre Compagnie, a bien voulu écrire :

« TRÈS HONORÉ CHANOINE ET CONFRÈRE,

« Quand j'étais au Collège j'ai ânonné quelques vers latins, mais je serais bien incapable de mettre sur ses pieds un distique qui ressemblât à ceux dont vous m'avez honoré au nom de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne et dont je ne sais comment vous remercier. Je dois me borner à un simple accusé de réception, avec mes excuses et mes meilleurs vœux.

« Votre tout dévoué.

« L. DELISLE.

« 30 décembre 1907. »

(1) La Société de Vesoul a pris à sa charge l'impression de cet important ouvrage.

Digitized by Google

A l'occasion de la réponse si aimable de M. Léopold Delisle, M. Sémézies donne lecture d'une partie de l'autobiographie que le vénérable membre de l'Institut a envoyé à la Société et qui est comme la préface de son œuvre.

Une lettre du général Souvestre exprime ses regrets de n'avoir pu remercier ses confrères de l'accueil qu'il a reçu d'eux à Montauban.

M. Moissenet, ingénieur en chef, ayant adressé ses vœux en langage Esperanto, que voici :

Tut kora, sindona, kaj kunfrata saluto.

M. Pierre Lespinasse en donne la traduction :

Salut cordial, affectueux et confraternel.

La Société archéologique de Béziers a paraphrasé en vers français nous souhaits, en un sonnet qui se termine par une aimable allusion à son président Laurès, un nom bien porté :

L'antique humanité captivant les esprits,
Nous devons, chère sœur, sur le bronze transcrire
Les dates du vieux temps où l'immortelle lyre
Charmait par ses accords les ancêtres surpris.

Chercheurs montalbanais, derrière les cieux gris
Trouvez l'or et l'azur. Le complaisant Zéphire
Porte un pieux encens que nul ne veut proscrire,
Parfum du souvenir de nos morts favoris.

Défendre les tombeaux de la terre natale,
Tel est l'unique but, l'œuvre fondamentale
Des soldats du second siècle de Périclès.

L'archéologue attend dans la paix la victoire.
Les *lauriers* ont toujours commencé par *Laurès*.
Ce nom remportera les palmes de la gloire!

La Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne :

Salve iterum atque iterum, nobis longinque sodalis,
Cui faciles versus anima Musa dedit.
Vix nivibus desuevit hiems, refugitque December,
Ecce redit votis charta notata tuis.
Quæ tua vota loquar, mea sunt, nec plura remittam
Sic labor usque tibi, sic quoque crescat honos.

La Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot à ses confrères de Montauban :

Digitized by Google

Fratribus hæc fratres justissima vota remittunt,
Sic solvent mutuæ munus amicitiæ.
Ergo sit vobis Quærculi fervidus ardor
Quæ scriptura vetus, quæ lapis ipse vetus
Vera ferunt, frontemque simul decorate repertis
Nos eadem facimus, sed quis honos dabitur.

Le Ministre de l'Instruction publique annonce l'ouverture du Congrès de la Sorbonne, à Paris, pour le 22 avril prochain.

M. le Président adresse un souvenir ému à la mémoire de notre confrère, M. Alphonse Sarrebayrous, décédé à Beaumont-de-Lomagne, le 7 décembre dernier, lettré et habile photographe.

M. Etienne Depeyre, conseiller général de Montpezat, membre de la Société, adresse de très belles photographies de l'église de N.-D. de Saux.

M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac, notre confrère, communique une étude très intéressante et très documentée sur un Seigneur Quercynois au XVe siècle.

La Société des Archives historiques de la Gascogne propose une union des Sociétés savantes du Sud-Ouest, dont la première application aura lieu au Congrès de Pau, les 6, 7, 8, 9 et 10 septembre 1908. Elle demande à notre Compagnie d'adhérer. Cette question est renvoyée au Conseil d'administration pour étudier les statuts proposés.

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue à deux nouveaux membres : MM. de Tréffond d'Avancourt et de Laurencin-Beaufort.

M. Séméziés expose, en quelques mots, le résultat définitif de la tombola de l'Exposition. Plusieurs lots, offerts par le ministre des Beaux-Arts, n'ont pu être tirés avec les autres.

On procède sur l'heure à ce tirage supplémentaire. En voici le résultat :

320,	n° gagnant	*L'Homme au gant* (gravure).
697,	—	*Agar et Ismaël.*
575,	—	*Portrait de jeune homme.*
746,	—	*Portrait de femme.*
1.690,	—	*Erato.*
1.623,	—	*Biblis.*
982,	—	*Vase de Sèvres.*

M. le comte de Gironde donne lecture de ses impressions de voyage à Parme et à Ravenne.

Digitized by Google

M. Saint-Yves fournit un aperçu sommaire des deux communications qu'il doit faire au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. le Président communique une lettre-circulaire adressée ces jours derniers aux membres du clergé. Plus que jamais celui-ci est assailli par les brocanteurs à l'affut de ce qui peut rester d'objets d'art dans nos églises. Les marchands cosmopolites sollicitent l'honneur de traiter d'intéressantes affaires, soit pour échange d'objets, soit pour vente à l'amiable; c'est ce que dit cette circulaire dont l'auteur ajoute que « n'ayant trouvé que des satisfactions jusqu'ici dans cette branche de son commerce à laquelle il s'efforce d'apporter personnellement toute la loyauté désirable et *toute la discrétion voulue*, etc., etc. »

Il était bon de signaler ces démarches qui ne tendent, ni plus ni moins, qu'à dépouiller une fois encore nos églises des objets d'art encore en place.

A cette occasion, il cite un excellent article publié par M. H. de R. dans le *Ralliement*, article dans lequel l'auteur rend un juste hommage à l'Eglise qui a si bien su conserver les trésors artistiques qui lui sont advenus par la piété des catholiques et montre combien il est nécessaire de les laisser à la place où ils ont été mis par leurs donateurs et cela depuis des siècles.

M. le Président annonce avec regret la mort de M. Louis Braquehaye, ancien directeur de l'Ecole des Beanx-Arts de Bordeaux, décédé le 4 décembre dernier. Il était membre correspondant depuis sa venue à Montauban lors des noces d'argent de notre Compagnie.

M. Karl von den Steinen, de Berlin, demande pour un travail monographique sur les Iles Marquises, si notre Musée contient des objets quelconques de ce pays pour venir les étudier. Il est répondu négativement.

On procède ensuite à l'élection de divers membres titulaires.

M. Domingon, maire d'Escatalens, présenté par MM. de Saint-Vincent et Sémézies;

M. Naulet (Adalbert), présenté par MM. Bourdeau et Forestié;

M. Léon de Bénazé, avoué à la Cour d'appel de Paris, présenté par MM. Olivier et le Président.

Ces messieurs sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à 10 h. 20.

Digitized by Google

SEANCE DU 5 FÉVRIER 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président ;* Ed. Forestié, *secrétaire général;* général Konne, Sémézies, Ressayre, Mathet, abbé de Scorbiac, abbé Chatinières, chanoine Calhiat, colonel Caillemer, commandant de Lacger, Lespinasse, de Marigny, capitaine Rozat de Mandres, Souleil, abbé Milhau, Escudié, Vitteaut, Moissenet, L. de Bénazé, Imbert, *secrétaire.*

MM. de Bellefon, *vice-président*, et Bourdeau, *trésorier*, se font excuser.

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue à M. Léon de Bénazé, avoué à la Cour d'appel de Paris, en résidence pendant quelques semaines, chaque année, dans sa propriété du Tigné, près de Montauban. Il rappelle à notre confrère nouvellement élu sa participation au voyage en Espagne de 1891, entrepris à l'occasion des noces d'argent de notre Compagnie; sa place était, depuis lors, marquée dans ses rangs. M. de Bénazé répond en quelques mots exprimant sa reconnaissance à ses nouveaux confrères. Il en est de même de M. Naulet, négociant à Montauban.

M. le Président se faisant l'interprète des sentiments unanimes de la Société, exprime les très vifs regrets de tous à l'occasion de la mort du vénérable évêque de Montauban, Mgr Fiard, membre honoraire-né. Sa Grandeur témoigna toujours à notre Compagnie une extrême bienveillance, il assista souvent à nos séances où il voulait bien trouver charme et intérêt. L'Assemblée s'associe pleinement aux regrets dont son président s'est fait l'interprète profondément attristé.

La perte d'un autre membre entouré de la sympathie générale, l'abbé Mathieu de Seguin, marquis de Reyniès, est aussi annoncée par M. le Président en termes émus qui trouvent un écho parmi les membres de la Société. M. l'abbé de Reyniès, qui s'était adonné au classement des riches archives de sa famille dont il nous avait communiqué plusieurs pièces a été subitement enlevé à la fleur de l'âge, 41 ans.

Digitized by Google

« Il vous souvient, Messieurs, ajoute le Président, avec quelle bonne grâce ce parfait gentilhomme reçut, à deux reprises, notre Société dans le château de ses pères à Reyniès. Il fut fidèle à nos excursions archéologiques, durant lesquelles chacun le recherchait goûtant sa bonne humeur mise au service de son érudition. D'ancienne race, les Reyniès ont joué un rôle important dans l'histoire de notre région, particulièrement lors des guerres de la Réforme. Le nom est aujourd'hui porté par un brillant capitaine d'infanterie, héritier de la valeur militaire et des qualités de cœur de ses aïeux; je fais des vœux pour que ce frère du défunt occupe un jour sa place parmi nous. »

Trois de nos confrères ont reçu des distinctions, bien méritées par leurs services ou leurs travaux actuels, ce sont : M. Bouïs, conservateur du Musée Ingres à Montauban; M. l'abbé Taillefer et M. Pierre Lespinasse auxquels on doit d'intéressantes monographies locales ou artistiques. Des félicitations sont adressées aux nouveaux officiers d'Académie.

On annonce la découverte à La Roque près Bruniquel, d'un trésor, numismatique, composé de 150 à 200 douzains, monnaie de mauvais titre, en cuivre à peine argenté, appartenant aux règnes de Charles VIII, François Ier et Charles IX. Ces monnaies n'ont pas de valeur.

A Sapiac on a trouvé un sceau orbiculaire du XIVe siècle portant au centre un griffon. M. le Président, qui l'a acquis, le soumet à l'Assemblée.

Le président de la Société archéologique d'Angoulème envoie ses vœux en retour de ceux de la Société.

M. Mispoulet, notre confrère, secrétaire de la Chambre des députés a accompagné sa carte du nouvel an des vœux suivants :

PRÆSIDI
OPTIMO
SODALIBUSQUE
VOTA
MULTA.

M. le capitaine de Mandres, communique une bulle de Pie VI en faveur de M. de Rey, prêtre du diocèse de Chartres.

M. l'abbé Taillefer envoie les communications suivantes :

Etat-civil de Saint-Urcisse, commune de Tréjouls, 1667-1792;

Digitized by Google

Etat-civil de Tréjouls, 1625-1797.

Le travail de M. Taillefer est d'un grand intérêt : il a dépouillé les registres paroissiaux avec l'intelligence et la sagacité qui distinguent ses divers travaux. C'est l'inventaire complet de ces documents précieux pour l'histoire des familles : il a relevé tous les noms de personnages ayant une fonction ou occupant des situations. Ces travaux donnent d'utiles précisions pour ceux qui s'occupent de ces recherches; il y a notamment nombre d'actes d'état-civil de la famille de Charry qui avait joué un rôle important au XVIe et au XVIIe siècle.

On note dans les registres de Tréjouls qu'il ne paraît pas y avoir eu d'interruption de l'exercice du culte pendant la période révolutionnaire puisque le dernier acte inscrit est du 3 janvier 1797.

Il est donné lecture d'un passage du *Journal d'un prébendé de Saint-Etienne d'Agen*, cité dans la *Revue de l'Agenais*, qui écrivait en 1650. Ce passage est curieux et intéressant par un fait signalé par l'auteur. Il prétend que quelques temps avant sa mort, l'évêque d'Agen, Claude de Gelas, avait été comme prévenu par « des signes futurs qu'il ne devoit pas vivre longtemps, car le dimanche auparavant son bâton d'argent pastoral, sans effort aucun, se rompit, ce qui sembloit dire qu'il ne seroit pas lonctemps pasteur; comme aussi il y eut un de ces oiseaux maritimes qui vint au-devant de sa chambre crier lonctemps lui disant tacitement qu'il se disposast pour mourir; comme aussi la chaise sur laquelle il estoit assiz se rompit et le 25e Décembre 1630, après avoir fait la procession et estant dans le chœur à son siège, après qu'il eust achevé le *Gloria in excelsis*, l'apoplexie le saisist. »

Ceux qui ont la croyance aux présages trouveront dans ces lignes une confirmation de leur opinion.

M. Sémézies donne lecture d'une importante étude dans laquelle il a résumé très substantiellement et d'une manière aussi claire que vivante, les origines de l'Espagne depuis les premiers temps jusqu'aux rois catholiques. Il a fort lumineusement expliqué et débrouillé le cahos confus des nationalités et des influences qui ont dominé ce pays pendant tout le haut moyen-âge jusqu'aux temps modernes.

M. Edouard Forestié a continué ses recherches et ses découvertes au sujet de Lamothe-Cadillac, le fondateur de Détroit et le gouverneur, pour le roi, de la Louisiane. Il a mis la main sur de nombreux actes de notaire que ce personnage a passés à Castel-

Digitized by Google

sarrasin lorsque, rentré en France, il a été nommé gouverneur de cette ville et qu'il a dû régler ses affaires de famille. Sa signature porte bien : Laumet de Lamothe-Cadillac, et les divers actes relevés prouvent bien que c'était là le personnage que les Canadiens et les Yankees entourent d'un souvenir reconnaissant. M. Forestié a le testament de Jean Laumet, père de Lamothe-Cadillac, ses règlements d'affaires avec ses neveux, enfin il a réussi à mettre la main sur l'inventaire des biens meubles dépendant de sa succession et dans lequel sont mentionnés nommément les portraits de Lamothe-Cadillac, de sa femme et de son fils.

M. Forestié a déjà un très gros dossier de pièces inédites et intéressantes sur ce personnage dont la vie est encore imparfaitement connue en France. Tandis qu'en Amérique de nombreux et importants travaux ont été publiés sur lui, en France on l'ignore presque et c'est un honneur pour notre Société de l'avoir glorifié comme il le méritait.

M. Moissenet, ingénieur en chef, prend la parole et, dans une véritable conférence, montre le développement du mouvement espérantiste et expose l'utilité de fonder un groupe à Montauban pour la diffusion de cet idiome. Il voudrait voir les membres de la Société entrer dans ce mouvement et se mettre à sa tête en raison de la grande utilité de cette langue auxiliaire. Le triomphe de l'Espéranto empêcherait la prédominance d'une langue nationale autre que le français, et la pratique de l'Espéranto et la lecture d'œuvres traduites du français dans cette langue donnerait le goût des œuvres françaises et de l'esprit français.

La séance se termine par des projections accompagnées d'une conférence très documentée de M. Pierre Lespinasse sur « l'Enfant sous le pinceau des Maîtres », qui est écoutée avec un très vif plaisir.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Secrétaire,
IMBERT.

Digitized by Google

Notre-Dame-de-Saux

ET

MONTPEZAT

(TARN-ET-GARONNE)

L'église de Notre-Dame-de-Saux, lieu ancien de pèlerinage, aux environs de Montpezat, est classée parmi les monuments à coupoles et regardée par la plupart des archéologues comme remontant à l'époque romane. Nous l'avons visitée avec notre confrère de la Société française d'archéologie, M. Paul de Fontenilles; nous avons, après un examen attentif, une étude sérieuse de toutes ses parties, cru que l'on ne peut se permettre de la faire, en très grande partie, remonter plus haut que la fin du XVe siècle ou plutôt le commencement du XVIe.

En effet, si nous examinons l'extérieur, nous voyons que la porte d'entrée, les fenêtres, étroites il est vrai, mais carrées au sommet ou ogivales, les contre-forts portent l'empreinte de cette époque. Le clocher carré n'a qu'un étage percé de deux baies ogivales sur chaque face; il est accosté de contre-forts d'angle recouverts en bâtière et, sur la paroi correspondante à l'axe de l'église, est accolée une tourelle à pans contenant l'escalier; la porte d'entrée se trouve sur le côté sud du clocher : elle est ogivale, très simple, sans ornements. Il est certain que quelques parties

Digitized by Google

des murs sont plus anciennes que le XVe siècle, car on remarque la trace de remaniements.

A l'intérieur, une seule nef à quatre travées, y compris celle qui se trouve sous le clocher; à droite et à gauche, troisième et quatrième travées, chapelles se faisant faces, un chœur à chevet droit, dont les ouvertures sont bouchées. La première travée a ses arcs et sa voute en ogive surhaussée; les nervures ne s'appuient pas sur des colonnes, mais sur des culots en forme de rose qui en cachent la naissance. Les trois autres sont à plein-cintre, leurs voûtes cupuliformes ont fait croire jusqu'à présent qu'elles étaient fort anciennes et contemporaines des coupoles dites byzantines. Pour nous, ces coupoles sont une œuvre du XVe siècle ou du commencement du XVIe; elles se composent d'assises concentriques s'appuyant sur des sortes de pendentifs formés par ces assises mêmes et se terminant à zéro dans les angles formés par le point de jonction des grands arcs et des murs latéraux. Nous devons ajouter que les grands arcs et les grandes baies des chapelles latérales, ainsi que les moulures à simple biseau des impostes, ont un aspect archaïque; nous pouvons donc admettre leur antiquité (XIIe siècle), comme nous avons admis celle d'une partie des murs. A une époque que nous ne connaissons pas, les voûtes primitives se sont effondrées, peut-être même n'y avait-il qu'un lambris, et on les a remplacées vers la fin du XVe siècle, croyons-nous, par celles que nous voyons aujourd'hui.

Ces coupoles, nous le répétons, ne sont pas byzantines, autant que nous pouvons en juger d'après les nombreux monuments de ce type que nous connaissons, leur base ne part pas des angles rentrants comme ici, mais elles ont pour directrices des lignes curvilignes qui naissent, au contraire, des angles saillants des pilliers : Saint-Front, Saint-Etienne de Périgueux, Saint-Etienne de Cahors,

Digitized by Google

Solignac, etc., et forment les pendentifs sur lesquels est établie la coupole. A Saux, point de piliers; nous n'avons que des arcs jetés d'un mur à l'autre et dont les extrémités s'appliquent au nu du mur et se confondent avec lui au point juste de leur retombée.

Nous ne pensons donc pas que ces coupoles soient byzantines, elles n'en ont pas le caractère; leur construction n'en est pas moins curieuse, mais nous nous refusons à les croire romanes, parce qu'elles sont construites à l'inverse de celles de cette époque; jamais elles n'eussent pu se maintenir sur des bases aussi peu développées et sur un plan aussi défectueux. Ce sont des dômes plutôt que des coupoles.

Des peintures murales, qui n'ont jamais été terminées et sont presque effacées, décoraient les chapelles au moins au nord; sur une de leurs parois séparatives on distingue encore un S. Christophe portant son divin fardeau.

En résumé, cette église est très petite, très étroite et n'offre d'intérêt que par ses coupoles et leur genre de construction qui est très apparent et que l'on distingue parfaitement, puisqu'elles n'ont jamais été crépies ni badigeonnées, lorsque toutes les autres portions de l'église le sont et l'ont été plusieurs fois; ce pourrait être une preuve de plus à l'appui de notre assertion, si nous voulions la déduire; ce serait trop long et c'est inutile. On peut encore voir un bénitier du XVIe siècle et des fragments de rétables en bois sculpté qui ont malheureusement subi les atteintes du temps, d'un abandon prolongé et aussi celles de l'homme.

L'église de Montpezat date du XIVe siècle; elle fut construite de 1334 à 1360. Nous n'en donnerons point la description, qui a paru dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique* de 1865. Il nous suffira de rappeler qu'elle

Digitized by Google

est des plus intéressantes par son unité et parce qu'on en connaît la date. Il en est certainement de plus vastes, de plus compliquées comme agencement, de plus ornementées, mais il n'en est peut-être pas beaucoup qui aient été terminées dans un laps de temps aussi court, ce qui n'a pas permis d'en modifier le plan : elle n'a qu'une nef percée de huit chapelles, et l'abside est heptagonale. Les chapiteaux et les nervures du chœur ont seuls été terminés; ils ne sont qu'épannelés dans la nef, ce qui donne à cette partie de l'église une apparence de lourdeur qu'elle n'aurait probablement pas si les nervures avaient été profilées et si la lumière jouait dans les feuillages des chapiteaux.

Nous citerons encore pour mémoire les stales, qui sont très simples, les fonts baptismaux en bois sculpté, et enfin deux tombeaux, celui de droite, qui serait celui du cardinal Pierre Després de Montpezat, fondateur de l'église; ce prélat y ess représenté couché, revêtu de ses ornements sacerdotaux; ceux-ci mériteraient une étude spéciale que M. de Fontenilles devrait faire à cause de leur forme, de la délicatesse, de la richesse et de la variété des orfrois et des galons qui les décorent. Le second, à gauche, est moins intéressant, moins bien traité, ce serait celui de Jacques Després, évêque de Montauban, de 1556 à 1589.

N'oublions pas d'admirer les belles tapisseries flamandes du commencement du XVIe siècle, que Jacques Després avait transportées de Montauban à Montpezat et qui y sont toujours restées; les membres du congrès archéologique de 1865 ont pu les voir à Montauban, où on les avait transportées pour eux; elles entourent le chœur d'une ceinture magnifique; les principaux actes de la vie de S. Martin y sont représentés avec mille détails du plus haut intérêt, costumes civils et religieux, autels avec ciboriums, vases sacrés de toute espèce, encensoirs, chandeliers, lampes, mîtres, crosses qu'il faudrait étudier autant au point de vue

Digitized by Google

de la forme qu'au point de vue liturgique, et selon la place qu'ils occupent dans les phases du saint sacrifice de la messe, sujet plusieurs fois répété; nous ne croyons pas que ce travail ait été entrepris.

M. le curé de Montpezat conserve tous ces trésors avec un soin jaloux, et il aime à les montrer, à en faire ressortir les beautés; sa complaisance est inépuisable; il nous a fait admirer dans la sacristie un reliquaire émaillé du XIIIe siècle, assez bien conservé, de vieilles étoffes ayant servi à des sacs à reliques, une surtout du XIVe siècle, en soie et or, où sont figurés les douze mois et que nous considérons comme ayant une haute valeur artistique; les mois sont personnifiés et reconnaissables aux attributs de chaque personnage; la coiffure même est adaptée à chaque saison. Il faut voir cette œuvre pour se rendre compte de l'art infini, du goût exquis, de l'habileté de main de la personne qui l'a brodée, en même temps que de la patience qu'il a fallu pour la mener à une aussi parfaite exécution (1).

Citons enfin deux coffrets de mariage ou coffrets à bijoux, de la fin du XVe siècle ou des premières années du XVIe, en bois peint et doré sur pâte, très curieux par leurs détails et les costumes des personnages qui décorent leurs parois. Leur forme n'est point élégante, c'est une petite caisse oblongue, à couvercle bombé, porté sur quatre pieds des plus simples. Nous nous attacherons à décrire le mieux conservé : il mesure 27 centimètres de longueur sur 18 de largeur et 20 de hauteur; le couvercle, nous venons de le dire, est légérement bombé, il porte encore sa serrure et sa poignée de cuivre ciselé et martelé.

Sur la paroi antérieure, une dame richement vêtue, à robe à queue démesurément longue, ornée de bandes de fourrures, serrée à la taille par une ceinture à bouts flottants,

(1) M. l'abbé Pottier a décrit ce sac à reliques dans le volume du Congrès archéologique tenu à Montauban en 1865, p. 320.

Digitized by Google

manches larges, coiffée du hennin à double corne, mais dont la hauteur n'a plus les proportions exagérées des coiffures du commencement du XVe siècle; de la main droite, elle semble maintenir les plis de sa robe; de la gauche elle tient une coupe en forme de calice, ou plutôt un gobelet évasé qu'elle offre au personnage qui est en face d'elle; c'est un jeune seigneur, coiffé d'une toque, vêtu d'une casaque tombant à demi jambes et serrée par une ceinture à large nœud; il tient de la main droite un long ruban, ce qu'on appelait alors un lac d'amour, qui va rejoindre la main gauche de la dame; sa main gauche est brisée; d'après le mouvement du bras, il est probable qu'il avait le poing sur la hanche. Des tiges feuillagées, teintes en rouge, peu élégantes du reste, garnissent les vides; des losanges légèrement indiqués à la pointe, ornés de fleurettes, fornent le fond qui est doré; cette ornementation est la même sur tous les côtés du coffret et les vêtements de tous les personnages sont aussi dorés avec des demi-teintes ou bleues ou rouges, très-fondues.

Le côté opposé est orné d'un beau chiffre qui représente le J. H. S. Un des petits côtés porte une femme moins élégamment vêtue et coiffée d'une espèce de bonnet plat; l'autre, un personnage à toque ornée de plumes, vêtu d'une tunique serrée à la taille et bordée d'une large fourrure, aux manches très-larges; un de ses bras est levé et il fait un geste indicateur; deux boules sont placées à droite et à gauche de sa tête; c'est évidemment un jongleur.

Le couvercle représente une dame coiffée comme la première avec le hennin à double corne, garni d'un voile qui lui couvre la nuque; une robe serrée à la taille et ouverte en pointe sur la poitrine, richement décorée de quatre feuilles, bordée d'hermine dans le bas, recouvre une seconde robe ou jupe à queue, décorée de fleurettes et traine sur ses pieds qu'elle cache; elle tend la main vers un

Digitized by Google

ménestrel qui joue de la harpe en face d'elle; il porte le petit chapeau de feutre.

La casaque lâche, aux larges manches serrées aux poignets, est ornée de fleurettes; on croirait voir les plis d'une chemise entre le bas de la casaque et le haut des chausses, bouffantes et garnies de bandes de fourrures. Celles-ci descendent à peine aux genoux; une escarcelle est attachée à sa ceinture; ses pieds sont chaussés de souliers pointus, souvenir lointain de la poulaine.

Le second coffret est un peu plus grand, mais il est plus détérioré; sur le couvercle, un cavalier, au pourpoint serré à la taille, bombé sur la poitrine, aux manches très larges au coude, tient un faucon sur le poing gauche, pendant que de la droite il dirige son cheval; ses cuisses sont couvertes par une culotte bouffante semblable au pourpoint, et ses jambes, par un tricot ou des jambières ajustées; les pieds engagés dans les étriers portent des souliers larges au bout, comme il était de mode au commencement du XVIe siècle, sous François Ier; il est coiffé d'un chapeau à larges ailes, orné d'un énorme plumet.Tout semble exagéré dans le costume de ce personnage, qui cependant était à la mode dn temps. Une dame très détériorée lui fait face. Nous n'avons pu relever les autres sujets. Ce dernier coffret nous a paru être plus récent de quelques années; c'est-à-dire que le premier pourrait être attribué au règne de Louis XII, et le second à celui de François Ier.

Malgré la forme semblable, mais peu élégante de ces coffrets, tous ces sujets sont peints et dorés avec goût; quelques personnes veulent y voir des coffres à reliques : nous leur attribuons un usage plus profane, ne fût-ce qu'à cause des sujets qui y sont traités. Des coffres à reliques eussent porté des sujets religieux, et de ce qu'ils sont actuellement dans le trésor d'une église, il ne faat pas en conclure que cela a été leur destination première, et ceux-là en ont

Digitized by Google

certainemeut changé par suite de dons ou de toute autre circonstance que nous ignorons.

Ne quittons pas Montpezat sans visiter, derrière l'église, les anciens bâtiments du chapitre, qui ne manquent pas de pittoresque, et, dans l'intérieur de la ville, quelques vieilles maisons en brique et bois, à dispositidns originales, qu'il faut un peu chercher par les rues ; mais la ville n'est pas grande, et une promenade au grand air, après une séance aussi longue dans la sacristie ou devant les tapisseries, remet le sang en mouvement et de l'ordre dans les idées ; nous étions saturés de poulaines, de casaques, de cavaliers, de hennins, d'encensoirs, de chapes, d'étoffes, d'évêques, de nervures, de chapiteaux, de notes, de dessins, de photographies, et cependant six heures ne nous ont pas suffi, puisque, à notre grand regret, nous n'avons pu décrire entièrement le second coffret.

A. DE ROUMEJOUX.

(Extrait du *Bulletin monumental*, n° 2, mars-avril 1885.)

Au moment où la curieuse église de Saux vient d'être l'objet de quelques réparations, et en vue d'une prochaine visite de la Société archéologique il nous a paru utile de reproduire la description que l'on vient de lire, elle fut faite par un archéologue très compétent, dont la perte a été vivement ressentie par nous tous : M. Anatole de Roumejoux, président de la Société archéologique du Périgord, que notre Compagnie tenait à honneur de compter parmi ses membres correspondants.

Avec lui nous croyons que les coupoles de Saux ne sont point les contemporaines de celles qui furent construites au

Digitized by Google

XIIe on au XIIIe siècle, sous l'influence de l'école périgourdine, et que notre confrère, M. de Fontenilles, dénomme Aquitaniques. Nous croyons, même, que les pieds-droits qui les portent, tout comme elles, ne remontent pas au-delà du XVe siècle, un chanfrein qui se termine par un congé à leur naissance est caractéristique de cette époque. Nous reviendrons sur cette question en donnant le plan et des vues de cet édifice.

Les peintures que M. de Roumejoux n'a pu voir que très rapidement ont convert les murs de l'église et les coupoles elles-mêmes; ce qui lui a fait croire qu'elles n'avaient pas été terminées c'est qu'elles ont été recouvertes par un badigeon à l'époque où des rétables ont été élevés au-dessus des autels. Aujourd'hui les rétables ont malheureusement disparu, les boiseries ont été emportées, seuls, les tombeaux en pierre des autels sont restés en place, ceux-ci construits en maçonnerie ont pu, grâce à cela, échapper au pillage.

Le lecteur ne sera pas surpris si M. de Roumejoux emploie le terme *ogival* pour l'appliquer aux arcs brisés des fenêtres ou de la porte, à l'époque où il a écrit cet article on n'était pas encore revenu d'une manière aussi absolue qu'à l'heure présente à l'application du mot *ogive* uniquement aux arcs diagonaux d'une voûte, et le style *gothique* s'appelait *ogival*. Ainsi, avions-nous parlé, nous, les disciples d'Arcisse de Caumont, nous devons désormais adopter la termilogie de l'école des Chartes.

Nous ferons quelques réserves au sujet de l'église de Montpezat, que M. de Roumejouy décrit après celle de Saux.

Les chapiteaux dont le profil est très arrêté, semblent n'avoir pas été destinés à être sculptés, les nervures ont également dû, dans la pensée du constructeur, rester prismatiques, ainsi que cela s'est beaucoup fait dans notre région au XIVe siècle. Il ne faut pas perdre de vue que

Digitized by Google

l'église, œuvre du cardinal Pierre des Prez, fut bâtie pour la collégiale dont il était le fondateur, il avait hâte de voir le monument terminé. Plan et exécution sont très soignés, les proportions excellentes, mais la sculpture est bannie.

Le trésor de l'église de Montpezat, si diminué lors des guerres de religion, depuis par la Révolution, et de nos jours par la convoitise des brocanteurs cosmopolites, offrait en 1885 un intérêt plus vif que de nos jours. La châsse en émail champlevé de Limoges, confié à un envoyé de la maison Alavoine, de Paris, aurait été volée? de ses magasins ; on dit qu'elle figure dans un Musée de New-York.

Les coffrets de mariage ont également disparu à la suite d'une vente irrégulière, et ils ne sont pas restitués malgré un jugement du tribunal de la Seine (1). Ces objets étaient classés parmi les monuments historiques.

Nous ferons remarquer que l'un des tombeaux, avec statue couchée, en marbre blanc, est celui de Jean des Prez, évêque de Castres de 1336 à 1352, neveu du cardinal et non celui de Jacques des Prez, évêque de Montauban de 1556 à 1589.

Le curé-doyen de Montpezat qui fit les honneurs de son église à nos archéologue, MM. de Roumejoux et de Fontenilles, était le chanoine Barrié.

Fernand POTTIER.

(1) Voir dans le *Bulletin archéologique, passim*, divers travaux sur Montpezat. Le dernier de ces travaux a paru, en 1905, sous ce titre: *Le Trésor de l'ancienne église collégiale de Montpezat*, par le chanoine Pottier.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMENT S'EXÉCUTAIT

UN ARRÊT DE JUSTICE

AU XVIIe SIÈCLE

PAR

M. ÉDOUARD FORESTIÉ
Lauréat de l'Institut
Secrétaire général de la Société

La seigneurie d'Aucastels, ou de Haut Castel, près de Lauzerte, appartenait depuis le XIVe siècle aux seigneurs de la maison de Castanier, ou Castagner, ou Chasteigner.

Deux frères, Jean et Antoine, vivaient vers la fin du XVIe et l'un d'eux, Jean étant mort sans enfant, sa veuve Antoinette du Faur, fille du premier président du Parlement de Bordeaux, se remaria avec Gaston de Ferrand, baron de Mauvoisin, ou Mauvesin.

Dès que ce second mariage fut accompli, Antoinette du Faur réclama à son beau-frère, héritier de Jean, sa légitime, et de là survint un gros procès qui eut, comme on le verra tout à l'heure, un dénouement tragique et donna lieu à d'émouvants incidents.

Nous trouvons d'abord une lettre du roi du 17 septembre 1612 par laquelle il est dit qu'Aymeric de Castagnier, sieur de Loubejac, père d'Antoine et partie au procès, gentil-

Digitized by Google

homme ordinaire de la Chambre du Roi, est autorisé à récuser au parlement de Toulouse devant lequel a été évoquée l'affaire : M. Jacques du Faur, sieur de Saint-Jory, frère de M. de Mauvesin, partie adverse ; M. du Faur, sieur de Garabet, conseiller, son cousin, issu de germain ; M. Jean d'Assezat, etc., etc.

Et le 20 septembre, suivant une requête d'Aymeric de Castagnier, sieur d'Aucastel, Loubejac, Sabatier, etc., celui-ci dit que son père Antoine, marié à Françoise de Felzins devait à la dame de Mauvezin 18,000 l. de sa dot mais qu'il ne voulait pas les payer, invoquant une substitution du contrat de mariage de son père.

Mme de Mauvezin avait dû avoir gain de cause car nous avons mention d'une sentence condamnant les Castanier, datée du 11 août 1612.

La dame de Mauvezin, d'après la requête, avait conduit certaines troupes de gens à cheval et à pied jusqu'au nombre de 3 à 400 personnes qui avaient commis de grands ravages dans la juridiction d'Aucastel.

Et comme cette troupe voulait continuer ses ravages au mépris de l'autorité de la Cour et que la dame méditait de conduire de nouveau des canons avec d'autres troupes pour battre le chateau d'Aucastel, ce ne pouvait être toléré sans grands scandales.

Cette requête fut présentée aux Capitouls de Toulouse, le 20 septembre, pour qu'ils ne délivrassent pas les canons qui auraient pu leur être demandés.

Les Capitouls répondirent qu'ils ne savaient rien de cette affaire et la Cour ne prit pas en considération cette requête.

Heureusement une transaction survint, dont voici la teneur :

« Le 23 octobre 1612, entre haut et puissant seigneur Pons de Themines, chevalier des ordres du roi, senéchal et gouverneur de Quercy, faisant pour noble Aymeric de Castai-

Digitized by Google

gner, sieur de Loubejac ; noble Annet de Castaigner, sieur de Saint-Urcisse, faisant pour noble Antoine de Castagner, sieur d'Hautcastel, son frère, et autres fils et filles du dit Hautcastel, d'une part ;

Et noble Michel de Cheverry, baron de la Reolle, faisant pour noble Gaston de Ferran, sieur et baron de Mauvoisin, d'autre part.

Lesquels disent que puisque le sieur d'Hautcastel et la dame de Paluel, sa femme, ne sont pas dans Hautcastel, ils arrêtent :

1° La maison d'Hautcastel sera mise présentement en mains du baron de Flamarens, lequel a promis de la garder pour 2 mois ;

2° Le baron de Flamarens, au nom du sieur d'Hautcastel, promet que celui-ci, sa femme et ses enfants n'entreprendront rien contre cette maison pendant 2 mois ;

3° Les parties prendront chacun trois arbitres, 2 d'épée et 1 de robe longue et le comte de Carmaing est arrêté pour arbitre pour terminer les difficultés.

L'affaire traîna en longueur et les parties se retrouvèrent de nouveau face à face deux ans après sans que les arbitres aient pu les accorder. Seulement le chateau de Hautcastels était toujours tenu en dehors du procès.

Gaston de Ferran, baron de Mauvoisin et sa femme Antoinette du Faur, dame de Mauvoisin, obtinrent en février 1614 une nouvelle condamnation contre Antoine de Castanier, sieur d'Hautcastel et sa femme Antoinette de Paluel, procès qui avait déjà abouti le 11 août 1612 à la condamnation de ces derniers.

L'arrêt ordonnait entr'autres choses à tous prévôts, sénéchaux, leur lieutenant et à tous autres officiers de prêter la main aux arrêts et décrets obtenus par la dite dame de Mauvoisin, contre lesdits sieurs et dame d'Hautcastel, de Paluel et leurs complices, en quelque lieu qu'ils puissent être trouvés.

Digitized by Google

Et il ajoutait dans sa rigueur : « Ce faisant, iceux prendre morts ou vifs, les mener ou conduire en la conciergerie de la Cour et pour cet effect faire telle assemblée de gens armés que besoin sera et faire rouller et conduire le canon avec la permission du lieutenant du roy en la province et avec eux y procéder afin que la force en demeure au roy et à la justice ».

Le lieutenant du roi était en 1614 Nicolas Deymier, conseiller du roi, son lieutenant en la sénéchaussée d'Agenais, Condomois et Gascogne.

Le seigneur d'Hautcastel et sa femme, ainsi que leurs amis s'étaient emparés d'une maison et d'un moulin, appelés de la Vallette, qu'ils avaient fortifiés en les entourant de fossés, palissades, casemates, guérites et autres fortifications de guerre en vue d'un siège. Cette maison et ce moulin étaient situés dans la juridiction de Lauzerte.

Désireux d'obtenir coûte que coûte l'exécution de l'arrêt contre leurs adversaires, le sieur de Mauvoisin et sa femme s'adressèrent à M. de Roquelaure, lieutenant général, gouverneur pour le roi en Guienne et obtinrent de celui-ci permission, en conformité des arrêts obtenus, de faire assembler leurs amis et gens de guerre armés.

Par ordonnance du 8 décembre 1613, le vice-sénéchal se mit en campagne, après avoir toutefois obtenu des époux de Mauvoisin la certitude qu'ils paieraient les dépenses et fourniraient les munitions de la troupe assaillante, le canon et le nombre de gens nécessaires.

« Comme aussy ils s'engageaient à y amener leurs parents et amys pour prester main forte et ayde en faveur de l'exécution dudit arrest ».

Le 12 février 1614 le vice-sénéchal, assisté de son greffier et de 12 hommes à cheval se met en route et le 15 il arrive devant le château d'Hautcastel. Là, le sieur de Mauvoisin exhibe de nouveau et donne lecture derechef du contenu

Digitized by Google

des « arrêts et ordonnances du sieur de Roquelaure, pour l'entière exécution desquels il aurait prié des parents, amis, seigneurs et gentilshommes de se vouloir rendre en ce lieu avec leurs amis, gendarmes et autres gens de guerre armés, chacun suivant sa qualité, ce que partie ont fait et notamment : M. Rogier de Cheverry, sieur de La Reolle, accompagné du sieur du Vivier, son frère, et 25 gentilshommes ou gendarmes et 100 arquebusiers, le sieur de Jalenques, accompagné de 20 gentilshommes et de 100 arquebusiers, les sieurs de Gibersac et de Sauveterre, assistés de 30 gentilshommes et gendarmes et de 80 arquebusiers ; le sieur de Coutures, accompagné de 12 gentilshommes ou gendarmes et de 50 arquebusiers ; le sieur de Rougier, accompagné de 10 gentilshommes ou gendarmes et de 60 arquebusiers ; le sieur d'Arconques, accompagné de 8 gentilshommes et autres gens à cheval ; le capitaine de Malgasc, de la ville de Castelsarrasin, accompagné de 30 arquebusiers ; les sieurs de Lachapelle, de Pauliac, le vicomte de Paulin, aussi accompagnés de 10 gendarmes ; les sieurs de Favols, de Catus, Fontanges, les sieurs du Castera, de Pelois, Favas, Brobert, de Capelette, les sieurs de Teulet et de Lavales, gentilshommes de la suite de M. le comte de Carmaing ; les sieurs de Melonnes, de Gironde, son frère, deux commissaires d'artillerie et deux canonniers, et que de plus, le sieur de Mauvoisin ayant prié le sieur de Rotondy, de Castelsarrasin, de s'en venir avec ses amis pour l'effet susdit, il aurait fait avancer le sieur de Laboyssière, son frère, avec 25 arquebuziers et icelluy de Rotondy, venant en ce lieu, accompagné de 7 à 8 gendarmes passant la rivière de Garonne au port appelé de Mansou pour se rendre au lieu de la Pointe où estoit la pièce de canon, il se seroit mis avec Antoine de Puch, sieur Martin, bourgeois de la dite ville et autres deux de sa suite et croit le dit sieur de Mauvoisin avoir en nombre avec ce que est de son costé

Digitized by Google

400 arquebuziers et jusques 120 maitres et plus, ce qui fait en tout le nombre de plus de 500 hommes. »

C'était une véritable armée qui allait se mesurer avec les pauvres sires d'Hautcastels et leurs quelques partisans réfugiés derrière leurs fortifications. C'était sans doute aussi une partie de plaisir pour tous ces gentilshommes partisans des Mauvoisins qui n'étaient pas fâchés d'aller faire une petite expédition contre d'autres gentilshommes, histoire de s'entretenir la main.

Mauvoisin ayant passé sa troupe en revue, distribua à chaque soldat une livre 1/2 de poudre, 22 balles et des cannes de mèche, distribution dont le procès-verbal fit mention contre-signée par les gentilshommes présents.

Pendant ce temps le sire d'Hautcastel et sa femme devaient faire d'amères réflexions ; ils n'avaient pas sans doute pensé à un tel déploiement de force et la gravité et le péril de leur situation ne laissait pas que de leur causer des angoisses.

Néanmoins, ils résolurent de résister et prirent leurs dispositions en conséquence.

Pendant la journée du 16, la troupe assiégeante avait examiné le terrain, pris ses quartiers ; le lieutenant du roi s'était logé au chateau d'Hautcastel.

Laissons la parole au dit lieutenant qui va nous raconter le mémorable siège :

« Le sieur de Saint-Urcisse, frère du sieur de Hautcastel, était dans une métairie appelée La Borde-Basse (alors que d'ordinaire il habitait Loubejac), depuis le 13 du mois de février et où il s'était fortifié, avec une grande assemblée de gens de guerre et fait faire autour d'icelle force barricades. Lesquels gens de guerre tiraient journellement des mousquetades ou arquebusades et couraient sur les passants sous prétexte qu'ils les disaient être gens du dit sieur de Mauvoisin, au moyen de quoy, ils descandalisent, espouvantent et troublent le pays de voyes et fassons de fere illicites ».

Digitized by Google

Aussi le lieutenant du roy, toujours respectueux des formes juridiques, pria-t-il M. Etienne Fraysse, praticien, et M. Isaac, de Cahors, M^e apothicaire, consuls de Lauzerte (en l'absence des autres consuls), de venir lui prêter main forte ; avec eux il s'achemina vers la métairie pour sommer les délinquants de se rendre ; mais arrivés à une arquebuzade les consuls déclarèrent qu'il n'était pas bon que le lieutenant du roy les accompagnât, qu'ils iraient seuls parler au sieur de Saint-Urcisse.

Celui-ci leur fit la déclaration suivante : « Les consuls lui avaient fait un extrême plaisir de n'avoir point amené avec eux le lieutenant ; s'il y fust venu il s'en fust terminé mal. Il n'avait à faire d'aller lui parler et lui faire aucun commandement, ni injonction, ni autres choses ; s'il était assez osé d'y aller il l'en ferait [repentir]. »

A la vue du lieutenant, le sieur de Saint-Urcisse avait même paru à côté de la métairie, en compagnie de plusieurs gens de guerre armés d'arquebuse ou mousquets, et le regardait pendant que les consuls lui transmettaient sa réponse.

Voyant ces dispositions belliqueuses, le lieutenant et les consuls se retirèrent, « bien que le dit Saint-Urcisse ait assuré et promis que quoique il fût assisté de plusieurs de ses amis et domestiques au nombre de 15, néanmoins il ne se mettait en aucune sorte en debvoir pour empêcher l'exécution de l'arrest, et qu'il n'estoit audit lieu que pour la conservation de ladite métairie afin que les soldats n'y allassent loger. »

Malgré ces bonnes paroles, le lieutenant commença le siège. « Avons fait rouller, dit-il, et conduire un canon appelé Courtaud, tirant la balle de 14 livres et autres deux pièces de campagne tirant les balles d'environ 4 et 5 livres, droit au dit fort de Lavalette, et estant près et environ à une mousquetade dudit lieu, nous avons fait commandement au dit sieur et dame d'Hautcastels d'obéir au roy et à

Digitized by Google

sa justice et de se rendre entre ses mains, en toute assurance, pour être menés en la conciergerie et respondre à ce que la cour ordonneroit. »

Cette proposition peu engageante pour les rebelles fut assez mal accueillie. Protégés par leurs fossés, palissades, casemates, fortifications passagères et autres, les assiégés répondirent par une salve de coups de mousquet et d'arquebuze qui eut pour premier résultat de blesser un soldat, Jean Cavalier, de la suite du sieur de Rougier, habitant de Penne. Le malheureux, frappé au ventre fut tué ainsi qu'un autre nommé Pierre Touzet, de Terride, de la suite du sieur de Courtine, qui reçut un coup de mousquet à l'échine et mourut la nuit suivante.

On mit alors les canons en batterie ainsi que les « mantellets et autres engins de guerre », mais comme la journée était avancée on remit encore au lendemain le commencement du siège.

Le 18, au matin, le lieutenant essaya encore une dernière tentative. Accompagné d'un trompette il alla sommer les sieurs d'Hautcastels de se rendre ; mais cette ouverture fut comme les autres accueillie par des coups de mousquet.

Aussi pendant toute la journée la métairie fut bombardée par le canon, mais sans grand résultat.

« Et advenant le 19 du même mois, voyant que le sieur et dame d'Hautcastel, persistans dans leur rebellion et malice disant par manière de mocquerie telles et semblables paroles : « Tiro et tourno cargua, lou pagaras qu'aouren secours » et faisant battre un tambour et tirer plusieurs coups de mousquetades et arquebusades » le lieutenant fit de nouveau et de plus près mettre en batterie son artillerie.

Se voyant près d'être perdus, les époux d'Hautcastel et leurs amis s'esquivèrent par une porte dérobée et allèrent se réfugier à la Borde-Basse où était leur cousin de Saint-Urcisse. Les assiégeants s'en étant aperçus se mirent à leur

Digitized by Google

poursuite et arrivèrent jusqu'à 300 pas de la métairie, mais ils furent reçus par plusieurs coups d'arquebuses dont l'un atteignit noble Jacques de Voisins, sieur de Saint-Michel. Ce malheureux avait reçu une balle dans la tête au-dessus de l'œil gauche et une autre dans la bouche. Celle de l'œil lui avait fait une énorme plaie par où sa cervelle s'échappait. Les assiégés en furie coururent sur le blessé et lui coupèrent la gorge et le lardèrent de coups d'épée et de hallebarde lui volant deux pistolets, son épée, son casque et sa cuirasse et rentrèrent dans la métairie ou se trouvaient déjà les sieurs de Saint-Urcisse, les sieurs de Sainte-Livrade et le chevalier frère du sieur d'Hautcastel.

Ce que voyant, le lieutenant rentra précipitamment à Lauzerte pour sommer les consuls de venir lui « prêter main-forte, faveur et assistance et servir de témoins oculaires dans l'exécution de sa commission, à peine de 10.000 l. d'amende et d'être déclarés rebelles à sa majesté et à sa justice ».

Les consuls répondirent qu'ils n'osaient aller avec lui « de tant qu'ils croyaient qu'il leur serait tiré tant par les dits complices d'Hautcastels que par les soldats de Saint-Urcisse. »

Le pauvre lieutenant, navré de cette réponse peu courageuse, revint à Hautcastel où pendant ce temps Mauvoisin et des amis communs des deux partis, entr'autres M. de Cabrières, beau-fils de M. de Thémines, avaient négocié une capitulation au moyen de laquelle la dame d'Hautcastel et le meurtrier de M. de Gensac (M. de Voisins) seraient remis entre les mains du lieutenant pour être conduits et menés en la conciergerie du Parlement à Bordeaux et que le sieur d'Hautcastel serait conduit à M. de Roquelaure. M. de Saint-Urcisse et les autres gentilshommes et soldats s'en iraient pour l'exécution de la capitulation.

On trouva le sieur d'Hautcastel malade dans la métairie. Les autres prisonniers furent conduits au nombre de cinq

Digitized by Google

dans le chateau d'Hautcastel ; mais l'un d'eux parvint à s'échapper.

Le sieur d'Hautcastels fut remis aux consuls de Lauzerte, et conformément aux termes de la capitulation y resta trois semaines, puis fut conduit à M. de Roquelaure. Sa femme avait demandé qu'on ne la séparàt pas de son mari et qu'on les conduisit tous deux au chateau de Mauvoisin pour y traiter de leurs différents avec sa belle-sœur, espérant que celle-ci lui procurerait un arrangement, bien que plaidant l'une contre l'autre. Après la guérison de d'Hautcastel, celui-ci serait conduit au duc de Roquelaure. Hautcastel et sa femme furent amenés le 24 au château de Marmande, mais là également les consuls du lieu prièrent le lieutenant de les laisser conduire à Mauvoisin, ce qui leur fut accordé.

Les palissades et autres fortifications de Lavalette furent démolies par ordre du lieutenant du roi.

Le seigneur d'Hautcastel, une fois guéri, fut transféré à Bordeaux, jugé et condamné à mort.

Le cardinal de Sourdis, ami de la famille, s'interposa auprès de Louis XIII. Antoine de Castanier ne fut point exécuté ; il réussit même à s'évader, nous dit M. l'abbé Taillefer dans sa monographie de Lauzerte. Seulement notre confrère l'appelle René alors que nous avons vu qu'il s'agissait d'Antoine.

Cette affaire devait avoir un épilogue : En 1645, le 19 août, il y avait un procès au Parlement entre Messire Antoine II du Castaigner, chevalier seigneur et baron de Loubejac et dame Marguerite de Ferrand, dame de Mauvoisin, épouse de Messire Hector d'Escodeca de Boisse, chevalier mestre de camp d'un régiment d'infanterie servant le roi en Catalogne, tant en son nom que comme héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Antoinette du Faur, dame de Mauvoisin.

Antoine de Castaigner II était fils d'autre Antoine I, seigneur des mêmes lieux et de Françoise de Felzins, lequel

Digitized by Google

fut marié par contrats du 18 décembre 1592 et 18 septembre 1601, et petit-fils d'Aimeric de Castagnier qui testa le 26 août 1586.

Antoine II n'était pas héritier de son père, mort avec des dettes, dont celle de Madame de Mauvoisin, mais il avait été substitué directement aux biens de son aïeul ; par conséquent ses biens ne pouvaient être saisis et d'ailleurs la saisine était nulle, ledit sieur de Castagnier I étant mort civilement.

A cette époque Anne d'Astorg était veuve d'Annet de Castagnier, sieur de Saint-Urcisse.

Par suite de la présente transaction il est convenu que la terre et seigneurie d'Hautcastel sera acquise irrévocablement à la dite dame d'Hautcastel avec ses appartenances et dépendances à la charge par ledit Antoine de Castagnier de se faire payer des héritiers de Saint-Urcisse, 10.000 l. que ceux-ci devaient à la dame de Mauvoisin et celle-ci lui délaisse en outre les métairies de Sabatier.

Cet acte fut passé à Bordeaux étant médiateurs : Pierre de Lamothe, Lambert, seigneur des Rouets, Pierre de Brinac, seigneur de Castels ; Gabriel de Ferrand, sieur de Montastruc et de Bellegarde. Dupeyrou et Savignac, notaires, 9 août 1645. Il mit fin à cette dramatique querelle, qui avait duré 33 ans et donné lieu à tant de peripeties.

* * *

Une réflexion s'impose en terminant le récit de cet épisode, c'est que l'amour des procès a été depuis longtemps l'apouage de notre race et que pour une misérable question d'argent on ne s'arrêtait pas devant les violences les plus désastreuses.

Digitized by Google

LIVRÉES CONSULAIRES

PAR

M. l'Abbé FIRMIN GALABERT

Membre de la Société

Comme, pour être bien remplie, toute charge a besoin d'un insigne ou marque d'honneur, les consuls furent dotés d'un insigne distinctif, qui était une robe longue et un chaperon. C'est ainsi qu'on voit représentés les quatre consuls de Beaumont dans la miniature qui orne le *Livre juratoire*, publié naguère sous les auspices de notre Société.

Robe et chaperon étaient mi-partie rouge et noir, sauf les nuances qu'admettent ces deux couleurs : le noir dégénérait quelquefois en *bruneta* ou brun noir ; ainsi à Sérignac du Brulhois en 1503. A cette date les consuls Arnaud Drulhet et Bernard Castaing demandèrent d'avoir, comme les consuls de Laplume, Caudecoste, Layrac et Montesquieu *chapperons entaylhés la moitié de drap rouge et l'autre moytié de drap de brunete* (1). A Caussade la robe et le chaperon étaient mi-parti écarlate et noir (2).

Le 30 novembre 1586 le consuls de Dieupentale employèrent pour leur livrée 6 palms drap rouge, 6 palms drap noir et 3 canes drap *binet* qui coûtèrent 12 écus 5 sols tournois.

(1) Archives des Basses-Pyrénées, E 286,

(2) F. Galabert et L. Boscus. *La Ville de Caussade (T.-et-G.)*, p. 206.

Digitized by Google

A la même date les 3 consuls de Launac devaient à des marchands de Grenade, 3 écus sol un tiers, pour 3 canes drap *limestre* et *migrene* (1).

C'est en costume que les consuls recevaient les princes et les grands personnages venant visiter leurs villes. Quand Charles IX vint à Montauban le 20 mars 1565, les bourgeois allèrent l'attendre à la limite de la juridiction du côté de Bressols ; les 6 consuls *vestus de leurs robes et chapairons consulaires l'attendaient* à l'extrémité du faubourg Toulousain, pour *le recepvoir avec un poille qu'ils avoient faict faire, court et entouré de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or avec une crespine à l'entour de soye blanche, bleue et incarnade ; auquel baillerent les clefs communes et ordinaires en signe de recognoissance et obeyssance* (2).

Les insignes étaient sensiblement les mêmes dans toutes les communautés. Les consuls de Campsas n'avaient de différence avec ceux de Finhan, Monbéqui et Bourret que dans la *beca* ou guleron (2 décembre 1395). *Item lor dona et autreja lo et senhor de Territa alsd habitans de Camsas, que los cossols del dich loc de horas en avant puesquan et lor sia licite de porta caperos de mech partit am la liureyd de roge et negre, am serta differensa al cap de la beca des caperos, coma fan los cossols de Finha, de Monbequi he de Borret* (3).

C'était la ville ou la communauté qui faisait aux consuls les frais de la livrée. La ville de Beaumont accordait à ses 4 consuls la somme de 200 livres pour le port de robe ; dans les années de misère cette somme était réduite à 10

(1) Minutes de Jean Algayrès, not. de Grenade, f°s 534 et 536, chez Me Coderch, not. de Grenade-sur-Garonne.

(2) Lebret, *Histoire de Montauban*, par Marcellin et Ruck, II, 372.

(3) Notes de M. F. Moulenq. prises dans Aymeric de Porta, not. de Montauban.

Digitized by Google

livres par consul, plus 4 livres pour un flambeau qu'ils portaient aux processions (1).

Le costume ou livrée devenait la propriété des consuls ; si plus tard le sort des élections les rappelait au consulat, la ville leur accordait, quand c'était nécessaire, une indemnité pour faire arranger ou réparer les robes reçues dès leur première magistrature (2).

Dans l'exercice de leurs fonctions les consuls portaient le chaperon sur le col, comme nos maires et officiers de police portent l'écharpe à la ceinture ; ainsi à Grenade celui qui allait requérir le juge de prendre le serment des consuls entrant en charge, portait le chaperon sur l'épaule (3).

Dans les campagnes les consuls semblent n'avoir porté, longtemps du moins, que le chaperon. Que le motif de cette carence fût pris de l'économie ou de la crainte de traîner la robe dans la boue, il est sûr que nous n'avons pas trouvé mention de robe. C'est seulement le chaperon qui est mentionné dans la concession de décembre 1395, faite par Bertrand, seigneur de Terride, Bourret et Campsas, où il confirma aux consuls de ce dernier lieu la permission de porter chaperons mi-parti rouges et noirs, semblables à ceux des consuls de Finhan, Monbéqui et Bourret.

Cependant les villes, même d'importance secondaire, comme nos chefs-lieux de canton, valaient à leurs consuls le pouvoir de porter les robes. C'est ainsi que le 31 mai 1480, Gaston de Foix, comte de Lavaur, vicomte de Castillon, Lomagne et Auvillar, seigneur de Terrebasse d'Albigeois et du pays Castrais, permit aux consuls d'Auvillar de porter chaperons, robes et autres insignes (4).

(1) *Livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne*, déjà cité, xxxvi.

(2) Idem, xxxvi.

(3) Arch. de Grenade-sur-Garonne. *Délibérations communales*, *1734*.

(4) Arch. de Tarn-et-Garonne. Reg. d'Aymeric de Porta, not. de Montauban.

Digitized by Google

De même au mois de mars 1484, par lettres datées à Evreux, le roi accorda aux consuls de Lauzerte le droit de porter chaperons et robes mi-parti rouge et noir, comme les villes voisines (1).

Le chaperon et les livrées consulaires furent accordés aux consuls de Montricoux en 1618, par le duc de Sully, à qui la terre avait été adjugée l'année précédente d'autorité du prévôt de Paris (2).

On voit par ces diverses citations que le roi, dans son domaine et dans ses bonnes villes, les seigneurs dans leurs terres pouvaient accorder le droit de livrée. Cependant la permission expirait à la mort du seigneur ; il fallait adresser une supplique au nouveau seigneur. C'est pour cela que le 18 avril 1492 les consuls de Monbéqui, Finhan et Bourret qui avaient joui déjà du droit de livrée, en renouvelaient la demande, comme les habitants de Campsas, à leur nouveau seigneur Odon de Lomagne, baron de Terride : *que los cossols del dich loc de horas en avant poscan et lor sia licite de portar capayros de meg partit am la liureia de roge et negre, am certa differensa al cap de la beca dels capayros, coma fan los cossols de Finha he de Monbequi he de Borret* (3).

Nous avons vu les habitants d'Auvillar recevoir le droit de livrée consulaire de Gaston de Foix, leur seigneur, en 1480 ; néanmoins le 15 juin 1501, Catherine de Foix, comtesse d'Armagnac et de Rodez, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillar, confirma la concession faite par ses prédécesseurs ; de plus elle autorisa les consuls à doubler les robes et les chaperons d'étoffe de couleur convenable, mais semblable pour tous (4).

(1) Arch. de Lauzerte AA 1. Taillefer, *Lauzerte*, p. 165.

(2) Devals aîné, *Montricoux*, broch. 42 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 1864.

(3) Minutes d'Aymeric de Porta, déjà cité.

(4) Communiqué par M. Bladé à M. F. Moulenq.

Digitized by Google

Quand la seigneurie d'un lieu était partagée entre plusieurs co-seigneurs, la permission de porter livrée devait être sollicitée de chacun d'entr'eux. Les consuls de Gargan-villar avaient demandé en 1501 à Odon de Lomagne, baron de Terride, leur seigneur, le droit de livrée (1) ; cependant le 21 juillet 1563 les consuls du même lieu demandèrent à George, cardinal d'Armagnac, seigneur de Belleperche, la permission de porter chaperon et livrée consulaire ; celui-ci leur accorda ce droit à condition d'obtenir semblable permission du baron de Terride, seigneur paréager. La permission fut en effet donnée par Antoine de Lomagne, celui que l'histoire nomme Terride tout court, le 1er septembre 1563 (2).

Pour aussi simple que fût la livrée, elle n'était guère séante à des manants mal habillés, aussi voyons-nous Bernard-Jourdain de l'Isle exiger des consuls de ses terres un costume convenable quand ils revêtiraient la livrée. En effet, le 1er février 1507, les trois consuls d'Aucamville, assistés de quatre conseillers et les consuls de Merville, s'étant présentés devant lui au château de La Mothe, demandant qu'il leur fût permis de porter chaperons mi-partis rouge et noir à l'exemple des consuls de Grenade ; ils avouèrent ne poursuivre cette distinction honorifique que pour faire mieux respecter leurs ordonnances et augmenter leur prestige dans la perception des deniers royaux. Le seigneur agréa la demande et, tout en se réservant les droits de justice, il exigea que lorsque les consuls porteraient leurs insignes dans l'exercice de leurs fonctions, ils eussent soin de ne porter ni capes (comme les portent encore les montagnards de Massat, Ariège), ni sabots, ni guêtres qui étaient le costume de la classe pauvre, *capas*, *galopodia fustea*,

(1) Arch. de la Société Archéologique. Notes Moulenq, II, p. 35.

(2) Idem.

Digitized by Google

garamachias, mais qu'ils eussent un costume convenable et des souliers, *sed habeant vestem honestam*, *galiguam et sotulares* (1).

(1) Arch. du château de Merville *Cartulaire de la Seigneurie.*

Il y a quarante ans environ, en visitant ce qui reste des Archives municipales, à la mairie de Piquecos, j'ai trouvé dans le fond d'une armoire un chapeau de consul, en étoffe, de laine rouge et noire ; depuis je l'ai recherché en vain, il avait disparu malgré les recommandations faites.

F. P.

Digitized by Google

LE

Registre du Maximum

DE LA

COMMUNE DE LARRAZET

PAR

M. J. DONAT

La petite commune de Larrazet, dans le canton de Beaumont-de-Lomagne fut, jusqu'à la Révolution, une dépendance de l'abbaye de Belleperche.

Après la création des départements (15 janvier 1790), le territoire de Larrazet fut placé dans le département de Haute-Garonne ; il appartint au district de Grenade et au canton de Beaumont.

Les archives que possède sa mairie ne sont pas antérieures au commencement du XVIIIe siècle. L'explication s'en trouve dans un procès-verbal du 10 frimaire an II, établissant que les titres et documents féodaux furent brûlés publiquement sur la « place d'Armes » (1).

Les actes que renferment ces archives concernant la période révolutionnaire méritent de fixer l'attention. Ils

(1) Registre des délibérations du Conseil général de la commune, commencé le 28 août 1793.

Digitized by Google

nous montrent, avec la grandeur et la violence du mouvement, la pénétration rapide des idées révolutionnaires jusque dans les coins les plus reculés de nos campagnes.

Il est seulement regrettable que ces précieux documents se trouvent dans un état de déplorable abandon. Négligemment relégués sur d'inaccessibles étagères, ils sont recouverts d'une épaisse couche de poussière qui est loin de constituer pour eux une enveloppe protectrice.

J'en établis, il y a quelques années, pendant un court séjour, un classement rapide par ordre chronologique. Ce ne fut pas sans peine ; plus d'une fois il m'arriva de découvrir un acte de 1793 au milieu d'une liasse de circulaires du second Empire !

Peut-on dès lors s'étonner d'y trouver des lacérations et des manquants ? Tel registre des délibérations du conseil général de la commune a disparu. Et, à la lumière de l'inventaire qui en fut fait en l'an VII, on constate combien ces pertes sont sérieuses et regrettables !

Quoi qu'il en soit, il reste dans la mairie de la petite commune un fonds important qui peut être consulté avec fruit et qu'il est bon d'amener au jour.

Je signalerai seulement, pour aujourd'hui, le Registre du Maximum qui fut établi en vertu d'un arrêté du Comité de salut public, pour fixer le prix des denrées et des salaires. Ce document est assez bien conservé et j'en donne plus loin la copie textuelle.

C'est une sorte de cahier grand format, protégé par une couverture sur laquelle on lit des inscriptions suggestives, vraies profession de foi qui ne détonnent ni avec le style ni avec les idées de l'époque. Voici quelques-unes de ces inscriptions :

PREMIÈRE PAGE DE LA COUVERTURE

— « Gouvernement révolutionnaire, gouvernement révo-

Digitized by Google

lutionnaire jusqu'à la paix », en belle écriture haute et nette.

Cette formule est entourée de la signature plusieurs fois répétée du citoyen Monastès, secrétaire de la commune, géomètre, qui, à en juger par les diverses pièces des archives, fut un des chefs les plus influents du parti révolutionnaire de Larrazet.

DEUXIÈME PAGE DE LA COUVERTURE

— « Vivre libre ou mourir ».

— « Unité et indivisibilité de la République ».

— « Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort ».

— « Guerre aux despotes, paix aux peuples ».

— « Le peuple français reconnaît l'être supprême et l'imortalité de l'âme ».

— « Vive la République, vive la Montagne et vive *(sic)* nos représentants ».

Aux quatre coins et en travers de la page s'étale encore, nette et ferme, la signature de Monastès.

Au bas de la même page, la date : « A Larrazet, dans la maison commune, le 5me thermidor, 2e année républicaine et démocratique, 23 juillet ».

TROISIÈME PAGE DE LA COUVERTURE

— « Mort aux (?) (1), paix aux peuples. »

— « Jugement du tribunal révolutionnaire de Paris qui condamne à la peine de mort 68 conspirateurs du nombre desquels se trouve Pierre Guiringaud (2), natif de Castelsarrasin, comme étant du nombre des conspirateurs. »

« Il faut tout sacrifier pour l'aventage de la République,

(1) Le mot *tyrans* a dû être oublié.

(2) Guiringaud avait été président du district de Grenade.

Digitized by Google

et nous verrons avec entousiasme que sa ira et sa ira. Vive à jamais la République, que celui qui y voudrait porter atteinte soit passé sur l'instant sous le glaive de la Loy. Vive à jamais la Montagne.

« A Larrazet, le 5e thermidor, 2e année républiquaine et démocratique ».

Signé : MONASTÈS.

QUATRIÈME PAGE DE LA COUVERTURE

« Monastès, de Larrazet, secrétaire de la commune ditte.

« Guerre aux Tirans, Paix au peuple. Périssent tous les esclaves qui tanteraient d'avoir la guerre avec la France ».

*
* *

Voici maintenant la copie dudit registre. (Le texte et l'orthographe en sont scrupuleusement respectés).

« Maximum du prix des journées, de celui du transport de récolte, de la location journalière des animaux, voiture et instruments et outils oratoires *(sic)* ou autres, fait et arrêté par le Conseil général de la commune de Larrazet, le premier messidor an deux de la République française une et indivisible en exécution de l'arrêté du Comité de salut public du onze prairial dernier ».

Une journée de laboureur.....	4 l. 10 s.
Ou autrement trente-cinq sols la journée en terrefort, cy.....	1 l. 15 s.
Et dans la boulbène.....	1 l.
Journée des brassiers et travailleurs de terre..	1 l.
Pendant les mois de brumaire, frimaire et nivose.	0 l. 15 s.
Journée de charpantiers et maçons.....	1 l. 10 s.
Aux faucheurs des preds.....	2 l.
Ou par poignerée (1).....	1 l. 4 s.

(1) La poignerée représente à Larrazet une contenance d'environ 10 ares 64.

Digitized by Google

Journées de femmes....	0 l. 12 s.
Les femmes et enfants aux mois de brumaire, frimaire et nivôse....	0 l. 9 s.
Prix des transports des récoltes de l'extrémité de la commune au centre pour un voyage avec charrette et bœuf.....	2 l. 10 s.
Du milieu du territoire au centre.....	1 l. 10 s.
Et dans une distance moins éloignée..... ..	1 l.

La même gradation sera observée pour le transport des chaumes et foins et de la vendange.

Nota. — On n'a pas fixé le pris du loyer des instruments servant aux travaux de la campagne parce que chaque ouvrier a ceux qui luy sont nécessaires et que dans le cas contraire ils se les prétoint mutuellement et très volontiers.

La journée pour couper les grains, serrer les gerbes et les batre demurent fixées dans le cas ou l'on n'aura pas fait de conventions en grains, savoir :

Pour les hommes	2 l.
Et pour les femmes.....	1 l. 10 s.
Journée de laboureur	4 l. 10 s.
Autrement trente sols la poignerée..... .	1 l. 10 s.

FAÇON DES TOILES

Bot (1) la canne de huit pans (2).	0 l. 6 s.
Espalmette (3) de cinq par moins au quart. ..	0 l. 9 s.
Brinne commune (4).....	0 l. 12 s.
Brinne première qualité...	0 l. 18 s.

(1) Le bot était un tissu grossier en lin et coton dont on faisait souvent des vêtements.

(2) La longueur de la canne était d'environ 1 m. 80.

(3) L'espalmette était plus fine que le bot, mais plus grossière que la toile ordinaire.

(4) La filasse fine.

Digitized by Google

FASSON DES ENTRELIS

Bot la canne	0 l. 18 s.
Trelis de palmette, la canne	0 l. 15 s.
Trelis de brinne, la canne	1 l. 4 s.
Trelis pour cotte, tirant cinq cannes en grossier d'espalmette	6 l.
Trelis pour cotte, tirant cinq cannes en grossier d'espalmette, première qualité	9 l.
Garniment de lit de bot	0 l. 18 s.
Id. à carraux	0 l. 18 s.

FASSON DES MOUCHOIRS

Mouchoirs de quatre pans de fil de lin	0 l. 18 s.
Mouchoirs de trois pans et demy	0 l. 15 s.

FASSON DU BASIN

Basin rayé	1 l. 10 s.
Basin toille de coton	0 l. 18 s.

JOURNÉE POUR FAUCHER LES PRÉS

La journée	2 l.
La poignerée	1 l. 4 s.

RÉPARATION ET ÉGUISAGE DES OUTILS ARATOIRES ET AUTRES NÉCESSAIRES A LA CULTURE

Pour chausser la pioche chez le forgeron comme une journée d'un ouvrier	1 l.
Pour éguiser les dites pioches	0 l. 1 s. 6 d.
Pour éguiser les bêches	0 l. 3 s.

Pour les fers de chevaux :

Un grand fer de cheval	0 l. 18 s.
Id un petit	0 l. 15 s.
Id. d'annesse	0 l. 12 s.

Digitized by Google

LA FASSON DE FAIRE LA BARBE CHEZ LE CHIRURGIEN ET AUTRES CHOSES QUI REGARDENT LA CHIRURGIE

Chaque barbe	0 l. 1 s. 6 d.
Une saignée au bras	0 l. 7 s. 6 d.
Une saignée au pied	0 l. 15 s.
Une saignée au cou	0 l. 15 s.
Pour les accouchemens	6 l.
A la sage-femme	2 l.

FASSON DES COUTURIÈRES

Fasson d'une chemise d'home	0 l. 12 s.
Fasson d'une chemise de femme	0 l. 9 s.

FASSON DES SERCLES

Fasson d'une mule de sercles	0 l. 6 s.
Fasson d'une mule de sercles petits	0 l. 6 s.

FASSON DES CHATREURS

Pour chatrer le cochon	0 l. 7 s. 6 d.
Id. les chevaux	4 l. 10 s.
Id. les moutons	0 l. 1 s.
Id. les braux (1)	0 l. 15 s.

FASSON POUR LES FAISEURS D'ARNOIS ARATOIRES

Pour un haray (2)	2 l. 5 s.
Pour un joug de bœufs	2 l.
Pour une manègue (3)	0 l. 7 s. 6 d.
Une mousse	0 l, 10 s.

POUR LE CHARRON

Pour faire un lit de charrette (nourri)	4 l. 10 s.
Sans nourriture	6 l.
Pour un essieu	0 l. 15 s.

(1) Les taureaux.
(2) Une charrue.
(3) Mancheron de charrue.

Digitized by Google

FASSON DU TUILLE CRU

Le cent sera payé....	1 l. 4 s.
Le millier.....	12 l.
Le barrou	6 l.

FASSON DE BARRIQUES ET COMPORTES

Une barrique.....	3 l. 10 s.
Une demy-barrique.....	1 l. 15 s.
Une comporte	1 l. 2 s. 6 d.

Signé :

DOMERC, M.	ROUSSEL, off. municip.
DOUSTIN, Notaple	CAMBEDOUZOU, off. municip.
MONASTÈS, Sre	FILSAC, agent national.

Tels sont les renseignements que nous fournit le registre du maximum de Larrazet. Il est, certes, bien incomplet. On peut cependant, en ce qui concerne la progressivité des salaires depuis plus de cent ans, y puiser d'utiles indications.

D'autre part, il nous montre, par les détails dans lesquels il entre, quelle était alors l'importance de certaines professions exercées par de petits artisans qui n'ont pu lutter contre la monopolisation industrielle produite au XIXe siècle par le développement du machinisme.

P. S. — Cet article était déjà composé, lorsque, au cours d'un très court séjour que j'y ai fait récemment, j'ai découvert dans les archives de Larrazet une feuille du même registre qui avait échappé à mes recherches antérieures, ainsi qu'un « état des objets de première nécessité » du 20 octobre 1793. J'en ferai l'objet d'un nouvel article. J. D.

Digitized by Google

UN MOT

SUR

La Cathédrale de Palma

ET

L'ILE ENCHANTÉE DE MAJORQUE

PAR

M. le Comte Léopold de GIRONDE

Membre de la Société.

Palma, comme Palerme, en Sicile, est dans un des plus beaux sites de la zône méditerranéenne.

La capitale de Majorque possède un joyau : sa cathédrale. On peut dire qu'il n'est pas de monument qui tienne mieux sa place dans le paysage. Quand, du pont du bateau venant de Barcelone, on voit se dresser très haut à l'horizon, sa grande masse aux tons de cuivre rouge, soudain sont oubliées les traitrises des vagues qui se sont jouées de votre repos pendant la nuit.

Au-dessous de ce fier profil s'enlevant sur un ciel matinal où l'émeraude et le saphir doucement se confondent, des trainées de maisons blanches et jaunes, aux tons très enveloppés, déferlent, comme une onde glissante, épousant la

Digitized by Google

forme du rivage et ne s'arrêtant qu'à la mer d'un bleu intense, pur et profond. C'est une église rectangulaire ; elle prend rang à côté des plus belles de l'Espagne, ne ressemble, d'ailleurs, ni à la cathédrale de Séville, ni à Burgos, ni à Tolède, mais plutôt — uniquement en ce qui concerne son plan — au *duomo* de Milan.

Ses clochers sont très peu proéminents ; elle est exempte de ces fantaisies asymêtriques et géniales qui donnent à la plupart de nos belles cathédrales gothiques françaises tant de personnalité. Quand même, elle est pittoresque et grandiose, avec ses lignes perdues dans les jets multipliés de ses contreforts perpendiculaires terminés tous par de fins pinacles gothiques. Son caractère dominant est une grande simplicité. Cette qualité éclate surtout au-dedans. Là, ce qui vous frappe, avant tout, c'est la grande hardiesse et sveltesse de ses piliers octogonaux, sans stylobates, ni chapiteaux. Comme un bois de grands hêtres, ils s'élancent ; leur aboutissement, leur frondaison naturelle, c'est la voûte, une voûte aux nervures saillantes et fines qui leur fait honneur. Ils la portent, suspendue à 45 mètres de hauteur, (la hauteur de Saint-Pierre, de Rome, à peu près) ; les petites voûtes légères des bas cotés ne sont pas d'un niveau très inférieur, en sorte que cet ensemble aérien est plutôt uni que divisé par les quatorze fûts héroïques sur lesquels il repose. Une harmonie résulte de la simplicité très caractéristique de cette église ; toute froideur en est bannie, relevée qu'elle est par le piment tout espagnol de ses chapelles latérales qu'on entrevoit dans l'ombre, riches de leurs retables en or sculpté et patiné, si éminemment décoratifs.

Le chœur était enclos dans le centre de la nef. On l'a supprimé et l'église y a gagné en majesté. Une autre réforme a été moins heureuse : tout au fond de l'abside, dans l'axe même de l'édifice, est un siège épiscopal en marbre blanc ciselé ; il se trouvait masqué par un haut retable d'une élé-

Digitized by Google

gance suprême, sans colonnes torses, n'ayant plus rien du style dit espagnol, fait de trois zônes superposées de dentelles gothiques très pures, merveilleusement agencées entr'elles, avec, à la base, une grande masse de figures humaines sculptées en un gras, puissant et pittoresque fouillis.

Cet écran d'or, mis au point par les siècles, était le parachèvement de la cathédrale à l'intérieur, le Mihrab catholique vers lequel convergeaient les trois nefs ; au devant de lui était placé le maitre-autel. Or, voici que, pour être constamment en vue de l'assemblée des fidèles dans les cérémonies où il pontifie, l'évêque de Majorque a fait enlever autel et retable. Le premier a été transporté tout en avant, au premier plan du grand sanctuaire dont il coupe la profondeur et amoindrit l'effet, le second s'est vu arbitrairement appliqué contre la muraille d'un bas-coté. Immense bibelot, il apparait là, à une certaine hauteur, indépendant de son entourage, n'ayant d'autre raison d'être que de provoquer l'admiration. Pour les chanoines, opposants platoniques, et pour tous les gens de goût, cette admiration reste mélée de regrets. O Monseigneur, pourquoi avez-vous sacrifié la cathédrale à votre cathédra !...

Edifiée par Jaime II d'Aragon, au commencement du XIVe siècle, à la suite d'un vœu qu'il fit, en pleine mer, alors que sa flotte, venant pour conquérir Majorque, était menacée d'être engloutie par les flots, cette belle cathédrale, éprouvée par un tremblement de terre, eut à subir, plus tard, dans sa façade, une restauration un peu lourde. Mais au sud, donnant sur la mer, une belle porte sculptée, « portal del mirador », est restée intacte. Chef d'œuvre d'élégance sobre, elle a un arc en plein cintre divisé en trois parties ; les voussures présentent comme une broderie de petites niches abritant des saints, tandis que des griffes, des polygones et d'autres menus ornements occupent les

Digitized by Google

parties supérieures ; un globe triangulaire les domine, sur le champ uni duquel se combinent avec une grâce charmante des entrelacs. Ils ont beau être gothiques, ces entrelacs, ils font penser à cet art arabe si fin, si délié, qui a laissé des traces dans tous les pays où il a passé.

J'ai prononcé le nom de Jacques II. Avant de quitter la cathédrale, prenons congé de lui.

Au fond de l'abside, dans une chapelle élevée, est un sarcophage surmonté d'un sceptre, d'une épée et d'une couronne royale. Don Alcover, vicaire général, ami de Monseigneur l'évêque de Perpignan, a bien voulu, à notre intention, faire introduire une petite clé dans la paroi de marbre.

Le dessus du sarcorphage a été enlevé et nous avons eu sous les yeux la momie noire, habillée d'hermine, du premier roi de Majorque. Le spectacle n'est pas des plus attirants, il est plutôt triste et un peu farouche ; accordons lui cependant, largement, les circonstances atténuantes : en somme, le conquistador est là, devant nous : son âme a fui mais sa dépouille mortelle brave le temps, rivée à sa conquête, pour ainsi dire enfermée dans un acte de foi..... dans cette cathédrale, fruit de son vœu et devenue son tombeau.

Les vœux que, dans son ardent prosélytisme religieux, le conquérant avait formés pour son île, paraissent s'être réalisés au-delà des limites de temps habituelles en ce monde.

Marjorque est restée, de nos jours encore, immuablement attachée au catholicisme. A de très rares exceptions près tous les noms de rue de cette grande ville de 65.000 habitants sont des noms religieux ; ceux *de la Pureza*, *del san Cristo*, *de la Pietad*, *del ecce Homo*, et toute la litanie des saints, saintes, bienheureux et bienheureuses, protecteurs de la cité, d'un métier ou d'une confrérie. Dans nos pays catholiques du continent, les fidèles, au jour des rameaux,

Digitized by Google

décorent d'une discrète brindille de buis, leur bénitier. Les Palmezans, eux, en masse, balafrent la partie la plus en évidence de leurs maisons, leurs balcons, leurs *miradores*, d'une grande palme qui restera là, toute l'année. Et c'est comme le blason des foules, — un blason collectif mille fois répété, — sur toute la ville de Palma, la bien nommée.

Les insulaires ont gardé leur foi. Grâce à elle, grâce aussi, il faut le dire, à un très heureux naturel, ils montrent des qualités qui, de nos jours, se font rares : une honnêteté proverbiale, de la cordialité, de la gaieté. Leur type, non sans beauté, est assez différent du type espagnol; ils ont, surtout, beaucoup de physionomie. Dans la campagne, ils vont au devant de l'étranger, le saluent d'un mot éclairé, d'un aimable sourire. Vous voyez jusqu'aux petits soldats (que n'entraîne aucune consigne), esquisser, quand ils passent auprès de vous, de leurs yeux rieurs et doux, un *vale* amical. Enfin, — et ceci, à mon avis, est la suprême attraction, la perle, — errant dans les plaines de l'île que couvrent, à perte de vue, sous l'abri de ses belles montagnes, tantôt la gaze blanche de sos amandiers en fleurs, tantôt la houle de ses oliviers tortus, vieux de plusieurs siècles et pourtant encore vigoureux, vous rencontrez des paysans qui chantent. Ils chantent, tandis que leur main maintient dans la terre rouge le soc de leur charrue trainée par des mules, et que, sur leur tête, l'alouette leur répond, fusant dans le ciel bleu.

Puis, dans les bois d'oliviers, ce sont des jeunes filles, des *Mireilles*, accroupies en des poses de Vénus antiques, qui, de leurs voix fredonnantes et douces, accompagnent la cueillette du petit fruit noir.

La gaité, fille du bonheur, est partout. Gravissez les hauteurs, dans la région des pins d'Alep, des chênes-verts et des caronbiers géants, au-dessous des grands rochers épiques qui saillissent de ce velours nuancé et paraissent tout

Digitized by Google

soupoudrés de corail rose, vous entendrez encore, glisser le long des pentes ombragées, les ondes de la voix humaine.

Cette fois, ce sont des pâtres, dont la jeunesse redit, pour la centième fois, les joies du sol natal, en des stances rythmées et aériennes ; mélodies simples, en mineur, qui évoquent encore, après sept cents ans, l'ancêtre arabe disparu.

Digitized by Google

Pierres Tombales effigiées

DANS

LE DIOCÈSE DE MONTAUBAN

PAR

M. le Chanoine FERNAND POTTIER
Président de la Société

La coutume anciennement pratiquée d'ensevelir les fidèles dans la nef des églises, amena l'usage de dalles de pierre ou de marbre, parfois de lames de cuivre et d'émaux, voire même de mosaïques ou de terre cuite, destinées à marquer les tombes sans dépasser le niveau du pavé.

Ce fut là comme la simplification et la réduction de tombeaux, en forme de sacorphage, sur lesquels le *gisant* était représenté étendu ainsi que sur un lit de parade, sorte d'exposition continuée du mort sur sa couche funèbre ; le coussin sur lequel repose la tête est souvent soutenu par des anges thuriféraires, d'autrefois ceux-ci (comme à la cathédrale de Limoges) soulèvent des rideaux qui ferment l'édicule et un dais surmonte le monument.

Les églises abbatiales, collégiales et autres ; les cathédrales, surtout, reçurent des cénotaphes de ce genre, offrant une sépulture d'honneur aux fondateurs, aux bien-

Digitized by Google

UN. V. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE TOMBALE ÉGLISE DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE.

PIERRE TOMBALE DANS LES RUINES DE L'ABBAYE DE BELLE-PERCHE

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

faiteurs, aux personnages marquants : abbés, évêques, seigneurs, princes et rois.

Laissant de côté ces sépultures monumentales plus que rares dans notre département (1) et dont la place fut marquée, surtout le long des murs latéraux et dans les déambulatoires comme clôture de chœur, arrêtons-nous aux plates-tombes gravées.

Elles vinrent à la suite de dalles funéraires ornées de bas-reliefs, peu accusés le plus souvent, mais dépassant le sol par leur saillie ou le modelé des personnages représentés et rendant, dès lors, la circulation difficile (2).

Dès le début du XIIe siècle (3), au XIIIe beaucoup, et dans la suite, on se contenta de tracer au ciseau ou au burin l'effigie de la personne ensevelie, entourée de motifs d'architectures et d'inscriptions (4).

(1) Le Musée lapidaire possède les débris du sarcophage de Jean d'Auriolle, évêque de Montauban de 1491 à 1519. Ils proviennent de l'ancienne cathédrale détruite dans les guerres de religion. Ce fragment qui représente sous une arcature renaissance à pilastres et à coquilles l'apôtre Saint Jean, patron de l'évêque, a été retrouvé sous nos yeux parmi des déblais faits lors de fouilles entreprises dans la cour de l'Hôtel-de-Ville (ancien évêché) pour assainir les salles basses, transformées en musée.

Dans l'église de Goudourville (canton de Valence-d'Agen) la table de communion présente une série d'arcatures gothiques, en pierre, garnies de statuettes de saints, elle me paraît avoir appartenue à un tombeau dont elle formait les parois. Nous en avons obtenu le classement parmi les monuments historiques.

(2) On peut facilement se rendre compte de l'aspect offert alors par le sol de nos églises en France lorsque l'on visite l'église de l'*Ara cœli* à Rome. Dans la nef, les tombes, dont plusieurs en ronde bosse, occupent toute la surface. Nous y avons relevé le nom de personnages français morts dans la ville des Papes.

(3) Dans son bel ouvrage sur *les Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, M. Edouard Fleury a démontré que dans cette région qui, plus que toute autre, avait possédé et garde encore des dalles gravées, plusieurs remontaient (3e partie, page 259) aux premières années du XIIe siècle.

(4) Les traits gravés en creux étaient parfois niellés en couleur dessi-

Digitized by Google

Ce genre de dessin au trait, familier à nos pères qui l'employaient dans les peintures murales, les émaux, les vitraux, témoigne, la plus part du temps, d'une réelle habileté ; la physionomie, l'attitude, la perspective même, sont souvent rendues avec une grande vérité.

On ne voit pas alors les figures grimaçantes exprimant les terreurs ou la réalité de la mort par un rictus sinistre, des têtes décharnées ou des squelettes. Ce réalisme fut œuvre de la Renaissance. Les visages tout au contraire indiquent le repos et portent comme un reflet de béatitude.

Trois de ces plates-tombes nous restent, mince épave échappée à la ruine de nos édifices religieux détruits par les guerres et les révolutions.

La première en date est celle de Guillaume Gaufridi ou Jauffre, le douzième et de l'un des plus célèbres abbés de Belleperche, monastère cistercien, fondé en 1143, dont les murs de soutènement, baignés par la Garonne, semblent défier le temps (1).

En marbre blanc d'une grande épaisseur, cette plaque tombale fut, dit le *Gallia christiana*, retrouvée dans les décombres de l'église après la dévastation de l'abbaye par les Huguenots en 1572. Les religieux, survivants au massacre fait par les troupes de Terride, reprirent peu d'années

nant à l'aide de plomb ou de mastic brun, rouge ou noir l'effigie et l'inscription.

Ce mode de gravure était observé encore au XVIIe siècle. Depuis, le centre de la dalle ne portait que l'épitaphe, une croix, un écu ou un emblème.

(1) Belleperche est situé non loin de Castelsarrasin ; une station de la voie ferrée, qui relie cette ville à Beaumont-de-Lomagne, permet au voyageur de s'y arrêter. Des batiments considérables élevés au XVIIe siècle sur les restes de l'ancienne abbaye sont encore debout.

Digitized by Google

après, possession de leur monastère, ils relevèrent les bâtiments renversés et rendirent à la tombe de leur ancien abbé sa place primitive au pied du maître-autel. De nouveau celle-ci disparut du sol lors d'une démolition méthodique qui après la Révolution fit, sauf un mur des bas côtés, disparaître l'église.

Il y a 30 ans, la retrouvant rangée dans l'un des corridors des anciens bâtiments, nous en avons obtenu de M. de Thèze, propriétaire de Belleperche à cette époque, le don pour la Société archéologique.

Elle prit place, alors, dans notre musée lapidaire et occupe dans le sol le centre de la salle du *Prince Noir*.

Comme il dut en être autrefois, elle est encadrée par des carreaux vernissés, marqués des armes de Jauffre.

Dans des fouilles faites en 1875 nous avons eu la bonne fortune de retrouver ce carrelage posé encore là même où s'élevait la belle église abbatiale dont notre abbé poursuivit et acheva la construction et à la consécration de laquelle il convia les fidèles le 7 mai 1263 (1).

Guillaume Jauffre eut un abbatiat des plus féconds; après avoir, pendant plus de 30 ans, gouverné Belleperche il fut mêlé aux grands évènements du royaume. Conseil de Philippe-le-Hardi, il le suivit à Foix en 1272, octroya des coutumes et des privilèges et mourut évêque de Bazas en 1296 (2).

(1) Nous rendions à cette époque, sous l'administration de M. Isidore Delbreil, maire de Montauban, la salle du Prince noir à son aspect ancien et ce reste si important du château bâti par les Anglais au XIVe siècle devenait le Musée lapidaire. C'est grâce à une allocation de mille francs votée par le conseil municipal, que nous avons pu pratiquer à Belleperche les fouilles qui nous ont permis de retrouver l'ancien carrelage et d'en placer une partie dans la salle sur laquelle fut bâti, au XVIIe siècle, la demeure des évêques, aujourd'hui, encore, Hôtel-de-ville et bientôt palais des Beaux-Arts.

(2) Il avait été pourvu de ce siège en 1293.

Digitized by Google

Le marbre qui recouvrait ses cendres, car il voulut reposer dans son ancienne abbaye, le représente revêtu des ornements pontificaux, ses mains sont couvertes par des gants à manchettes, sans plaques ; de la droite il porte un livre muni de deux fermoirs et de la gauche il tient la crosse, dont la volute à crochets se termine par une tête de serpent ; la mître basse à orfrois est garnie de pierreries, un amict à la riche bordure laisse le cou dégagé et un pli retombe sur la chasuble ; celle-ci a la forme ample du moyen-âge ; dans le bas on voit la dalmatique frangée, et sur l'aube traînante, une de ces pièces d'orfèvrerie ou de broderie à rinceaux que l'on désignait sous le nom de *parura* ou *paratura*.

Les cheveux coupés sur le front de façon à l'encadrer s'arrondissent épais de chaque côté de la tête ; le visage allongé est rasé selon la coutume des Cisterciens ; les paupières sont abaissées ; c'est le calme sommeil acquis par une vie noblement et utilement remplie.

Une arcature à trois lobes, appuyée sur des colonnettes, est accompagnée de chaque côté des armes de Guillaume Jauffre. Celles-ci portent une croix pleine et une orle chargée de 14 besans. Cet écu, nous l'avons dit, est entré dans la décoration du carrelage vernissé combiné de façon à former, dans un cercle, une rosace à l'aide de quatre carreaux.

Le pied gauche du prélat est seul apparent ; la sandale pontificale est marquée d'un galon qui la partage dans la longueur du pied.

L'inscription, gravée entre deux filets, offre quelques abréviations indiquées par le signe habituel ; une seule partie, la plus essentielle, il est vrai, est peu lisible par suite de l'usure du marbre.

Dans l'angle supérieur de gauche elle portait la date de la mort ; on devait lire 1296 et non 1293 comme cela a été écrit par erreur. Pourquoi, quand nous ne pouvons voir

Digitized by Google

1293 sur notre pierre tombale, ne pas admettre l'opinion des auteurs du *Gallia Christiana*, confirmée par la *série* des évêques de Bazas qui porte sans hésitation 1296.

Voici l'inscription :

ANNO DOMINI, MCC DXXX..., ANTE CINERES,
OBIIT DOMINUS GUILHELMUS GAUFREDI
PETRAGORICENSIS DIŒCESIS ET CASTRI DE GOTA
OLIM ABBAS HUJUS DOMUS
POSTMODUM DEI GRATIA FACTUS EPISCOPUS VASATENSIS
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE, AMEN.

Une seconde pierre tombale effigiée a été retrouvée par nous, à Belleperche, lors des fouilles que nous y fîmes. La partie supérieure manque, l'inscription en bordure formée de lettres onciales est malheureusement illisible et du personnage on ne voit que quelques traits gravés, indiquant le bas du vêtement qui était une robe ; l'écu, du moins, répété quatre fois est très apparent ; il porte une fleur de lis. Telles furent les armes de Gautier Levert de Clarens, qui gouverna l'abbaye dans les dernières années du XIIIe siècle et figure encore comme abbé en 1317. Il fut enseveli dans le chœur de l'église abbatiale (Gallia, ch. XIII, col. 263) où 15 lampes par suite d'une donation de 33 livres tournois, faite par lui en 1299, brûlaient devant l'autel jour et nuit. Son sceau, qui le représente revêtu des vêtements pontificaux, porte, de même que la pierre tombale, un écu à fleur de lis placé de chaque côté.

Les ruines de Belleperche ont fourni la pierre tombale d'un autre de ses abbés, Jean III de Cardaillac mort en 1543, elle était placée dans le sanctuaire du côté de l'épitre et offre une longue inscription publiée par nous dans le *Bulletin Archéologique* (tome XVI, p. 59), le défunt n'est point représenté, on voit seulement ses armes timbrées de deux

Digitized by Google

mitres et de deux crosses, indiquant qu'il avait été abbé d'Aurillac et de Belleperche. Cette-plate tombe, non entière fait partie de nos collections au Musée Lapidaire.

*
* *

La petite ville de Beaumont-de-Lomagne est une bastide fondée en 1275 par les moines cisterciens de Grandselve, son église, bel édifice de la seconde période gothique a conservé la pierre tombale d'un personnage laïque qui fut probablement l'un des bienfaiteurs de l'église (1).

A l'époque de sa mort, 1336, la construction de l'église se poursuivait, mais les quatre chapelles du chevet devaient être terminées ; c'est dans l'une d'elles, dédiée alors à saint Blaise, que Martin Rassi fut enseveli. Cette chapelle est située au côté gauche du chevet qui est rectangulaire suivant l'usage des cisterciens dont l'influence devait se faire sentir à Beaumont comme à Grenade, autre bastide fondée par les religieux de Grandselve.

Sous un arc trilobé appuyé sur colonnettes à chapiteaux est étendu le personnage portant la barbe et les cheveux longs, dans l'attitude de la prière ; ses mains sont jointes et les paupières sont abaissées ; vêtu d'une robe à manches étroites, il porte, retenu sur l'épaule gauche par trois boutons, le manteau dit *à la royale* fort en usage au XIVe siècle ; ses pieds, chaussés à la poulaine, sont appuyés sur un chien couché. Au-dessus de sa tête nue, un ange reçoit son âme représentée par un corps humain à peine formé et qui semble sortir du cerveau.

(1) Le nom de Rassi ne figure point dans les longues listes des premiers habitants de Beaumont, que l'on retrouve dans les pièces constitutives de la nouvelle bastide. Voir le *Livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne*, publié par les soins de notre Société, en 1888. (Imprimerie Forestié.)

Digitized by Google

On lit l'inscription suivante gravée en bordure et tracée en lettres onciales :

ANNO DOMINI, MCCC XXXVI
DIE MERCURII ANTE FESTUM BI LUCE EVANGELISTE OBIIT
MARTINUS RASSI
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE, AMEN

L'an du seigneur, 1336, le mercredi avant la fête de saint Luc, Evangeliste, est mort Martin Rassi ; que son âme repose en paix. Ainsi soit-il.

Beaumont; de même que d'autres bastides relevant directement du Roi, alors même qu'il y eut paréage avec les fondateurs, attira dès le début des personnes notables parmi ses habitants ; des fils de famille, cadets de seigneurs, trouvaient dans ces villes nouvelles des franchises et remplissaient facilement des offices royaux et ou bien dédaignaient point de devenir consuls.

Plusieurs chapelles de l'église de Beaumont furent élevées par ces familles, ajoutées au plan primitif. C'est ainsi que l'une d'elle dut sa construction aux de Vernhes, gentilshommes venus du Rouergue dès les premières années du XVe siècle, qui se continuèrent jusqu'après la Révolution. Joseph de Vernhes était sous Louis XVI conseiller du Roi pour la ville de Beaumont.

Quelques fragments de dalles mêlés au carrelage actuel de l'église sont les seuls témoins, malheureusement restés muets, de sépultures anciennes.

*
* *

L'église de Castelferrus, située non loin de Belleperche, conserve dans le dallage de sa nef, mais changée de place lors de sa reconstruction assez récente, la pierre tombale de la femme de l'un de ses seigneurs, Hélin de Cardailhac, décédée

Digitized by Google

et ensevelie en même temps que son fils, petit enfant, qu'elle tient par la main et semble présenter aux récompenses accordées par le juge suprême.

Le dessin qui devait accompagner cette mention nous manque en ce moment ; nous le donnerons prochainement avec quelques notes supplémentaires relatives aux sépultures dans nos anciennes églises.

Digitized by Google

UN HOTEL DES MONNAIES A MONTAUBAN

PAR

M. HENRY DE FRANCE

Membre de la Société

Le *Bulletin* de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne n'a jamais parlé des divers ateliers qui ont frappé la monnaie à Montauban.

Il me semble qu'il est bon de dire en quelques mots ce que nous savons à ce sujet ; et ainsi, peut-être, aurons-nous l'occasion d'avoir des renseignements plus complets sur les officiers attachés à ces ateliers, tous étrangers à notre ville.

La trouvaille faite tout récemment dans les notulaires de Montauban, de deux actes importants qui jettent un jour complet sur une des périodes les plus obscures de la frappe des monnaies dans notre ville, nous donne l'organisation de l'atelier en 1587. En la joignant aux documents déjà publiés par M. Devals en ses brochures, et par M. Em. Forestié en ses *Ephémérides*, le *Bulletin* donnera l'ensemble de ce que nous possédons sur la question, restée dans le mystère si longtemps.

M. Devals, notre ancien collègue, archiviste et chercheur infatigable, a publié jadis une brochure intitulée : *Notice*

Digitized by Google

historique sur la Monnaie frappée à Montauban pendant les Guerres de religion.

Ce sujet qui était jusques-là, resté dans l'oubli, fut une véritable révélation.

Il est fort curieux, même, de constater que nos Consuls furent très mystérieux toutes les fois qu'ils eurent à s'occuper des différentes installations à faire pour ces diverses frappes de monnaies. Et cependant, chaque fois, ils étaient couverts par des ordres supérieurs.

Le 14 décembre 1568, Henry, prince de Navarre et Louis de Bourbon, Prince de Condé, donnèrent mission au sieur de Rapin, Gouverneur de Montauban, pour frapper de la Monnaie à Montauban. (*Ephémérides*, Em. Forestié, fol. 271) Les Lettres-patentes furent publiées et enregistrées à Montauban le 5 janvier 1569.

En 1587, Henry, roi de Navarre, donna à M. de Scorbiac, conseiller au Parlement de Toulouse et chambre de l'Edit, par une lettre du 24 juillet 1587, l'ordre de transmettre « commission et pouvoir au sieur Durand de la Sarrete, de Villefranche-de-Rouergue, pour être maistre de la Monnoie audit Montauban et la battre et faire battre. » Cette lettre a été publiée dans le *Recueil des lettres missives du Roy de Navarre* et l'original est la propriété de M. le Baron de Scorbiac, dans ses Archives de famille.

Enfin, en 1628, une troisième fois, on frappa des Monnaies à Montauban.

Le 15 juillet 1628, « le Duc de Rohan, chef et général des Eglises réformées de ce Royaume », donna mission aux sieurs de Valada, de Du Jau et Bourguet, de faire battre Monnaie, de nouveau à Montauban, toujours au coin de France, au titre, poids et alloy observés pour les Monnaies de Sa Majesté. (*Ephémérides*, Em. Forestié, fol. 103.)

M. Devals fit insérer sa notice dans le *Moniteur de l'Archéologue* (1868, p. 376). Il nous prouve, par des citations,

Digitized by Google

des délibérations consulaires, que les Consuls de Montauban, au moins en 1628, avaient une grande crainte de se compromettre en parlant de la Monnaie frappée par ordre du Duc de Rohan.

La situation, en effet, ne laissait pas place à l'équivoque et paraît être franchement du domaine de la rebellion. Mais les Consuls de l'époque ne paraissent pas s'être embarrassés de grands remords dans cet ordre d'idée, pour les choses de la Guerre.

Quoi qu'il en soit nous ne pensons pas qu'ils aient eu de semblables ménagements pour les deux premières frappes de Monnaie en 1569, et en 1587 où l'autorité Royale d'Henry de Navarre couvrait leur responsabilité.

Les délibérations consulaires pour cette période n'existent plus dans nos archives. C'est ce qui explique, sans doute, l'obscurité qui enveloppa si longtemps cette circonstance de la vie Montalbanaise.

Aucun des historiens de notre ville n'en a parlé, tous se sont contentés de mentionner la Monnaie « *Moneta Reipublicae Montis-Albani* », qui aurait été frappée à Montauban pendant les trois sièges de 1561. Cette monnaie est introuvable, tout au moins introuvée, et nul n'en connaît un spécimen. Elle n'a jamais existé, et c'est sans doute du souvenir de la frappe faite au coin du Roy par Rapin en 1569, que la tradition populaire a tiré cette légende, insérée dès 1580, dans l'édition de l'*Histoire de Théodore de Bèze*.

On ne connaît pas les ouvriers qui frappèrent la Monnaie à Montauban en 1569 sous le gouvernement de Rapin. Nous n'avons, d'ailleurs, à ce sujet qu'un seul document qui a été copié par M. Raoul de Cazenave dans les Archives particulières de l'Empereur Guillaume, en Allemagne.

C'est l'original des Lettres-patentes envoyées à Rapin à Montauban, et restées dans la famille de Rapin, dont un descendant se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de

Digitized by Google

l'Edit de Nantes. M. de Cazenove l'a publié dans son *Histoire de Rapin-Thoyras*.

Mais il n'en est pas de même en 1587. Grâce à la découverte de deux documents notariés, dans les protocoles du notaire, Jean Rey (*alias* Derey), nous connaissons l'organisation de « la maistrize de la Monnoye establie en la dite ville de Montauban. »

Voici le document dans toute son étendue :

« Comme ainsi soit que Messire Durand de La Sarrette ayt obtenu concession du Roy de Navarre et premier prince du sang et premier pair de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy, nostre sire en Guyenne, pour faire battre en la presente ville de Montauban toutes espèces de monnoyes permises et quy ont cours en ce Royaulme, soubz les coings et armoyries de Sa Majesté et du poids et tiltre et alloy portés par ses ordonnances ainsy que a pleu que seroit porté par sa commission en datte du 24 de juillet dernier, signé Henry, et plus bas, par le Roy de Navarre, premier prince du sang et premier pair de France, gouverneur et lieutenant général : Lallier, et scellée du petit sceau et armoyries dudict seigneur Roy de Navarre.

« Et que pour exercer ladicte charge et estat soit besoing avoir d'autres officiers, comme tailheur, garde de la Monnoye, et essayeur, lesquels offices et estats, auroient estes obtenus savoir, par Messire Jean de Lalauze, dudict Montaulban, l'estat de garde de la dicte Monnoye, Messire François de la Barre, orphèvre, la charge et estat et office de tailheur en la dicte Monoye et par Robert Chaubin (1), aussi

(1) Le sieur Robert Chaubin était l'époux d'Anne de Raffi. C'est la naissance de leur fille Marthe, baptisée à Montauban, à l'église réformée le 5 octobre 1595, qui nous l'apprend. Elle eut pour parrain Ysaac Brun et pour marraine Anne de Tournié. (Baptêmes 1595, f. 176). Le mariage de ces époux n'est pas inscrit à l'état civil de Montauban.

Digitized by Google

maistre orphèvre l'estat et office de essayeur, pour en jouir aux honneurs authorités droicts, proficts, gaiges et esmoleuments accoustumèz ou qui seroient plus particulièrement declairez en faisant le contract avec eulx.

« Par quoy est à scavoir que aujourd'hui septiesme de octobre mil cinq cent quatre-vingt-sept, après midy, à Montaulban, régnant Henry et en présence de moy a estè estably en personne, le dict de la Sarrette lequel de son gré a promis aux dict sieurs de Lalauze, la Barre et Chaubin pour l'exercisse de leurs estats et offices scavoir, audict de la Lauze trois escuz sol et ung tiers pour mois à commencer le premier jour de septembre dernier passé. Audict Labarre six escus sol et deux tiers aussy pour moys commençant ledict jour premier de septembre , et audict Chaubin deux escus par moys, sans y comprendre ses autres droicts et sans conséquence, à commencer le mesme jour premier de septembre aux quels ledict de la Sarrette sera tenu, comme a promis leur payer pour le temps que vacqueront en ladicte charge et office, *ce quy sera loisible audict de la Sarrette quitter quand bon luy semblera, sans que lesdicts de la Lauze, Labarre et Chauvin, le puissent contraindre, à continuer ladicte charge si bon ne luy semble.* Batonné et remplacé par : et non aultrement ;

« Lesquels de la Lauze, Labarre et Chaubin ont promis audict Lassarrette ce acceptant, faire leur debvoir chascung en leur dicte charge sur peyne de tous despens domaiges et interest et a ce faire tenir garder et observer chascun pour luy en tant que le conserne ou oblige, se sont soubsignés.

« Presents syre Elie Lacoste et Jean Pellot tysseran dudict Montauban habitants et moy Jean Rey notaire royal soubsigné avec les partyes et Lacoste.

DELASARRETTE, DELALAUZE, DELABARRE,
P. CHAUVIN, J. REY, LACOSTE.

(Liasses de Rey, E. 2002, à la date).

Digitized by Google

Un autre document nous donnera bientôt le nom des ouvriers qui faisaient le travail manuel dans l'atelier monétaire.

Ainsi nous voyons parfaitement l'organisation de cet atelier monétaire. Henri de Navarre avait pris comme garde un Montalbanais, Jean de Lalauze, mais tous les autres officiers et les ouvriers eux-mêmes que nous verrons plus loin, étaient étrangers. François de la Barre était de Blois, où il avait quelques biens et où il avait laissé sa femme, demoiselle Marye de Meurier, comme on le voit par une procuration qu'il lui donne pour la gestion de ses affaires à Blois, et pour faire rentrer diverses sommes que lui devaient des habitants de cette ville nommés dans sa procuration. Voici un abrégé de cet acte fait à Piquecos, près de Montauban, quelques jours avant de s'engager définitivement avec le directeur de l'atelier monétaire établi par le Roy de Navarre.

« L'an mil cinq cens quatre-vingt-sept et le 29 du mois de septembre avant midy, en la paroisse de Saint-Jacques les Picquecos en Quercy, régnant nostre souverain prince Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Poloigne, en présence de moy notaire royal et tesmoins sous nommés a esté estably en personne Françoys de Labarre orphèvre de Bloys, à présent se tenant en ce pays de Quercy et n'ayant moyen pour le présent s'en retourner en son domicile audict Bloys, a fait constituer sa procuratrice, Marye de Meurier, sa femme, demeurant audict Bloys... pour recevoir de Rochette, la somme... et administrer tous ses biens,

« Présent : M. Jean de Natalis, doct. en droits ; Tyssendier, hab. de Montauban, et Mestre Jean Rey, notaire royal. »

NATALIS, DELABARRE.

(Liasses de De Rey : E. 2002, à la date).

Digitized by Google

Dès l'année suivante « M. Durand de la Sarrette, secrétaire des finances du Roy de Navarre » épousa à Montauban demoiselle « Judith de Parrisson, fille à feu le capitaine Légier » (1). (Mariages 1588, f. 75).

Cette demoiselle était fille de Anthoine Parrisson et de Jeanne de Noals de Cos.

Durand de la Sarrette eut une fille, nommée Jeanne qui fut baptisée en 1589 au temple à Montauban (Bapt. 1589, fol. 281). Le père ne porte pas de qualificatif, mais en la même année cependant nous le trouvons qualifié du titre de conseiller du Roy.

« Messire Durand de la Sarrette, conseiller et secrétaire ordinaire du dit sieur, Roy de Navarre et commis par Sa Majesté à la maistrize de la Monnoie establie en ladite ville de Montauban » emprunta le 18 mars 1589 à « Honneste femme Catherine de Sornac, femme de Messire Anthoine de Manducat, conseiller et mathematicien du Roy de Navarre » (2) une petite somme. La pièce porte une belle signature « De la Sarrete » (Boigion, 776).

Ce mathématicien, était sans doute aussi, occupé à la Monnoie de Montauban, comme deux autres personnes dont le nom est étranger à la ville et qui sont nommés à titre de serviteurs de La Sarrete. C'était « Denys de la Mayne et Louys Larchier. »

(1) Le capitaine Légier se nommait en réalité Anthoine Parrisson, qui était l'époux de dame Jeanne de Noals. (Contrat de mariage Boigion 1588, E. 774, f. 385.)

Dans cette pièce Durand de la Sarrette est qualifié « secrétaire des finances du Roy de Navarre ».

(2) On trouve, le 15 novembre 1589, « Messire Anthoine de Manducat, habitant à la maison dicte de Sornac avec sa fille Esther de Manducat », qualifié de « Docteur en Médecine ». C'était bien le même personnage, sans doute, mais il avait plusieurs titres et les variait suivant les circonstances (Archives de Mont., E. 2005. Liasses de Rey, à la date).

Digitized by Google

Au mois de décembre 1589, Durand de la Sarrette fit son testament qu'il déposa scellé de six cachets de cire rouge à ses armes. Malheureusement elles sont peu visibles. On y voit, semble-t-il, trois lettres S. A. R. et une ancre de navire dans le bas (Boigion liasses, 776).

Dans son testament, il se dit fils de Hugues de la Sarrette, marchand, de Villefranche-de-Rouergue. Il lègue son office à ses héritiers.

Il mourut, le 8 février 1590, pendant un voyage qu'il fit avec ses deux serviteurs à Lectoure. Son testament fut ouvert le 13 février, ainsi qu'on le voit par le procès-verbal de cette cérémonie, dressé à Montauban et signé par tous les témoins. (Boigion, notaire protocole, 767, et Liasses 776). Chez ce même notaire on trouve son contrat de mariage (Boigion 1588, f. 385).

Ses héritiers étaient désignés par lui. Si l'enfant qui devait naître prochainement, après la date de son testament, était un garçon, il serait son héritier universel. Si c'était une fille elle partagerait avec sa sœur Jeanne.

L'état-civil de Montauban ne nous donne pas la naissance de cet enfant.

Ainsi se termine, à Montauban, l'histoire de cette famille en même temps que celle de la « Maistrise de la Monnoye ».

Il me paraît que toute cette affaire disparut de notre histoire en même temps que disparaissait « le Grand Maistre » qui la dirigeait.

Et nous pouvons en trouver la preuve dans un dernier document des mêmes archives notariales de Jean Rey, qui montre en quelque sorte la clôture des comptes de la Monnaie de Montauban.

« L'an mil cinq cens quatre-vingt-dix et le quatrième jour du mois de may, avant midy, à Montaulban, etc. » comparurent en personne : « Les sires Pierre du Causse

Digitized by Google

borgeois et Arnauld Solinhac merchant, celui-ci faisant, pour Anthoine Solinhac son frère » et, « dressant leurs paroles à Maistre Jean de la Lauze, garde de la Monnoie de Montaulban, lui auroient remonstré, qu'ils auroient ci-devant cautionné pour la somme de mil livres pour feu maistre Durand de la Sarrette, jadis maistre de la Monnoye, décédé depuis deux mois et qu'ils désireraient savoir dudit de la Lauze si ledict feu de la Sarrette, est demeuré redepvable envers aulcune personne, soyent merchants, ouvriers ou aultre pour raison de son dict estat de mestre de la Monnoye. »

« A ceste cause ont pryé, sommé et requis le dict sieur de la Lauze garde susdict. de leur déclairer s'il saict poinct qu'il soict deu aulcune chose, afin qu'ils puissent faire pourvoir à leur payement et à leur indempnité. »

Ces deux riches bourgeois dont la caution avait paru nécessaire pour inspirer confiance aux fournisseurs des métaux précieux de la Monnaie, semblent se méprendre sur leur responsabilité, en offrant de payer ce que le sire de la Sarrette aurait pu devoir aux fournisseurs. Maistre de la Lauze, leur montre leur erreur :

« Sur quoy, par ledict de la Lauze, auroict esté respondu que la cause pour quoy les dicts Causse et Solinhac entrèrent en caution, ne feut pour aultre occasion que pour asseurer les merchants du bilhon, tant d'or que d'argent qu'ils apporteroient à la Monnoye, et de tant que ledict de la Lauze, comme garde, sa charge est de faire payer les dicts merchants à tour de rolle, comme il a faict pendant la vye et exercisse dudict de la Sarrette maistre de la Monnoye, dict que ledict de la Sarrette ne doibt rien à aulcungs merchants, ouvriers ny monnayeurs et que s'il estoit deu, ledict de la Lauze le sauroit, et les auroit faicts payer,

Digitized by Google

ayant le despart du sieur de la Sarrette. De quoy les dicts Causse et Solinhac auroient requis acte estre retenu, par moy notaire royal soubsigné, en présence de Estienne Duroy et Pierre de la Faige, soubsignés ».

Signé : LALAUZE, JEAN REY, CAUSSE, SOLINHAC, DUROY, LAFAGE.

(Archives de Tarn-et-Garonne, E. 2007. Liasses de Rey.

De ce document, il semble résulter que la garde de la Monnaie était encore en fonctions. Mais ce devait être dans le but de régler tous les comptes et donner quittance comme il le fait dans cet acte.

En tout cas on peut affirmer que la frappe des Monnaies a continué à Montauban pendant trois ans, du mois d'octobre 1587 au mois de mars 1590, et qu'on y fabriquait des monnaies d'or et d'argent.

Toutefois, il est bien possible que cette fabrication ait duré tout le temps des troubles de la Ligue, qui en étaient la cause occasionnelle, et ainsi se soit poursuivie encore durant l'espace de deux ou trois ans.

Digitized by Google

COUTUMES

Du lieu de Belfort (Beaufort)

A GANDALOU (JURIDICTION DE CASTELSARRASIN)

(DU 30 SEPTEMBRE 1316)

PAR

M. LE DOCTEUR BOÉ

Membre de la Société

La seigneurie de Belfort, à Gandalou, était limitée : au nord par le chemin de Moissac à Montauban, au sud par le chemin de Leyraguet à Castelsarrasin, à l'ouest par le territoire de Labroue, à l'est par le chemin de Gandalou à Leyraguet. Elle comprenait une grande partie de la plaine et de la forêt de Gandalou. Elle n'a pas changé de maîtres depuis huit siècles et est toujours la propriété de la famille de Pages qui en a pris le nom : de Pages de Beaufort.

Les *coutumes* du lieu de Belfort ont été octroyées, le 30 septembre 1316, par noble Pierre de Pages, seigneur du dit lieu. Comme il est indiqué dans le préambule, elles étaient destinées à remplacer des coutumes plus anciennes qui avaient disparu pendant l'occupation du pays par les nombreuses troupes de gens d'armes qui y avaient séjourné.

L'origine de la famille de Pages (dans les actes de l'épo-

Digitized by Google

que : Pagesius, Pagesie, de Pagesio) remonte au-delà du XIIe siècle.

Jean de Pages donna à l'abbé de Moissac, au mois de mai 1160, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, huit pièces de terre qu'il tenait en franc-alleu dans le territoire de Belfort. (Charles de Mézamat de Lisle. *Variétés Historiques*.)

Dans les archives très riches de la famille de Pages, nous trouvons à la date du 10 juin 1227, un acte d'achat de censives dans le territoire de Belfort en faveur de Gérard de Pages et de Catherine sa femme, par Arnaud de Torre :

« Anno Domini J. C. nativitatis M. CC. XX. VII, rege regnante Ludovico, X. kl. junii, ego Arnaldus de Torre, pro me et pro omnes presentes successores et futuros, cedo, dono, et trado et mitto et laudo, bona fide et absque omni inganno Geraldo de Pagesio, militi et Catharine, uxori ejus, et vestre posteritati, et cui vel quibusdam dare, laxare, vendere, tradere et mittere, sive impignorare voluentis, videlicet omnia quod habeo in terminis de Bello forte... »

Au mois d'août 1271, Bernard de Pages, seigneur de Belfort, élut sa sépulture en l'église de Belfort. (Charles de Mézamat de Lisle, idem.)

Au XIVe siècle, les de Pages prenaient le titre de seigneurs de Belfort, de Porcayres et de Roquedols. (Trésor généalogique de dom Villevieille.) Ils étaient aussi seigneurs de Cumont.

Les nombreuses archives de la famille nous conduisent jusqu'à l'époque moderne. Nous ne retiendrons, pour le moment, que deux testaments, au sujet de la sépulture des de Pages qui, dans le XIVe siècle, fut transportée dans le couvent des Carmes de Castelsarrasin, exemple suivi par toutes les familles nobles de cette ville.

Digitized by Google

Dans le premier de ces testaments, texte latin, le nom donné à la ville de Castelsarrasin est à remarquer : c'est la confirmation de l'étymologie que, suivant Catel, les habitants attribuaient au nom de leur cité, fiers de pouvoir faire remonter son origine à un camp romain : *Castrocœsarea.*

20 août 1392. *Testament* de noble Jean de Pages, seigneur de Belfort et autres lieux, en faveur de noble Antoine de Pages, son fils aîné seigneur de Belfort.

Extrait : « ..... Dictus Dominus Joannes Pagesius ordinavit, disposuit et eligit pro se et suis liberis, ubicumque se et illos mori contingat, sepulturam in capella *Sancti Joannis Pagesii* in conventu fratrum carmelitarum *urbis Castrocæsareæ*, quam pater suus construi fecit item Dominus Pagesius dedit et legavit pro sepultura sua et anima..... fratribus monasterii supra dicti duos campos juxta flumen Garumnæ in termino de Pagesio et in bajula urbis *Castrocæsaræ*..... » (Copie sur parchemin. Archives du comte de Pages de Beaufort.)

31 septembre 1787. *Testament nuncupatif* de Messire Etienne de Pages. Extrait :

« ..... Et après avoir recommandé son âme à son créateur a dit vouloir que, venant à se séparer de son corps, sondit corps soit inhumé dans le couvent des R.R. P.P. Carmes de la présent ville dans le caveau de ses ancêtres, dont l'ouverture donne dans le cloître des R.R. P.P. Carmes....., chargeant son héritier bas nommé de faire célébrer à sa piété des messes pour le repos de son âme dans la chapelle bâtie et fondée par ses ancêtres, sous le vocable de *Saint-Jean de Pages*, et qui est contigue au caveau..... » (Archives du comte de Pages de Beaufort).

L'église de Belfort et la première sépulture de la famille de Pages ont été détruites pendant la guerre de Cent ans.

Digitized by Google

Les cloîtres, chapelles et tombeaux du Couvent des Carmes ont disparu dans la tourmente révolutionnaire.

Mais l'arbre huit fois séculaire, profondément enraciné dans le sol ancestral, est debout et toujours vert. Les générations ont succédé aux générations, et les descendants actuels de Bernard de Pages, inhumé dans la petite église de Belfort, de Jean de Pages et de ses héritiers, inhumés dans la chapelle du couvent des Carmes, continuent les nobles traditions et les vertus de leurs aïeux.

Coutumes du lieu de Belfort, octroyées par noble Pierre de Pages, seigneur dudit lieu (1).

Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum.

Al nom de la sancta Trinitat no devesibla et unitat del Pay et del Filh et del Sant Esprit, amen. Causa conoguda sia a tots et sengles tant presens quam endevenedors que com trop dias a el commensament de la fondation del loc de Belfort algunas costumas et libertats scritas dadas fossent et autreyadas as cossols labets et als habitans deldit loc et de sas pertenensas per los seignors de Pages, fondadors deldit loc, aisy com foc dit, et com lasditas costumas et libertats sian estadas perdudas els temps passats per los alochamens (2) de las grands multituts de las gens d'armas que son alochadas el dit loc et sober las autras costumas et libertats anaciadoras (3) per lo noble seignor Pierre de Pages, seignor del dit loc de Belfort, als cossols et als habitans que aro son deldit loc et a la universitat et a causa publica deldit loc

(1) La copie de ces coutumes est de 1777, il y a par conséquent mauvaise lecture de la part du copiste. Nous avons essayé de rétablir autant que possible les mots mal lus et l'orthographe très défectueuse (Edouard Forestié).

(2) Luttes, guerres.

(3) Probablement *autrejados*.

Digitized by Google

necessarias et utils per la augmentation de la population deldit loc; tractat sia stat entre lodit seignor d'una part et los cossols habitans et singulars que aro soun deudit loc de l'autra part a los mediches cossols, habitans et singulars supplicans meliores et plus utils libertats et costumas a lor liberamen et autreja en meliora forma per lodit seigno; per amor d'aiso lod. susdit seigno atendem de son bon grats et liberabla volontat non decebuts per negun aisi com era dit hoc et al deliberat per pensament, per si et sos hereters et successors donec et autrejec volontariomen et liberalomen as cossols et als habitans deldit loc de Belfort, so es à saber an Johan de Labens et an Guillem de Fita, cossols deldit loc de Belfort, et notement an Domeng de Taffi, Johan de Gleise, Johan Deluc, Arnaud Deltil, Guillem Caillau, Arnaud de Luppe, Johan Dedirat et Jacques de Guichard, singulars et habitans deldit loc aqui presens, stipulans et recebens per los mediches et per las singulars personas et l'universitad deldit loc et en nom de lors heretes et successors et aisy methis a totas las autras personas habitans et que els temps endevenidors estaran audit loc et en sas pertenensas mi en per os notari dessus escritchs com persona publiqua per los dits absens stipulem et recebem las libertats, costumas et franquesas que sensegon et en las manieras, formas et conditios déjos scritas.

Et tot premieramen que si alcun hom o alcuna femna de dias entra en horts et pren alcuna causa ses volontat d'aquel de qui sera l'ort, sia tengut de paga bint dines tolsas al dit seignor de Pages o al seignor que sara.

Item si alcun hom o alcuna femna de dias entra en vinas o en prat d'autruy ses mandament d'aquel de qui sera, pesque de mandament deldit seignor o del seigno que sera o de son baille quascun an sera defendut et cridat en lo dit loc pague dex dines tolsas en la maneira que dessus.

Item qualque bestia que sara trobat en malafaita pague

Digitized by Google

al seigno un diner tolsa, exceptat porc o treja et oueilla que no pague mas un dinie tolsa, et auca et autre ausel semblant un dine poges et aquel de qui sera led. bestia o ausel sera tengut de estima la tala a la connocensa des cossols.

Item que los manans que passaran lo dic deffendomen no seran tenguts de nulla pena si no que clamor y aja.

Item qui de neitcha entrara en orts o en vignias d'aucun, per prendre degun frut ses mandamen et ses volontat d'aquel de qui sera sia entengut aldit seigno en cinq sols tolsas per aquel forfait peisque de par deldit seignor cascun an aldit loc sera defendut.

Item tota bestia boina et cavalina que sara trobada de neichts en malafacha per lo messeguer o per los jurats, pague aldit seignor sept dines tolsas et qui lou gardara en ladita malafaita pague aldit seigno sept dines tolsas.

Item tot hom o tota femna que en lodit loc o en sas partenensas tendra fals pes et falsas mesuras o falsa aulna o falsa cana sia encourregut al seigno de sies sols tolsas.

Item. Los maseres que sen vendran en lo dit loc o en sas pertenensas, bonas cars et loials tendran, et si non eran bonas et loials sion presas per lo baille del seigno et sian donadas als paures et los prets sian renduts en aquels que auran crompadas atals cart aulas.

Item tot maselé que bendra en lo dit loc o en sas pertenensa boueu o baccap lo seignor y age lo puech et de porc les lois (1).

Item Los cossols del dit loc juraran al seigno o a son baille a deffendre et a garda fidelomen la cort els bes els membres del seigno et son dretch, et que en lo fait del cossolat se donaran be et leyalement atant quant tendran lo offici et no prendan serbici d'hom ny de femna per raso de lor offici per lor no per autre, si no en so que es autrejat a cascun en son offici.

(1) Les filets.

Digitized by Google

Item. La communitat deldit loc jurara en presentia desdits cossols al dit seignor o a son baille de dona bous cosseils als dits cossols selon lor poder et a lor sabent quant lor sera requerit sauf lo dreit del seigno en totas causas.

Item des instrumens faits de publiq notary creats per lo dit seignor ajan aquella fermessa que divon aver publiq notary de son sagrament.

Item testamens faits en la darrera volentot de hom o de femna davan los testimonis aian lor fermetat, salvat lo dreitx del seignor.

Item si alcun o alcuna mor ses herete, que noy aja que dia esse heret et no aja fait testomen, los cossols deldit loc del mandamen del seignor garden los bes de la, per un an et un dia empe que los bes sian escripx et sabuts per lo dit seignor o per son baille, et si a bout de l'an et del dia no es bengut hereté o heretera, los dits cossols rendran aldit seignor los dits bes a far totas sas volontats.

Item. Lo seignor tenga sos forestes in sas proprias forests que ajan a jurar en las mas del seignor en presentia dels cossols, que ben et legalamen serbiran en lor offici et que aquels siau cresuts de las peitchas que auran trobadas per lor paraula, per bertut del sagromen que fayt auran en las mas del seignor en presentia delsdits cossols.

Item qui dira paraulas cortumaliosas alsdits cossols fasen lor offici del cossolat et lor toldra peignoras, sian tenguts de paga al dit seignor cinq sols tolsas, la mitat als cossols per la injuria.

Item si alcun hom o alcuna femna a dit paraulas contumeliosas o autrajosas a nuls, en re no es tengut al seignor en nulla causa, si sober so clam no ero fayt, et si tant es que clam ne sia faix et tengut en cinq sols tolsas, et per la estima de la injuria en dex sols tolsas per libra.

Item qui traira cotel contre autre (ja sia so que non), si era en terra, sia encoregut al seignor en deux sols tolsas, et

Digitized by Google

si fier en tal maneira que sang no y esta, sia encorregut en vingt sols tolsas et emendada al naufrat, o s'il fa plaga legal, sio encorregut en soixante sols tolsas et en may si aldit seignor platz, et satisfassa al naufrat, et si lo ferit mor per lo cop, sia punit segon dreitx.

Item tot hom et tota femna que ferira a autre o a autra am basto o am peira, en quna maneira, excepta glavi en tal maneira que sang ny esta, sian tenguts de pagar al dit seignor soixante sols tolsas abque clamor sia facta.

Item qualque sia condemnat a mort o a perdre ses bes o per qualque condemnation tot sos bes seran pres a la ma deldit seignor, empero d'aquels tout premieramen sian pagats tous los deutes et lo remanet sia deldit seignor per fa totas sas volentatx.

Item los lairoux et los homicidas que auran faict layronici o homicidy dins lo cossolat o las pertenensas deldit loc, sian punitx per lo jutjament deldit seignor o de son baille et des cossols.

Item si alcun hom pren molher et recep d'elh mil sols et lo dara per nopces la tersa part, et aisio segon may o segon menchs, si autres accordis no y eron faits entre lor; et si lo marit biou mays que la molher a tota sa bida tengera tout son dot et apres la mort de luy touts sous parens recobraran tot ledit dot sobredit si labets no y auja dat a son marit per tot temps, si no y auja enfans del matrimony.

Item si lo marit mor prumier et avant que la molher aja recobrat son dot et sa donation per las nossas et en après la mort de la los parens del marit et els enfans recrobaran la donation et soque lo marit aura laissat en son testament darre.

Item tot hom et tota femna que aura commes adulteri correra per lo dit loc tot nud, o que pague soixante sols tolsas al dit seignor et sobre so ajan penna licita de causir de prenne ou de laissa.

Digitized by Google

Item si negun afieusatat per aucun, si lo principal deutor no pot paguar la fermenta, pague si a de que paga.

Item qui en lo dit loc boldra benir habitar o fa sa maison sia franc aisi com les autres habitadors si o pot far ses prejudicy dautruy.

Item. Los cossols se mudaran cade an en la festa de Nadal, et si labetx no eron mudax donne lor poder entro que d'autres no y ajon statuitx per lo seignor o per so mandomen per un mes, si no que leyalomen fossen impediax et d'aqui en avan no ajen a elegir.

Item que tot hom no puesca tenir son propi four et que sia tengut a la servitut deldit seignor.

Item. Lo seignor deu tenir la frontera davant lo castel clausa de clausura segon las antiquas forcas et lo commu prep del castel, et los cossols degon tenir las claux de la porta del castel et per lor esta regit de goeytat de goeyt et de bada et de porta quant mestres no y aura, et si per aventura lo seignor estava aldit castel que puescat tenir las claux deldit castel, et aprep tot tems que tornen en las mas dels dits cossols et que nul autre officier deldit seignor no puisca per si prene ny occupar las claux predichas.

Item que las gens deudit loc poscan cassar et prengue totas salvatges et touts ausels, exceptat lous que de dreit son deffenduts segon l'usatge deu pays, salvaque no puscan cassar en las forestatges deu seignor, et si per aventura prenon porc salvatge o treija, que aquel que le prendra sia tengut de dar al seignor le cap am lo carte de davan, et de servi et de cabirol la testa et lo carte de darrè, et que no puescan cassar nul en ville.

Item que lous homs deudit loc devon dar al seignor per lo forestage tres fromatges d'oeilles et d'autra bestia no re, et si non fan d'oeilles no re.

Item que tout hom que arrompra am un pareil de buous, o de bestias, o d'ases, o ab tout autre aray, sia tengut cas-

Digitized by Google

cun, an de dar al seignor un journau, et si laura ab duos que paga deux journaux et aychi en sus au forts metis.

Item que si lo dit seignor vol fa lo passage d'outre mar, que los habitans deudit loc sian tenguts de ly ajudar.

Item que si lo dit seignor era presoner en nulla part, per causa o per guerre deu rey de Fransa, que los habitans del dit loc sian tenguts à pagar sa finansa.

Item que si lo seignor auja fillas a maridar, que los dits habitans sian tenguts as maritdatges.

Item que si lo dit seignor no ave de que sustenta los habitans, lo sian tenguts d'ajuda a viure.

Item tot hom et tota femna que tenga foc en dit loc o en sas pertenensas, sian tenguts de pagar cascun an en la festa de Marterot per fogatge una cartera vendabla de civada.

Lasquallas costumas et libertats et totas las autras causas desus expressadas lasditas partidas en nom que dessus la una a lautra, my notary dejus scrit, stipulam com dessus volerunt et expressament consantiront et perdurablement obtenir fermetat per vertu del sagrament dejus prestadot, et las causas dejus ditas autrejadas lo dit noble Pierre de Pages de Belfort aux dits cossols et habitans deudit loc salvant en totas causas son dreit et de tot autre et la una partida a l'autre per las causas dessus ditas tenedoras et observadoras, obligeront et hypotequeront, so es a saber lo dit seignor sos bes propis et los dits cossols los bes propis et de la Universitat deldit loc de Belfort presens et endevendors, et renoucion a tot los dreix per que en nulla maneira contra las causas dejus ditas tenir et observer prometront et als quattre sants evangelis de Dieu jureront et de las causas susditas las ditas partidas demanderont estre faits dos instrumens un per cado partida per my notary dejus scrits ab cossolls de savy, si mestres et ordonats; et aiso foc fait in loco de Belfort lo trentième jour de septembre sub l'an mil tres cens saise; Mossen Philippe, par la grâce de

Digitized by Google

diou, rey de Fransa, regnant, et Mossen Gaillar, évêque, de Tolose, estant en presentia et in testimoni de Johan Rouix, de Lardena, Domini de Castia, Guilhem de Cahusaco, Amant Verdi, de Lautrico, Antoni Pouy, de Tolosa, Johan de Larroca, de Caraman, Amant Simon, de Rabastens, periti en dreix de Tolosa, et mei Arnaldi Cruya, notari publici loci d'Arenes, qui hoc instrumentum duplicatum retinui scripsi et signo meo consueto signavi.

(Archives du comte de Pages de Beaufort; copie sur parchemin.)

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 1er AVRIL 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président;* Ed. Forestié, *secrétaire général;* colonel Caillemer, Moissenet, de Saint-Félix, Vitteaut, Escudié, Pécharman, Ressayre, capitaine de Bazelaire, Souleil, Borderies, chanoine Calhiat, Bourdeau, Mommayou, Monribot, Naulet, Raynaud, Lespinasse; Imbert, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de Mars est lu et adopté.

M. le Président a le regret d'annoncer la mort de notre confrère toulousain, M. Félix Regnault, dont les travaux spéléologiques et préhistoriques font autorité. M. Regnault fit partie de plusieurs de nos excursions et il s'était acquis parmi nous de solides amitiés.

M. l'abbé Breuil, le collaborateurs compétent de notre éminent confrère M. Cartaillhac, doit venir prochainement pour visiter Bruniquel. Nous espérons de lui une conférence dans une séance spéciale de la Société, dans laquelle il fera passer devant nos yeux de nombreux clichés représentant des peintures préhistoriques relevées sur les parois des grottes jadis habitées.

M. le Président est heureux d'annoncer à la Société que l'ancien collège Payroles, de Bruniquel, est sur le point d'être acheté par la Municipalité. Les sculptures du XVe siècle, la belle cheminée et la salle de cette maison si curieuse, seront ainsi conservées; cela répondra à des efforts tentés depuis des années par notre

Digitized by Google

Compagnie, et qui avaient échoué devant les prétentions exagérées du propiétaire.

La Société reçoit l'annonce d'un Congrès qui est sur le point de s'ouvrir à Saragosse. Un autre Congrès se réunira à La Flèche à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de la Société des Sciences, Lettres et Arts de cette ville.

Remerciements pour l'invitation reçue.

L'inventaire de la maison Bromet, à Saint-Antonin. — On sait que cette curieuse demeure décrite et dessinée par Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture* est l'une des plus curieuses de notre département, il en sera parlé lorsque sera publié l'inventaire dressé au XVIIIe siècle, par un membre de la famille de notre confrère, M. de Tholosany, qui doit ajouter des notes au texte.

M. Ed. Forestié donne lecture d'une note sur une des associations fantaisistes, fort en usage au XVIIIe siècle : l'Ordre de la Boisson de l'Etroite observance; qui fait pendant à celui dont M. Vitteaut a entretenu la Société précédemment. Il présente un diplôme de cet ordre, timbré d'un sceau. Le texte est en vers.

La séance se termine par une communication de M. l'ingénieur Moissenet, qui donne lecture de plusieurs pièces de poésies de son frère, éditées par Lemerre, en un élégant volume, dont il fait hommage à la Société.

Cette lecture est précédée de quelques notes biographiques sur l'auteur, homme d'une rare distinction, qui était non moins artiste que poète.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,
IMBERT.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 MAI 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. le chanoine Pottier, *président;* de Bellefon, *vice-président*: Ed. Forestié, *secrétaire général;* général Konne, général Wallon, colonel Caillemer, Sémézies, Souleil, abbé de Scorbiac, Ressayre, Delpey, commandant Desnoux, capitaine de Tréffond d'Avancourt, Pécharman, Escudié, Vitteaut, capitaine de Mandres, Moissenet, de Séverac, Bourdeau, Mathet, Mauquié, Bouïs, Lespinasse, Mommayou; Buscon, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le lieutenan, Hébrard, du 11e d'infanterie, présenté par MM. le Président et le Secrétaire général, est nommé membre titulaire à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. Burton, président de la Société des Pionniers de Détroit, qui vint naguère à Montauban et à Saint-Nicolas, faire un pèlerinage de souvenir au berceau de Lamothe-Cadillac.

Détroit, Mich, April 7, 1908.

« CHER MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« L'autre jour, j'ai envoyé à M. Forestié, une vue de Détroit, sur front de la rivière et à présent je lui envoie deux petits portraits pris à la lanterne magique (projection), une de Détroit en 1819, et l'autre en 1907. Nous ne pouvons pas voir toute la ville dans un de ces portraits, c'est seulement le centre.

« La population est de quatre cent mille habitants dans la Cité, qui couvre une étendue de quarante mille pieds carrés de territoire. Nous avons quatre-vingt-cinq grandes écoles du gouvernement, chacune contenant 600 élèves. Nous avons aussi de soixante-dix à quatre-vingt écoles privées, qui appartiennent aux Paroisses et Sociétés et qui ont de vingt à trente milles élèves qui les fréquentent. Je ne puis pas vous dire tout dans une lettre, de toutes

Digitized by Google

les grandes choses que nous avons ici. Ce que je peux dire et qui intéressera M. Forestié. C'est qu'il y a plus d'automobiles faits ici, à Détroit, que tout autre partie du monde. Les Vaisseaux qui transportent les cargaisons, qui passent dans le détroit de notre ville, sont trois fois plus grands que ceux qui traversent le canal de Suez, et sont deux fois plus larges que ceux qui vont à Liverpool.

« Vous pouvez dire aux chers gens de Montauban et de Saint-Nicolas qu'ils doivent être fiers de cette si grande et si belle ville de l'Ouest qui a commencé si petite, sous Cadillac, en 1701.

« Je suis, avec le plus profond respect, Révérend Père, votre très dévoué,

« C.-M. BURTON. »

M. Edouard Forestié, continuant ses recherches sur le fondateur de Détroit, a découvert la date et le nom du notaire de Québec, qui passa le contrat de mariage de Antoine Laumet de Lamothe-Cadillac, avec Marie-Thérèze Guyon; il a écrit aussitôt à M. Guyon, de Montréal, collatéral de la femme de l'illustre pionnier, et il en a reçu la copie certifiée et timbrée de ce contrat dont il est donné lecture.

M. le comte de Gironde écrit la lettre suivante, de Paris, à Monsieur le Président :

Paris, 27 Avril 1908.

« CHER CHANOINE AMI,

« Grâce à vous j'ai été, samedi dernier, rêver délicieusement devant la belle fresque de Pavis de Chavanne; ce n'est pas trop de la revoir une fois par an.

La grande séance de clôture battait son plein. Un Monsieur, très sérieux et qu'on n'entendait pas, lisait des choses fort intéressantes sur l'Asie archéologique; j'ai pu m'en rendre compte, car, descendant de mes hauteurs, je suis venu, à la fin, me planter sous son nez au premier rang. L'orateur avait trop de grandes lignes à tracer, il négligeait les détails; mais une érudition sûre saluait, à ce moment, l'inoculation de l'art grec sur l'art boudhiste, ce qui produisit en ces époques lointaines, un art greco-boudhique très heureux.

« Les influences occidentales pénétraient donc, dès lors, dans cet empire qui passe pour immobilisé. Les Nippons n'ont pas été

Digitized by Google

si figés que ça, et il est entendu aujourd'hui que cette immobilité, plutôt apparente, de l'Empire du Milieu, n'est qu'une légende. Quand il nous tombera dessus nous le verrons encore mieux.

« Une musique *parfaite,* des Gardes municipaux, nous donne chair de poule, avec du Rossini, et autres classiques démodés, qu'un personnage, au centre, sous l'*Alma mater*, de Puvis, s'apprête à nous donner un discours présidentiel, fort pondéré et fort convenable...

« Vous m'avez encore, cher Président, procuré le plaisir de revoir le Panthéon, cet hymne à l'idée religieuse ! cet hymne à la France ! c'est tout un !! Quelle cacophonie quand Zola y sera !...

« Deux chefs-d'œuvre modernes à faire pâlir toutes les nations rivales : *Le Saint-Vincent-de-Paul*, de Falguières, portant deux petits enfants dans ses bras, figure d'une simplicité, d'une bonté et d'une beauté morale admirable, d'un sentiment exquis. La Malibran vivait ses rôles, se mourait de ses rôles, nous dit Musset, mais notre grand sculpteur, qui a fait *Tersitius le petit martyr,* et *Saint-Vincent-de-Paul*, ne *croyait* pas ! Un incroyant qui, par amour du beau, intensifie la croyance, se fait apôtre ! Comme c'est bizarre ! Les grands artistes peuvent être mystiques de deux manières : avoir la fièvre du mysticisme : *l'Angelico ;* ou une adhésion mentale leur suffit : Léonard. Exemple encore : notre Falguières.

« Enfin, le deuxième chef-d'œuvre qui aurait pu, aurait dû, en se développant sur toute sa surface intérieure, idéaliser le Panthéon, ce sont *les fresques de Puvis,* les dernières surtout. Oh ! comme cette simplification est architecturale !

« Comme ce sentiment archaïque, biblique, quasi préhistorique, que dégage son humanité, donne au temple ampleur et majesté ! Comme l'harmonie douce et sereine de coloris plat, en fondant la lumière autour de ces grandes colonnes cannelées, fait ressortir les belles lignes et l'enrythmie générale du monument !

« *L'art ne vit que d'idéalisation.* Et c'est maintenant que je ne vous promènerai pas à travers l'Exposition de peintres indépendants !! Ils sont là 7.000, dont un centième a du vrai talent, dont les quatre-vingt-dix-neuf centièmes se permet tout, ose tout. « La faim, la soif et la volupté, dans le désert. » Un rébus, — *pas indevinable*, — représenté par une femme indignement nue,...

Digitized by Google

puis rien. C'est un des plus convenables, parmi les inconvenants...

« Recevez, etc. »

La 75e session du Congrès de la Société française d'archéologie s'ouvrira le 23 juin 1908, à Caen.

M. le Docteur de Sardac, de Lectoure, remercie de sa nomination comme correspondant.

L'excursion du 15 juin dans le Couseran et le Pays de Foix a donné lieu à un copieux échange de correspondance entre les présidents des Sociétés. Nous pouvons compter sur une réception cordiale et empressée de nos confrères, et surtout une aimable hospitalité au château de Prat, par le capitaine et la comtesse de Treffond d'Avancourt.

M. l'abbé Buzenac a envoyé une étude très intéressante sur le Montpezat de la fin du XVIIIe siècle, et en particulier sur la famille Depeyre. M. Ressayre en donne lecture. (Voir t. XXXV.)

M. le Président a reçu et présente un trébuchet allemand de 1652, avec tous ses poids de diverses nations.

Il fait circuler également un cadran solaire portatif, en bronze, portant les armes de Comminges, Laroche et Béarn.

Ce curieux objet provient du château de Saint-Salvy (canton de Verdun), il a été étudié et publié dans le *Recueil de la Société archéologique du Midi de la France,* par M. de Rey-Paillade.

Dix lots de la loterie du Salon d'automne n'ayant pas été retirés, et en particulier le beau cachet artistique d'Oury père, la Société est unanime à l'offrir au Président, qui déclare, en remerciant ses confrères, ne pouvoir mieux l'utiliser qu'en y faisant graver les armes de la Société, à l'usage de laquelle il sera affecté.

La gravure de Delzers : *Le fil de la Vierge*, étant également parmi les lots non réclamés, il est décidé qu'on l'offrira au Musée de Montauban.

M. Delpey communique quelques notes sur son récent voyage en Italie, en particulier sur la ville d'Assise ; il parle *con amore* du *Saint-François du Fioretti*.

M. l'abbé Taillefer envoie des notes généalogiques importantes sur la seigneurie de Autcastel. A ce sujet M. Edouard Forestié donne lecture d'une curieuse étude, intitulée : *Comment on exé-*

Digitized by Google

cutait une décision de justice au XVIIe siècle. C'est le siège judiciaire du château de Autcastel par une troupe de 500 gentilshommes avec des canons, en 1614.

M. Buzenac communique un curieux itinéraire pour aller à Rome au XVe siècle, trouvé dans un registre de notaire. Il est curieux de le comparer avec celui que M. Édouard Forestié a trouvé et publié dans le *Livre de comptes* des frères Bonis au XIVe siècle.

M. le Secrétaire général fait hommage au nom de M. l'abbé Camille Daux de deux Monographies : *Le chemin de Saint-Jacques* et l'*Histoire d'un scholastique au XIIe siècle.*

MM. Mathet et Escudié présentent la candidature de M. Cambon, conseiller général de Monclar, qui est élu à l'unanimité.

La séance se termine par les projections de la ville de Détroit, envoyées par M. Burton, en même temps que plusieurs volumes de la Société des Pionniers de cette ville, dont plusieurs il est question de Cadillac.

Le Secrétaire,
A. BUSCON.

Digitized by Google

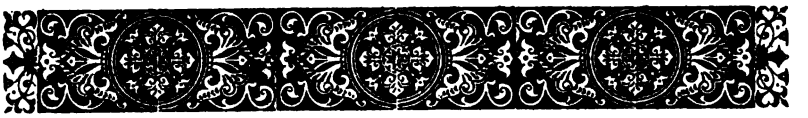

DARIAT

PAR

M. HENRY DE FRANCE

Membre de la Société.

La Société archéologique possède dans ses archives un gros volume in-4°, recouvert en parchemin, qui contient un inventaire fort curieux des biens composant l'hérédité de sire Pierre de Tieys, sieur de Dariat.

Il lui a été donné par le dernier descendant de cette famille, M. Henri-Dominique Tieys, secrétaire général de la mairie de Montauban, que plusieurs d'entre nous ont connu et estimé.

Son père et son grand-père avant lui avaient consacré comme lui, toute leur existence, par un labeur souvent ingrat au service de leur petite patrie dans ces mêmes fonctions, pendant une période d'une centaine d'années.

Il nous a paru juste, tout en donnant des extraits de cet inventaire, où on retrouve l'intérieur « le home » de nos pères, de faire revivre la mémoire de leur famille, qui occupa dans notre ville un rang assez important.

« Noble Pierre de Tieys, de Dariat », décéda le 19 mars 1637, en sa maison de Dariat, sise dans le consulat de Fontneuve.

Il avait épousé en avril 1618, et laissa veuve, « Damoyselle Marguerite de Corneilhan », fille de noble Antoine de Cor-

Digitized by Google

neilhan, sieur de Puybelon (1). Elle avait eu plusieurs enfants.

Il fut procédé de suite à l'inventaire « et cachetement de tous les coffres » avec un tel empressement que les commissaires trouvèrent dans sa chambre le corps du défunt qui n'avait pas encore été enseveli.

« Le sieur de Villemade et la Damoyselle de Tappie, sa femme et mère dudit feu sieur de Dariat », ayant des intérêts dans l'hérédité, assistèrent à l'inventaire. Cette dame « veuve de Jean Tieys, escuyer, fils d'autre Jean Tieys » s'était remariée le 23 avril 1603, avec Isaac de Bar, seigneur de Villemade, de Salit et autres places, par contrat passé devant Me Maturin Feutrier, Notaire Royal.

Son premier mariage avec Jean de Tieys, écuyer fut contracté en 1579 et est inscrit à l'Etat civil protestant de Montauban. (Mariages f. 109.) Elle se nommait Anne de Tappie. Son premier mari mourut le 30 novembre 1589. L'ouverture du testament eut lieu le 1er décembre, sa date est du 2 juillet 1588. (De Rey. not. E. 2004. f. 477.)

L'aîné des garçons Jean de Tieys qui naquit vers 1585 à Dariat sans doute (car il n'est pas inscrit à l'Etat civil), fit son testament le 22 avril 1610 et mourut peu après.

Son frère Pierre, né en 1589, baptisé le 19 février, eut pour parrain noble de Saint-Pierre et pour marraine Dame Jehanne de Brassac. (B. f. 268.) Il épousa en 1618 Damoiselle Marguerite de Corneilhan. Ils eurent plusieurs enfants. Dans l'inventaire on ne cite qu'Isaac fils aîné et Guyon. Leur père étant tuteur des enfants de Bonencontre, ses neveux, on fut obligé de poser les scellés, « Le cachet du Roy », sur tous les meubles.

Le bien de Dariat comprenait le château avec deux petites métairies contiguës puis deux métairies nommées Cassaing et Beraud, à deux cents pas, l'une de l'autre. Une troisième métairie se trouvait près de Réalville.

Dans ces divers lieux, les grains, le blé froment et le seigle

(1) Antoine de Corneilhan hérita de son père. Le testament de noble Paul de Corneilhan, sieur de Puybelon, en faveur d'Antoine, son fils, 25 Janvier 1577, fut retenu par maître Fournier, notaire royal.

Digitized by Google

se mettaient dans « des creux » que nous nommons aujourd'hui des silos. On ne connaissait pas leur capacité exacte. Il y avait « trois creux remplis », à Cassaignes et « quatre creux remplis », à Béraud.

Ce château a été entièrement démoli. Il n'en reste qu'une petite porte des communs et un pigeonnier, qui a ceci de particulier, que sa base est beaucoup plus petite que sa partie supérieure. Il est carré, et depuis la terre jusqu'au plancher il va en s'évasant par une flexion gracieuse. On est surpris de cette forme singulière, évidemment destinée à empêcher les rats de monter.

Ce château, comme nous le verrons plus loin, avait deux tours du côté du Midi, et des fossés. La chambre du maître était sur la façade du couchant. Si la légende qui prétend, que le Roy Henri de Navarre favorisait souvent ce logis de sa présence est exacte, il faut croire que c'est dans la grande salle à manger de l'aile du côté d'Orient, qu'on le recevait.

En tout cas on ne voit que cette « salle basse dudit Dariat », qui avec « son antichambre » puisse remplir l'office de salle de réception.

La légende dit aussi que le bon roi Henri avait su plaire à la châtelaine du dit lieu. (Voir *Bulletin archéol.* XXXIV, 123.) C'est une légende qui me paraît bien téméraire. En lui prêtant créance ce serait « Noble dame Anne de Tappie » qui se trouverait très compromise, car, mariée à noble Johan de Tieys sieur de Dariat écuyer, elle était forcément en situation de se trouver exposée à toutes les attaques audacieuses du Roi vert galant, pendant ses séjours à Montauban.

Elle était dans une situation de fortune des plus confortables.

Le défunt avait, en outre, un appartement en ville « dans la maison des héritiers de feu Bonencontre, dans laquelle la plus grande partie était tenue en arrantement par le sieur Evesque de Montauban ».

Cette maison doit être celle dont il est déjà question au Cadastre de Fossat, en 1582, en ces termes : « Maison dicte lo

Digitized by Google

trel de l'Avesque au Darnatge » (1) appartenant à Tieys Dariat. Mais l'Evêque en jouissait et il ne payait pas impôt. (f. 117 et 162.) Il est dit qu'elle confrontait du Midi à la rue allant de la grande rue au coin du Darnatge « et du Nord au Carrayrou dict de blanc » (ibid. f. 101). Elle était devenue en 1600, la propriété de Samuel de Bonencontre, Conseiller du Roy à la chambre de l'Edit, par suite de son mariage avec Demoiselle Marguerite de Tieys Dariat. (Contrat chez Rey, not.) Marguerite devint veuve en 1627. L'inventaire des biens de son mari fut fait le 10 août 1627.

La maison principale des Dariat, dont nous reparlerons plus loin, était dans la rue de l'Ecole, allant de la porte du Griffoul au château des Consuls, aujourd'hui rue de la Comédie.

Le défunt Pierre de Tieys avait dans la maison Bonencontre « ung cabinet de bois, rempli de titres et papiers », dans une chambre au rez de chaussée qui prend son entrée « à la basse cour dicelle, par le degré de la dicte maison, » et comme le défunt jouissait d'une autre chambre dans la dite maison, « à l'avers d'icelle, » on s'y transporta aussi, et on constata la présence « de deux coffres de l'hérédité, l'ung bois noguier et l'autre à bahut recouvert de cuir, fort beaux. »

Plus loin, dans une autre chambre du corps de logis regardant à la rue « deux autres bahuts très vieux. » Tous ces coffres, comme d'ailleurs toutes les portes de l'hérédité furent scellés par un cachet de cire rouge avec le cachet du Roy sur le trou de la serrure.

Le 26 mars 1637, l'inventaire fut commencé en détail, dans le château de Dariat, et on reprit, une à une toutes les parties

(1) Le trel, c'est-à-dire pressoir de l'Evêque, pressoir où on allait moyennant une redevance, sans doute, presser les noix, les raisins du pays, se trouvait très voisin de la tour d'Angle qui flanquait les remparts de la ville au Nord-Est.

Cette tour se nommait « la tour du Darnatge. » Le sens de cette appellation m'échappe. Le mot patois « Darnat » signifie vermoulu, piqué des vers. Cette tour paraît être, d'ailleurs, l'une des tours de la primitive enceinte.

Digitized by Google

qui avaient été scellées du cachet du Roy, les premiers jours.

On commença « dans une salle haute du corps de logis de derrière, du côté du couchant, ou le sieur de Dariat faisait sa demeure ordinaire. »

Etaient présents, « Dame de Tappie, noble Ysaac de Tieys sieur de Fontneuve, fils ayné dudit défunt, noble Sébastian de Chasteau Verdun, sieur de la Coudoumyne, parent de la dicte de Corneilhan. »

Nous y trouvons, au milieu de quantité de choses ordinaires, la plupart « très uzées » divers objets à noter, comme pouvant nous dépeindre un peu la vie et les habitudes de cette famille Montalbanaise.

Dans la pièce où le défunt couchait on voit « une table en noyer avec son pied en menuiserie ». Cette expression se reproduit pour indiquer un meuble soigné et travaillé. « Trois chaises de menuiserie garnyes de cadis bleu, avec clous de laiton, demy uzées, » « ung grand pair landiers de fern à l'ung desquels y a une poume de leton, » « plus trois chaises de menuiserie fort uzées. »

« Ung miroir avec sa couverture uzé. » « Ung chelit bois noguier avec son sursel aussi de bois.

« Lequel chelit est entourné de deu linseulz presque neufs toille prime de maison, » auquel il faut ajouter :

« Une chaire en bois de menuiserie, garnie de cuir, rompeue et un coffre à bahut.

On y trouve aussi « une robe de chambre rase grise à usage d'homme fort uzée et rompue. »

« Vingt boutons d'argent demy-uzés servant à mettre à une cazaque.

« Une paire de jarratières de soye coleur bleu et noir demy uzées.

« Une paire de bas soye verte, demy uzés.

« Une aliette fermée à clef, garnie de velours bleu » de ladite dame, dans laquelle on trouva : « une bourse de femme garnie de broderie à fil d'or, dans laquelle estoit un miroir garny de mat doré et deux cuillières d'argent, plus un carcan d'or garny de cinq diamants et de seitze grosses perles

Digitized by Google

qui avait été donné à ladite dame veuve par son mari. Plus une chayne garnie d'agate, garnie de gerbes d'or et d'olivier garnie de petits roubies, qui luy avoit esté donnée par la demoiselle de Tappie. Plus un petit coffret servant à tenir bagues lequel ouvert, y a esté truvé dedans, ung anneau d'or enchassé d'un diamant, ung autre anneau d'or enchassé d'une émeraude, ung pendant d'oreille garny d'un diamant (1).

« Une petite alayette fermée à clef et un coffret bois noquets de rets, demy uzé.

« Ung garniment de lict, fait à parquets en cinq pièces, garni de franges et filets. » Un autre en six pièces de même.

« Plus un linseul servant à mettre sur le lict, garny de parquets de verts, demy uzé.

« Un linsul de toile garny de parquets et dantelle autour, servant pour mettre au devant de la cheminée.

« Deux pistolets, avec leurs rouets et fourreau.

« Six grandes napes for fines à fasson des flandres, » plusieurs napes grossières et « trois petits tableaux ou nape demy usés.

« Ung baudrier en satin noir demy uzé.

« Ung poignard avec sa guayne garny velours fort uzé.

(1) Madame de Tappie possédait de nombreux bijoux. On est surpris de la quantité de bijoux que possédaient les bourgeois de Montauban à cette époque. On peut citer l'exemple de « Demoiselle Madeleine de Colom, veufve de feu sire Ramon Coffinhal, borgeois. » Elle testa le 12 mai 1585. Elle possédait « une chayne d'or pesant environ dix escus, une bague d'or, la plus belle qu'elle a, une robe de Fleurance et une gonelle de Damas qu'elle lègue à sa fille aynée, Suzanne, avec un coffre à bahut. »

A sa fille Marie elle lègue « ses seintures, l'une des gerbes d'or avec des grains de argent et l'autre aussi de gerbes d'or avec de petits grains de corailh. Ensemble une robe de serge et ung cotilhon de camelot de soye rouge et à elles deux, à despartir esgallement ses aultres accoustrements et toutes ses bagues et autres joyaulx. Sauf de une bague d'or portant la marque dudict feu sieur Coffinhal, son mary, qu'elle lègue à Jean Coffinhal, son fils, disant que ses bagues d'or, sans comprendre ladicte marque, consistent en une jacynthe, une turquoyse, ung rubin, ung granat et ung solheil et une mariage, et quelques aultres de petites valeur. » (De Rey, notaire, E. 2000, f. 175.)

Digitized by Google

« Ung haut de chausses de satin verd obscur doublé d'un taffetas incarnat fort uzé. »

Et dans un coffre à bahut fermé à clef, des chemises de toile fine pour le défunt et ses enfants, Guyon de Tieys et Ysaac, sieur de Fontneuve, fils ayné.

Puis les enquêteurs se dirigèrent vers :« une gallerye qui est à costé regardant sur le fossé » on y trouve des barricots contenant des graines de chanvre. Puis ils vont « dans une petite chambrette regardant sur la petite basse cour, avec une chalit et sa couverture d'Aix autour duquel chalit il y a un garniment de cadis bleu garny de passemant party de soye et filet bleu et incarnat avec petite frange tout autour, uzé et rompeu. »

« Plus un chalit et couchette couvert d'ung rideau de cadis Jinjolin, (1) garny de passement coleur verte partye de soye et partie de layne.

« Ung garniment de lict de raze colleur Jinjolin avec passement partie de soye et partie de layne colleur vert et orange avec frange et frangeon de fillet de layne en sept pièces.

« Un haut de chausses escarlate avec un perpoin de fustaine blanc fort uzé.

« Ung perpoint et haut de chausses de tabis colleur amarante doublé d'un bourrassin fort uzé.

« Un manteau de tabis, doublé d'un taffetas damassé noir, ung perpoint et haut de chausses en drap noir fort vieux. Ung perpoint et haut de chausses sarge drapade noir.

« Ung collet de buffle sans manches.

« Une toilette de damas et une escharpe de soye colleur incarnat, appartenant à la dite damoyselle.

« Un roguet avec un gallon d'argent sur le devant, et dix sept boutons aussi d'argent.

« Ung Blonet à l'angloize de taffetas fassonné à l'usage d'ung des enfants.

(1) La couleur zinzolin est un violet rougeâtre. Cette teinte et celles des autres parties des rideaux, avec celles des passementeries qui s'y trouvaient jointes, ne donne pas une idée très favorable sur l'harmonie de toutes ces tentures.

Digitized by Google

« Une royale de drap gris, avec sa doublure de frize à usage dudit défunt.

« Une petite robe de rase grise à usage d'une des filles.

« Une petite robe de satin fassoné colleur orange pour une des filles.

« Ung cotilhon de satin blanc découpé à usage de la dite veuve. Ung autre cotilhon de velours à la turque de diverses colleurs.

« Ung autre cotilhon de satin colleur feuille morte, un autre cotilhon de satin bleu avec des bandes de satin incarnat découpé.

« Ung bas de robe satin noir découpé. »

« Ung autre bas de sarge de soye noire avec le corset, garny de boutons.

« Ung autre bas de robe de satin noir découpé. »

On visita ensuite « le grenier de la dite maison qui est au de bas d'icelle, du coste du corps de la dite maison aboutissant sur le fossé au costé d'Oriant. »

On y trouva « un chalit bois noguier presque neuf avec son surcel d'aix. Ung mathelas garny de pailhe. Ung garniment de trénet colleur Jinjolin avec frange et frangeon de fillet de layne colleur bleu fort vieux et rompeu » divers objets forts vieux sans intérêt et une pile de blé.

« Et dudit grenier ils montèrent, à ung chambre boutée qui est au-dessus d'icelle, appelée la tour, dans laquelle on ne trouva rien.

« Et de ladite tour serions dessandus et remontés à ung petit cabinet, aboutissant sur la petite basse cour et au cousté du jardin » dans laquelle on trouva divers matelas et couvertures ou autres choses sans intérêt, parmi lesquelles :

« Une lampe dite caleil avec sa queue de fer.

« Une cazaque de raze grize avec des boutons à l'usage d'un des enfants. »

On monta ensuite à une chambrette qui donnait sur « les deux basse cour de ladite maison. » On y trouva « une chaire à bras de noguier fort vieille, la garniture d'icelle estant rompue. »

Digitized by Google

Des landiers de fer. Un chalit avec son surcel « et ung garnimant de cadis bleu garny de passement Jinjolin et bleu, party fillet et partye layne demy uzé. » On y voit aussi des couvertures et des linseuils.

Et dans un cabinet tout voisin on trouva « une arquebuze à mèche. » Une table, un coffre à bahut vieux et rompu et des pots de graisse.

Dans un cabinet voisin « regardant sur la grande bassecour de la maison » on trouva quatre mousquets à mèche, avec leurs bois et une fourchette, des ciseaux servant au jardinage etc. »

L'inventaire repris le 27 mars au château de Dariat, en commençant par « la salle basse dudit Dariat regardant et prenant son entrée sur la bassecourt petite » dans laquelle on trouva « une table bois noguier avec son siège de menuiserie un grand banc fait de menuiserie, six chaires à bras garnyes de mouquette avec cloux, une autre chaire à bras, la garniture de laquelle est toute rompue, et un conque de cuivre. »

Tout cela parait indiquer une salle à manger ou un salon « et à coste d'icelle une entichambre et de la dicte entichambre serions entrés dans la cuisine regardant aussi sur la bassecour » où on trouva une grande table vieilhe avec son siège, deux grands bancs, un archibanc bois noguier, une paire de landiers » et tous les objets nécessaires à la cuisine, en outre « une lampe dite caleil, une romane du pois de quatre vingt livres, deux couvertures de fer. Six grands plats et une doutzaines d'assietes presque neufves d'estain, pesant quarante deux livres. Quatre grands plats d'estan rompus, quatre cuelhières d'argent, une aiguelle d'argent. »

De la cuisine on passa à la cuisine vieille et au chai, où il y avait quantité de vin, et à côté, « dans la grange », où se trouvaient les cuves à faire le vin.

De la grange on passa au « Fournial » puis dans « ung seruvert (1) joignant le fournial » ung grand cuveau plus un tonneau, une pipe etc.

(1) Le mot est bien : Seruvert la première fois et : Deseruvert la seconde fois. Il est difficile à identifier. Est-ce : Ciel-ouvert ??

Digitized by Google

« Et dudict de seruvert serions montés par une échelle dans une tour respondant sur la grande façade du chasteau. » On y trouva du lard et des têtes de pourceau.

Dans la cour était une ruche à miel et l'écurie, où étaient, une jument poil rouge avec la selle et bride fort vieille. « Ung cheval ongre poil bai avec la selle et bride fort vieux, un autre cheval ongre poil bay obscur, et ung jeune polin poil rouge de l'âge de trois ans. »

On alla ensuite à la métairie appelée : La Baroir tout proche le château puis au moulin tout voisin, enfin à la métairie des Valles.

Puis à la métairie de Bruguières distant de la précédente « ung quart de lieue. »

On alla ensuite à la métairie de Cassaing, puis à celle de Beraud.

Le 28 mars l'inventaire reprit au lieu de Réalville « où le feu sieur de Dariat a une maison et métairie. »

La maison en cette ville était fort petite « et ruineuse » et la métairie bien peu importante.

Le 14 avril suivant on fit l'inventaire des papiers et titres contenus dans les coffres de Dariat.

En présence du sieur de Bonencontre fils et dans la maison des « héritiers Bonencontre », on trouva pendant l'inventaire « dans une petite tirette attachée à une grande table, une petite boîtte » où estoit « Deux pendans d'oreilhe d'or dans lesquels y a de enchassés trente deux petits diamans et deux quy sont au milieu quy sont plus grands.

« Plus ung pouison d'or auquel y a d'enchassés cinq diamans.

« Plus autres bagues d'or appelées Roze où il y a d'enchassés sept diamans.

« Plus une pierre de Ruby.

« Plus une petite corde de perles meslées avec de graines noires ou y a ung petit diamant d'enchassé.

« Plus une pierre ronde grise.

Le 2 mai dans une autre pièce de cette maison on trouva : « Deux plats d'estain.

Digitized by Google

« Quatre assietes d'estain et un morceau d'estain de douze livres.

« Quatre livres de plom.

« Ung pot de fer les brassalz avec les aussalz et un gantelet, le tout de fer avec de petits clous jaulnes a parties des armes. » Tout cela fut trouvé le second jour de l'inventaire dans la maison des hoirs de Bonencontre, en présence de noble Jean de Calbet, sieur de Pratmayou, cousin de la demoiselle de Corneilhan et la dite demoiselle qui, du reste fut présente à toutes les séances.

Et le même jour (2 may) dans la maison des hoirs de Bonencontre environ l'heure de doutze après midy (sic.) (1) et dans une chambre haulte regardant sur la grand rue, on trouva :

« Ung coffre à bahut cloué avec de clous blancs » et dans ce coffre :

« Un garniment de lin faict à parquetz en quatre pans.

« Ung garniment de lit de damas vert avec de grand frange de soye tout au tour en dix parts de grand ou petites.

« Ung tapis de canabas (canevas) avec frange de soye vert tout au tour.

« Un garniment de lict de raze jinjolin en cinq parts avec frange de mesure colleur tout au tour.

« Ung coutilhon vert de velours à fon d'argant.

« Ung autre cotilhon de satin jaune tout et descoupé à fleurs.

Et dans un autre coffre

« Deux lais de toille d'argant incarnat, des napes, des serviettes des flandres. Quatre tableaux (petites napes).

« Ung garniment de lict rose vert brun et rouge en vingt parties avec franges tout au tour et frangon encore à coudre.

« Deux lais de damas viollet.

« Quatre cotilhons de tafetas à gros grain.

(1) Une autre fois on dit : à l'heure de doutze de midy, qui paraît plus admissible.

Digitized by Google

« Ung aultre de satin amarante et blanc, l'aultre de belours noir figuré, et l'aultre de satin noir descoupé.

« Un aultre de satin bleu descoupé doublé de satin incarnat.

Tout cela étant de l'hérédité de Bonencontre, affirmé sous serment.

« Et le même jour, 2 may , heure de quatre heures du soir ». la demoiselle de Corneilhan dit aux commissaires qui faisaient l'inventaire « qu'il y a au pouvoir du sieur Marc de Jean bourgeois certains coffres » appartenant à l'hérédité. On se transporta alors « chez le sieur De Jean qui dit que depuis vingt ans ou plus, il fust apporté dans sa maison deux coffres fermés à clef par ledit feu sieur de Dariat, sans qu'il en soit chargé, ne sachant ce qu'il y a dedans. »

L'un contenait des documents, l'autre du linge des Flandres. On les ferma avec le cachet du Roy et on remit au lundi leur inventaire.

Et le lundi, 4 may en effet, on reprit en détail le contenu de ces coffres. Parmi lesquels je relèverai :

« Le testament de Jean de Tieys Dariat, retenu le 7 juin 1516, par Pegorery. (1)

« Le mariage passé entre noble Jean Dandrieu, seigneur de Morville et Louyse de Tieys, retenu par Brieude le 10 juin 1579.

« Achat fait en 1568 par Ramond de Tieys et Barthelemy de Tieys. (16 juin). Domercy not; un autre Jean Tieys 4 juillet 1560. Laporte not; autre par Jean Tieys de Jean de Jean, mai 1509. Viguery. Un grand nombre d'achats faits par Jean Tieys à divers, 1509-1512, etc.

(1) Les noms du notaire Pegorery et celui de Vignery quelques lignes plus loin, nous donneront l'occasion de faire remarquer une habitude singulière qu'avaient nos devanciers Ils écrivaient indifféremment Pegorery ou de Pegorier, Viguery ou de Viguier, Domercy de Doumerc, Arbussy ou d'Arbus, Lugandy ou Lugand, Guilhelmy ou de Guilhem, Benedicti ou de Benoist. On pourrait en citer d'autres exemples. C'est en somme le génitif du latin, qui vers la fin du XVIe siècle se traduit en français.

Digitized by Google

Enfin on trouva dans ce même coffre deux livres.

« Ung livre en latin. Le livre de la fisique ; couvert en bajanne verthe.

« Plus un autre livre : *Les Guilhades d'Erasme,* couvert de bajanne rouge. (1) »

Et en faisant la clôture de l'inventaire on donne une légère description du château de Dariat « consistant, en salles, chambres, entechambre, estables, granges, galleries ; basse-courtx et en deux corps de logis avec tours. Le tout basti de briques, couvert de tuilhe canal, et environ duquel château y a ung bois a hault fustage. »

On ne parle pas du pigeonnier.

L'inventaire se termine par la nomenclature des nombreuses pièces de terre composant les métairies indiquées plus haut.

Il n'y est donc pas question de la grande maison des Dariat, dans la ville de Montauban, maison citée au cadastre de 1582 « rue tendant du Griffoul au chasteau Consular. » La troisième maison en venant de la porte du Griffoul se trouve appartenir à « sire Nicolas Tieys marchand. f. 117 v°.) ».

Cette maison passa en 1604 à sire Jacques Tieys, greffier, fils de Nicolas, et en 1624 à Me Jacques Tieys, notaire. C'était la branche cadette.

A la suite de cette maison se trouve celle de « noble Jehan de Tieys Dariat escuyer. » (f. 118 v°) qui confronte d'aquilon à Nicolas Tieys. Peu après il se charge de quatre articles des biens dudit Nicolas. Cette dernière n'est pas citée en 1637, elle avait été donnée au fils d'Isaac de Tieys, sieur de Fontneuve par son père Pierre.

C'est dans cet immeuble que le Roy fut reçu en 1565.

Le Roy Charles IX, arrivé à Montauban le 20 mars 1565, fut reçu solennellement, et fut logé dans la maison de noble

(1) Le mot patois guilhar signifie tromper, duper faire des farces. On peut croire que ce titre se rapporte soit à l'éloge de la *Folie*, par Erasme, soit plutôt aux colloques d'Erasme, qui étaient des ouvrages contenant des plaisanteries, souvent outrées, quelquefois pleines d'esprit. Tous les autres ouvrages de cet auteur, dont les sujets sont religieux, paraissent étrangers au titre languedocien cité dans notre inventaire.

Digitized by Google

Jean de Tieys, sieur de Dariat, bourgeois de Montauban (Lebret. II, not. 371.)

Elle avait été choisie comme étant l'une des plus belles. Elle était dans la rue de l'Escolle voisine de la porte du Griffoul.

Le choix de ce logis pourrait aussi provenir de la religion que professait encore le sire Jean de Tieys, sieur de Dariat, à cette date, car la branche noble de Tieys Dariat, n'avait pas encore embrassé le protestantisme en 1565.

La branche collatérale des Tieys, bourgeois de Montauban au contraire, figure sur les registres de l'Etat civil, dès l'année 1566 pour le baptême du premier enfant d'un mariage contracté en 1564.

Pour la branche des Dariat, on ne trouve leur trace dans les registres, pour la première fois, qu'en 1568, par la mort de « Guillhaume Tieys dict Dariat, lieutenant du capitaine Lanis » qui mourut le 6 novembre 1568 (Décès. f. 14.)

La seconde mention de cette branche est le mariage, survenu en 1579, entre « noble Jehan de Tieys, seigneur de Dariat, escuyer et damoyselle Anne de Tappie » (M. 1579. f. 109.)

Cette branche n'avait adopté la Réforme qu'après les sièges de Montauban par Burie et Monluc. Et Jean de Tieys, dit Dariat même, à l'époque de ces guerres civiles, chercha à se rendre utile à sa patrie en servant de parlementaire entre les deux partis. Le 20 avril 1562, après les premiers troubles causés par les prédications de la Réforme, l'approche de l'armée de Burie et de Monluc causa une panique à Montauban ; les consuls et quelques officiers du sénéchal demeurèrent en ville avec les femmes, les hommes s'armèrent et allèrent rejoindre les troupes qui tenaient la campagne autour de la ville pour en défendre les abords.

Jean de Tieys dit Dariat, bourgeois, et Jean de la Porte, syndic du pays de Quercy, tous deux de la religion romaine furent envoyés à Burie et Monluc pour présenter les clefs de la ville.

Heureusement ces seigneurs furent obligés de se diriger vers Agen, ce qui débloqua Montauban.

Digitized by Google

Malgré cela le siège eut lieu au mois d'octobre, et la maison Dariat, qui était sur le rempart, fut exposée chaque jour aux coups de canon. Jean de Tieys, dit Dariat, bourgeois de Montauban, et receveur de Quercy, s'étant absenté de la ville dès le début fut envoyé par Monluc, le 24 décembre, en parlementaire à Montauban. Mais « il fut respondu à Dariat, que Monluc ni Terride, ni le cardinal d'Armagnac n'auraient l'honneur de la délivrance de Montauban, mais Dieu seul, qui l'avoit jusques alors préservée, contre toute espérance humaine. » (Hist. Eclesiast. de Bèze.)

Dariat, receveur du Quercy, fit une nouvelle tentative, le 13 février 1563, pour ramener le calme dans les esprits, à Montauban. Il se présenta devant la porte des Cordeliers avec le capitaine Malicy, et parlementa. « Ayant tiré à part, les consuls syndics, et quelques uns du conseil, il n'oublia rien à dire de ce qui pouvoit les intimider et induire à rendre la ville. » Il leur dit qu'un second siège allait commencer. Il employa même les larmes, mais ce fut en vain. Il ne fit pas fléchir le courage des Montalbanais. Le premier consul, Hugues Calvet, fut chargé de lui apporter la réponse du Conseil de ville. Montauban ne tarda pas à être attaqué de nouveau.

Ce rôle de pacificateur attira sur lui l'attention du souverain. Et, malgré le peu de succès de ses ambassades auprès de ses concitoyens, le roi lui en sut gré. Nous ne savons pas s'il y eut anoblissement par lettres patentes, mais c'est à la suite de ces affaires qu'on voit le chef de la famille, se qualifier de noble et d'escuyer.

Ainsi quand Charles IX entra à Montauban il trouva tout naturel de loger chez son bon sujet et ami qui portait déjà la qualification de noble, et non plus celle de bourgeois, qu'il était fier de porter en 1562.

Mais peu après, dès 1568, on voit cette famille passer à la Réforme comme la branche cadette établie dans la ville. Un de ses membres, Guilhaume, lieutenant dans les troupes huguenotes dans la compagnie du capitaine Lanis, meurt dans la religion réformée, en 1568. Son frère, le capitaine Tieys, sieur Dariat, fit toutes les guerres civiles dans le parti du

Digitized by Google

roi de Navarre et, en 1592, il joua un rôle important, à la bataille de Villemur où le duc de Joyeuse fut battu et trouva la mort dans sa fuite en se noyant dans le Tarn.

Voici le récit de cet événement tel que le porte le duc de Sully en ses mémoires.

Le duc de Joyeuse, zélé partisan de la ligue en Languedoc, ayant rassemblé cinq ou six mille hommes de pied et huit à neuf cent chevaux, aux environs de Toulouse, s'avança le 15 juin 1592 vers Montauban, pillant les bourgades et le plat pays. Il mit le siège devant Villemur.

Le sieur Dariat et les bourgeois de Villemur eurent recours à Thémines qui tenait pour le roi. Le duc d'Epernon et Thémines vinrent soutenir Villemur.

Le seigneur de Dariat se retira dans Villemur avec deux cent cinquante arquebusiers et environ cent ou cent vingt cavaliers.

Il en fit sortir Reyniès, devenu trop infirme, et résolut de s'y défendre jusqu'à l'extrémité, comptant sur un secours du roy.

C'est ce qui arriva, et Montmorency fit partir Lecques et Chambaut avec de fort bonnes troupes protestantes.

Joyeuse essuya devant Villemur une défaite complète. (Mem. de Sully. l.v. V.) Son frère Jean de Tieys, escuyer, sieur de Dariat, avait épousé damoiselle Lizette de Viguier, vers 1550. Il en eut quatre filles et un fils Jehan, dont les baptêmes sont inscrits à l'Etat civil protestant de Montauban.

C'est le fils de Lizette de Viguier, Jean, qui avait épousé Anne de Tappie. Cette dame fit, en juillet 1597, « l'achat des sceaux royaux des cours de Monsieur le Sénéchal et juge ordinaire de Quercy, de noble Pierre de Gourgues, seigneur de Roquecor. » (De Rey, not. 1597 ; f. 288.)

Elle était déjà veuve à ce moment. Elle paya cet achat d'une somme de « 600 escus sol. » Cette vente ayant été faite avec pacte de rachat, il est probable que le rachat ne tarda pas a être opéré car, on ne trouve plus aucune trace de la gestion des sceaux royaux par ladite dame.

Dame Anne de Tappie était très fortunée. Elle possédait une quantité de biens et fit, en 1581, des achats sans nombre.

Digitized by Google

Elle possédait aussi une partie du moulin des Albarèdes à Montauban, et, par acte du 5 mars 1597 passé devant De Rey, notaire royal à Montauban, elle vendit sa part, à Messire Jean de Viçose, lieutenant. En même temps ses copropriétaires, qui étaient sire Pierre de France et Sire Ramond de Tresrieux, lui vendaient leurs parts. Jean de Viçose paraît donc avoir été, à cette date, propriétaire de l'entier moulin des Albarèdes.

Peu après, sa fille, demoiselle Marguerite de Tieys Dariat, épousa M. Maistre Samuel de Bonencontre, conseiller du roy en sa cour de Parlement de Toulouse et chambre de l'Edit, par contrat du 8 juillet 1600. (De Rey, not.)

De ce mariage naquirent plusieurs enfants. C'est de ces enfants que le défunt Pierre de Tieys était tuteur.

« Messire noble Jean de Tieys, sieur de Dariat et de Fontneuve » acheta le 10 mai 1610, par acte passé devant Me Rey, notaire, les deux tiers de la place et de la seigneurie de Camparnaud, à Messire de Faudoas.

Il ne la conserva que jusqu'en 1611, et la vendit au sire de Bar qui était déjà possesseur du troisième tiers de cette seigneurie. (Moulenq. III. 80.)

Pendant les guerres de religion de 1621 « M. de Dariat. » prit les armes dans le parti huguenot. A la veille du siège que le roy Louis XIII dressa contre la ville de Montauban, pendant une escarmouche aux environs de la ville, à Corbarieu, le 30 juillet 1621 « M. de Dariat, » fut blessé et fait prisonnier par un officier catholique. Son vainqueur, auquel il fut obligé, suivant les coutumes du temps de payer une rançon, se nommait « Monsieur de Lestang, gentilhomme du pays de Rouergue. »

La famille de Tieys jouait un rôle important dans le pays. Elle était sortie de Fontneuve où on la trouve déjà au quinzième siècle.

C'est même une chose assez intéressante à noter que le progrès par lequel cette famille s'éleva par elle-même, sans avoir occupé cependant aucune charge importante.

En 1457 « Barthélémy Tieys, alias Dariat, laborator Fontisnovi », traite avec un marchand de brebis de Bressols, (acte chez Deporta Notaire.)

Digitized by Google

C'est le premier que nous connaissions, il était le père de Pierre Tieys alias Dariat, qui vivait de 1440 à 1465 époque où il fut père de deux fils, tous les deux dénommés Johan, et de deux filles Maria et Johanna.

L'un deux plus tard connu sous le nom de « Johan Tieys alias Labat de Fontneuve » et l'autre « Johan Tieys alias Dariat, filius Petris mercator Montisalbani. » Celui-ci, qui paraît être l'aîné, succédait au commerce de son père. Johan Tieys alias Labat de Fontneuve était « Laboureur ».

Ce n'est pas le seul exemple que nous connaissions de situation sociales aussi dissemblables à cette époque là à Montauban. En particulier une famille Lescure qui arriva plus tard à une situation très élevée était dans le même cas.

« Johan Tieys alias Dariat, mercator civitatis Montisalbani, filius Petri », occupait en 1495, une situation des plus en vue dans le commerce Montalbanais. Il faisait de nombreux voyages à Bordeaux et devait gagner beaucoup d'argent, car il achète des terres en quantité, et des maisons, pour agrandir la maison paternelle.

Un achat fait par lui le 10 janvier 1515 nous intéresse particulièrement en ce qu'il nous montre que tous ces Tieys formaient une seule famille puisqu'ils étaient tous copropriétaires de la maison de la rue du Griffoul.

« Ramundus Tieys, Jacobus et Geraldus Tieys, laboratores, pater et filii, habitatores Fontis novi », vendent à « Johan Tieys, mercator montisalbani, domum sitam in carriera de la gulharia sive del Griffol, confrontant ab una parte cum domo altera ipsius emptoris et ab altera cum domo alterius Johannis Tieys ». Problablement le frère surnommé Labat. La maison vendue était une partie de la maison de la famille; d'un autre côté elle touchait par devant « a parte ante cum carriera publica » et par derrière « a parte retro cum muro villae ». Et dans la vente était comprise une cour « comprehendo in venditione ayrale cum obliis. » Ce dernier mot paraît indiquer que la maison vendue était chargée d'une rente pour le repos des âmes de la famille. L'acquéreur l'acceptait.

Ainsi se reconstituait « l'hostal payral » la maison des an-

Digitized by Google

cêtres, cette maison qui allait prochainement abriter un monarque.

Dès l'année suivante nous découvrons un nouveau copropriétaire pour cet immeuble.

Monsieur le Prince de Condé, y fut logé en 1611.

Après avoir acheté en 1515, « Johan Tieys, filius Petri, mercator civitatis montisalbani », ne tarda pas à avoir des difficultés avec l'un de ses cousins copropriétaires, un autre Johan Tieys « Johan Tieys alias Johan, mercator civitatis montisalbani. » Quand on se trouve au milieu d'un si grand nombre de Tieys portant le même prénom de Johan, dont deux au moins, sont frères, on comprend la nécessité de tous ces surnoms, pour les distinguer l'un de l'autre. Ce dernier Johan avait fait édifier « édificaverat unam cameram valetum, (1) sive galeria, supra menia (2) dictae civiatis contigua domi sue » et en marge on explique que cette galerie couverte (valetum) dominait la porte de Fossat « menia » la « porta de fossat. » Le nouvel acquéreur se plaint.

Cette galerie couverte, certainement agréable, exposée au Nord, lui nuit. « Johan Tieys alias Johan » le reconnait et s'engage à la modifier si c'est nécessaire. (Pegoreri 14 mai 1516 f. 248). Dariat ne tarda pas à tomber malade. Le 7 juin 1516 il fait son testament qui nous montre l'importance de sa famille. Il débute comme le faisaient tous les testateurs, par l'invocation de Dieu, de la Vierge et de tous les saints du Paradis, soit qu'il meure en ville ou à la campagne distante de deux lieues de la ville « O als camps a doas legas » (c'est bien la distance de Dariat) il ordonne que son corps « sia portat

(1) « Valetum. » On nomme encore dans la campagne, l'auvent d'une toiture, qui abrite la porte de la métairie « Un balet. » Je crois que l'origine du mot qui désigne l'entrée d'une maison vient de l'habitude latine de graver au seuil le mot « Vale. » Souhait plein de cordialité demandant la santé de l'hôte qui va entrer.

(2) « Menia. » Retranchement. C'est le boulevard du Griffoul, enceinte fortifiée, qui couvrait la porte du même nom et facilitait le passage entre la Ville et le fort du Conseil ou des Jacobins.

Digitized by Google

et sepulturat à l'Ecclesia et voli que sia portat am sies torchas alucadas cascuna de una liura. »

Il prescrit, s'il meurt à Montauban, de porter son corps à l'église des frères Prêcheurs, s'il meurt dans un autre lieu il veut que le service se fasse dans la paroisse du dit lieu, et s'il vient à mourir à Bordeaux, où son commerce l'attirait souvent, il demande que sa dépouille mortelle soit portée à l'Observance de Bordeaux.

Puis il ordonne à ses héritiers de faire dire des messes pour le repos de son âme. « Item voli esser ditas lo jorn de ma sépultura cent messas de requiem. Lo lendema aytantas. A la novena aytantas, et al cap de l'an aytantas. Et a cada capela per cada messa layssy vingt denies. » « Item leguy et doni al acapte del pugatory de Saint Jacmes de Montalba, detz liuras tornesas, pagadoyres una vegada. » Payables une fois seulement. Cette prescription se reproduit à chaque legs. C'était prudent

« Item doni et leguy a cascuna autra luminaria del sainct Jacmes cinq sols tornes pagatz une vegada. »

Le mot « sols » est difficile à lire et ne me paraît pas être le véritable mot à accepter. Mais je ne peux en identifier aucun autre avec le texte.

Il donne aux frères Prêcheurs douze livres tournois, au Couvent de l'Observance de Montauban, et dix livres, « à la fabrica del covent (de saint Théodard sans doute). Item al covent dels Carmes et de saint Augusti à cadum una pipa de vy, à la gleysa de sant Blazy de Fontneva une capa missal (chasuble) de très livras tornesas. » et aux Ladres « une barrica de vy. »

Il nous nomme sa femme « Dona Guilhalma de Johan » et son fils Johan. Il ne nomme pas d'autre enfant, mais prévoit prochainement la naissance d'un enfant dont sa femme est grosse en ce moment. (Pegorerì E. 3102. f. 281.)

De ce fils Johan, descendit toute la lignée des Dariat.

Il fut d'abord notaire jusqu'à la mort de son père survenue, croyons nous,en 1535. Puis, en 1537, on le trouve qualifié de « Providus vir Johannes de Tieys, alias Dariat, mercator montisalbani. » (achat Saint-Just, notaire 1537 f. 339.)

Digitized by Google

C'est son fils « Johan de Tieys sieur de Dariat, receveur du Quercy, qui en 1565, reçut dans sa grande maison de la rue du Griffoul le roy Charles IX, comme le raconte Le Bret, historien de notre ville.

A la suite de cet évènement toute cette branche prit la qualification de noblesse, on en voit la trace dans les documents officiels.

La première trace officielle que nous en trouvons se voit dans l'acte de mariage de son fils, noble Jehan de Tieys, seigneur de Dariat, escuyer, avec Demoiselle Anne de Tappie » en 1579. (Etat civil f. 109.)

Le mariage contracté en la même année le 10 juin « entre noble Jean d'Andrieu, sieur de Morville, et Damoiselle Louise de Tieys » indique bien aussi la situation de la famille.

Depuis cette date toute cette branche prit la qualification de noblesse. Deux de ses membres furent officiers dans les troupes d'Henri de Navarre plus tard d'Henri IV. Le service militaire anoblissait, et les enfants du « capitaine Dariat » par exemple, qui contribua en 1592 à la défaite de Joyeuse à Villemur, se qualifiaient de nobles, d'une façon fort légitimement admise à cette époque.

On est donc un peu surpris de voir que le *Nobiliaire de la généralité de Montauban*, par Lainé, ne donne à la noblesse de cette famille, comme date reconnue, que celle de 1638. Ce ne serait donc qu'après le décès de Pierre de Tieys, époux de Damoyselle Marguerite de Corneilhan, que la noblesse aurait été acquise à la famille.

La branche cadette des Dariat, issue de Nicolas Tieys, marchand de Montauban, fils de Jehan, continua le commerce. Nicolas épousa Demoiselle Peyronne Delsol, et leur fils Jacques, qui eut pour marraine sa cousine, Anne de Tappie, en 1580 devint notaire, et épousa Demoiselle Anne de Preyssac, en 1605.

Les enfants de ce mariage furent tous qualifiés : Bourgeois de Montauban et prirent des alliances dans les familles de la meilleure bourgeoisie montalbanaise.

La branche Tieys de Fontneuve resté attachée à la campa-

Digitized by Google

gne, était très fortement apparentée à la branche Dariat. Ainsi qu'on le voit en 1516 par les achats des diverses parties de la maison de la famille, à la rue du Griffoul, que Johan Tieys Dariat réunit sous sa main en les rachetant à ses cousins Ramond, Jacob et Geraud.

Le dernier des Dariat, légua ses biens à Jean Tieys né vers 1665 qui épousa Demoiselle de Serres. Ils eurent Laurens et François. La petite fille de Laurens, Elisabeth épousa le petit-fils de François nommé Dominique Tieys, qui en 1793, déjà depuis nombre d'années, était secrétaire en chef à la mairie de Montauban.

Leur fils Jean Mathieu né le 19 septembre 1793, rue de l'Hotel-de-Ville, ancienne rue du Griffoul, fut, comme son père, chef du bureau d'administration générale à la mairie. Il épousa le 23 juin 1823, demoiselle Anne Herment.

Leur fils, Dominique Tieys, connu sous le nom de Henri Tieys, né vers 1828, fut aussi pendant toute sa vie chef de Bureau d'administration générale à la mairie. Il mourut le 29 juillet 1874, âgé de 46 ans, entouré de l'estime de tous les Montalbanais.

Pendant une centaine d'années, cette famille s'était dévouée modestement au service de ses concitoyens. Il est juste de faire revivre sa mémoire.

Digitized by Google

LE SIÈGE D'ALUZE

Par Jules César

(Plaquette par Émile Bonneau, offerte par M. Moissenet à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne)

COMPTE RENDU

PAR M. MOISSENET

Membre de la Société.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

J'ai l'honneur de faire hommage à notre Compagnie d'une plaquette intitulée *Siège d'Aluze par Jules César*, et écrite par un de mes compatriotes, M. Bonneau, et, avec l'autorisation de notre bureau, je me propose de vous en soumettre, ce soir, le compte rendu.

Vous remarquerez immédiatement que l'auteur parle du Siège d'Aluze et non d'Alise. C'est qu'en effet il place Alésia de Vercingétorix non pas à Alise-Ste-Reine dans l'Auxois, mais à Aluze, sur la route d'Autun à Châlon-sur-Saône et sur les collines qui bordent au Sud la vallée de la Dheune.

Qu'il me soit permis de vous dire que mon père possédait en Bourgogne une petite propriété à deux kilomètres du village actuel d'Aluze, et que, pour nous y rendre aux vacances de-

Digitized by Google

puis Paris, nous passions dans notre enfance deux fois par an devant Alise-Ste-Reine, où venait d'être édifiée la statue monumentale de Vercingétorix parfaitement visible du chemin de fer au sommet du mont Auxois, où je l'ai encore vue cette année à mon retour du congrès de la Route, en allant de Paris à Nice. L'attente de la statue de Vercingétorix nous aidait même à passer sagement une partie des heures du trajet, si longues pour des enfants et si réellement longues dans les trains d'il y a quarante ans et plus.

Aussi saisirez-vous l'intérêt tout particulier que je porte aux deux localités! et ne serez-vous point surpris d'apprendre que cet intérêt se double du fait que l'auteur de la plaquette place la citadelle de Vercingétorix exactement à l'emplacement de notre maison paternelle ! enfin m'excuserez-vous de me croire plus qualifié que qui que ce soit, pour soumettre à votre bienveillance la théorie nouvelle sur la situation d'Alésia !

Après ce préambule un peu long, dont je m'excuse également, passons au compte rendu de la plaquette.

Je n'insisterai pas avec détail sur les 45 premières pages de la plaquette, et cependant je ne saurais trop attirer votre attention sur les considérations générales d'un haut intérêt qu'elles contiennent.

Elles expliquent qu'il y avait, en Gaule, la race belliqueuse des anciens Brenns, dans les hautes terres formant sept bastilles autour de la grande citadelle du plateau central, et la race pacifique, agricole, industrielle et commerçante des plaines et des vallées; comment cette race pacifique avait pour centre les Eduens, habitant à la jonction des trois bassins de la Seine, du Rhône et de la Loire, à la jonction des routes reliant ces bassins et desservant tout le mouvement commercial des deux tiers de la Gaule; comment les Brenns, confinés sur leurs territoires quand les Romains les eurent dépossédés de leurs colonies d'Italie et d'Espagne, se rejetèrent sur les Gaulois des vallées, pour y exercer leur humeur belliqueuse et pillarde; comment les deux races firent appel à l'étranger, et comment les Eduens, pour défendre leur confédération et se défendre eux-mêmes contre les sauvages Helvètes, demandèrent le secours de Rome.

Digitized by Google

César, que le Sénat envoya en Gaule avec le secret espoir qu'il y trouverait la mort, se chargea de délivrer la Gaule des envahisseurs, d'y rétablir l'ordre, et d'assurer la prédominence de la ligue Eduenne, à condition que cette ligue reconnaîtrait la dictature de César, et mettrait à sa disposition toutes ses ressources en hommes, matières et argent. Dans son trésor, César puisa de quoi entretenir dix légions pendant dix ans, et, en même temps, de quoi acheter Rome.

César tint parole : successivement, il détruisit ou repoussa définitivement les envahisseurs : Helvètes, Germains, Nerviens, Aduatuques et Suèves ; il soumit du même coup, dans ses campagnes contre ces envahisseurs, les Brenns de Sept Bastilles des Terres Hautes autour du plateau central.

Restait ce dernier. Les Brenns n'avaient plus rien à faire, ni contre les envahisseurs détruits par César, ni contre la race pacifique, protégée par César ; et comme ils vivaient essentiellement de l'épée, c'était une dégradation pour eux de cesser de s'en servir.

De là la révolte des Brenns !

En Auvergne, un certain Celtil avait, à un moment donné, groupé sous son influence presque toute la Gaule militaire. Mais ses clients eux-mêmes l'avaient mis à mort, parce qu'il avait voulu se faire roi. Son fils Vercingétorix, n'a pas de peine à reconstituer contre les Romains le groupement préparé par son père. La révolte s'étend rapidement dans les régions montagneuses, et César est menacé d'être coupé de ses légions. Il accourt en hâte malgré l'hiver, se multiplie ; il enferme les rebelles dans l'Auvergne. Alors Vercingétorix, dont les troupes avaient été malheureuses dans quelques combats ou batailles rangées, ravage méthodiquement la contrée, comme les Russes lors de la campagne de Russie, et se fait poursuivre par César, jusque devant sa capitale, Gergovie, où avec l'aide des frimas et de la famine, il espère bien venir à bout de lui. Pendant le siège, grâce, dit César, à de fausses nouvelles, on ébranle la fidélité des Eduens, et lorsque César se décide à lever le siège et à battre en retraite pour hiverner dans des régions plus riches et plus sûres, il est obligé d'éviter Bibracte, la capitale des Eduens, déjà en pleine révolte.

Digitized by Google

Il rejoint les légions de Labiénus dans le bassin de la Seine.

C'est maintenant que commence à se poser la question qui nous intéresse plus particulièrement.

Pour vous en parler avec plus de certitude, j'ai demandé à notre collègue M. Masson, une traduction des *Commentaires de César*, et M. Masson m'a, sur ma demande, donné un livre *en solde*, c'est à dire une édition de la Bibliothèque Charpentier, d'un âge déjà respectable, et nullement préparée pour les besoins de la cause. Or quelle n'a pas été ma surprise de trouver dans le texte latin, dans la traduction, dans les notes du traducteur, et dans les *Commentaires de Napoléon III* des arguments, en faveur de notre thèse, qui s'ajoutent à ceux que contient la plaquette de mon compatriote !

En effet et tout d'abord, il est dit que Labiénus, après avoir défait Camulogène à Lutèce, revint à Agendicum où il avait laissé ses bagages, et, de là se rendit avec ses troupes au devant de César. D'après Jules Quicherat, Agendicum s'identifie avec Sens ; (je trouve ce renseignement dans la traduction Charpentier). César venait de l'Auvergne par Nevers. C'est donc nécessairement au Sud de Sens que Labiénus rejoint César. Aussi sommes nous, M. Bonneau et moi, tout disposés à croire que c'est précisément au mont Auxois, au sein d'une population encore fidèle, sur la route reliant le Nord à la Provence, (la province Romaine par excellence), dans une position éminemment forte et spécialement fortifiée par lui même en cette circonstance, que César prit ses quartiers d'hiver. Ainsi s'expliquerait tout naturellement la richesse du mont Auxois et des environs d'Alise Sainte-Reine en souvenirs Gaulois et Romains, alors que, il convient de le remarquer, des souvenirs des Romains n'ont pas raison d'être dans une ville assiégée par eux et détruite tant par ce siège qu'après ce siège.

Pendant ce temps, et pour couper les communications de son ennemi avec la Provence, de même que pour mieux tenir en main l'ensemble de ses forces, surveiller les Eduens, et empêcher des défections, Vercingétorix hivernait à Bibracte.

A la fin de l'hiver, la Provence, travaillée par les émissaires de Vercingétorix, commence à se soulever. César se met en

Digitized by Google

marche pour la ramener. Et Vercingétorix, informé de cette circonstance par ses espions et éclaireurs, va au devant de lui pour lui couper la route. Il se fait battre en une localité non spécifiée dans les *Commntaires* et se retire à Alésia, au pied de laquelle César arrive le lendemain de la bataille. Ainsi Alé-
spécifiée dans les *Commentaires* et se retire à Alésia, au pied
de l'emplacement du combat.

Si Alésia était à Alise, il faudrait que l'on trouvât à une journée de marche du mont Auxois vers le Nord ou le Nord-Ouest, un emplacement répondant à celui de la bataille. Or, d'après la description du champ de bataille, cet emplacement ne peut se reconnaître dans la région.

Ensuite il faudrait que pendant que César se rendait de ses quartiers d'hiver au Sud de Sens (Joigny, par exemple) au lieu du combat, situé à moins de 60 km. Vercingétorix eût pu être prévenu à Bibracte (180 km) et faire faire à ses troupes un parcours de 110 km, en terrain très accidenté.

Mettre Alésia à Alise-Sainte-Reine, conduit donc, à cet égard, à une série d'invraisemblances.

Il n'en est pas de même, si, comme le fait M. Bonneau on met Alésia à Aluze, et le champ de bataille à Ecutigny. Ecutigny se trouve, en effet, sur le trajet le plus direct qui permît à César de se rendre en Provence, à deux jours de marche au moins (60 km. et par terrain difficile) depuis le mont Auxois, à un jour de marche de Bibracte au plus, (30 km.), en suivant la vallée de l'Arroux et celle de la Canche, son affluent, et à 30 km., soit un jour de marche, du pied d'Aluze. Toutes ces données et considérations concordent donc alors parfaitement.

Revenons à Vercingétorix défait à Ecutigny. « Il prend immédiatement la route d'Alésia, Ville des Mandubes ». Que sont et où sont les Mandubes. Le traducteur de Charpentier n'est pas embarrassé. Puisqu'il place Alésia sur le mont Auxois, il indique en renvoi : « Mandubes, peuple de l'Auxois ». M. Bonneau y regarde de plus près ; il cherche dans le nom même une indication sur la situation probable de la résidence, et il la trouve : « Men dub » veut dire, en Gaulois, « *Pierre noire* ». Or, au mont Auxois les calcaires jurassiques sont *une*

Digitized by Google

pierre blanche. Au contraire, sur le plateau où M. Bonneau place la ville des « Mandubes », le calcaire à gryphées arquées a, à l'état naturel, une teinte d'un gris sombre, et poli, il donne une sorte de marbre noir légèrement veiné par le blanc des coquilles : l'encadrement de la cheminée de notre maison familiale, en pierre du pays, fait ressortir cette couleur. Aluze est donc bien la ville des Roches noires.

D'autre part on lit dans les *Notes de Napoléon III* la surprise de ce dernier de constater que Vercingétorix, assiégé, n'ait pas, en même temps que sa cavalerie, licencié les trois quarts de son infanterie. Il dit excellemment : « Est-il vrai que Ver-« cingétorix s'était renfermé avec 80.000 hommes dans la ville « qui était d'une médiocre étendue ? 20.000 hommes étaient « plus que suffisants pour renforcer la garnison d'Alise, qui « est un mamelon élevé, et qui (ajoute-t-il), contenait d'ailleurs « une population nombreuse et aguerrie ». Cette remarque peut être parfaitement exacte si Alésia est à Alise sur le mont Auxois ; mais elle cesse d'être justifiée si l'on adopte pour Alésia le territoire des Pierres Noires. Aluze, en effet, recouvrait un plateau relativement vaste, et était habité par un peuple dont César se borne à dire : « Les Mandubes, qui s'étaient retirés « dans la ville, essayèrent de sortir avec leurs femmes et leurs « enfants. Quand ils arrivèrent devant nos lignes, ils deman-« dèrent en pleurant qu'on les reçût comme esclaves ».

Non, la ville des Mandubes n'était pas qu'une place de guerre ; elle était surtout l'entrepôt commercial du pays des Eduens, une sorte de Nijni Novgorod, à la jonction des voies qui reliaient par le plus court la vallée de la Saône avec celle de la Loire, la vallée du Rhône, la Provence et l'Italie, avec la vallée de la Seine ; Cabillonum (Châlon-sur-Saône) avec Bibracte. Il y reste les traces d'une voie romaine, venant de Châlon, qui atteste son importance et confirme nos dires. C'était la célèbre Aluese ou Aléuse qui était, avant César, connue au moins autant que Bibracte, et dont parlent des auteurs tels que Diodore de Sicile.

L'Alise du mont Auxois, place forte sur son petit mamelon abrupt, point quelconque d'une vallée d'un sous affluent de la

Digitized by Google

Seine, n'a rien de ce qu'il faut pour être une place de commerce, capable de posséder, sans préparatifs, plus de 30 jours de vivres pour plus de 80.000 hommes et pour sa population propre, soit près de trois millions de rations.

Il semble donc qu'une fois aiguillé dans la bonne voie, on trouve à chaque pas des arguments qui s'étayent les uns les autres, et l'on peut, sans hésiter, affirmer que Vercingétorix n'a pas commis la faute de tactique qui étonnait Napoléon III. La véritable Alésia avec sa vaste étendue, et sa population formée en majorité de riches marchands et d'esclaves, admettait, exigeait même, une garnison de 80.000 hommes.

L'oppidum des Mandubes s'étendait donc sur le plateau légèrement déclive vers le Nord, qui sans crêtes à pic comme celles du mont Auxois, auxquelles César n'aurait pas pu ne pas faire allusion, mais avec des versants argileux très raides, domine de 160 m. le fond des vallées. Cette dénivellation, à laquelle César se heurte en arrivant, suffisait à rendre la place inexpugnable. Il est peu de places, sinon de forts, en France, qui dominent d'autant leurs abords. Au contraire du côté de l'Est, une vallée sèche, partant du pied du bourg actuel d'Aluze, seul reste de la cité, n'offre que peu de profondeur en contrebas du plateau. Aussi César signale-t-il tout spécialement que les troupes Gauloises avaient fortifié par un mur en pierres sèches (différant du type normal des murs Gaulois), la rampe qui regardait le soleil levant. Et les restes de ce mur, sur une grande longueur où rien dans les cultures ne motivait leur présence, ont-ils toujours, du plus loin qu'il nous souvienne, excité notre étonnement personnel, aujourd'hui dissipé.

Signalerai-je encore la citadelle, d'où il est expliqué que Vercingétorix aperçoit la manœuvre de contre attaque tentée contre les lignes Romaines par Vergasillaun ? Sur toute la partie supérieure du plateau, la vue est limitée par les bords de celui-ci, et l'on n'aperçoit ni les versants, ni leur pied où se trouvait la circonvallation de César ; un seul point au Sud-Ouest, tout en restant élevé, se détache en forme de bastion, et flanque les versants du côté desquels est arrivée l'armée de secours : c'est bien là la citadelle des *Commentaires*.

Digitized by Google

Je n'insisterai pas sur l'existence des cours d'eau qui baignent Aluze de deux côtés, comme disent les *Commentaires*, et non des deux côtés, comme au mont Auxois ; sur la longueur des lignes de circonvallation, (la première, dont on ne trouve même pas le développement autour du mont Auxois, et qui est nécessaire pour entourer Aluze ; la seconde que César indique comme continue, et dont les partisans du mont Auxois ont été obligés de faire des camps séparés). Je ne m'arrêterai pas sur l'existence de plusieurs portes mentionnées par César pour les sorties des Gaulois, alors que la crête du mont Auxois n'est accessible qu'en un seul point ; sur l'emplacement tout désigné pour qui connaît les lieux, d'où César pouvait presque d'un seul coup d'œil, surveiller l'ensemble de la place et de ses abords, et où il reçut la capitulation de Vercingétorix.

Je me bornerai à appeler votre attention sur le fait le plus saillant des manœuvres de l'armée de secours, qui ne s'explique pas à Alise, et qui est un des arguments essentiels en faveur d'Aluze. César consacre six paragraphes de ses *Commentaires* à expliquer qu'il y avait, au Nord, une colline que son trop grand développement avait empêché de comprendre dans la circonvallation ; qu'en ce point sa ligne extérieure était, quoique élevée elle-même, dans une situation défavorable ; que 60.000 hommes de l'armée de secours gravissent cette colline en se défilant des vues de l'armée Romaine sur un versant opposé, et une fois en haut, profitent de leur position dominante pour accabler de traits lancés d'en haut, les défenseurs des retranchements romains, et pour se précipiter sur ceux-ci avec un élan irrésistible. Il fallut que César, après avoir concentré sur ce point toutes les légions disponibles, donnât de sa personne. D'ailleurs l'échec de cette tentative de contre assaut découragea à tel point les Gaulois, que l'armée de secours se débanda, et que, dès le lendemain, Vercingétorix faisait décider la capitulation.

Or, au nord du mont Auxois, il n'existe que le mont Réa, le plus petit des sommets situés autour de la place, celui que César aurait non seulement pu, mais même dû occuper en premier lieu, si l'on admet, comme le veulent les partisans du mont

Digitized by Google

Auxois, que la seconde enceinte fût formée de camps sur les sommets. Au contraire la colline au Nord d'Aluze, qui est dénommée Garenne de Chantilly, ou plus pittoresquement « Calotte du Diable », et qui se poursuit par un éperon calcaire appelé camp de Chassey, le tout sur plus de 5 km, de long, répond mot pour mot à la description de César.

Je ne puis mieux faire, Messieurs, que de vous lire en son texte l'argumentation même de M. Bonneau pour démontrer que le mont Réa ne peut être la colline d'où est partie la contre attaque, et que de terminer ce trop long exposé par la lecture de la belle page dans laquelle M. Bonneau décrit et raconte cette contre attaque dont l'insuccès fut si décisif.

« Enfin César aurait omis d'occuper le sommet du mont « Réa ! mais puisque l'armée de secours devait nécessairement « arriver par la plaine des Laumes, César devait armer avant « tous les autres, et formidablement, les deux monts, j'allais « dire les deux môles, qui s'avancent de chaque côté de la ville « dans cette plaine : le mont de Flavigny et le mont Réa. Le « premier avait son camp sur son sommet, dit-on, et c'est « bien ; pourquoi le second avait-il le sien à ses pieds ? Et puis, « que de discordances entre le site et le récit ! César dit que « ce mont, où va se livrer l'assaut suprême était au Nord, et le « mont Réa est au Nord-Ouest. Passons, si l'on veut, sur ce « détail, mais en voici d'autres où il faut bien s'arrêter. César « appelle ce camp du Nord « un camp d'en haut » *superiora* « *castra*, et on le place au bord de l'eau ! César dit qu'il n'a- « vait pu enfermer ce mont dans ses lignes « à cause de la « grandeur de son contour » et c'est justement le plus étroit « des monts qui entourent la cité ! César dit que les chefs de « l'armée de secours consultèrent les gens du lieu sur la confi- « guration du mont et la position du camp romain, et ces « chefs, campés à Mussy et à Venarey, avaient le mont et le « camp en plein sous les yeux, à trois kilomètres de leurs « tentes ! Et ils auraient mis trois jours à s'apercevoir que son « faîte n'était pas gardé ! César dit que l'armée qui alla pren- « dre ce mont par derrière eut besoin de bons guides et de pres- « que toute une nuit d'automne pour s'y rendre, et, sur place,

Digitized by Google

« ce trajet se trouve être tout en plaine, et d'une lieue ! César,
« au dernier moment, nous montre une grosse armée gauloise
« sur la pente du mont près du sommet, et plus de la moitié
« de l'armée romaine au dessous, et il y monte lui-même avec
« de la cavalerie, et tout cela, vu d'en haut, était encore au des-
« sus de la plaine, « *de locis superioribus haec declivia et de-*
« *vexa cernebantur* » ; et ce serait le versant du petit mont
« Réa, ce serait le flanc d'une butte qui aurait porté tout
« cela ? »

Passons maintenant à l'échec final de l'armée de secours :

« Les chefs de cette armée méditaient dans leur conseil une
« attaque mieux calculée, et de plein jour, et sur un point où
« les cavaliers de César ne sauraient les suivre. Impuissants
« contre les retranchements de la Dheune, ils transporteront
« de nuit 60.000 hommes, choisis parmi les plus braves, sur le
« revers de la Garenne de Chamilly, que César a dû laisser en
« dehors de ses lignes, et de cette aire, à midi, heure convenue,
« les précipiteront sur le camp de Reginus, camp assis devant
« le faîte de cette montagne à califourchon sur le col qui relie
« Chamilly à Saint-Gilles. A la même heure, toutes les autres
« forces gauloises, du dedans et du dehors, donneront partout
« l'assaut : il faudra bien que la double chaîne se rompe enfin.

« Ainsi fut fait ; les troupes choisies, sitôt la nuit bien close,
« se mirent en marche, guidées par des gens du pays, sous les
« ordres de Vergasillaun. Elles côtoyèrent l'autre versant de la
« Dheune par Nion, Mercey et Cheilly, passèrent le fleuve,
« escaladèrent à revers le dos de la montagne et s'arrêtèrent
« sur le plateau — le camp de Chassey — derrière le petit faî-
« te qui les cachait aux deux légions de Reginus postées sur
« le devant, de l'autre côté. C'était à peine l'aube : nos braves
« respirèrent un moment sous les étoiles, puis, en attendant
« midi, aiguisèrent leurs épées, assis sur les tombes innom-
« brables de l'enclos sacré ou sur la redoute élevée au commen-
« cement du siège puis abandonnée par les Romains. Les tom-
« bes couvrent encore ce sommet ; la redoute est encore là, en
« proue de navire, tournée vers le Sud ; là aussi se dresse, en-
« core tout vierge, le mur de pierre sèche, le dernier rempart

Digitized by Google

« de la dernière armée gauloise, maintenant escaladé par les « ronces et disjoint par les chênes qui jaillissent de ses flancs.

« Midi vient. En quelques minutes les Gaulois s'élancent « vers le petit faîte de la Garenne, et bientôt le mont comme « un château d'eau qui crève, verse ses cataractes sur le camp « romain. En même temps, les troupes laissées en bas, de « l'autre côté de la Dheune, descendent les côteaux et s'ap- « prochent des lignes de la plaine, et les cavaliers survivants « du dernier désastre s'avancent encore pour les protéger. Ver- « cingétorix, du sommet de la citadelle, observait les mouve- « ments de ses compatriotes. Le combat engagé, il s'élance « hors de la place et en fait tirer l'attirail préparé pour l'assaut « intérieur : galeries roulantes, fascines, faulx, harpons, échel- « les, et Aluze précipite aussi ses torrents armés vers la vallée. « Du dedans, du dehors, une foule furieuse déferle sur la « double digue, tantôt ici, tantôt là, cherchant un point faible « pour y faire sa trouée et se ruer au travers. Des deux côtés « les Romains, ayant devant les yeux le tumulte d'une batail- « le, entendent encore une autre bataille rugir derrière eux.

« César, monté d'abord tout au haut de sa montagne du « Sud, suivait tout des yeux. Bien loin et tout en face, le mont « de la Garenne, au Nord, lui apparaissait tout fourmillant « d'hommes : les enseignes, les cuirasses, les casques des Gau- « lois étincelaient sur la cîme ; sur la pente, les deux légions « bordaient l'enceinte de leur camp de leur lignes plus som- « bres. Peut-être voyait-il les Romains fléchir déjà. Il donne « un ordre, et Labiénus y court, car Labiénus et Fabius, et « Brutus, avec presque toutes les forces de l'Est étaient là, « au dessus où le long de la Dheune, prêts à porter la défense « où se porterait l'attaque. Il descend lui-même entre les li- « gnes de la plaine et encourage à droite et à gauche les siens. « Sa voix un peu grêle, mais vibrante, perce cet orage : « Te- « nez bon ! criait-il. Encore ce jour ! Encore cette heure ! La « grande victoire dépend de cet instant ! »

« Il s'avance plus loin. Tout le long de la vallée les lignes « sont si fortes qu'il ne craint rien pour elles, mais sitôt qu'el- « les la quittent pour gravir les pentes de Saint-Gilles, moins

Digitized by Google

« hautes et moins défendues, elles courent quelque danger. « Les assiégés, Vercingétorix à leur tête sans doute, renon- « çant à les forcer dans la vallée, viennent de grimper avec leur « attirail jusqu'au palier qui coupe en deux le versant du Ma- « melon. Déjà la terrasse est balayée, les fossés comblés, les « pieux arrachés ; le rempart cède, une brèche s'ouvre, mais « César, d'en bas, envoie des renforts, puis il monte et en amè- « ne d'autres lui-même et les prisonniers sont rejetés dans leur « geôle : c'en est fait, ils ne s'évaderont pas. Sitôt cette issue « fermée, il appelle de la Dheune, des cavaliers, qui attendent, « chevaux sellés depuis midi, et prêts à partir, il se met à leur « tête et se hâte, en tournant le Mamelon, vers le col où Regi- « nus, déjà secouru par Labiénus, attend de nouveaux secours. « Il est temps.

« C'est là que la lutte est surtout ardente. Adossés au faîte « de la Garenne, dont la pente aide leur élan, Vergasillaun et « les siens donnent au quadrilatère romain des secousses terri- « bles, l'accablent de flèches, de dards, de souches, de pier- « res et de mottes de gazon, coupées au sabre et passées de « mains en mains, piétinent les pointes, nivellent les huit « rangs de trappes, fracassent et déracinent les cinq haies : les « deux fossés sont comblés et la terre amoncelée permet l'as- « cès du rempart. Une tortue d'hommes tassés sous leurs bou- « cliers unis en carapace, en approche, en sape les pierres, « en arrache les pieux ; fatiguée, la tortue guerrière s'écarte « et une autre prend sa place, et une autre encore. Les Gaulois « sont si nombreux qu'ils peuvent se relayer pour combattre, « mais les Romains, toujours sur la brèche, sont à bout de « forces, n'ont plus de traits ; la trouée est faite dans l'en- « ceinte qu'ils défendent et c'est le moment où, derrière eux, « l'autre enceinte vient de craquer aussi. Est-ce la victoire ? « Les assiégés et leurs libérateurs vont-ils se rejoindre et les « deux cousins marcher au-devant l'un de l'autre, Vercingéto- « rix criant : « A moi d'Auvergne ! » et Vergasillaun répon- « dant : « Courage, me voici ? » Non, ils n'ont conquis que « l'accès d'un champ de bataille, car plus de la moitié de l'ar- « mée romaine est là.

Digitized by Google

« Aux deux légions du camp s'étaient jointes d'abord les « cohortes amenées par Labiénus, puis trente neuf autres cohor- « tes appelées à la hâte des deux côtés. La palissade de chênes « avait disparu, mais il y avait à sa place des palissades d'hom- « mes. Les Gaulois trépignaient, bondissaient, mais hésitaient « encore à foncer sur ces lignes acérées, qui s'épaississaient « toujours. C'est alors qu'apparut, montant la pente à cheval « et suivi de cavaliers, flambant dans son manteau de pourpre, « sous l'éclair du casque posé sur sa tête chauve, l'homme « formidable que la plupart n'avait jamais vu encore, mais « dont le nom seul donnait le vertige au monde. César : César « qui, pour assister au dénouement d'une journée qui lui va- « lait la Gaule et la terre, venait se placer derrière ses légion- « naires haletants, peut-être à l'endroit même où s'élève au- « jourd'hui, près d'une aubépine, sur un socle trapu, l'image « vaguement taillée d'un vainqueur plus doux !

« A cette vue, les Gaulois n'hésitant plus, chargèrent, les « Romains dégaînèrent, les deux fronts se heurtèrent, une dou- « ble clameur retentit, cri de victoire et d'agonie, qui courut et « se prolongea tout autour de la place et de la citadelle, sur « la double enceinte, sur tous les camps, sur tous les bastions « et sur toutes les tours. Mais le jour — le quatrième de la lut- « te — touchait à sa fin et le combat allait finir avant lui. Déjà « d'autres cavaliers, longeant par dehors les retranchements « extérieurs montaient aussi de la Dheune et allaient prendre « à dos les Gaulois. Ceux-ci se rejetèrent sur les pentes ; le « camp romain débonda, les balaya, les broya ; le carnage fut « immense. Vergasillaun fut pris vivant dans la débâcle ; le « chef des Limousins, tué ; soixante-quatorze enseignes, ra- « massées sur la terre sanglante tombèrent aux pieds de César. « Témoins de cette déroute, des assiégés qui étaient restés « sur les murs de la place, malades ou blessés sans doute, rap- « pelèrent leurs compagnons qui, n'ayant rien vu, s'achar- « naient encore contre la ligne intérieure. Partout au dedans, « au dehors, l'attaque cessa : toute cette tempête, après avoir « éclaté à midi en trombe, se dissipa avant le coucher du soleil, « et, si les Romains ne se mirent pas sur l'heure à la poursuite

Digitized by Google

« des fugitifs, ce fut la fatigue qui les retint et non la nuit. A « l'annonce de la défaite, le camp gaulois des Battées s'était « vidé ; les vainqueurs de la plaine y montèrent et en rappor- « tèrent bientôt en triomphe les riches cuirasses, les beaux cas- « ques, les coupes d'or, et jusqu'au tentes des chefs vaincus. « A cette vue les femmes gauloises qui espéraient encore le ma- « tin verser à boire dans ces coupes, sous ces tentes, à leurs « libérateurs, se frappèrent le sein avec des cris déchirants, « comme à la mort d'Hector les Troyennes sur les remparts « d'Ilion ; et ces cris apprirent aux légionnaires de la première « enceinte, dont la plupart n'avaient rien pu voir de la ba- « taille, que César était maître d'Aluze, de l'armée et de Ver- « cingétorix. »

J'espère, Messieurs et chers Confrères, que ces textes dont, pour l'un, la précision égale le pittoresque, dont pour l'autre, le style s'élève à la hauteur de l'épopée qu'il décrit, et qui sont écrits avec une si grande conviction, vous donneront le désir de lire en son entier la plaquette de M. Bonneau et de vous laisser séduire par l'emplacement qu'il attribue à Alésia, emplacement que je voudrais pour l'amour de la vérité comme pour l'amour de mon pays et de mon département d'origine, voir adopter définitivement.

Digitized by Google

MONTBÉQUI

Notes monographiques et Charte de reconstruction

(1er MARS 1382)

PAR

M. ÉDOUARD FORESTIÉ

Lauréat de l'Institut

Secrétaire général de la Société archéologique

Le petit village de Montbéqui, situé dans la vallée de la Garonne sur la rive droite entre Grisolles et Montech, est une localité dont l'antiquité se perd dans le haut moyen-âge. Il est plus que probable qu'il fut fondé par les religieux de Grandselve, ces admirables moines civilisateurs et défricheurs de terre qui savaient si bien choisir les emplacements des villages et des agglomérations.. L'extrême fertilité de la terre en cet endroit ne pouvait les laisser indifférents.

L'histoire écrite de Montbéqui remonte au Xe siècle, mais il est certain qu'avant cette époque un centre d'agglomération existait sur ce point, puisque, vers l'an 940, l'église de ce lieu fut rétablie par les moines de Grandselve qui la possédèrent jusqu'à la Révolution et dont ils avaient le droit de présentation.

(1) Nous écrivons Montbéqui et non Monbéqui parce que dans tous les titres du Moyen-Age ce nom est ainsi orthographié : *De Monte Bequina.*

Digitized by Google

Le village dépendait des comtes de Toulouse. Il était constitué en communauté et avait des consuls puisque lorsque le domaine d'Alfonse de Poitiers et de Jeanne de Toulouse fut réuni à la couronne de France, l'hommage fut rendu par les magistrats de Monbéqui et Rayssac en novembre 1271 (Lafaille, *Annales Sasimentum*) à Philippe-le-Hardy, dans l'église de Verdun. Ils reconnurent devoir au roi 20 sols tournois d'albergue, neuf setiers mixture, une journée de labour, et une de charroi par feu et un fromage par troupeau, une génisse à Noël, 20 œufs à Pâques par feu.

Le 13 septembre 1317, Philippe-le-Long accorda 500 livres de rente à Pierre de Galard, sur la justice de Grisolles, Finhan, Montech et autres lieux dont Montbéqui et Rayssac, petite localité qui formait comme une annexe de Montbéqui. (Arch. nat. J. j. 56, p. 511, f. 221).

Avant 1311, Philippe-le-Bel avait donné une part de la seigneurie de Montbéqui à Pierre de Galard, grand maître des arbaletriers de France, cela résulte d'une ordonnance de Jean de Blayville, sénéchal de Toulouse, datée du 24 mai 1311, qui dit que Montbéqui et les villes voisines avaient été cédées *récemment* à Pierre de Galard. (Arch. com. de Verdun, AA. 3).

Cette donation fut confirmée en mai et en décembre 1318.

Arriva la guerre de Cent Ans qui jeta dans notre pays la désolation et la ruine et dans les consciences un trouble considérable dont on ne tient pas assez compte dans le jugement sur les personnages de cette époque. Jean de Galard, héritier et successeur de Pierre, combattait naturellement pour son suzerain, le roi de France, qui s'était montré généreux pour lui. Il fut fait prisonnier en 1345 à Bergerac par les Anglais et comme tant d'autres passa à leur service. Le roi Jean-le-Bon, outré de ce procédé, le déclara son ennemi parce qu'il s'était rendu sous l'obéissance de son adversaire le roi d'Angleterre, et confisqua ses biens. Jean de Galard revint alors à son premier maître en 1348. Deux ans après il faisait de nouveau volte-face et passait encore aux Anglais en 1350. Cet éternel palinodiste prêta serment quelques mois après, le 24 juin 1350. Mais comme les Anglais le firent une fois encore prisonnier à Ber-

Digitized by Google

gerac où il s'était enfermé, il passa sous leur bannière; ce qui ne l'empêcha pas, quelque temps après, de retourner ensuite aux fleurs de lys de France. C'est là un exemple typique du désarroi qui régna à cette époque dans les esprits.

A ce jeu de bascule, Jean de Galard perdit de belles seigneuries: Finhan, Dieupentale, Pompignan, Bourret, Bressols, Lapeyrière, Labastide-Saint-Pierre et Montbéqui. Le roi de France en fit don, le 17 mars 1356, à Jean Le Meingre, dit Boucicaut, son maréchal, qui s'en défit en partie l'année suivante en faveur de Bertrand de Terride, autre Bertrand de Terride, seigneur de Penenville; de Bertrand Raymond d'Isalguier, de P. Raymond de Aula (1), ou de La Salle, chevalier; de Jean de Aula et de Aymeric de Grimoard.

Le Roi de France ne possédait pas toute la seigneurie de Montbéqui et des autres villes: Bessens, Lapeyrière et Montbéqui appartenaient en paréage à Philippe de Barrau et à Bernerius Bernardi.

En 1341, Philippe de Barrau vendit à Pierre Raymond de la Salle ou de Aula, tous ses droits sur Bessens, Montbéqui, Rayssac et Montfourcaud, sous la réserve de la forge bannière de Lapeyrière et P. R. de Aula, seigneur de La Graulet, acheta en 1351 à Bernerius Bernardi, sa part desdites seigneuries avec la directe et la justice. (*Invent. de la maison de Terride,* Montbéqui.)

Le 7 mars 1372, Garcie Arnaud de Aula, héritier de Pierre Raymond, étant mort, sa veuve, Bernarde de Montastruc, co-seigneuresse de Campsas, Lapeyrière, Bessens, Dieupentale et Monbéqui prêta l'hommage entre les mains de Marayde de Landorre, mère et tutrice de Raymond Jourdain, vicomte de Gimoës, seigneur de Terride, qui était en même temps co-seigneur de Montbéqui.

Il y avait donc à Montbéqui deux seigneurs à la fin du XIVe siècle: les Aula et les seigneurs de Terride, vicomtes de Gimoës.

(1) Les de Aula ou de la Sala étaient seigneurs directs de Fabas, Grisolles, La Peyrière, etc. Ils rendaient hommage aux Terride comme haut seigneur. Ils avaient rendu de grands services aux Galard.

Digitized by Google

A ce moment la guerre de Cent Ans battait son plein, et notre pays était désolé par les conflagrations continuelles; Montbéqui se trouvait à moitié détruit, et le 1er mars 1382, Raymond Jourdain accorda aux consuls du lieu, par un acte passé devant Me Fortanié du Puy, notaire de Montech, divers avantages à la condition de fortifier leur village; il est donc à supposer que les de Aula n'avaient qu'une très petite portion de la seigneurie, puisque le seul seigneur de Terride comparaît.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir cet acte dans les riches minutes de M. Deoux, notaire à Montech, qui remontent au XIVe siècle, et c'est ce document qui a motivé la présente notice.

Il est très intéressant parce qu'il donne la physionomie d'une petite ville à demi ruinée par la guerre, et montre la sollicitude des seigneurs pour leurs vassaux malheureux.

Il débute par l'invocation: *Ave Maria,* inscrite avant le sommaire de l'acte, écrit en latin. Voici la traduction du titre qui indique que cette pièce est une concession nouvelle: *Acte de la nouvelle concession du nouveau fort du lieu de Montbéqui.*

Il est ensuite rappelé dans le protocole que, par suite des périls que fait courir la guerre du duché d'Aquitaine et des autres parties du royaume contre le roi de France, ses sujets et alliés, par le Roi d'Angleterre, son ennemi et ses partisans, et aussi à cause des incursions de brigands, de voleurs et de pillards qui sont la plaie du pays, et chaque jour pillent, saisissent les biens et emprisonnent les habitants, il y a une nécessité urgente à faire des forts, et réparer les lieux fortifiés pour permettre aux vassaux de défendre leurs familles et leurs biens, et en cas de nécessité s'y enfermer, et ainsi pouvoir défendre et suivre les droits royaux. La petite ville de Montbéqui est très peu sûre, très éparse, et dépourvue de tout fort, sauf une église très petite dans laquelle les habitants ont l'habitude de se réfugier en cas de péril avec leur famille et leurs biens mais est trop exiguë, de sorte que ce lieu devient inhabitable en temps de guerre et les habitants se verraient forcés d'émigrer si le seigneur ne leur venait en aide. Il faut établir auprès de cette église un fort pour la commodité et l'utilité desdits

Digitized by Google

habitants et la conservation des droits du Roi, résister aux brigands et y vivre en sécurité et en fidèles sujets, prêts à acquitter leurs droits.

Le vicomte de Gimoës, touché des doléances du peuple, ému de la désolation et de la ruine dudit lieu et de tant d'autres que la guerre avait démoli et qui ont été fortifiés ; après une enquête sérieuse (*de commodo et incommodo*) afin de permettre aux habitants de payer leurs redevances sans être rançonnés, accorde aux Consuls du lieu : Bernard d'Ysarn, fils d'autre feu Bernard, et Bernard de Boissière, ainsi qu'aux habitants, dont plusieurs sont nommés : Raymond Coxe, Jean Vasconis ; Germain Borel, Clément Bonnet, Bernard et Jean d'Ysarn, fils de feu Arnaud-Jean Charbonnier, Pierre de Arnaradie, Arnaud Fumarot, Jean Reygnault, Jean d'Arnaradie, Géraud Lormand, Guillaume Borel, Guillaume Rotondy, dit Bisquet, et Bernard d'Ysarn, dit Venant, fils de feu Arnaud Ysarn ; le droit d'augmenter ledit fort.

Les consuls feront faire murailles, fossés, ambans et autres fortifications de défense et cela sur une longueur de 25 brasses de chaque côté. A l'intérieur du fort seront concédés des espaces ayant chacun 25 brasses où les habitants feront construire leur maison et leurs dépendances. La construction devra être faite le plus vite possible.

Et comme les consuls et les habitants sont très pauvres, le seigneur les dispense pendant dix années des oublies qui lui sont dues, leur donne le droit de la baillie et de ses émoluments, l'exemption des leudes et des rentes et des neuf setiers moitié et avoine et 20 sols toulousains qu'ils étaient tenus de lui payer pour l'albergue et le cens annuel, de six sols dûs pour la reconnaissance d'une pièce de terre où étaient bâties des murailles de la ville, la maison commune et le four du lieu, de la rente d'une poule par maison et autres services.

Le montant des droits précités sera levé par les consuls et appliqué à la construction du fort.

Chaque habitant, habitant dans le fort, devait recevoir un emplacement destiné à construire une maison sur 2 brassées de largeur et 8 de longueur ; et il sera loisible aux consuls et

Digitized by Google

habitants d'édifier sur les dites murailles et les coursières des soliers ou autres bâtiments à leur volonté, à la condition de ne pas gêner les guets et allées et venues nécessaires à la défense, ainsi que des chapelles devant leur maison sur la rue quand ce sera possible, et gêner la circulation des personnes et des animaux.

Chaque emplacement paiera, tant pour les 2 brasses de large et les 8 brasses de long, que pour les chapelles et les murailles chaque année à la fête de Toussaint, 2 deniers tolzas de cens ou oublie et acapte et réacapte autres droits féodaux. Si quelqu'un tient un emplacement plus ou moins grand il paiera sur cette base.

Les habitants pourront prendre de la briqueterie de Montfourcaud les briques nécessaires pour construire la porte et l'arceau du pont-levis une seule fois.

La justice des loyers de maison telle qu'elle est de coutume dans les autres juridictions du seigneur est abandonnée aux consuls, ainsi que la connaissance des affaires de travail et de bâtiment et autres dommages de maison.

Le seigneur exempte également les habitants de Montbéqui de tout leude ou péage dans l'étendue de ses possessions entre le Tarn et la Garonne et au delà, où qu'elles soient, pour toutes leurs marchandises ou leurs biens propres qu'ils transiteront par eux-mêmes ou par d'autres.

En revanche tout habitant qui viendra dans la ville devra le guet de jour et de nuit sous peine de 5 sols tournois petits applicable aux fortifications, et les consuls sont autorisés à saisir les biens des délinquants, emprisonner leurs personnes et en faire à leur volonté après avoir appelé le baile. Ils auront par conséquent le droit d'ordonner le guet à la porte, aux murailles, aux aubans, à la barbacane, au pont-levis, aux fossés ou ailleurs où besoin sera : le sergent excepté.

Cet acte, qui est une sorte de coutume assez originale dans sa teneur et ses dispositions indique exactement les redevances auquelles, après les dix ans, les habitants de Montbéqui étaients astreints. On remarquera, en outre, le fait de la construction de petites chapelles votives dans les rues, sur la façade des maisons.

Digitized by Google

Après la guerre de Cent Ans, Monbéqui subit le sort des autres possessions de la maison de Terride ; mais en 1478, Odon de Lomagne, vicomte de Gimoës, baron de Terride et son fils vendirent le 12 mai à Antoine Pelegrini les lieux de Bessens, Finhan et celui de Montbéqui avec toute juridiction (acte retenu par J. de Saint-Geniès, notaire de Montauban.)

Les guerres de religion renouvelèrent pour Montbéqui les vicissitudes de la guerre de Cent Ans. Cette petite localité fut plus que toute autre, mais en même temps que Bessens et Finhan, ses voisines, l'objectif des divers partis.

Au mois de janvier 1587 les protestants s'emparèrent de Montbéqui, Bessens et Dieupentale ; les consuls de Grenade envoyèrent à leurs secours des soldats, et les consuls de Grisolles demandèrent des renforts à Grenade en prévision d'une attaque des Réformés.

Le duc de Joyeuse en 1592, s'empara de Montbéqui.

L'*histoire du Languedoc* dit à ce sujet :

« Montmorency partit de Castres le 24 janvier 1588 pour aller conférer à Montauban avec le roi de Navarre qui, après avoir pris Montbéqui et Dieupentale comptant se trouver à Montauban au jour marqué » (L XLI-XXVIIIJ

« La prise de Dieupentale et de Montbéqui affecta beaucoup les Toulousains qui craignaient fort qu'Henri de Navarre ne se rendit maître de leur ville ».

C'était à la fin de juin au lendemain de sa victoire sur les royalistes, à la prière des Toulousains qui voulaient se débarrasser, en l'occupant, de la garnison de Montauban, il fit le dégât autour de cette ville et avec Montbéqui, il prit Montbartier, Saint-Maurice, Ls Barthes, Meauzac, et alla mettre le siège devant Villemur.

Le 26 juin 1628 le duc d'Epernon, faisant le dégât autour de Montauban, Saint-Michel, gouverneur de cette ville, fit une incursion dans les environs et à Toulouse, brûla Labastide, Nohic, Orgueil, Lapeyrière et le faubourg de Montbéqui, ce lieu dit Rayssac. L'église et le village furent détruits.

Un jugement des commissaires du roi du 25 septembre 1687 réunit au domaine du roi les terres de Finhan, Bessens et

Digitized by Google

Montbéqui, les mêmes que Odon de Lomagne avait aliénées à Antoine Pelegrini (voir ci-dessus) mais un arrêt du Conseil d'Etat du 11 janvier 1693 condamna le fermier du domaine à laisser Gaston-Jean-Baptiste de Levis, marquis de Mirepoix, baron de Terride, en possession libre des terres et seigneuries de Finhan, Bessens, Montbéqui, et Montfourcaud alors engagés avec toute la baronnie de Terride à J. Georges de Caulet, président à mortier du parlement de Toulouse.

Au mois de septembre 1727, la grande inondation de la Garonne qui fut désastruse pour toute la contrée, et dont les sommages furent évalués à 1 million 846.891 livres, causa d'énormes pertes dans la communauté de Montbéqui, et ruina nombre de maisons bâties en torchis.

Jusqu'à la révolution Montbéqui resta dans cette maison; et son histoire est celle de tous nos petits villages.

En terminant les notes qui accompagnent le texte de l'acte de 1382, nous devons dire que les *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* de notre regretté confrère et ami François Moulenq, nous ont été d'un grand secours.

Digitized by Google

CHARTE DE RECONSTRUCTION

OCTROYÉE PAR

Raymond-Jourdain de Terride, chevalier, vicomte de Gimoës, seigneur de Terride et de Montbéqui (1er mars 1382)

In nomine domini nostri Jhesu Christi, amen.

Noverint universi, noscantque presentes et discant posteriores hoc presens publicum instrumentum visuri, lecturi, ac etiam audituri, quod cum urgente necessitate propter evidentia pericula guerrarum presentium ducatus Aquitannie que fulminantur in partibus istis et in pluribus aliis partibus regni Francie, contra dominum nostrum regem et suorum subditorum, colleteralium et alliguatorum, per regem Anglie, ejus inimicum, et suorum alligatorum, et propter discurssum latrunculorum, depredatorum et pilhatorum, patriam presentem distruentium, de die in diem et frequenter gentes et subditos regios capiendo, apresonando et captivando, et de bonis eorumdem depredando, et opporteat de necessitate facere loca fortia et incepta fortifficari et reparare adeo ut fideles et subditi dicti domini nostri Francie regis et suorum parieriorum atque vassallorum in locis fortibus cum familiis, bonis et rebus eorumdem valeant se recludere casu necessitatis et perinde vivere ad prestandum et serviendum predicto domino nostro regi et aliis ejus vassallis jura regalia et feudalia prout de jure sunt astricti et de facto obligati prout quemlibet ipsorum tangit.

Adeo et in tantum et ita frequenter quod habitatores loci de Montebequino, qui locus est insolidum nobilis et potentis viri domini Ramundi Jordani de Tarita, militis, vicecomitis Gimoesii, dominique de Tarita et dicti loci de Montebequino, ut ibidem fuit dictum, qui locus est sparssus, carens omni fortalicia, excepto de quadam parvissima ecclesia ejusdem loci in qua, cum casus contingit, habitatores dicti loci se auffugere, retrahere et includere consueverunt, propter paucitatem dicte ecclesie habent se retrahere et cum bonis et familia suis ad

Digitized by Google

alia loca fortia, remota, transportare, propter quod habent et habere actenus consueverunt omnem laborantiam et culturam terrarum, possessionum et vinearum suarum deserere et devenerunt ad inopiam et paupertatem, et dubitatur plus quod dimitant ex toto dictum locum, quod si fieret, quod Deus avertat, locus predictus remaneret inhabitabilis, et oporteret habitatores ejusdem loci alibi querere vitam suam, et forssan aliquos pro majori parte mendicare, nisi divinum auxilium, et dominus predictus eis subveniat, quod fiat ibi quoddam congruum fortalicium atinentem dicte ecclesie pro comodo et utilitate domini nostri Francie regis et rei publice et domini vicecomitis predicti, cum ecclesia loci predicti sit adeo stricta, carens bastimentis, quod habitatores loci ejusdem cum familia, bonis et rebus eorumdem inibi minime recepi possunt, in quo dicti habitatores et singulares ejusdem loci habeant se cum familia et bonis atque animalibus suis retrahere et includere casu necessitatis pro conservatione ipsorum habitatorum ejusdem loci et bonorum suorum et in eo habitare volentium ad conservandum se, bona, res, uxores, et familiam totam et per inde deffensare, dictisque inimicis dicti domini nostro regis, latrunculis et pilhatoribus resistere et intus vivere in securitate, subsequenter continuare laborantias ex quibus acquirere possint vitam suam et reservare domino predicto jura sua et per inde jura debita et que debebuntur in futurum domino antedicto et ejus ordinio et successoribus suis universis reddere.

Tandem anno et die infra scriptis, dictus dominus vicecomes Gimoesii dominusque de Tarita et dicti loci de Montebequino, audito clamore populi et habitatorum ejusdem loci, et de predictis omnibus et singulis ad plenum informatus ut dixit, attendens et videns desolationem dicti populi et destructionem dicti loci, et quod plura alia loca circumvicina propter dictas guerras sunt fortifficata, quodque dicta ecclesia est inabilis ad colligendum dictos habitatores dicti loci cum familiis, bonis, rebus et animalibus eorumdem, facta que etiam aprisia et informatione sufficienti inquantum ad eum pertinet de comodo et incomodo habitatorum predictorum atque suo et totius rey publice per quam constat, ut ibidem fuit dictum, quod si dictum fortalicium parvissimum dicte ecclesie augmentatur et circa dictam ecclesiam fiant parietes, valla, ambanna et alia opera deffenssabilia intus locum cujus dicti habitatores cum familia, bonis et rebus

Digitized by Google

suis valeant se retrahere, erit magnum comodum domino nostro regi cujus dicti consules et singulares dicti loci sunt subcidiarii et sibi et dictis habitatoribus et aliis locis circumvicinis, quia dicti habitatores dicti loci continuabunt suas laborantias terrarum, pocessionum et vinearum suarum, ex quibus cum Dei adjutorio vitam acquirere poterunt, et etiam loca circumvicina tam regalia quam alia que etiam ex fructibus dicte laborantie dicti loci se depassi consueverunt in maxima parte, et pluribus aliis atentis comodum universale tangentibus, dictis consulibus de Montebequino, videlicet Bernardo Ysarni, filio Bernardi quondam, et Bertrando de Boycheria, consulibus, et Ramundo Coxe, Johan Vasconis, Germano Borrelli, Laurencio Boneti, Bernardo et Johanni Izarnis, filii Arnaldi Izarni quondam, Johanni Carbonerii, Petro de Arnarada, Arnaldo Fumaroti, Johanni Rigaldi, Johanni Darnarada, Geraldo Lormandi, Guillelmo Borelli, Guillelmo Guitardi, Petro de Furno, Guillelmo Rotundi, alias Bisquet, et Bernardo Isarni, alias Lenant, filio Arnaldi Isarni quondam, singularibus et habitatoribus ejusdem loci de Montebequino in quantum ad eum pertinet et pertinere potest et debet, licenciam concessit et eciam concedit per tenorem hujus presentis publici instrumenti dictum fortalicium parvulum augmentandi quod se teneat cum ecclesia predicta modo et forma proxime sapientibus : Primo, videlicet quod dicti consules et singulares faciant ibi parietes, vallata et ambanna (1) et alia fortalicia deffensabilia, et continebit dictum fortalicium ab unoquoque latere viginti quinque brachiatas de latitudine, ita quod intus erunt platee que continebunt dictas viginti quinque brachiatas in quibus dicti habitatores faciant domos et alia habitacula sua, taliter quod predictus locus valeat populum condecenter et ita dicti consules et singulares promiserunt domino predicto facere et hedefficare dictum fortalicium quam primum potuerunt et habere diligentiam in edifficando expensis suis propriis; sed quia dominus vicecomes predictus dominusque de Tarita et de Montebequino predicto sciebat et videbat dictos consules et singulares adeo pauperes quod de eorum bonis propriis; forte dictum fortalicium facere non possent, cupiens dictus dominus dictum fortalicium festinare et accelerare, quod subito fiat, dictisque consulibus et singularibus qui nunc sunt et erunt

(1) Ambans, porches, galeries couverres.

Digitized by Google

sequentibus temporibus infrascriptis videlicet per decem annos continuos et completos a receptione hujusdem presentis publici instrumenti in anthea computandos subvenire in operibus predictis, dedit, cessit, remisit et absolvit predictis consulibus et singularibus presentibus stipulantibus et recipientibus ibidem pro se ipsis et tota universitate dicti loci per dictos decem annos :

Omnes et singulas oblias quas dictus dominus vicecomes, dominusque dicti loci, habet in dicto loco de Montebequino et pertinentiis suis, que oblie fiunt sibi per habitatores dicti loci, qui nunc sunt et etiam erunt, toto durante tempore decem annorum dumtaxat, et non per forensses.

Item plus modo ante dicto, dedit, cessit, remisit et transtulit dictis consulibus et singularibus emolumenta baylivie ejusdem loci de Montebequino prout vendi et arendari consueverunt, per tempus predictum dictorum decem annorum.

Item plus modo simili dictus dominus vicecomes dominusque de Montebequino predicto, dedit, cessit, remisit et absolvit consulibus et singularibus antedictis novem sextaria bladi videlicet medietatem frumenti et aliam medietatem avene, per dictum tempus predictorum decem annorum, quodquidem bladum dicti consules et singulares eidem domino vicecomiti dominoque dicti loci et suis predecessoribus anno quolibet dare et solvere consueverunt in dicto loco de Montebequino pro alberga et de annuo censsu sive redditu.

Item plus modo predicto dictus dominus vicecomes dominusque dicti loci de Montebequino dedit, cessit, remisit et transtulit prenominatis consulibus et singularibus viginti solidos tolosanos per tempus predictum dictorum decem annorum, quos dicti consules et singulares sibi solvere consueverunt anno quoque in dicto loco pro dicta alberga.

Item etiam dedit, cessit, remisit, et quitavit dictus dominus vicecomes dominusque predicti loci de Montebequino consulibus et singularibus antedictis per dictum tempus dictorum decem annorum sex solidos tolosanorum quos anno quolibet dicti consules et singulares faciunt sibi et suis predecessoribus facere consueverunt in dicto loco de Montebequino in festo Omnium Sanctorum pro obliis sive recognitione pro quadam pecia terre cum parietibus in ea existentibus, in qua dudum domus communis et furnum commune dicti loci solebant esse situata in pertinentiis dicti loci inter honorem Guilhelmi

Digitized by Google

Menescalqui, ex una parte, et inter duas carrerias publicas ex aliis duabus partibus.

Item plus modo simili dictus dominus vicecomes dominusque loci predicti dedit, cessit, remisit, et transtulit consulibus et singularibus predictis gallinas seu redditus gallinarum per tempus supradictum predictorum decem annorum quos consules et singulares loci ejusdem in dicto loco sibi faciunt et facere consueverunt de redditu quoque anno, videlicet pro quolibet hospicio unam gallinam.

Item etiam modo simili dictus dominus vicecomes dedit, cessit, remisit et absolvit dictis consulibus et singularibus, per viginti annos a die receptionis hujus presenti publici instrumenti proxime computandos ova sibi solvere consueta quoque anno in dicto loco per consules et singulares loci predicti de redditu et usu antiquitus observato. Que quidem omnia et singula predicti consules et singulares qui nunc sunt et erunt temporibus predictis levabunt et recipient, levare et recipere, et contradicentes solvere, compellere, et compelli facere potuerunt pro convertendo in operibus fortalicii predicti; et de hiis omnibus et singulis et eorum quolibet conjunctim et divisim dictus dominus vicecomes Gimœsii dominusque de Tarrita et dicti loci de Monteberterio dictos consules et singulares presentes stipulantes et recipientes pro se et eorum heredibus ac successoribus universis nunc per tunc et tunc per nunc, per tempora predicta penitus absolvit, liberavit et quitavit, faciendo eisdem pactum expressum, firma, solempni ac valida stipulatione interveniente vallatum, de aliquid non petendo ab eis de predictis rebus datis et assignatis in operibus fortalicii predicti.

Preterea fuit actum, pactum et expresse conventum inter dictas partes, videlicet inter dictum dominum vicecomitem, dominumque dicti loci, promitentem pro se et suis heredibus ac successoribus universis, et etiam dictos consules et singulares, pro se et eorum heredibus ac successoribus universis, quod cuicumque habitatori dicti loci et alii extraneo volenti hedifficare intus dictum fortalicium dicti loci de Montebequino dabitur locus sive platea pro domibus construendis continens duas brachiatas de amplitudine, et de longitudine octo brachiatas, pariete murali seu fortalicii remanente soluto in pede suo; eritque etiam licitum per pactum expressum predictum dictis consulibus et singularibus hedifficare supra dictos parietes et supra corce-

Digitized by Google

rias dictarum parietum facere soleria, aut alia bastimenta sive hedifficia si velint ad usus eorundem, absque tamen prejudicio et impedimento gaytus et eundi et redeundi de supra et infra pro custodia dicti loci et deffensione ejusdem, et etiam erit eis licitum facere, construere et hedifficare capellas ante domum suam supra carreriam quantum continebit amplitudo domus predicte absque impedimento tamen transsitus personarum et animalium suarum.

Et solvent et solvere tenebuntur de obliis et pro obliis domino predicto et ejus successoribus habentes plateam continentem duas brachiatas de amplitudine et octo brachiatas de longitudine et etiam pro hedifficiis capellarum et parietum anno quoque in dicto loco de Montebequino in festo Omnium Sanctorum duos denarios tolosanos annui censsus seu obliarum, et de acapitibus et retroacapitibus tantunmodo quando evenerint et alia feudalia jura. Si vero aliqui majorem plateam tenebunt vel minorem quam sit amplitudo duarum brachiatarum et longitudo octo brachiatarum, fuit actum quod ille plus tenens et etiam minus tenens solvat videlicet plus tenens pro pluri et minus tenens pro minori, habito respectu ad dictos duos denarios tolosanos obliarum.

Item plus predictus dominus vicecomes et dominus dicti loci dedit et concessit predictis consulibus et singularibus licentiam et potestatem recipiendi de tegulis planis loci sui de Monte folcaudo pro faciendo et construendo portam et arcum pontis levadissii fortalicii dicti loci de Montebequino libere et impune uno semel duntaxat et donec et quousque dicta porta et dictus pons levadissius fuerint constructi, hedifficati, et deffensabiles positi.

Item predictus dominus vicecomes dominusque dicti loci, voluit et concessit dictis consulibus et eorum successoribus et in anthea per in perpetuum eis juridictionem attribuit cognossendi et judicandi de loquerio domorum, animalium et aliis laboribus familiarum et operibus opera sua locantium, de talis dandis quoquomodo in dicto loco et juridictione ejusdem sive pertinentiis et similibus, talasque judicandi et de eis excequtionem fieri, mandandi eorum arbitrio per servientem suum dicti loci de mejanis hospitiorum et eorum artifficia seu bastimenta et aliis impedimentis et dampnis dandis in hospitiis et meganis et aliis partibus eorumdem summarie et de plano prout eorum

Digitized by Google

discretioni videbitur faciendum absque aliquo clamore, de quibus possint cognossere et judicare, partibus vocatis coram ipsis, bajulo suo sive regente bajuliam dicti loci minime vocato set suo servienti duntaxat, et dicta megana et bastimenta facere reducere, et ponere ad statum prestinum et reparatum in primo statu propris sumptibus et expenssis illorum qui premissa facere tenebuntur, summarie et de plano absque aliquo clamore, bajulo suo minime vocato nec alio officiario dicti domini nisi dicto serviente dicti loci ut superius est dictum.

Item predictus dominus vicecomes dominus dicti loci, dedit et concessit perpetuo predictis consulibus et habitatoribus de Montebequino et ejus pertinentiis et eorum successoribus, franchesiam et libertatem non solvendi leudam neque pedagium eundo vel redeundo in tota terra sua scituata inter duo flumina Tarni et Garone et ultra Garonum, vel alias, ubicumque sit scituata, de aliquibus mercaturis vel bonis suis propriis quas transsibunt per se vel alium seu alios neque etiam pareabunt in tota terra sua predicta.

Item plus dictus dominus vicecomes, dominusque dicti loci, dedit consulibus dicti loci qui nunc sunt et erunt durante termino decem annorum post receptionem hujus presentis publici instrumenti proxime computandi, faciendi facere in dicto loco de Montebequino et ejus pertinentiis quod quilibet habitator ejusdem loci et pertinentiis ejusdem veniat ad opera dicti fortalicii et manobriam ad gachium et deffencionem ejusdem de die et de nocte, et contra inhobedientes penam quinque solidorum turonensium parvorum imponere et ab eisdem levare aplicandorum operibus fortalitii predicti, et ad predicta inhobedientes compelli, captione, venditione bonorum suorum et personarum arestatione si sit opus quas possint impune disarestare et relaxare si et quando eis videbitur faciendum, bajulo suo minime vocato sed dicto servienti dicti loci.

Et plus voluit et eis concessit quod perpetuo sit eis licitum mandare et ordinare gaitum nocturnum et diuturnum dicti loci et etiam porte dicti fortalicii, et inhobedientes compellere ac compelli facere per servientem dicti loci ad veniendum ad dictum gaitum et custodiendum dictam portam et etiam ad opera dicti fortalicii cum fuerit necessarium et opportunum, tam in parietibus, clausure, ambanis, porta, barbacana, ponte levadissio, fossatis, quam in aliis causis ad dictum fortalicium

Digitized by Google

necessariis; quoquomodo per captionem bonorum suorum, venditionem, distractionem, et multarum sive penarum, de quibus eis videbitur faciendum, impositionem et earum exactionem, personarumque suorum arrestationem, quas relaxare valeant, si et cum eis videbitur faciendum et successoribus suis, et quod ad predicta procedere valeant impune, judice, bajulo, procuratore et aliis officiaris suis minime vocatis nec requisitis, excepto servienti dicti loci duntaxat.

Item fuit ibidem actum et in pactum forma solempni ac valida stipulatione interveniente vallatum inter dictum dominum vicecomitem Gimoesii, dominumque de Tarita et dicti loci de Montebequino, et dictos consules et singulares ejusdem loci de Montebequino, quod dicti consules et singulares fecerint et compleverunt vel saltim in deffencione seu statu deffendendi posuerint fortalitium predictum dicti loci de Montebequino de festo proximo Nativitatis Sancti Johannis Baptiste ad duos annos continuos et completos, alioquin tenebuntur dicto domino vicecomiti dominoque dicti loci et suis successoribus omnia et singula superius eis data et remissa per eundem reddere et restituere ad satisfactionem omnium dampnorum et expensarum, nisi tamen dicti consules et singulares justas causas et rationabiles et juxta impedimenta pretendere possent ex quibus predictum fortalicium infra dictum terminum minime complere potuissent.

Hec autem omnia et singula supra dicta fuerunt facta et concessa inter duas partes videlicet inter dictum nobilem dominum Ramundum Jordani de Tarita, militem, et vicecomitem Gimoesii, dominumque de Tarita et dicti loci de Montebequino, promittentem ea tenere et servare pro se et suis heredibus et successoribus universis bona fide, ex una parte, quantum ad eum pertinet, et inter dictos consules et singulares promittentes tenere, complere, facere et servare predicta omnia et singula pro se et eorum successoribus universis quantum ad eos pertinet, ex alia parte. Hoc plus addito et acumulato quod voluit dictus dominus vicecomes et dominus dicti loci et concessit dictis consulibus et singularibus et eorum successoribus quantum ad eum pertinet et pertinere potest duntaxat quod eis sit licitum faciendi dirui et solocendi alogiamenta sive alia hedifficia que sunt in dicto loco et pertinentiis suis extra dictum fortalicium eorum arbitrio nossiva dicto fortalicio, et contradicentes et

Digitized by Google

rebelles compelli ac facere compelli ad diruendum si sit opus, expensis propriis rebellium predictorum, recipiendique precedente legitima satisfactione et excitatione de fustibus et tegulis et aliis sementis dictarum domorum existentium extra fortalicia predicta pro convertendo et ponendo in fortalicio antedicto.

De quibus omnibus et singulis predictis dicte partes quibus supra nominibus volunt fieri et retineri publica instrumenta unius et ejusdem tenoris per me notarium infra scriptum pro qualibet parte unum.

Et ad majorem omnium et singulorum premissorum roboris firmitatem habendam dictus dominus Ramundus Jordani de Tarita, miles, vicecomes Gimoesii, dominusque de Tarita et dicti loci de Montebequino, juravit super sancta quatuor Dei euangelia, manu sua dextra corporaliter tacta, gratis quod omnia et singula predicta tenebit et observabit et per suos heredes et successores teneri et observari et compleri faciet nec contra predicta veniet insolidum vel in parte, nec dictos consules et singulares dicti loci et eorum successores impediet, perturbabit, impedire vel perturbare faciet in eisdem vel perturbabit directe vel indirecte aliquo modo ratione sue minoris etatis vel aliter. Acta fuerunt hec apud locum predictum de Montebequino, die prima mensis martis, regnante domino Karolo, Dei gratia, Francorum rege, et domino Bertrando, episcopo Montis Albani existente, anno ab incarnatione Domini domini millesimo trecentesimo octuagesimo secundo. Hujus rei sunt testes : nobilis dominus Johannes de Gardia, miles, condominus de Vigarone, ut asseruit ; Bernardus de Spaonio ; Johannes Maurandi, domicelli de Pompinhano ; Bernardus Gaythieti de Ponis, scutiffer, conmorans cum dicto domino vicecomite, et Petrus de Yspania, conmorans cum dicto domino Johanne de Gardia.

Et Fortanerius de Podio, publicus dominorum de Capitulo Tholose notarius, et de Montegio habitator, qui requisitus de premissis cartam istam duplicatam recepit.

Grossatum est pro parte dictorum consulum et singularium.

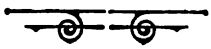

Digitized by Google

LES

DEUILS ET USAGES FUNÈBRES

Aux environs de Gaillac [1]

PAR

M. le Baron DE RIVIÈRES

Membre de la Société.

La lecture de l'intéressant travail (2) de notre ami le chanoine Calhiat nous a suggéré la pensée de résumer nos souvenirs sur les coutumes adoptées dans le département du Tarn, et notamment aux environs de Gaillac, lors des deuils et des funérailles (3). Ces vieilles traditions tendent à disparaître. Il nous a semblé bon d'en conserver l'ensemble en les fixant sur le papier. Ces usages sont pieux, touchants et imprégnés de respect pour la majesté de la mort et le culte des parents, que *la grande faucheuse* a couchés dans la tombe.

(1) Le baron de Rivières, l'érudit confrère que nous avons eu le malheur de perdre naguère, nous avait envoyé, durant la maladie qui l'a emporté, l'étude que nous publions ici, sur les Coutumes funèbres. Nous l'insérons dans notre *Bulletin*, comme un hommage à sa chère mémoire.

(2) Ce travail avait pour but de faire connaître les principaux usages funèbres de Montricoux et des environs qui touchent au département du Tarn.

(3) C'est surtout dans la classe du peuple qu'existaient ces usages.

Digitized by Google

I

Aussitôt que le mort a rendu le dernier soupir, les parents ne s'occupent plus de rien chez eux. Tout entiers livrés à leur douleur, ils se regardent comme des étrangers et cessent toute occupation. Les travaux des champs sont interrompus, les ouvriers, s'il y en a, sont congédiés, les troupeaux et les animaux de labour rentrent à l'étable (1). Puis on va en toute hâte appeler les plus proches voisins. Ceux-ci se chargent d'avertir les parents du mort et de faire tout ce que réclame une sépulture. Les hommes partent deux par deux, un bâton à la main. On les appelle *lous amprayres*, et l'acte de porter ce secours funèbre se nomme *ampra*. Ils vont avertir le curé et les prêtres du voisinage pour l'assistance à la sépulture, et font la déclaration du décès à la mairie. Puis ils font les emplettes de provisions pour le repas funèbre, achètent les cierges, commandent le cercueil. Les femmes préparent les repas.

Il y a quelques années encore les morts étaient ensevelis par un homme ou une femme qu'on appelait *lou plegayre*, et qui fesait, moyennant finance, cette suprême toilette. On lui donnait une somme de 3 à 10 francs, suivant l'aisance de la famille, et il avait droit aussi au linge que portait sur lui le défunt. Aujourd'hui ce triste métier a disparu, et les voisins s'acquittent de ce dernier devoir. Ils veillent aussi le mort pendant la nuit qui précède la sépulture. Autrefois au lieu de cierges, chez les gens pauvres, on allumait un *calel* dans la chambre mortuaire.

Ce sont aussi les voisins qui mettent le corps dans la bière et le portent à l'église et au cimetière. Le cercueil est porté sur des échevaux de fil de chanvre, où l'on passe deux

(1) Ailleurs on voile et on arrête les pendules.

Digitized by Google

grosses barres de bois ; les porteurs sont des jeunes gens vigoureux ou des hommes dans la force de l'âge ; ils aident le fossoyeur à descendre la bière dans la tombe et à combler la fosse. Ces services se rendent bénévolement, avec charité et complaisance, et ce serait une grave injure que d'offrir une rétribution quelconque pour payer ces tristes devoirs de bon voisinage. Les voisins chargés de ces diverses occupations partagent le repas funèbre avec la famille du défunt.

Le repas est copieux et soigné, et toujours apprêté avec de la viande les jours gras (1). Les gens les plus pauvres tiennent à honneur de bien traiter leurs invités ; on y sert toujours du potage de bœuf ou de volaille, et quand le vin manque dans la maison on s'en procure pour ce jour-là. A la fin du repas la prière des *grâces* est remplacée par le *De profundis*. Chacun se met à genoux devant sa chaise, et le plus âgé de la famille récite le psaume, auquel tous les assistants répondent. Quand il y a un prêtre parmi les convives c'est lui, naturellement, qui récite cette prière, suivie de l'oraison : *Fidelium Deus*, etc.

Cette prière ainsi récitée est particulièrement saisissante.

II

Dans la paroisse de Rivières on habille les morts d'une façon très convenable. Naguère encore on mettait entre les mains du défunt un cierge ; c'était sans nul doute un symbole d'immortalité. Cet usage a disparu, seulement on met aux mains des femmes ou des jeunes filles un chapelet ou un petit livre de prières. Ces objets demeurent dans le cercueil.

Le nombre des messes est proportionné à l'aisance du mort. On en dit au moins deux et quelquefois jusqu'à dix

(1) Dans d'autres contrées les repas funèbres sont apprêtés au maigre, avec des haricots et de la morue. Le fromage complète le menu.

Digitized by Google

ou douze. Il y a toujours au moins une messe chantée. Les parents vont à l'offrande, un petit cierge à la main, et mettent dans le bassin une aumône facultative. A Albi et à Gaillac les plus proches donnent au moins une pièce d'argent, parfois même une pièce d'or. Ailleurs, on distribue à l'assistance le contenu d'un bassin plein de sous. Chacun en prend un et le remet à l'offrande. La famille du défunt fait les frais de cette distribution.

Naguère les cercueils des paysans étaient plats par dessus, et l'on clouait le couvercle avec de gros clous. Le bruit du marteau sur la bière avait quelque chose de sinistre. Aujourd'hui les cercueils sont faits comme dans la ville avec un couvercle bombé, et on les ferme avec des vis ou des crochets. De même pour les croix des tombes. Elles ne se composaient que de deux morceaux de bois à peine équarri; le charron ou le charpentier qui fournissait le cercueil fesait aussi la croix. Maintenant les croix ont leurs bouts découpés et portent le nom du mort, la date du décès et cette légende menteuse : *Regrets éternels*. Elles sont peintes en noir pour les hommes, en blanc pour les jeunes filles.

Les couronnes de fleurs naturelles sont très usitées aux enterrements des jeunes gens ou des jeunes filles, indépendamment des couronnes d'immortelles ou de perles noires. Au cimetière on jette souvent les couronnes de fleurs dans la fosse avec le cercueil. Une fois le corps dans la tombe, les assistants, quand l'église est voisine du cimetière, rentrent dans le temple pour y prier quelques instants.

III

Le deuil se porte, pour les femmes, avec une robe de laine noire. Les veuves mettent autour de leur coiffe un ruban de soie noire et endossent un *parlement*, sorte de

Digitized by Google

capuchon en étoffe noire, avec une pèlerine retombant sur les épaules et attachée à la taille par des cordons de même étoffe. Autrefois, le *parlement* se nommait *minute*, et était fait d'une étoffe en cotonnade mauve à petites fleurs. Les jeunes femmes et les jeunes filles remplacent maintenant le *parlement* par un voile de tulle noir ou de crêpe. Les hommes s'habillent de noir. Autrefois ils continuaient à porter leur veste de laine *burèle* ou de toile ; un gilet noir, une cravate noire et un crêpe au chapeau constituaient leur deuil.

Pendant la période du deuil les jeunes gens s'abstiennent d'aller danser aux fêtes votives, et l'on ne fait pas d'invitation aux parents et aux amis pour les jours de fêtes patronales.

De même que dans le Quercy on met un morceau d'étoffe noire aux ruches d'abeilles, à la mort du chef de famille. On en place aussi quelquefois aux couvées de volailles. Il y a quelques années une métayère attribuait la non réussite d'une couvée de dindons à ce qu'elle avait négligé, ayant perdu sa belle-mère, de mettre un morceau d'étoffe noire au cou de la couveuse.

IV

L'usage du service de neuvaine n'existe pas aux environs de Gaillac (1). Mais au premier anniversaire de la mort on fait un service funèbre, qui porte le nom de bout de l'an, *cap de l'an* (2). Les parents seuls y sont conviés. On dit

(1) Il existe dans la ville de Gaillac.

(2) Le *bout de l'an* est également très en honneur dans le Quercy, la Gascogne, etc. Cet usage est conforme à la liturgie catholique. Le Missel contient une messe spéciale pour l'anniversaire.

Digitized by Google

plusieurs messes hautes, et puis a lieu le repas funèbre (1). Dans quelques paroisses il y a pour les cortèges funèbres un itinéraire (ordinairement un ancien chemin), que l'on nomme *chemin des morts*. Ne point le suivre porterait malheur aux survivants, et malgré la boue ou les fondrières, les porteurs s'y tiennent et charrient bravement le mort sur leurs épaules, tandis que le prêtre ou les parents suivent parfois un sentier moins boueux au bord du champ.

La douleur des paysans est bruyante et expansive. Hommes et femmes pleurent sans contrainte, surtout à la fin de la messe d'enterrement ; au cimetière, non seulement les parents mais les voisins invités pleurent aussi, et les exclamations, parfois même les hurlements de regrets accompagnent les sanglots. Dans le dialecte roman de l'Albigeois, le mot *paure*, pauvre, s'applique à toute personne défunte, et équivaut au mot français : *feu*.

V

Il y a environ 30 ans les caveaux de famille étaient chose inconnue dans les cimetières de campagne. Maintenant on en voit presque partout.

A Gaillac, il n'est pas d'usage, dans la classe élevée, que les femmes aillent aux enterrements. Elles y assistent à Albi, ainsi qu'à Rabastens. A Albi, le vicaire de semaine accompagne seul le mort au cimetière, tandis qu'à Gaillac tous les prêtres y vont, et à la sortie du cimetière le célé-

(3) Un usage très pieux consiste dans une messe de mort chantée, que l'on célèbre le lendemain d'un mariage pour les parents défunts des mariés. Tous les invités à la noce y assistent ; les chantres de la paroisse prêtent leur concours, et après la messe on va au cimetière prier sur la tombe des vieux parents.

Digitized by Google

brant se place à la porte du champ de repos, et fait baiser la croix de l'étole aux assistants.

Tels sont les vieux usages funèbres d'une partie de l'Albigeois. Ils tendent à se perdre, à s'effacer. Et cependant ils avaient pour eux le prestige de l'antiquité, le respect et le culte des ancêtres; ils étaient imprégnés de la pensée chrétienne et de la crainte du souverain Juge. A ce titre nous avons cru utile d'en conserver le souvenir dans une Société vouée à l'étude du passé.

Digitized by Google

CONSULTATION MÉDICALE

DU

DOCTEUR TRONCHIN

PAR

MM. DE SCORAILLE et DOCTEUR MONRIBOT

Membres de la Société archéologique

MESSIEURS,

Je suis chargé de vous rendre compte d'un document médical du XVIIIe siècle découvert par Monsieur François de Scorailles dans les archives de la famille de Lomagne au château de Bruka (Gers).

Il s'agit d'une ordonnance de Tronchin, le médecin à la mode d'alors, et, avant de vous donner connaissance de l'ordonnance, je vous demande la permission de vous dire quelques mots de son auteur.

Théodore Tronchin est né à Genève en 1709 et mort à Paris en 1781. L'ordonnance dont il s'agit est datée de 1758 : il avait donc 49 ans quand il l'a rédigée ; il était par conséquent dans toute la maturité de son talent.

Tronchin étudia la médecine à Leyde et devint le disciple préféré de Boerhaave. Il s'installa à Amsterdam et y réunit une brillante clientèle ; il devint par son mariage le petit neveu du grand pensionnaire Jean de Witt.

Digitized by Google

Il quitta la Hollande à la chute de celui-ci et revint dans sa ville natale, à Genève.

Sa renommée était universelle. Aussi, le duc d'Orléans le nomma-t-il, en 1766, son premier médecin, et dès ce moment toutes les sommités le consultèrent.

Son caractère est tellement bien décrit dans un article justement paru le 28 novembre 1908 dans le *Journal des Praticiens,* que je ne résiste pas au plaisir de vous donner lecture de cet article:

« Les médecins, au XVIIIe siècle, adjoignaient à l'art de guérir une profession bien délicate: ils s'érigeaient en directeurs de conscience auprès des clientes troublées. Celles-ci raffolèrent de leurs médecins à tel point qu'elles demandèrent comme une faveur insigne d'étudier, inspirées de leurs conseils, qui la médecine, qui la chirurgie, qui l'anatomie. La jeune comtesse de Cognait emportait en voyage, dans le coffre de sa voiture, un cadavre à disséquer. Le duc d'Epernon s'était pris de passion pour la chirurgie. Un cocher, un jour, se cassa la tête; il le trépana. Une autre fois il fit offrir cent écus à un jeune marié à seule fin que celui-ci se laissât saigner par le duc, la nuit de ses noces. Avec Mme de Genlis, les prix étaient plus doux; aussi ne s'adressait-elle pas aux jeunes mariés. C'étaient les malades qui accouraient chez elle; le prix de la saignée était de trente sous; mais ce n'était pas le malade, c'était l'opérateur qui payait. Mme de Genlis multipliait ses dons de trente sous; la clientèle accourait, tendait le bras et empochait l'argent (1).

« Avant Jean-Jacques, Tronchin recommandait aux mères l'allaitement de leurs enfants. Les belles mondaines se faisaient apporter leur dernier-né au théâtre et les lorgnettes de se braquer sur les poitrines offertes aux lèvres des nourrissons. Mis à la mode par Voltaire, Tronchin réussit d'autant mieux qu'il était très bel homme. « Une si belle chevelure doit faire perdre bien du temps », avait dit de lui Boerhaave,

(1) *La Société française du XVIe au XXe siècle,* par Victor du Bled. XIe série, XVIIIe siècle, Perrin et Cie, édit. 1908, p. 68.

Digitized by Google

quand il le vit pour la première fois parmi les assistants de son cours. Plus tard, maître et élève devinrent les meilleurs amis du monde. La régularité des traits ne nuit pas forcément à l'intelligence, et Tronchin avait la répartie vive, la parole pittoresque, le don de sympathie qui, au bout d'une demi-heure de conversation avec une femme, faisait croire à la cliente sous le charme, qu'une intimité très sûre et très douce était nouée depuis des années entre elle et son médecin. Notre médecin adopta l'un des premiers l'inoculation de la petite vérole; seulement, la méthode ne se répandit pas sans obstacles. En 1763, le Parlement de Paris suspendait l'inoculation jusqu'après avis des Facultés de théologie et de médecine. Cette dernière s'était partagée par moitié; le roi autorisa la pratique de la nouvelle méthode à l'Ecole militaire.

« N'appartenant pas à la Faculté, Tronchin, qui avait tout d'abord opéré à Genève, ameutait contre lui ses confrères parisiens. Leurs attaques ne l'émouvaient guère; au contraire il en profitait pour décocher à leur endroit des ripostes acérées: « Mieux vaudrait, écrit-il à un ami, qu'il n'y eût pas de médecins. La preuve en est dans tout ce que la bonne nature a fait pour conserver la vie des hommes malgré l'étourderie et les erreurs des médecins. » Un autre jour: « La marche tranquille de la nature, déclare-t-il, vaut mieux que la course des médecins. C'est souvent le comble de la sagesse de ne rien faire. »

« C'était un excellent hygiéniste que Tronchin. Au hasard des malades, il avait diverses cordes à son arc. Tour à tour, il recommandait la diète lactée, la diète blanche, la diète sèche, l'eau et le travail du matin... Sur Voltaire qui le consultait sans cesse, il émet un jugement sévère: « Il est bien mortifiant, écrit-il, à son ami Jaucourt, en 1739, pour l'esprit humain de penser que, malgré qu'on en ait, Voltaire est un fripon, un étourdi, un homme sans jugement et sans conduite. » Rousseau n'est pas mieux ménagé : « Cet écrivain pourra se vanter, affirme Tronchin, d'avoir fait bien du mal et d'avoir poignardé l'humanité en l'embrassant... Il a mis sa mèche sur nos barils de poudre... Cet homme est un charlatan de vertu. »

Digitized by Google

Ce double jugement de Tronchin, accepté de l'élite, sort quelque peu des formules accréditées par la légende. Nous regrettons que le médecin de Genève ne soit plus de nos contemporains; il reproduirait, appuyé de son autorité, les raisons convaincantes qui avaient motivé de sa part ces appréciations peu flatteuses. A l'occasion d'une des innombrables inaugurations de statues élevées à Voltaire et à Rousseau, il serait d'une jolie ironie d'entendre leur éloge prononcé par un homme qui les connaissait aussi bien, puisqu'il avait été médecin de l'un d'eux. Ce jour, la cérémonie inaugurale perdrait de sa fadeur coutumière. « Voltaire, que j'ai soigné, était un fripon doublé d'un homme sans jugement et sans conduite. » Tel débuterait ce morceau d'éloquence. Non, voyez-vous d'ici le froid qu'un pareil prélude jetterait dans le monde officiel! »

Dans l'ordonnance qui nous occupe, on remarque surtout la clarté de l'exposition. Elle est écrite, dit Monsieur de Scorailles d'une écriture ferme, posée, serrée, d'une de ces écritures qui sont l'expression d'une pensée précise et maîtresse d'elle-même.

Tronchin commence par établir clairement son diagnostic, et, ensuite, très méthodiquement, il expose, en indiquant leur raison d'être, les diverses prescriptions qu'il ordonne à son client. Il ne dédaigne pas, lui, un prince de la science, de s'attacher aux plus petits détails, tels que ceux relatifs à la chaussure qui doit être chaude et au col qui doit être libre.

Nous reconnaissons, dans cette consultation le grand hygiéniste que fut Tronchin, car il s'attache surtout à donner des conseils d'hygiène à son client, à lui imposer un régime alimentaire, et, la prescription médicamenteuse semble n'être donnée qu'accessoirement.

Nous remarquons aussi son souci de donner la raison anatomique et physiologique de son traitement, et il est intéressant de voir l'exposé de la théorie de l'action du froid et du chaud sur la vaso-constriction et la vaso-dilatation.

Au point de vue médical, il n'y a qu'une chose que nous aurions à discuter: c'est au sujet de la 2e partie de sa 3e prescrip-

Digitized by Google

tion, quand il condamne l'usage des délayants en général dans les hémorrhagies. Il ne savait pas que le golbule rouge du sang se reproduit avec une telle rapidité dans un milieu isotonique au sérum sanguin que nous n'hésitons pas en pareil cas à faire à nos malades de grandes injections sous-cutanées de sérum chirurgical qui se compose d'eau distillée et de sel. D'autre part, nous suivons ses conseils quand nous ajoutons à ce sérum de la gélatine.

Voici, d'ailleurs, le texte de cette consultation que nous pourrions signer aujourd'hui sans grandes modifications.

Le cas dont il s'agit, très bien décrit et fort bien traité, n'est pas aussi dangereux qu'effrayant. Si son siège est dans la trachée artère, ce qui paraît même assez douteux, il doit être dans sa partie supérieure, peut-être est-il dans le larynx, le sang qui s'échappe par le nez ne permet pas de croire qu'il vienne de plus bas. Quoi qu'il en soit, il est à l'abri des suites funestes de l'hémoptysie; la cause paraît être la rupture de quelque petit vaisseau variqueux et c'est ce qui doit rendre la guérison difficile, bien que le mal en lui-même ne soit pas dangereux. Ce qu'il y a à faire dans le cas dont il s'agit se réduit :

1° A prévenir par tous les moyens la turgescence du sang dans les parties supérieures. Pour cet effet il faut que les parties inférieures du corps soyent constamment tenues plus chaudement que les supérieures. On pourra y réussir au moyen des lave-pieds tièdes, des frictions sèches des pieds, des jambes et des cuisses. Il faut pendant plusieurs semaines répéter les lave-pieds au moins tous les deux jours et les frictions matin et soir. La chaussure doit être telle que les jambes et les pieds soyent toujours plus chauds que la tête. Celle-ci et tous les alentours du col doivent être tenus aussi fraîchement qu'il se peut ; on doit avoir cette attention la nuit ainsi que le jour, mais ce qui paraît être dans tous les moments de la dernière importance c'est que

Digitized by Google

le col de la cravate ne soit jamais serré. Sans cette précaution, tout ce qu'on ferait serait inutile ;

2° Tous les irritants, le tabac surtout est absolument défendu;

3° Les boissons tièdes ou chaudes le sont aussi. Elles ont deux mauvais effets : le premier d'augmenter la dilatation des vaisseaux en relachant leurs membranes ; le deuxième de donner plus de fluidité au sang et de le rendre par conséquent plus susceptible de s'échapper. Et dans le cas dont il s'agit on doit tacher de fortifier les vaisseaux et de donner plus de consistance à toute la masse du sang ;

4° Il s'ensuit de là que les délayants en général seraient très contraires et que la nourriture doit être plus solide que liquide ; mais alors elle doit être telle qu'en diminuant la partie lymphatique du sang, elle rende la rouge plus plastique et plus onctueuse. Les farineux et les aliments adoucissants, lubricants et mucilagineux, sans être colants, réussissent très bien dans le cas dont il s'agit. Les fondants et les savoneux iraient à fin contraire. Les fruits par conséquent, crus ou cuits, et les légumes succulents doivent être défendus ;

5° Tout acre quelconque l'est aussi ;

6° Si au régime qu'on doit former sur ce qui a été dit, on ajoute l'usage constant des remèdes légèrement astringents, qui, en fortifiant insensiblement les solides, donnent plus d'épaisseur et de consistance, on peut espérer guérir. Pour cet effet, mon avis serait que, pendant trois mois entiers, on prit à 7 heures et à 11 heures du matin, à 5 heures et à 8 heures du soir, chaque fois 3 pilules A et une tasse de la boisson B par dessus.

Tout mouvement violent de l'âme ou du corps est dangereux. Le changement d'air n'y fera rien.

Voici maintenant l'ordonnance que nous présentons à la

Digitized by Google

sagacité des lecteurs. Il est du reste, nous semble-t-il, facile d'en rétablir le sens intégral.

A. R : Terr. Catechm.
Lapid. hœmatit. p p. à à drachm. j. B.
Mastich. drachm. iij.
Conserv. rosar. rubrar. unc B.
M : f : s : a : cum sirup symphyt.
major. Pilul. gran : iv :
D : in pulv :
mastich :

B. R. Rad. Symphyt. maj. unc j. B.
cum aq. f. decoct. cui infund :
flo. balaupt. nº ij
terr. catech. ser. ij
flor. rosar. rubrar. pug. j.
huic gr. Liquoris j. B. add.
Sirup. menth, unc. j. B.

Je crois avoir reconstitué ces deux formules: nos anciens formulaient en latin et par abréviatons. Les poids et les volumes étaient indiqués par des lettres: ainsi i ou j veut dire 1. B 1/2. Voici cette traduction.

A Cachou pilé } parties égales
Pierre hématite (1) } de chaque 1 drachme 1/2.
Mastic, 3 drachmes.
Conserves de roses rouges, 1/2 once.
Mêler, faites selon l'art avec du sirop de grande Consoude, des pilules de 4 grains.
Divisez dans poudre de mastic.

(1) La pierre hématite très employée en ce temps-là, est un sesqui oxyde de fer. En outre de la propriété d'arrêter du sang, elle avait, au XVIIe siècle, la réputation de faciliter l'accouchement.

Digitized by Google

B Racines de grande consoude, 1 once 1/2.
Faites une décoction dans l'eau dans laquelle vous ferez infuser :
Fleurs de grenadiers, n° 2.
Cachou pulvérisé, 2.
Fleurs de roses rouges, 1 poignée.
Faites évaporer la moitié de la liqueur et ajoutez 1 once 1/2 de sirop de menthe.

En terminant, je remercie Monsieur le Président et Monsieur François de Scorailles, de nous avoir donné l'occasion de constater que les praticiens du XVIIIe siècle étaient loin d'être des empiriques, qu'ils se préoccupaient de faire découler leur thérapeutique des données de l'anatomie et de la physiologie, qu'en un mot, ils envisageaient surtout le côté scientifique de leur profession, ce qui est le seul moyen d'arriver à soulager les maux qui accablent notre pauvre humanité.

Digitized by Google

NOTES

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

M. l'abbé Oulès, curé de Saint-Maurice, membre titulaire de la Société, qui a dépouillé plusieurs registres de notaires du XIVe siècle nous communique les notes suivantes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai eu la bonne fortune de trouver un ancien registre d'actes de Notaire de Molières dans une vieille masure de campagne, et j'ai mis aussitôt en pratique ces paroles évangéliques *colligite fragmenta ne pereant.* Il était temps : sauvé d'une destruction prochaine, sa conservation est dès maintenant assurée pour longtemps.

Ce registre offre un réel intérêt pour l'époque lointaine de sa composition en même temps qu'il nous donne les noms de personnages historiques, oubliés ou inconnus, et met sous nos yeux des détails curieux de mœurs et de coutumes disparu s.

Jean de Lapoujade, tabellion de Molières, inscrit au jour le jour, — de 1385, 17 juin, jusqu'au 17 octobre 1396 — mais avec des lacunes opérées par la reliure, les intérêts divers qui lui sont confiés. La fameuse guerre de Cent Ans bat alors son plein et il y est fait souvent allusion.

Dans le même ordre, je note tout ce qui peut offrir un intérêt local et particulier.

Digitized by Google

1385. — Le 17 juin, Philippe de Godolar, procureur des moines de l'Eglise cathédrale de Montauuban, de l'ordre de Saint-Benoît, afferme jusqu'à la Toussaint tous et chacun des fruits de la dîme, des blés et légumes appartenant aux dits moines dans le prieuré de Saint-Maurice, à Arnaud de Soliis, notaire royal, à Guillaume Fabri et Jean Fabri, tous de Lafrançaise, moyennant 46 setiers de blé mesure de Montauban, une livre poivre (piperis) une livre ginsembre (gingeberis), et chausses de bon drap (*auos caligas boni panni*).

1391. — Le 4 juin, Benarde de Payrolac, Arnaud Sabathier et Jacques de Cruzel, consuls de Molières, patrons de la chapellenie fondée par Arnaud Rulh de Molières, et Arnalde del Crozet, son épouse, dans l'église de Molières la confèrent à Me Gerbert de A Ilia (de l'Isle) prêtre.

Le 4 juillet, R. Père *Bertrand Laurens*, abbé de la Garde-Dieu, fait une donation à Pierre de Cruzel, moyennant 12 deniers d'or de cens annuel. (Cet abbé ne figure point dans la liste donnée par M. Moulenq dans ses Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne.)

Le 28 octobre, accord entre Galhard de Saint-André, donzel et Me Bernard de Captenac, prieur du prieuré de Saint-Victor (église, près Molières, aujourd'hui détruite).

1392. — Le 16 avril, Raymond Bargas de Gibiniargues, reconnait avoir reçu à gazailhe de Jean de Mondenard, de Cazes: 2 anesses, 1 truie, 6 porcs, moyennant 1 florin et 12 sous tournois.

Le 21 avril, Bertrand de l'Isle, donzel, fils de Guillaume de Gibiniargues donne à gazailhe à Raymond Pécharman, de Puycornet: 1 jument et 1 pouliche, 1 truie, 1 porc, moyennant 5 florins et demi d'or.

Le 4 mai, Raymond de Caussade, seigneur de Puycornet, hypothèque ses biens pour le jugement de cetaines marchandi-
hypothèque ses biens pour le jugement de certaines marchandi-
ses.

Le 22 mai, accord entre Arnaud Raymond de Dayrac, frère et héritier de Fauré de Dayrac, donzel. — Il y est question

Digitized by Google

des religieuses du Pouget (qui tenaient des fiefs à Vazerac, produit de fondations pieuses et charitables).

Le lundi après la Saint-André, Jean Guarnier, lieutenant de la baronnie de Caussade, Fournier de Marsa, comte (d'Armagnac), reçoivent d'Arnaud Du Puy, de Guillaume de Mondelhs et de Bertrand de Rance, consuls de Molières, la promesse de garder leur ville pour le comte, et de la fortifier à cet effet. Témoins : Jean de Peyralade et Raymond de Carit, donzels.

1393. — 20 juillet, testament de Raymond Senhorel, de Molières. Il veut 4 prêtres, disant messe le jour de sa sépulture, le lendemain et le jour de la neuvaine, à chacun, 12 deniers caorcins; il laisse au luminaire de Castelnau 12 deniers; au luminaire et à la chandelle de Notre-Dame de Molières, à chacun 6 deniers; à la charité de la Pentecôte, une quarterée de froment payable en 8 ans (1).

8 septembre, mercredi. Testament de *Guilhalme Déjean,* épouse de *Hugues de la Sicardia,* laisse à chacun des prêtres qui diront messe le jour des sépulture, lendemain et neuvaine: 10 deniers caorcins (2); au luminaire et à la chandelle de Notre-Dame de Molières, à chacun 12 deniers caorcins; aux luminaires des sept églises les plus voisines de Molières, à

(1) *Bertrand du Pouget,* neveu du pape *Jean XXII,* nommé cardinal en 1310, fonda, en 1321, au château du Pouget, près de Castelnau, berceau de sa famille, un couvent de Clarisses. Tout près, au lieu de Sainte-Quitterie, il fonda aussi un établissement charitable, où les sœurs du Pouget avaient un dispensaire pour les vieillards, les orphelins et *une école pour les jeunes filles indigentes, que le couvent maintint jusqu'à la Révolution...* L'instruction gratuite était donc en vigueur avant 1789.

(2) Le *lumiuaire* proprement dit était la lampe du sanctuaire; le luminaire de la chandelle était celui du plat, surmonté d'une lumière que les marguilliers font circuler encore dans certaines localités pendant la quête pour les âmes du Purgatoire, en disant: *Per las paouros amos, si bous plet...*

(3) Nos pères paraissent très avisés en cela. Ces détails des frais funèbres sont très pratiques et de nature à éviter des discussions pénibles avec des héritiers liardeurs.

Digitized by Google

chacune 6 deniers caorcins; il veut trente messes dans l'année. Témoin: Etienne Delpérié, recteur de Molières.

Vendredi après la Nativité de la Vierge. Testament de Cécile Del Périé, épouse de Jean Bessonis, de Castelnau, dans la maison d'*Etienne Delpérié,* recteur de Molières; elle laisse au luminaire de Notre-Dame de Castelnau 12 deniers tournois; à l'hôpital de Castelnau, 6 deniers tournois; aux malades de la maladrerie de Castelnau, 6 deniers tournois; à chaque prêtres célébrant messe le jour de la sépulture, le lendemain et le jour de la neuvaine, 12 deniers tournois; au luminaire et à la chandelle de Notre-Dame de Molières, à chacun 6 deniers tournois; à chacune des 12 églises les plus voisines de Castelnau et de Molières, 6 deniers tournois; aux charités de Castelnau et de Molières, à chacune 2 quartes de froment payables par deux ans. Elle institue héritier universel, son frère Etienne Delpérié, recteur de Molières.

1394. — 9 janvier. Testament de Ricarde de Lamolière, épouse de Jean Blanc, de Molières; elle donne à chaque prêtre disant messe: 10 deniers tournois; 12 deniers caorcins au luminaire de Notre-Dame de Molières; 6 deniers, au luminaire de Saint Blaise de Molières; à la chandelle de Notre-Dame, 6 deniers à chacun des luminaires de Saint-Arthémie, de Saint-Amans de Nevèges, de Saint-Germain et de Saint-Victor (église disparue); 6 deniers caorcins, à la charité de la Pentecôte de Molières; 1 éminée de froment payable en 8 ans à la messe *qui se dit chaque mercredi* dans l'église de Molières pour les âmes des trépassés: 10 livres tournoises. — Raymond Sabatier, prêtre, témoin.

14 janvier. Mariage de Guiraud Delpech qui reçoit de Raymonde de Prestand, sa mère, 10 livres tournoises, valant 10 francs d'or 1 lit, habit nuptial, le lit avec la couverture de la valeur de 1 franc d'or, 1 couète, 1 traversin de plume, 1 *cotardia* de bon drap (*boni panni*) neuf de la valeur de 1 franc et demi d'or; 4 *draps de bri.*

13 juillet. *Arnaud de Folies,* lieutenant de *Guillaume Ar-*

Digitized by Google

chambaud, licencié-es-lois, juge ordinaire de la baronnie de Caussade, est arbitre pour un différend entre noble *Jean de Mondenard*, de Vazerac et *Arnaud de Mondenard*, prêtre et *Gérald de Saint-Aramps*, de Lafrançaise, tuteurs de X. de Cambon, fils et héritier de Jean de Cambon, de Lafrançaise.

Dimanche après l'Assomption. Raymond Boyer de Molières, au nom du *Comte* (d'Armagnac) signifie à Bernard de Peyrolac, à Arnald Latreille, à Jacques de Cluzel, à *Jean de Clevageras*, consuls de Molières, qu'ils ont à garder et à faire garder sûrement de nuit et de jour la dite ville de Molières pour la remettre *au Roi* et au *Comte* le jour où ils pourront la prendre ou l'occuper, et ce, sur les peines ordinaires.

16 avril. Me *Guillaume de Archambaud*, licencié es-lois, juge ordinaire de la baronnie de Caussade au nom du *Comte* et aussi seigneur de Molières, signifie à *Arnaud de Lacombe, Jacques de Cluzel, à Bernard de Peyrolac*, consuls de Molières, qu'ils aient à former et à réparer les murs, fossés de la ville ainsi que la barbacane qui est devant la porte appelée de *Bonne Combe* (*de pallis bene capilhatis*) d'ici à la mi-carême à peine de 9 marcs d'or applicables au seigneur *Comte*. Ils auront aussi à s'occuper du *Pont de la Guitardia* et de celui appelé de l'Hôpital de Saint-Amans.

D'ici à l'Assomption, sous les mêmes peines, sans prolongation possible.

Ils devront encore refaire les fortifications de la ville de Molières devant la maison de *Jean Blanc* et de *Combelongue*, jusqu'à la barbacane de Bonne Combe (1).

29 octobre. Mariage entre *Arnaud, dit Pechméja*, fils de Jean, de Molières et de *Jeanne de Guarnier*, fille de *Hugues*, de

(1) Le pays était alors en pleine anarchie et envahi par des bandes d'aventuriers qui le mettait en coupe réglée. Ces compagnies anglaises occupaient les principales places fortes, et il fallait transiger avec elles. Pendant ce temps le roi Charles VI était dément, sa mère dénaturée, Isabeau de Bavière, était de connivence avec l'Anglais, Henri V, à qui il offrait la main de sa fille, pour lui faciliter l'occasion d'arriver au trône de France.

Les Bourguignons et les Armagnacs divisaient la France.

Digitized by Google

Montauban. — Jeanne reçoit 8 livres d'or, 1 lit, 1 habit nuptial — *unam cubertam, unum plumarium cum flagenals vetats, 4 draps et unam coperturam lane Tholosa, unam cotardiam boni panni,* — valant 2 florins d'or.

1395. — 8 avril à Lafrançaise. Testament de noble *Guillaume Bernard de Cantemerle*, donzel, habitant Lafrançaise, mais natif de Saint-Sernin de Francou, veut être enterré au monastère de Francou. A chaque prêtre disant messe le jour de sa sépulture 15 deniers tournois et la réfection. Il fonde, au monastère de Francou un obit perpétuel de 5 livres tournoises payables annuellement le jour de la Fête de Saint-Julien; laisse à chacun des luminaires de Lafrançaise, Saint-Sernin de Francou (Rouzet), Cougournac et Albernac, 2 sols; veut qu'une messe soit dite chaque semaine à son intention à Lafrançaise et laisse pour cela 12 livres tournoises; donne à Bertrand, son fils, 100 livres tournoises; institue son héritière universelle Jeanne de Cazelles, son épouse.

8 avril. Testament de Jeanne de Cazelles, veuve en premières noces de *Géraud de Lascouts* et maintenant épouse de noble *Guillaume Bernard de Cantemerle,* veut être enterrée dans l'église de Lafrançaise au tombeau de son premier mari, laisse au luminaire de Lafrançaise 12 deniers tournois; 12 sous tournois pour une messe à dire dans l'an de son décès; aux luminaires de Notre-Dame de Lapeyrouse, Saint-Sernin de Francou, Cougournac, Alvernac, Saint-Maurice à chacun 12 deniers annuellement 10 sols caorcins aux prêtres de Lafrançaise — aux prêtres de Lafrançaise 4 sols caorcins et le reste aux autres prêtres à raison de 12 deniers à chacun. Ils devront dire 10 messes à son intention. Aux religieux de Notre-Dame de Cahors 100 deniers appelés florins d'or, payables 2 par an à la fête de Saint-Hilaire, la première année après son décès et ensuite 5 deniers par an pour prières et messes à son intention et à l'intention de son premier mari. — Son héritier devra donner chaque jour dans l'an du décès au recteur de Lafrançaise, *demi-quart de vin sans eau* et un paiement de la valeur de 8 sols caorcins pour chanter *l'absoute* sur son tom-

Digitized by Google

beau par lui-même ou un autre prêtre. Légue à *Bernard de Cazelles* son frère, 100 sols tournois, — institue pour héritier universel son mari, noble Guillaume Bernard de Cantemerle, donzel.

8 mai. Testament de *Béatrix de Lagorsse*, épouse de Guillaume Sabatier, bachelier ès-lois de Molières, veut être enterrée dans l'église de Molières au tombeau de feu son mari.

Laisse à la table de Notre-Dame de Molières, 5 sols tournois, à la chandelle de Notre-Dame de Molières, 1 denier d'or; aux messes pour les âmes des trépassés 1 franc d'or, payable en 8 ans — au luminaire de Molières 2 sols; à chacun des luminaires des 12 églises plus voisines de Molières 12 deniers, à la charité de la Pentecôte 1 setier froment, payable en 16 ans — savoir : 1 quarton par an — aux prêtres du Monastère de Montpezat, 1 quarterée de froment de rente perpétuelle par an et 4 deniers d'or payables annuellement par son héritier, Guillaume Sabatier son fils.

11 mai. *Apud ecclesiam de Vazerac*, mariage entre *Bernard de Mondenard*, fils de Jean, de Vazerac et *Arnal de Loubéjac*, fille de *Bernard de Martisson*, et autrefois habitant Saint-Laurent près de Lolmie. Bertrand donne à sa fille 25 livres — témoins : *Raymond del Laco*, de Sauveterre, Bertrand de Guarnel, donzel, Raymond de Narcès, seigneur de La Otura (Lauture).

20 septembre. *Géraud de Costes*, recteur d'Espanel, muni d'une procuration, se présente pour la collation de l'archiprêtré de Névèges, vacant par le décès de *Raymond Desprès*, de Raymond de Buffet, clerc de Cahors.

25 octobre. Testament de Peyronne del *Noguier*, épouse de *Jean de Clavageras* fait à la maison *d'Etienne Delperier*, recteur de Molières, laisse 5 tournois à la messe du Purgatoire du mercredi, à la chandelle, au luminaire de Notre-Dame de Molières, à la chandelle *del bé* de la *terra mayre*, de ladite Eglise, à la chandelle grosse de Notre-Dame, 5 sols, aux luminaires des 12 églises plus proches de Molières, 1 gros à chacune, à la charité de Molières, 1 setier de froment payable, en 4 ans après son décès à l'hôpital de Molières, 1 lit garni avec

Digitized by Google

couvertures blanches ; aux pauvres 1 pièce de drap blanc ,de Saint-Antonin. Laisse 1 marc d'argent pour faire un calice et une patène *per tot temps,* au service de l'église de Molières.

1396. — 16 mars. Testament de *Arnaud Fauré*, veut 16 prêtres à son *enterrement*, le *lendemain* et le *jour de la neuvaine* à raison de 10 deniers par messe..... veut que son héritier fasse faire un *coussin* de la valeur de 18 blancs et le porte à l'église de Saint-Jean de *Casula* en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

15 mai. Le marc d'argent pour calice et patène, légué par *Peyronne del Noguier* est payé à *Jean Ratier* et à *Jacques Cruzel, gardiatores* de l'église de Molières en présence de *Pierre de Cruzel,* de *Guillaume de Corbon*, d'Almaric de Lhiora, de *Géraud Lapeyre*, consuls de Molières.

17 novermbre. Testament de *W. Delpas*, de Gibiniargues, veut être enterré au cimetière de Gibiniargues, veut 3 prêtres disant messe le jour de sa sépulture, à chacun, 1 gros avec les *despans* (le repas), de même le lendemain et le jour de la neuvaine à chacun 3 gros et les despans. Laisse au luminaire et à la chandelle de Gibiniargues 12 deniers caorcins. — aux luminaires de Molières, de Saint-Romain, de Saint-Arthémie 6 deniers caorcins, 6 francs d'or payables en 5 ans pour prières pour lui et les siens *id est*, 6 messes par an.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Diocèses et ateliers monétaires de l'empire romain sous le règne de Dioclétien, par M. J.-B. MISPOULET.

La réorganisation administrative de l'Empire Romain a eu lieu sous Dioclétien (284 à 305 après J.-C.) et Constantin (306 à 337); et il n'est pas toujours facile, paraît-il, de distinguer les actes des deux empereurs à ce sujet.

Cela résulte notamment de la communication faite par notre confrère, compatriote et condisciple, M. J.-B. Mispoulet, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dans une séance dont il a bien voulu adresser un extrait à notre Président, M. Mispoulet entretient l'Académie de la fameuse « Liste de Vérone » qui contient les cadres de l'organisation administrative de l'Empire, au IVe siècle.

Ce document, d'après un mémoire publié par Mommsen en 1862, remonterait à l'année 297 ; et, par conséquent, la réforme administrtive qui y est contenue devrait être attribuée à l'empereur Dioclétien.

Or, M. Mispoulet a acquis, dit-il, par des études approfondies, la coviction que la Liste de Vérone n'est pas antérieure à la fin du règne de Constantin ; ce qu'il s'efforce d'établir.

Dans ce but, il soumet à une rigoureuse critique un article de Mommsen paru en 1887 dans la *Revue numismatique de Berlin*, sous le titre: Les *quinze* ateliers monétaires des quinze *Diocèses* de Dioclétien.

Il prouve, par une savante discussion que, contrairement aux affirmations de Mommsen, il n'y a aucune concordance entre les 15 ateliers monétaires du temps de Dioclétien et les Diocèses (circonscriptions administratives) énumérées dans la

Digitized by Google

Liste de Vérone, ces diocèses n'étant d'ailleurs qu'au nombre de 12 au lieu de 15.

L'assertion de Mommsen, simple affirmation dénuée de preuves, et entachée d'erreur matérielle, ne peut donc infirmer en rien la démonstration de M. Mispoulet tendant à reporter au règne de Constantin la date de la Liste de Vérone,

Mais M. Mispoulet ne s'en tient pas à cette constatation.

Il étudie consciencieusement les 15 ateliers monétaires de l'empire Romain ; établit, tant par divers documents que par les monaies émises et les dates d'émission, que 8 de ces ateliers fonctionnent à l'époque qui a précédé l'avènement de Dioclétien, tandis que 7 autres ont été ouverts par cet empereur entre 291 et 300 ou 305 et non à une seule et même date ; que la prétendue règle, établie par Mommsen, d'après laquelle il y aurait un atelier monétaire par diocèse, n'est nullement justifiée ; et qu'il est impossible, en présence des dates de création et autres faits, d'imaginer une combinaison quelconque qui puisse faire concorder la distribution des ateliers existant sous Dioclétien avec les 12 diocèses de la Liste de Pérone.

Même en supposant exacte la date de 297 attribuée par Mommsen à ce document, la concordance entre les divisions administratives et les établissements monétaires n'existe pas ; et le désaccord est encore plus profond si, comme le dit M. Mispoulet, la Liste date de la fin du règne de Constantin.

Au surplus, pourquoi vouloir identifier l'organisation financière à l'organisation administrative ; cela n'a pu entrer, dit M. Mispoulet, dans la pensée de l'empereur Dioclétien qui était un esprit trop positif pour faire de la symétrie pour l'amour de l'art ; il était plus naturel, et il n'y a pas manqué, de placer ses établissements monétaires là où ils étaient nécessaires pour les besoins économiques et politiques de l'Empire.

La lecture de la brochure communiquée est pleine d'intérêt ; et il y a lieu de féliciter l'auteur de ses savantes recherches qui rétablissent la vérité historique sur un point intéressant, à l'encontre de l'opinion d'un historien numismate aussi autorisé que Mommsen.

Louis Mauquié.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 4 JUIN 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président ;* Edouard Forestié, *secrétaire général ;* Moissenet, Mathet, Borderies, Souleil, Naulet, Vitteaut, Ressayre, commandant Desnous, commandant Dantin, colonel Caillemer, capitaine Réveillaud, Delpey, Lespinasse, général Vedeaux.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

Se font excuser : MM. Bourdeau, Buscon, de Mandres, d'Avancourt, Fontanié. Ce dernier avait espéré lire à cette séance un travail sur les *Moulins flottants de la Garonne*, situés sur le territoire de Castelsarrasin ; ce sera pour une prochaine réunion.

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres relatives à l'excursion dans l'Ariège ; parmi ces lettres il convient de citer celles de M. le docteur Dresch, président de la Société ariégeoise des sciences ; de M. le baron de Bardies, président de a Société du Couzeran, de M. le Directeur de l'asile des aliénés, établi sur l'emplacement de l'ancien palais épiscopal de Saint-Lizier. Ces Messieurs réservent le meilleur accueil à notre Compagnie. Il en est de même de MM. les Archiprêtres de Foix, de Mirepoix et de MM. les chanoines Cau-Durban et Ferran.

A la suite du procès-verbal on pourra lire en quels termes le Président a annoncé l'excursion à ses confrères.

Lettre de M. le Président de la Fédération des Commerçants de Montauban, demandant que la Société soit représentée au sein de

Digitized by Google

la Commission des fêtes du Centenaire du département. M. Bourdeau est délégué à cet effet.

M. le Président a le très vif regret d'annoncer la mort de M. Alphonse Couget, vice-président et membre fondateur de la Société des Etudes de Comminges. Membre correspondant de notre Compagnie, M. Couget en avait été membre titulaire lors de son séjour à Montauban, alors qu'il y remplissait les fonctions de substitut. Depuis lors nos relations avaient été constantes avec ce savant d'un rare mérite; dans plusieurs circonstances il s'était joint à nous dans les excursions, et avait, en particulier, pris une large part à l'organisation de celle qui nous conduisit à Saint-Bertrand de Comminges et à Luchon. Passionné pour son pays, dont il connaissait à merveille l'histoire et les monuments, il s'est appliqué à le faire connaître; la *Revue de Comminges*, excellent recueil, toujours riche de travaux inédits, ne paraissait jamais sans quelques pages de lui.

Resté sur la brèche jusqu'à ces derniers mois, il est mort à l'âge de 74 ans, fidèle à la foi catholique qu'il servit et défendit durant sa vie entière. M. le chanoine Pottier, qui s'honora de son amitié, a, dès le lendemain de sa mort, survenue le 10 mai, transmis à sa famille les vives condoléances de la Société et les siennes. L'Assemblée s'associe aux regrets exprimés.

MM. le général Konne et le docteur Tachard envoient des cartes postales de la Lorraine et de l'Angoumois.

M. le Président, et la Société avec lui, déplorent l'achat fait par un antiquaire de Toulouse de chapiteaux provenant de l'ancienne abbaye cistercienne de Lagarde-Diéu. Prévenu, trop tard, M. le Président a éprouvé une vrai peine de n'avoir pu enrichir notre Musée lapidaire de ces sculptures; il les connaissait pour avoir étudié avec soin les restes de ce monastère, qu'il avait acheté, en 1864, au nom des religieux de Sénanques. Ces moines blancs, comme on les désignaient au Moyen-Age, pour les distinguer des Bénédictins, vêtus de noir, avaient entrepris la restauration de Lagarde-Dieu, fondée au XIIe siècle par Saint-Etienne d'Obasine, sur les bords de l'Emboulas; ils ne purent malheureusement y demeurer sous prétexte que la Congrégation n'était pas reconnue.

Les bâtiments *réguliers*, après la dévastation par les protestants, avaient été relevés par un évêque de Cahors, Henri de Briqueville de la Luzerne, abbé commandataire en 1710. Les chapiteaux vendus, ainsi que des clefs de voûte, appartenaient à l'époque gothi-

Digitized by Google

que, et provenaient d'une belle salle capitulaire et des restes de la grande église.

Aujourd'hui, ajoute le Président, la cupidité des brocanteurs se porte sur les sculptures du Moyen-Age, très convoitées par les Américains. On achète pour les démolir nos anciens monuments : églises, maisons, monastères, châteaux, et nos provinces se voient chaque jour dépouillées de leur patrimoine d'art. Il y a peu de mois un admirable chapiteaux provenant d'une ancienne demeure montalbanaise était, à chers deniers, vendu pour l'étranger. Une photographie qu'a bien voulu faire pour la Société, Mme Viguier, est remise de sa part à l'Assemblée, qui exprime sa reconnaissance. Ce chapiteau, dont le tailloir est orné de rinceaux, et la corbeille, tapissée d'animaux, dont les cous, réunis en une seule tête, formant crochets d'angle, et les corps enlacés, rappellent les dragons de la légende. On retrouve souvent les similaires dans notre pays. Ils oppartenaient à l'architecture civile.

A propos du voyage dans l'Ariége le Président prie M. Lespinasse de lire la pièce de vers de notre regretté confrère, le chanoine Ferran, ayant pour titre : *En face des Pyrénées*. Elle fut composée lors du voyage de notre Société au pays de Comminges, et lue par l'auteur dans la séance publique de Luchon.

M. Delpey donne lecture d'une étude de M. de Gironde à propos de l'exposition d'œuvres appartenant à l'art religieux de l'école Ingres. Exposition organisée par la Soc·été de Saint-Jean. (Voir le *Bulletin*, tome XXXV.)

M. le colonel Caillemer fait don d'une photographie représentant le donjon du Capitole de Toulouse dans son état ancien.

Est nommé membre titulaire, à l'unanimité, M. le colonel de la Ruelle, commandant le 10e dragons, présenté par le général Vedeaux et le Président.

La séance se termine par des projections de photographies en couleur, de M. Mathet. On constate que ce mode nouveau de reproduction de nos monuments ou de nos paysages, fait des progrès incessants, grâce à l'habileté de M. Mathet.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,
LESPINASSR.

Digitized by Google

SÉANCE DU 9 JUILLET 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président ;* de Bellefon, *vice-président ;* de Séverac, Pécharman, colonel Caillemer, Naulet, Renaud, Escudié, Lespine, Sémézies, capitaine de Mandres, Dufaur.

Excusés : MM. Edouard Forestié, capitaine d'Avancourt, Moissenet, lieutenant Hébrard.

La lecture du procès-verbal de juin ne donne lieu à aucune observation.

Sur la demande du Président, M. Sémézies donne lecture de la pièce de vers qu'il a écrite à l'occasion du voyage dans l'Ariège et de la réception au château de Prat. Ses vers, adressés à Mme la comtesse d'Avancourt, et qui avaient été fort appréciés, sont entendus avec un vif plaisir par l'Assemblée.

M. le Président, en attendant le compte rendu de cette excursion qui sera fait par M. de Marigny, rappelle en quelques mots le charme des diverses étapes parcourues par la Société et l'accueil aimable qu'elle a reçu partout.

Le capitaine de Mandres déclare avoir vu au château de Léran, où la Société n'a pu se rendre dans cette excursion, des tableaux et des dessins représentant le château de Lagarde à diverses époques. La Société a visité avec intérêt ces superbes ruines, dont Mme Vigarosy, trop souffrante, n'a malheureusement pas pu faire les honneurs, mais qui nous ont été montrées par son régisseur.

Le château de Léran, l'une des demeures actuelles du duc de Levis-Mirepoix, où sont conservées ses précieuses archives, a été complètement reconstitué d'après les anciens documents.

M. le Président lit un article du journal de Foix rendant compte de notre excursion.

M. le Président donne également lecture de lettres de M. le Curé-doyen de Montpezat et de M. Meuret, maire de cette commune.

Dans ces lettres ces Messieurs demandent au Président de la Société de vouloir bien accepter la mission de se rendre à Paris

Digitized by Google

pour reconnaître si les coffrets induement achetés par M. Alavoine, et que celui-ci est tenu de restituer, sont bien les coffrets authentiques qui lui ont été livrés et non des copies. M. le Président avait prié M de Fontenilles, en ce moment à Paris, de faire cette expertise, notre confrère se récuse, ne voulant pas assumer seul la responsabilité de cette récognition.

M. le Président demande à la Société s'il doit l'accepter lui-même. L'Assemblée, considérant d'une part que M. le chanoine Pottier a eu plusieurs fois l'occasion de voir et d'étudier ces coffrets, qu'il a fait photographier et sur lesquels il a écrit une Notice très détaillée, est tout indiqué pour faire cette expertise, et qu'il devait, en effet, en accepter la mission. M. le Président partira donc prochainement pour la capitale.

M. Cartailhac, notre distingué correspondant, en envoyant ses regrets de ne pouvoir être des nôtres dans l'excursion de Foix, signale à notre attention deux pièces de premier ordre dans le musée : Un ours gravé sur galet, et un phoque gravé sur os. « Nous avons, dit-il, deux autres dessins de phoqne dans nos gravures de l'âge du renne, tous deux de la Dordogne. Cet animal, le phoque Groenlandica, descendait alors sur nos rivages, qui devaient être bien au-dela de la rive actuelle, et les artistes paléolithiques le connaissaient bien. Ces gravures sont très suggestives. »

M. Cartailhac annonce en même temps que le Musée d'histoire naturelle de Toulouse a eu la bonne fortune d'hériter, grâce à la libéralité de Mme Félix Regnault, des collections archéologiques et préhistoriques de son regretté mari. Il avait de très précieuses séries.

M. Cartailhac nous invite à aller visiter ces collections, tout en regrettant que dans notre Midi toulousain le préhistorique ne passionne pas comme il conviendrait les archéologues.

M. le Président rappelle que la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a été une des premières, avec le concours de MM. Brun, Nonorgues,curé de Bruniquel ; Devals et autres, à s'occuper de cette science, alors au berceau. Il avait lui-même, dès 1862, fait des fouilles dans les abris de Bruniquel, en ompagnie de M. Trutat, et, en 1863, il faisait une communication, à ce sujet, au Congrès tenu à Rodez sous la présidence de M. de Caumont.

M. l'abbé Taillefer adresse une note relative à la découverte, aux environs de Cazillac, canton de Lauzerte, de trois souterrains ainsi décrits :

Digitized by Google

N° 1

Habitation souterraine du Tuquel de Leygue-Bas à Cazillac

A. Entrée-escalier venant de la direction de l'Ouest, 3 mètres.

B. Première chambre, en partie comblée, 1 m. 80.

C. Entrée du corridor en ogive, abaissé et étroit, dès l'entrée, mais remontant presque aussitôt à 2 mètres, et s'élargissant jusqu'à 0,75 c L'entrée simule un encadrement, moulé, de porte. De chaque côté, en bas et en haut, des ouvertures percées dans les parois indiquent l'emplacement des pièces de bois servant à fermer l'entrée. L'ensemble du corridor C D mesure 5 m. 60.

E. Corridor donnant entrée dans la chambre F, très bien conservée, avec trous et niches pour ustensiles, voire même un semblant de dressoir. Les points marqués par le signe X indiquent une ouverture donnant communication entre la chambre et le corridor. Celui-ci a 3 m. 81, et les dimensions de la chambre sont : 2 m. de hauteur, 1 m. 84 de largeur et 2 m. 63 de longueur.

G. Continuation du passage ou corridor principal, 4 m. 50. A l'entrée, même observation que pour la partie C. Il y avait deux autres passages donnant accès dans de nouvelles chambres, mais ils sont obstrués, points G^1 et G^2.

H. Troisième chambre, vue, mais non visitée en détail, à cause d'un éboulement récent. Dans le fond, le passage se continue. Il y avait au-delà un four et un réservoir à eau.

Observation qui s'appliquera aux deux autres habitations. Cette caverne est toute entière creusée de la main de l'homme avec un outil à double face formant pic et gouge, dans le tuf ou le sable marneux. Les corridors et les chambres sont tous en arc brisé. Le plan est pour celle-ci horizontal.

N° 2

Habitation souterraine de Larimé à Cazillac

K. Soupirail débouchant dans un champ de luzerne (diamètre en haut, 0,06 c.; en bas, 0,15 c.; hauteur totale, 6 mètres). Ce soupirail ayant éveillé l'attention, un puits a été creusé dans le sable et la chambre I a été mise à jour (2 m. haut, 3 m. long, 1 m. 45 large). Les points J, au bas de la salle ogivale présentent deux ouvertures de 0,20 c., servant probablement à l'aération des salles; on a pu mesurer 3 m. 60 de longueur, ce qui fait supposer à droite de I l'existence d'une autre salle.

Digitized by Google

Digitized by Google

HABITATIONS SOUTERRAINES

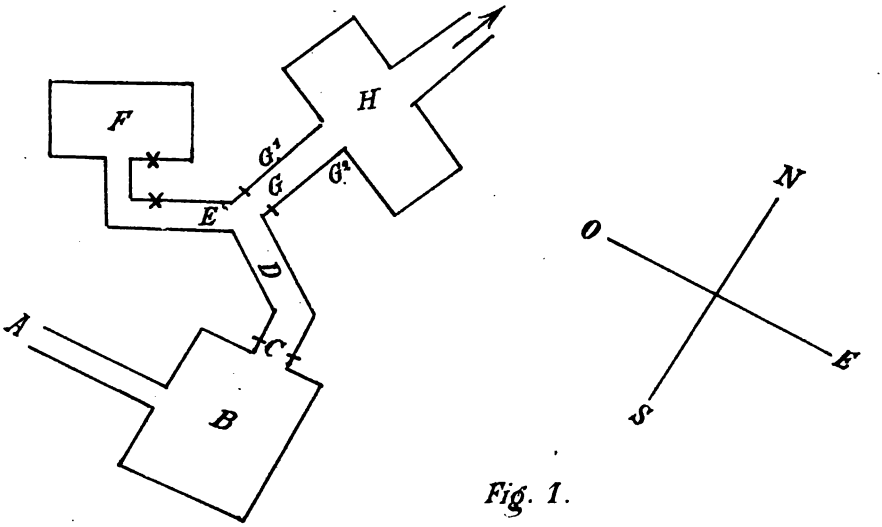

Fig. 1.

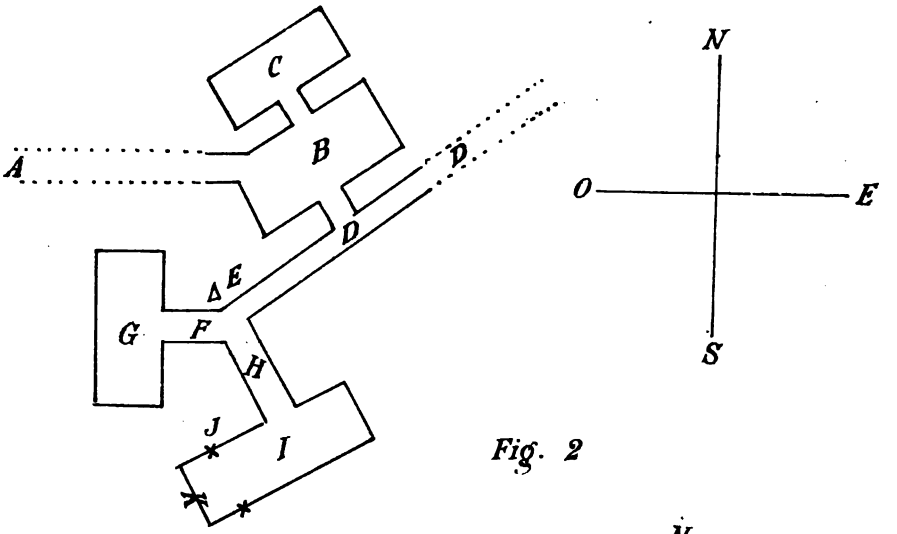

Fig. 2

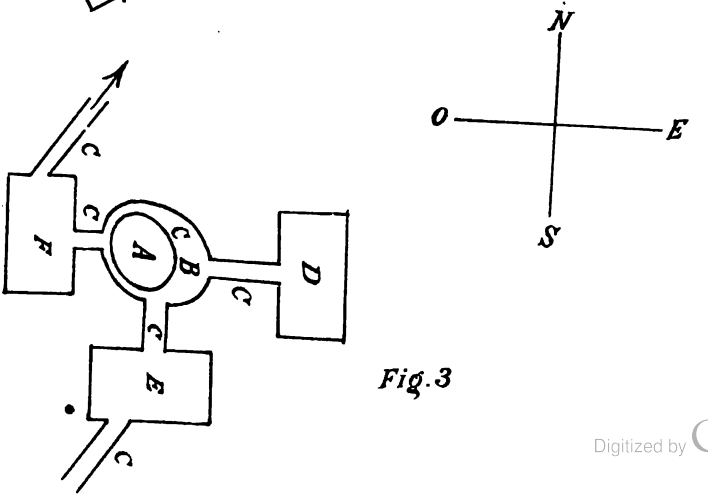

Fig. 3

Digitized by Google

H. Le passage ou corridor remonte jnsqu'à F, pour redescendre dans la salle G, dont la base doit être au niveau de la salle I (ce point ne peut être établi à cause du sable éboulé). Au point de jonction des corridors H et F (l'un a 3 m. 60 × 0,60 × 2, et l'autre 0,80) est percé à 1 m. 60 un trou triangulaire de 0,22 de côté et de profondeur, destiné à recevoir la « lampe d'éclairage. » Il y a au-dessus une forte couche de fumée.

La salle G est plutôt actuellement de forme ronde avec voûte en berceau.

Les salles B. et C sont en partie comblées de sable et de pierres, lancées du point A, entrée de la grotte non visible à l'extérieur, par le propriétaire du champ, il y a relativement peu de temps. Le passage D se continuait dans la direciion de l'Est vers les silos et le four récemment mis à jour à 20 mètres du point D'. Le propriétaire en a répandu les cendres, environ deux charretées, dans un champ voisin, en forme d'engrais.

N° 3

Habitation souterraine de Larénal à Cazillac

A est un vieux puits délaissé taillé dans le tuf, sauf dans le haut qui présente 1 m. de maçonnerie en pierre de taille. A 2 m. 50 de profondeur s'ouvre une voûte qui forme une première salle B, de 2 m. 20.

Au point C était une poutre d'un usage indéfini, à moins qu'elle n'ait servi à assujettir une clôture.

CC indique différents corridors, dont deux sont comblés de sable, le premier dans la direction Nord et l'autre dans la direction Sud.

L'axe du verstibule B monte insensiblement dans la direction des salles E et D.

Le corridor qui donne accès dans la salle F est d'un accès peu commode. Il a 2 mètres environ, ainsi que les deux autres.

Les trois salles sont à peu près d'égale grandeur, 2 m. 50 à 3 mètres de long, 2 mètres de large et 2 mètres de haut.

Chaque salle porte au milieu de la voûte, en plein cintre, un soupirail ou bouche à air.

Le puits a uniformément 1 mètre d'eau et le niveau en est à 0 m, 30 au-dessous du sol du vestibule.

L'ancien propriétaire du puits prétendait avoir trouvé, en visi-

Digitized by Google

tant ces grottes, un squelette humain, une meule à moudre des grains et plusieurs silos où étaient des ossements.

Les corridors ont la voûte à angle équilatéral.

M. de Séverac fait part également de la découverte faite dans les marnes des coteaux de la propriété de son beau-père, M. Ph-i lippe d'Elbreil, à Saint-Etienne de Tulmont, de sépultures ovoïdes et d'une habitation souterraine dc grande dimension.

M. le Président décrit une de celles qui sont le plus connues dans le département, celle de Léojac ; toutes les autres sont creusées à peu près dans les mêmes dimensions et de la même manière : des corridors étroits avec systèmes de défenses, conduisant à des salles creusées dans le tuf.

Les souterrains de Çazillac portent des preuves non douteuses d'habitation s'étant poursuivie jusqu'à une époque relativement peu reculée, il existe entre elles et celles de Léojac une particulière analogie. Ce groupement de plusieurs habitations dans un même rayon indique un centre de population, il sera intéressant de suivre cette découverte de plus près, et M. Taillefer mérite toute la reconnaissance de la Société pour sa communication.

M. de Mandres annonce qu'on a découvert depuis peu des sépultures scandinaves dans l'Aveyron.

M. le commandant Espérandieu, l'archéologue bien connu, demande, par lettre, s'il n'existe pas au Musée de Montauban des sculptures gallo-romaines. La Société constate avec regret qu'il n'y en a pas d'imporiantes.

M. Sémézies rend compte d'un très beau livre de notre confrère, M. Alfred Gandilhon, archiviste du Cher, ancien archiviste à Montauban, sur la *Vie privée de Louis XI.*

M. de Mandres y ajoute quelques détails intéressants.

M. Domingon, maire d'Escatalens, remercie, par lettre, de sa réception comme membre de la Société.

M. le docteur Linon, de Montpezat, notre confrère, écrit au sujet de l'église de Saux ; il se félicite de constater que cet intéressant vestige des églises à coupole est désormais à l'abri des injures du temps, grâce à M. le Président.

M. le chanoine Pottier fait remarquer qu'il s'est, sans doute, occupé de l'exécution des travaux de conservation avec le très utile concours de M. Depeyre, mais que les fonds employés sont dûs à la générosité d'un membre de la Société qui désire rester inconnu.

Digitized by Google

D'une lettre de M. François de Scoraille, M. le Président extrait ce qui suit : « Au milieu des liasses de papiers de la famille de Lomagne, conservées au château du Brucka, nous avons découvert un manuscrit, sorte de journal de bord d'un officier de marine, à bord de l'*Hercule* pendant la croisière sur les côtes d'Angleterre, des flottes combinées de France et d'Espagne, en 1778, sous le commandement d'Orvilliers et de Guichen pour la France, de Cordova et de Darzé pour l'Espagne. Ce manuscrit suit la campagne jour par jour, et il occupe environ 40 pages. Quel peut être cet officier ? »

« Les traditions de la famille de Lomagne n'ont pas conservé le souvenir d'officier de marine à cette époque, mais seulement celui de deux gardes du corps et d'un troisième officier, du nom d'Alexandre, beau-père du baron de Ruble. Serait-ce M. Puget de Lassalle ou un de Lurde, alliés aux Lomagne. »

« Il serait utile de savoir le nom des officiers qui faisaient partie de l'équipage de l'*Hercule* pendant la campagne de 1778. Mais s'agit-il bien d'un officier de marine ou bien d'un simple commissaire. L'auteur du manuscrit se dit à Camaret « écrivain, tenant les registres de l'hôpital et de la compagnie, » il s'indique comme ayant au cours de la campagne signalé des voiles ennemis. Ce n'est pas un officier supérieur, son nom ne figurant pas dans l'état-major du comte d'Amblemont, commandant de l'*Hercule*. »

« En tête du manuscrit se trouve l'état général de la flotte portant le nom des commandants de navire. »

« Il faudrait retrouver aux Archives du ministère de la marine certains documents qui sont simplement signalés, ainsi que la liste des officiers composant l'état-major du comte d'Orvillier. »

M. de Scoraille annonce également qu'on a trouvé dans les mêmes archives une consultation médicale autographe de Tronchin, qu'il veut bien nous communiquer. (Voir p. 221.)

M. Paul Fontanié devait lire à cette séance son étude sur les moulins flottants de la Garonne. Malheureusement l'état de sa santé ne lui a pas permis de réaliser son projet. Il s'en excuse, et la Société espère que bientôt il pourra y donner suite.

M. Sémézies annonce pour le printemps prochain que les membres d'un Congrès visiterront la vallée du Nil.

M. Lespinasse cite un article de la *Revue* de la Corrèze sur les peintres du Limouzin.

M. de Bellefon complète cet article par des observations personnelles.

Digitized by Google

Notre distingué confrère, M. Albert Soubies, fait hommage à la Société de l'*Almanach des spectacles* pour 1907, qu'il vient de faire paraître. Ce volume est comme tous ceux qui l'ont précédé dans cette précieuse collection, un vade-mecum très utile et en même temps un charmant petit livre, illustré d'une jolie eau-forte. Des remerciements sont votés à M. Albert Soubies.

M. le docteur Baron, médecin-major du 10e dragons, présenté comme membre titulaire par M. le commandant de Bermond et M. le capitaine Marcel, est nommé à l'unanimité.

Sont nommés membres correspondants à la suite du voyage dans l'Ariège : M. le docteur Dresch, président de la Société ariégeoise ; M. le baron de Bardies, président de la Société des Etudes du Comminges, et MM. Roger et Ferran, membres de ces Sociétés.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,

IMBERT, *archiviste.*

Excursion dans l'Ariège (*château de Prat, Saint-Lizier, Saint-Girons, Foix, Pamiers, Mirepoix, ruines du château de Lagarde*), 15 et 16 juin 1908.

Plusieurs fois, dans ses « Manœuvres d'Automne, » notre Compagnie a remonté le cours de la Garonne. Ce même chemin, marqué de tours à signaux, va lui offrir, à nouveau, la séduction de ses « Royales Montagnes, » elles seront, pour lors, vêtues de leur printanière parure.

Il est vrai, loin des glaciers et des forêts de pins, nous verrons, à distance seulement, leurs cimes neigeuses. Pourtant quels aspects tour à tour riants ou grandioses, lorsque l'on pénètre par Boussens dans la région pyrénéenne de l'Ariège ! Quelle série de monuments dans la traversée de Prat et Saint-Lizier à Mirepoix et Lagarde, par Saint-Girons, Foix et Pamiers !

En vérité, ce sera pour nous, en deux jours, la réalisation d'un rêve d'Archéologue : une Capitale Antique avec son acropole, trois évêchés, leurs palais et leurs cathédrales, salles Capitulaires et cloîtres, des monastères, des forteresses féodales, des châteaux, des bastides .. Edifices debout, pour la plupart, si quelques-uns

Digitized by Google

renversés se complaisent dans la majesté des ruines, ou bien se dissimulent dans leur poésie.

Oui ! PRAT d'abord :

Sur un piton, qui domine la voie ferrée au confluent du Salat et de la Gouarège, château fortifié par les Comminges au XIIIe siècle, transformé en partie, de 1529 à 1543, par Henry de Mauléon, l'évêque de Saint-Bertrand, qui fut si épris de la Renaissance.

Après les trois enceintes franchies, la porte François Ier, dûe à ce prélat, nous sera très aimablement ouverte par les châtelains, la Comtesse et le capitaine Comte d'Avancourt. Ils veulent bien me charger de vous convier à leur table, largement dressée.

Ainsi sera, en face des Pyrénées, dans le charme d'un confraternel accueil, notre première halte.

Des voitures, mises gracieusement à notre disposition par la *Société des Etudes du Couserans,* permettront d'arriver rapidement à Saint-Lizier et, de là, à Saint-Girons.

Dès lors, nous avons l'heur d'appartenir à nos confrères de l'Ariège, maintenant sous la présidence éclairée de MM. le baron de Bardies, Signorel et le comte Bégouen.

Puis, à Foix, M. le docteur Dresch, à la tête de sa *Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, le secrétaire général M. Pasquier, le savant Archiviste de la Haute-Garonne, d'autres encore, feront revivre pour nous la réception si appréciée en 1901.

Dieu veuille que M. Eugène Trutat, un ami, qui est des nôtres à tant de titres, souffrant en ce moment, soit assez bien pour que nous puissions lui serrer la main.

A partir de Pamiers, nouvelle aubaine, le chanoine Cau-Durban nous guidera en fief archéologique dont il est, a dit avec raison, M. de Lahondès, « suzerain. »

Mais revenons vers la première étape :

Après Prat, voici SAINT-LIZIER. *Austria*, l'oppidum gaulois, est devenu au temps de Rome la *Givitas consorannorum*. C'est bien là, sur la hauteur, la place d'une cité dominatrice ; les remparts, d'un pourtour de 740 mètres, les tours d'enceinte au nombre de douze, demeurent, en partie, avec leur appareil à chaînages de briques.

Sous les évêques de Couserans (le premier est du Ve siècle) un donjon a défendu la forteresse devenue la demeure épiscopale, reconstruite en majeure partie en 1655 par Bernard de Marmiesse.

Un asile d'aliénés occupe les bâtiments, dont le directeur, M. Malfilatfre, veut bien nous faire les honneurs.

Digitized by Google

Saint-Lizier eut deux cathédrales, la plus ancienne Notre-Dame de la Sède ou de Siège, fût appuyée sur les murs d'Austria, et son chevet, fatt en partie avec des marbres arrachés aux monuments païens. Des restaurations commencées au XIVe siècle se terminèrent vers 1478, de belles boiseries du XVIIe siècle l'ornent encore. Tout à côté, une remarquable salle capitulaire occupe sa place régulière ; elle est restée intacte, tandis que le cloître a disparu laissant seulement un *enfeu* qui abrite un *Christ de Pitié*.

La seconde cathédrale dédiée à saint Lizier, est située dans la ville basse, comme à Notre-Dame de la Sède, des matériaux antiques sont entrés dans la construction de la belle abside, élevée au XIIe siècle entre deux tours de défense de l'une des entrées de la ville, à l'époque Visigothe, ces tours devinrent des absidioles.

Cette opinion fut émise par M. de Dion, au Congrès de 1884, toutefois un archéologue du pays, M. Roger, verrait là les restes d'une basilique élevée au VIe siècle, par l'évêque Théodore. Quoi qu'il en soit d'un problème digne d'étude, l'église romane fut consacrée en 1118. Sa croisée fut remaniée au siècle suivant pour supporter une tour centrale, que le XIVe siècle remplaça par un de ces clochers de brique polygonaux, au type toulousain, si acclimatés autour de nous. La nef, dont l'axe est déviée d'une étrange façon, appartient par sa voûte, à croisées d'ogives, à la seconde période gothique.

Le trésor renferme encore une crosse en ivoire du XIe siècle, une mître du siècle suivant, un coffret de la même époque, une croix reliquaire en argent du temps de Louis XIII, avec cabochons, des chandeliers aux armes de Bernard de Marmiesse et, surtout, le buste en vermeil de saint Lizier, merveilleuse pièce d'orfèvrerie espagnole du XVIe siècle.

On distingue à la voûte de l'absidiole du Nord, une Vierge allaitant l'Enfant Jésus, entre deux anges céroféraires. peinture remontant à l'évêque Auger de Monfaucon (1274-1303).

Le cloître du Chapitre, de la fin du XIIe siècle, est resté irès complet, les chapiteaux des colonnettes de marbre montrent toute « la variété féconde et la puissance de création de l'art roman de la région » (de Lahondès). Cqmme cela est fréquent en Espagne, ce cloître est à deux étages, la galerie supérieure. en charpente, date du XVe siècle seulement.

La ville de SAINT-GIRONS, baignée par deux rivières, est d'un abord séduisant dans son beau cadre pyrénéen, on y arrive après,

Digitized by Google

avoir franchi le Salat sur un pont du Moyen-Age (modifié au XVIIe siècle), et suivi pendant quinze cents mètres les bords verdoyants de cette rivière.

Nos hôtes du Couserans nous guidant, la visite de leur cité, le *Bourg* et *Villefrvnche*, pourra se faire rapidement.

FOIX, après une heure de chemin de fer, nous fournira le gîte du soir. Le dîner sera suivi d'une soirée offerte avec la meilleure grâce par la *Société ariégeoise*, pour nous permettre de fusionner avec l'élément fuxéen ; de mieux apprendre l'histoire de la vieille abbaye, fondée sous Charles-le-Chauve, sur le tombeau du martyr saint Volusien ; puis comment les comtes vinrent en 1002, de Carcassonne, et retrouver, enfin, dans leur lignée le légendaire Gaston *Phœbus*.

La matinée du mardi suffira à peine pour examiner l'église abbatiale, reconstruite de 1104 à 1123, allongée à la fin de la période gothique, dévastée en 1581, restaurée peu d'années après. Il faudra monter au château dont les trois tours dominent si fièrement la vallée, visiter le musée et, trop tôt, partir. Deux villes encore nous attendant :

PAMIERS ne sera guère que traversé. Il y a sept ans, cathédrale, anciens couvents, et promenade élevée du *Castella* nous retinrent quelques heuras.

MIREPOIX. Entièrement détruite par une inondation, cette ville a été reconstruite en 1286 dans le plan régulier des *bastides :* rues droites, place centrale avec de curieux et artistiques *couverts* de bois aux maisons en encorbellement. Le pape Jean XXII en fît le siège d'un évêché, dont la cathédrale, avec ses 21 mètres 50 de largeur présente la plus large église à une seule nef du Midi, sinon de la France entière. La flèche d'un clocher octogonal porte à 60 mètres de hauteur la croix terminale.

Le CHATEAU DE LAGARDE est assis sur un monticule qui domine la rive gauche de l'Hers. M. de Lahondès, dont les appréciations sont d'une si haute autorité, a dit de lui :

« Il montrait, à la fois, les dispositions militaires des temps féodaux, les élégances délicates de la Renaissance et les somptuosités du grand siècle. »

Le château fut démantelé en 1795, et ses ruines arrachent l'admiration.

Digitized by Google

Après cette dernière halte, permettez-moi de dire, à nos habiles photographes, qu'ils auront à faire ample moisson ; c'est l'excuse de ma trop longue lettre, dans laquelle, tout au moins, Monsieur et cher Confrère, vous voudrez bien trouver les assurances d'une inaltérable amitié.

Le Président,
Chan. FERNAND POTTIER.

Digitized by Google

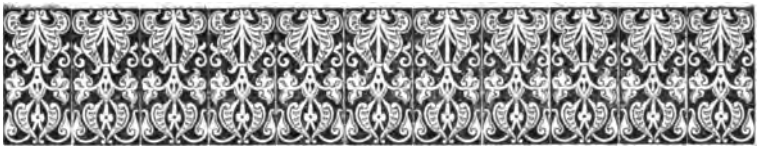

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Pierre-Alexandre de PARISOT de DURAND

PAR

M. JULES CLAVERIE

Membre de la Société.

Pierre-Alexandre de Parisot de Durand, né à Paris en octobre 1750, était fils d'Alexandre Parisot, un des neuf enfants de Louis de Parisot, trésorier de France à Lyon, et d'Elisabeth de Jordan de Durand, d'une très ancienne famille du Dauphiné.

Sous l'ancien régime, les cadets avaient par nécessité l'humeur voyageuse ; aussi retrouvons-nous, sans surprise, après son mariage à Paris, le père de notre artiste, résidant, en 1763, à Heidelberg.

Quelle fonction y remplissait-il ? nous l'ignorons ; mais il est probable que ce fût à cette université célèbre que le jeune Alexandre, son fils, commença cette brillante éducation qui le dota de tous les talents. Il était, en effet, à un degré également remarquable, peintre, musicien, architecte, et sa correspondance nous le montre mathématicien, littérateur et philosophe. Resté orphelin de bonne heure, il revient à Paris, auprès d'une tante maternelle, et entre

Digitized by Google

dans l'atelier d'un peintre qu'il appellera plus tard, dans ses souvenirs, mon cher Maître (1), et dont il a négligé malheureusement de nous dire le nom.

A quelques années de là, nous le voyons attaché pendant quelque temps aux bureaux de l'ingénieur à Montauban. Il se marie avec Mademoiselle Barthe, fille d'un négociant de cette ville, en 1777, et se consacre à nouveau au dessin qui devient son occupation définitive.

C'est à cette période que se rattachent les deux *encres de Chine* qui représentent la promenade du cours Foucault, et une vue de la ville prise de la rive gauche du Tarn. Ces dessins appartiennent à notre érudit confrère, Henri de France, si versé dans les annales de notre ville, qui a bien voulu en autoriser la reproduction. Il existe aussi, de cette époque, une halte de chasse à la sépia, une soirée de musique, en société très parée, une vue de l'intendance, et une série de sujets tirés de l'Enéide.

Entre temps, Alexandre faisait quelques voyages à Paris, tantôt pour acheter des estampes nécessaires à ses études et se tenir au courant, une autre fois pour faire confectionner des presses de graveur, à son usage. Ses lettres parlent des choses du temps ; de la visite du roi de Suède qui se montre à l'Opéra, de Mesmer qui moyennant cent louis initie à ses secrets, du Parlement de Paris qui cherche noise aux convulsionnaires.

Cependant, l'activité de son esprit ne pouvait s'accommoder d'une résidence aussi tranquille.

En 1785, son talent ayant acquis de la notoriété, il est nommé directeur de l'Ecole royale de peinture à Grenoble. On voit en quelle considération il était tenu, par l'accueil que lui firent le premier Président du Parlement, l'Inten-

(1) M. Ephrussi, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, le supposait élève de Moreau.

Digitized by Google

dant de la province, l'Ingénieur en chef et les autorités de la ville. Qu'est devenue la collection à laquelle Parisot a travaillé pendant cinq ans, et dont une faible partie seulement a été emportée en Russie et vendue plus tard au prince Dolgorouki ? Le Musée de Grenoble, si attentionné pour ses gloires locales, n'en contient aucun spécimen.

La Révolution arrive ; Parisot émigre en Russie à la fin de 1792. Il y a été appelé par un ami qui a trouvé pour lui une place d'ingénieur à Moscou. Déjà quantité de Français ayant abandonné leur patrie, affluent dans cette ville. Malheureusement, un décret de l'Impératrice Catherine interdit toute correspondance sous peine de bannissement en Sibérie. On reçoit cependant de rares nouvelles par des lettres sous trois enveloppes ouvertes successivement par des personnes situées en pays neutre.

Avec l'empereur Paul, la situation s'améliore ; la noblesse Russe fait aux émigrés le meilleur accueil. Parisot qui n'a pas trouvé dans sa position d'ingénieur les avantages qu'il espérait en retirer, voit son talent de dessinateur très apprécié, car il écrit à cette époque : « *Je suis le premier dans mon art* ». Il se perfectionne dans la miniature, et envoie à un de ses amis de Montauban, son portrait peint par lui-même, qui est un petit chef-d'œuvre. Il vend au prince Dolgorouki, ce qu'il appelle la fête champêtre, au prix de 400 roubles. Il a pour élèves les seigneurs les plus distingués, le prince Galitzin entre autres, et se rend chez eux dans une voiture à deux chevaux qui lui appartient. Sa fortune augmente. Quelques années après la mort de sa première femme, il se remarie avec une émigrée en 1801.

Il y a alors toute une société française, aimable et intelligente : le chevalier d'Izarn, M. Godin, le peintre de La Perche, M. de Ladevèze, M. de Tauriac, l'abbé Surugues, ancien chef d'institution à Toulouse, et curé de Saint-Louis des Français à Moscou, dont les lettres ont été publiées

Digitized by Google

dans le *Correspondant*, par l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine.

Pendant ces jours heureux, la correspondance de Parisot devient plus abondante, son génie semble se développer, et les jugements qu'il porte sur toutes choses : histoire, beaux-arts, philosophie, ont une telle sûreté, qu'il n'en est pas un que la suite des temps n'ait pleinement justifié.

Cependant il n'oubliait pas sa chère patrie, parvenue alors à l'apogée de son incomparable grandeur, et songeait au retour, mais deux créances considérables, difficiles à recouvrer, le retenaient encore et le retinrent, malheureusement, jusqu'au moment ou l'alliance conclue à Tilsitt et à Erfurth, venant à chanceler, la baisse du change prit de telles proportions, que se décidant à rester, il crut bien faire en plaçant toute sa fortune en maisons. Un an plus tard les maisons de Parisot disparaissaient dans l'incendie de Moscou.

Dans ces moments d'horreur, l'énergie et la présence d'esprit de sa femme lui rendirent les plus grands services ; elle soutint son courage et réussit au milieu de ce désastre, à mettre en lieu sûr les collections de son mari. Tout était à recommencer, et l'âge arrivait ; il touchait à sa soixante-deuxième année.

Sur la recommandation d'un de ses anciens élèves, le prince Galitzin et de M. de Markoff, autrefois ambassadeur en France, sous le Consulat, il entra comme précepteur dans la maison du prince Boris de Cherkasky. Ce grand personnage, dont les ancêtres avaient occupé le trône, avant la dynastie des Romanoff, habitait au milieu de ses vastes domaines de Tcherkisowa, à 20 lieues de Moscou. La situation de précepteur, à cette époque, où la grande noblesse russe tenait à recevoir une éducation toute française, avait une importance considérable. Logé avec sa femme et son fils dans un pavillon séparé, avec des domestiques attachés à sa personne, et une voiture pour son

Digitized by Google

usage particulier, il menait une vie relativement indépendante, qui lui permettait de se livrer à son art favori devenu pour lui une véritable passion. Mais la secousse de 1812 avait été trop forte ; l'idée que son retour en France était désormais impossible, le désolait. En outre, ses nouvelles fonctions étaient peu à son gré. Il lui était dur à son âge de faire son occupation principale, de sciences et d'études, qui n'avaient été jusques-là qu'une sorte de délassement. Cependant soutenu par ses sentiments chrétiens, il se résignait, heureux de consacrer le prix de ses travaux à l'éducation brillante qu'il faisait donner à son fils, lorsqu'une attaque soudaine vint le frapper à la table même du Prince. Malgré les soins du médecin allemand de la maison, et des deux premiers médecins de Moscou, mandés en toute hâte, il succombait le 17 mars 1820, à l'âge de 69 ans.

Peu de mois après, sa veuve, se conformant aux désirs qu'il avait souvent exprimés, chargeait M. de la Perche, peintre distingué et vieil ami de Parisot, de choisir dans les cartons, deux de ses principales œuvres, pour être adressées à la fille de sa première femme restée à Montauban. Ces deux ouvrages importants, représentent, l'un le retour de Marcus Sextus après son exil. Traité d'une manière différente de celle du célèbre tableau de Guérin, qui est au Louvre, ce dessin dont la photographie est jointe aux vues de Montauban, est fait d'après nature, à la pierre noire de Conté, relevée de blanc, sur papier gros bistré. Il a 72 cent. sur 59. L'autre est une aquarelle de grande dimension, 88 cent. sur 58 ; elle représente une fête champêtre en Russie. C'est une œuvre très admirée.

Je ne saurais finir sans dire un mot sur la famille de Parisot devenue russe. Son fils, après avoir passé deux ans à l'institut impérial du génie de Saint-Pétersbourg, fondé par l'empereur Alexandre, sort sous-lieutenant à l'âge de 17 ans. L'avancement le plus rapide le conduit à 28 ans au

Digitized by Google

grade de lieutenant-colonel. Il épouse Mademoiselle de Sakaloff et meurt à l'âge de 35 ans en 1838, laissant 5 enfants en bas âge.

Après un demi-siècle d'oubli réciproque, les souvenirs se réveillent sous l'impulsion de l'élan des deux nations, l'une vers l'autre. Des recherches heureuses font retrouver aux parents de Montauban leurs cousins de Russie. On se reconnait au travers du temps et de l'espace.

On apprend que les deux fils du colonel, sous le nom de Parisot de la Valette, ont servi brillamment dans la cavalerie, pendant la guerre des Balkans, et que l'un d'eux, Michel, retiré du service, a été pendant plusieurs années, maire de la grande ville de Nicolaïeff.

C'est un ami passionné de la France.

Digitized by Google

PIERRE-ALEXANDRE PARIZOT

Digitized by Google

Digitized by Google

Parisot et son Œuvre

PAR

M. le Marquis DE PANAT

Membre de la Société.

Le XVIIIe siècle ne nous a pas laissé « d'instantanés » et pour cause. Nos bons aïeux de cette époque reculée n'appelèrent jamais Phébus, le dieu blond et triomphant, à l'honneur de collaborer avec eux. L'art de fixer les images sur une surface polie au moyen de rayons lumineux comme par autant de clous d'or demeura lettre close pour nos prédécesseurs d'avant la Révolution. Devons-nous les plaindre de cette impuissance relative? Devons-nous la regretter pour nous-mêmes, au point de vue de l'intérêt historique ? Je ne le crois que modérément. Si l'ancien régime manqua de photographes, il ne chôma jamais de dessinateurs, aussi adroits que sincères, aussi empressés à connaître les milieux où leur activité se mouvait, à contempler sous ses aspects variés la vie courante, qu'habiles à tout traduire sur le vélin, de la fine pointe de leur crayon ou des barbes déliées de leur pinceau.

Et d'une si heureuse réunion de bonnes volontés et de talents, combien de chefs-d'œuvre naquirent ! Il faut vraiment peu de chose au génie pour qu'il se révèle dans sa puissance ou dans sa grâce. Une mère distribuant à sa jeune famille le déjeuner du matin,une voiture publique vidant sur le pavé son contenu de voyageurs plus ou moins fripés par leur trajet nocturne, un tréteau de chiens savants ou de marionnettes

Digitized by Google

dans quelque coin de jardin public ; moins encore : un buveur agenouillé têtant les illusions de l'ivresse au goulot de sa fiasque enveloppée de paille, un jambon qui s'empanache d'un brin de laurier comme d'un plumet, à côté d'une assiette d'huîtres et d'une bouteille de Sauternes, en voilà assez pour nous révéler une civilisation, pour assurer la gloire d'un Chardin, d'un Boilly ou d'un Debucourt, pour renouveler l'intérêt de siècle en siècle et captiver l'admiration de l'Avenir.

C'est que la curiosité esthétique de l'homme, naturellement enclin à la vérité sans laquelle il n'est rien de beau, porte notre esprit d'instinct. vers les spectacles du réel. C'est que la même curiosité ne se lasse jamais de ce réel, à la condition qu'il soit dextrement et fidèlement rendu, entendons-nous, tel que notre faculté visuelle est capable de le percevoir. Les chevaux de course de Théodore Géricault, en leur galop aux longues et majestueuses foulées, plairont toujours mieux que ces espèces de monstres recroquevillés dont, aujourd'hui, sous couleur de retracer les épisodes d'une épreuve sensationnelle, des objectifs rapides et perfectionnés assurent l'exact mais déplaisant souvenir.

De telles réflexions, et bien d'autres, me venaient naguère, tandis qu'une bonne volonté obligeante étalait pour mon édification et pour ma joie les trop rares pages que nous ait laissées Parisot ; miniatures, aquarelles, dessins à la sépia ou à la mine de plomb. Parisot, c'est un artiste dont Montauban s'honore, et qui appartient à Montauban, sinon par droit de naissance, au moins, si j'ose m'exprimer ainsi, par droit d'élection et de famille.

Sollicité par de trop flatteuses instances, je dirai quelques mots sur ce talent si fin, si universel et si distingué. Je n'essaierai pas de vous raconter l'homme, de tracer sa biographie. D'autres entièrement qualifiés pour une tâche qui leur incombait en vertu de la parenté, se sont chargés de ce soin et s'en acquittèrent à merveille.

Je profiterai simplement de leur travail pour jalonner le mien qui ne portera que sur des ouvrages. Cependant nous jetterons un regard rapide et discret sur la correspondance de

Digitized by Google

notre héros. Par un coup de fortune aussi heureux que rare, nombres des lettres, datées de Grenoble où de Moscou, que Parisot écrivait à sa famille, sont arrivées jusqu'à nous. On y peut suivre la marche d'un labeur, d'abord motivé par un juste besoin de renommée, puis imposé par les nécessités de l'existence, y démêler des opinions d'artiste et de philosophe, y relever enfin, touchant des peintres ou des graveurs contemporains, des jugements inspirés à un confrère par le seul amour de la vérité.

Pierre-Alexandre de Parisot de Durand naquit à Paris, en novembre 1750. Il était le petit-fils d'un trésorier de France, à Lyon. Sa mère, Elisabeth de Jordan de Durand, appartenait à une très ancienne famille du Dauphiné. Le futur aquarelliste vécut à Paris une partie de son enfance. Puis ses parents se fixèrent en Allemagne, à Heidelberg, ville si fameuse par son Université. L'adolescent ne manqua pas de profiter de sa résidence, dans cet Eden intellectuel, pour s'initier à la philosophie qu'il aima jusqu'à la fin et qui se fit chez lui de plus en plus religieuse et croyante, et pour entreprendre les mathématiques, où nous le verrons exceller.

Cependant, devenu orphelin, Parisot rentre dans la capitale de la France, auprès d'une tante, désormais son seul guide et son seul appui. Alors son goût se manifeste irrésistible pour la peinture. Il se fait recevoir dans l'atelier d'un maître, dont il ne nous a pas donné le nom, ce qui est dommage, maisà propos duquel on l'entendra discourir en élève respectueux et reconnaissant. (1)

Notez ce retour à Paris, à l'heure de la formation psychique. Il nous révélera peut-être le secret de l'élégance qui caractérise certaines productions de Parisot. Peut-être aussi, l'artiste devra-t-il au souvenir qu'il garde de son nouveau passage dans le centre de toutes les délicatesses et de toutes les élégances d'éviter la lourdeur et la gaucherie.

Nous retrouvons notre jeune homme à Montauban, vers

(1) Quelques-uns conjecturent que ce maître fut Moreau le Jeune, le fameux graveur,

Digitized by Google

1775. Il est attaché au bureau de l'Ingénieur. Il se marie. Il épouse Mademoiselle Barthe qui appartient à une famille du pays et consacre désormais au dessin ce qu'il peut se réserver de loisirs.

Montauban, sans doute, ne possède pas de Cannebière, mais jouit de beaucoup d'autres avantages. Que d'édifices intéressants, que de coins pittoresques dans l'enceinte même de la cité aussi bien que dans les environs. Place monumentale et rutilante dont les arcades surbaissées favorisent les jeux de la lumière et du clair obscur ; fantastique écroulement de toitures et de murailles aux pentes d'une ravine urbaine ; profondeur d'ombre, rayonnement de surfaces claires ; dégradation des nuances de la pierre et de la brique, depuis le rose le plus doux jusqu'au gris de fer le plus accusé ; esplanade dominante d'où l'œil se pose avec ravissement sur les lointains d'une riante et fertile plaine ; et surtout, ah ! surtout, la rivière, ce Tarn étalé comme un lac dont les transparences changeantes reflètent un merveilleux hôtel de ville, et qui va se perdant à l'horizon en une coulée d'argent ; ce Tarn, avec son ruisseau tributaire qui flue mollement sous les branches, avec ses rives exquises, ici toutes complantées de saules ou d'ormeaux ; là, bordées de fabriques lépreuses, de pans de bois d'un autre âge, masures déplorables pour l'hygiène, soit ! mais si réjouissantes à la vue ; en vérité, c'est de quoi tenter le pinceau le plus habile aussi bien que le crayon le plus ingénu, et nous nous expliquons que les paysages locaux abondent dans les salons de peinture ouverts à Montauban. Il devrait exister une école montalbanaise comme il y avait, naguère encore, sous les auspices des deux Rousseau et de Millet, une école de Fontainebleau, dont les membres, d'ailleurs, résidaient à Barbizon.

Pourtant, les magnificences que je viens d'énumérer ne tentèrent pas d'entrée de jeu notre Parisot. Il entreprit des illustrations pour le quatrième livre de l'*Eneide*. Il représenta le départ de Didon et d'Enée pour la chasse, et l'orage suscité par la volonté des Dieux, dans le but de changer le cours des destinées. Ce sont tous des épisodes immortalisés une pre-

Digitized by Google

mière fois par les vers de Virgile et, dix-huit cents ans plus tard, par la musique de Berlioz. Je l'avouerai dans la sincérité, comme dans l'humilité de ma conscience : les deux dessins à l'encre de Chine dont le jeune ingénieur emprunta l'inspiration aux chants du poète de Mantoue ne me semblent pas devoir ajouter grand chose au renom de volage du pieux Enée, non plus qu'à la déplorable réputation de sa trop sensible amante, non plus surtout qu'à la gloire artistique de Parisot. Ces compositions, sans doute, ont belle ordonnance. Mais on y relève aussi tout l'impatientant convenu du style classique. Vous diriez de deux projets de maquette établis pour fixer la mise en scène et brosser les décors d'un opéra.

Mais à côté de ces œuvres d'une originalité plus que douteuse il en est d'autres que je n'hésite pas à déclarer infiniment remarquables et précieuses : d'abord la vue d'un superbe hôtel de la Cour des Aides ; sorte de dessin linéaire traité avec grand goût et qui nous montre sous un nouvel angle les rares aptitudes architecturales de l'auteur ainsi que son habileté de main ; ensuite une halte de chasse de la plus ingénieuse disposition. Autour d'un moulin planté dans un site boisé, des femmes de qualité sur leurs haquenées, des gentilshommes sur leurs gênets d'Espagne se rassemblent. Les valets de chiens sont là, conduisant la meute prête à découpler et de toute part des manants accourent à la contemplation de ce beau spectacle. C'est une évocation de la vie de château, telle qu'on la menait alors dans nos provinces méridionales ; mélange de luxe rustique et de bonhomie champêtre.

Et nous allons retrouver les personnages de la « halte » ou leurs proches cousins dans la belle vue du cours Foucaud qu'on peut, en lui joignant son pendant, le crayon pris de l'autre rive du Tarn, considérer, ce me semble, comme le maître ouvrage du dessinateur, en sa première manière.

Vers 1777, Montauban demeurait une ville riche, malgré bien des crises, et la société y était nombreuse. Parisot nous en offre la synthèse : belles dames, parées, dont la mode actuelle ne désavouerait pas les vastes chapeaux, beaux officiers de noble désinvolture, abbés confits en la coquetterie de leurs

Digitized by Google

manières, personnages étalant leur importance administrative ou la carrure de leur opulence ; puis la jeunesse jouissant de ses loisirs, les joueurs de boule opérant dans un espace singulièrement restreint, sous l'œil d'un entourage de curieux, tandis que quelques couples s'isolent au lointain, qu'un mendiant besacier cause avec un oisif, assis sur le parapet du quai, et qu'on promène des enfants sous les quinconces. Pour le fond du tableau, il est formé de l'horizon qu'on peut contempler encore de nos jours ; si les édifices apparaissent moins nombreux dans le dessin de Parisot qu'ils ne le sont dans la réalité d'aujourd'hui, si la forme s'est modifiée des tours de la cathédrale, si une chapelle protectrice surmontait autrefois la pile centrale du pont, l'hôtel de ville se présente à notre admiration tel que l'a vu et reproduit le témoin éminent du temps jadis.

On a voulu mettr edes noms sur les figures groupées par notre dessinateur en tout souci du naturel et en toute science de l'Harmonie. On a parlé de la comtesse de
et de Madame d'Esparbès, qui résidaient à Montauban. Peut-être y avait-il là aussi ce Simon Le Franc de Pompignan dont les sarcasmes de Voltaire, trop outrés pour nous sembler spirituels, n'entamèrent ni la dignité, ni la valeur poétique. Dans tous les cas, j'insiste sur l'aisance et sur l'élégance du style de Parisot. Son œil avait contemplé de près les grâces de la Ville et de la Cour, les habitués de Paris et de Versailles. Et ces belles visions lointaines subsistaient inoubliables, dans sa mémoire.

Au surplus, la vie mondaine et aristocratique ne captivait pas exclusivement le peintre des mœurs et des ambiances. Il se transporte sur la rive opposée du Tarn, de l'autre côté de Montauban, juste en face du cours Foucault. Et voici un nouvel aspect du municipe qui se révèle par ses soins, l'aspect de la cité dans ses manifestations laborieuses. Au bord de la rivière large et coulant entre des clayonnages d'arbres véritablement un peu épais, des paysannes arrivent, chargées des produits de la campagne ; des blanchisseuses rapportent sur leur tête les paquets de la lessive ; d'humbles ménagères traî-

Digitized by Google

nent leur progéniture par la main ; mais surtout des équipes de mariniers peinent au halage de lourdes gabarres. Le transport par bateaux tirés à force de bras ou plutôt à renfort de poitrines d'hommes sur les cours d'eau, voilà encore une industrie disparue.

Mais il résulte de ce document dessiné que Parisot ne bornait pas son attention et son étude au beau monde, aux heureux qui goûtaient, pour si peu d'heures encore, la joie de vivre. L'artiste se plaisait à reproduire aussi des types pris dans le peuple qui ne semble pas s'être jugé lui-même aussi misérable aussi opprimé, aussi exploité que d'aucuns veulent bien le prétendre ; dans ce peuple ardent et fort qui, s'il fit une révolution, opéra exclusivement au profit de quelques meneurs.

Cette Révolution, Parisot en vit les prodromes à Grenoble. Il s'était transporté dans la capitale du Dauphiné où des influences l'avaient appelé pour y diriger l'Académie Royale de dessin. Les premières lettres qu'on ait du nouveau directeur remontent à cette période encore brillante. Elles sont intéressantes à consulter. L'ingénieur du district fait le meilleur accueil à l'artiste qui arrive. On le présente au gouverneur de la Province, M. de Bérulle, jeune homme doué de cent cinquante mille livres de rente. Parisot entre en fonctions, s'entoure d'élèves et travaille pour son compte à des ouvrages dont aucun, malheureusement, ne parviendra jusqu'à nous. On fête pour sa belle voix de basse taille M. le directeur de l'Académie. Il figure sur le programme de certains concerts qui sont le grand plaisir des honnêtes gens et la *Gazette Dauphinoise* signale le chanteur, hier encore ignoré, comme une précieuse recrue.

Mais déjà grondent quelques orages partiels, précurseurs de la tempête générale, qui ébranlera la vieille société française. En juillet 1788, une émeute prélude à l'Assemblée des notables qui se doit tenir à Vizille. Les ferments accumulés depuis trop de siècles, lèvent de toute part dans les couches inférieures de la Nation. Sous prétexte de maintenir les prérogatives de son Parlement, poussée, comme Taine l'observe,

Digitized by Google

par d'occultes agitateurs, les seuls intéressés à l'aventure, la populace de Grenoble envahit le palais du gouverneur, dévore le repas préparé pour les invités que ce seigneur attendait, saccage et vide les caves. Puis, des ordres arrivant de Versailles, l'autorité capitule devant les factieux et Parisot juge sévèrement cet acte de faiblesse, dont il tire de tristes présages pour l'avenir. Toutefois, le lion déchaîné se contenta de la mince proie qu'on lui jetait : les clés de son Parlement. Il rentra ses griffes dont il venait d'essayer, et dont il connaissait désormais la puissance.

Nous voici à Vizille, résidence magnifique, déjà possédée par la dynastie des Périer. Ceux-ci avaient acquis le domaine du duc de Lesdiguières au prix de onze cent mille livres. Le Périer de 1788 ne s'appelait pas Casimir ; mais il se mêlait déjà de politique. C'était un traitant opulent et fastueux, frère du directeur de la Compagnie des Indes. Il reçut les membres de l'assemblée de la noblesse, y compris ces quatre paysans à longue rapière, hirsutes, mais qui gardaient grand air, tout de même, sous leur perruque mal peignée et sous leur bure. Personne, au premier abord, ne voulant croire à la qualité dont ils se réclamaient, ils tirèrent de leur poche des parchemins entamés par les rats, et force fut de reconnaître que leur noblesse datait au moins du règne de Louis XI. Alors chacun tint à les avoir, à se parer d'eux comme d'objets de curiosité ; tels cet Usbeck et ce Rhédi des « lettres de Montesquieu », à propos desquels les Parisiens se demandaient : « Peut-on être Persan. »

Hélas ! des lendemains terribles succédaient à ces journées encore heureuses. En 1792, Parisot perdait ses fonctions. On le trouvait tiède ; il n'était plus « *persona grata* » et la place qu'il occupait convenait vraisemblablement à quelque conviction plus ferme, à quelque conscience mieux pensante. Un de ses amis lui propose un poste d'ingénieur vacant à Moscou. Il accepte et part pour la Russie, la collection qu'il avait formée si patiemment, dispersée aux quatre vents du ciel ou abandonnée aux horreurs du pillage.

Catherine II aimait peu les Français, et sa police était soup-

Digitized by Google

çonneuse. Il en coûtait de quatre à quinze livres pour expédier une lettre de Moscou à Montauban ; encore fallait-il envoyer la correspondance sous triple enveloppe et la confier aux soins de trois intermédiaires, Parisot vécut d'abord sous un nom d'emprunt.

On a dit des Etats-Unis de l'Amérique du Nord que leur civilisation était en avance de soixante années sur la nôtre. Il serait encore plus juste, paraît-il, d'affirmer que la Russie de 1793 retardait d'un siècle ou de deux sur le reste de l'Europe. Dans l'empire des Czars, l'extrême raffinement des mœurs côtoyait l'extrême barbarie. Une classe dirigeante corrompue détenait toutes les richesses. Entre elle et le peuple évoluait une nuée d'intermédiaires, marchands, artistes, histrions, ouvriers de luxe et d'art, qui vivaient de tout le monde. Parmi eux beaucoup de juifs et d'étrangers. Il faut lire dans les mémoires autobiographiques de Tolstoï les détails des existences moscovites en ces époques singulières et tourmentées. Quand le solitaire d'Rsnaïa-Povlionia renonce à supplanter Jésus-Christ et à refaire les Saints Evangiles, quand il daigne abandonner pour un instant l'idée de reconstruire la société sur de nouvelles bases, il devient tout à fait un maître écrivain. Rien de plus clair, de plus saisissant, de plus instructif que les tableaux qu'il trace des évènements publics ou privés qui se déroulèrent sous ses yeux. Peu de chose lui échappe des qualités qui distinguent sa nation et des tares qui l'affligent. Ce livre où il se peint en pied sous le nom de Nicolas Couprine constitue une étude achevée de la Société Moscovite, telle qu'elle se révélait et se développait sous les règnes de Paul et d'Alexandre Ier.

Or, il est curieux de constater quelle concordance existe entre les récits du grand romancier russe et les affirmations du modeste émigré Français, en sa correspondance. Cette construction de la famille moscovite si semblable à l'édifice de la « gens » Romaine, avec le père de famille au sommet et des nuées d'esclaves à la base, les frappe l'un et l'autre de la même manière et leur inspire des réflexions identiques.

Encore un coup, je n'extrairai rien des lettres de Parisot,

Digitized by Google

Je craindrais trop d'empiéter sur l'œuvre d'un autre. Mais je signalerai que ces lettres révélent, chez celui qui les écrivit, une grande netteté de vision, qualité précieuse entre toutes pour un artiste. L'esthétique de Parisot s'affirme également au cours des épitres qu'il envoyait en France, à intervalles trop rares. Il relève cette tendance de nos compatriotes d'alors, à n'admette aucune supériorité hors des limites de leur pays. Il signale combien les Allemands et les Italiens traitent ironiquement cet aveuglement d'amour-propre national dont nos générations se sont guéries jusqu'à l'excès.

En art, Parisot préfère Poussin et le Sueur aux maîtres venus plus tard, aux David, aux Guérin, aux Girodet, aux tenants de la Grèce antique. Il juge sévèrement les graveurs parisiens du jour. Il leur préfère un allemand dont le nom m'échappe et son admiration reste entière pous ceux d'autrefois, pour les Edelinck, les Eisen, les Moreau. Le nom d'Ingres se rencontre de temps en temps sous sa plume, soit qu'il s'agisse d'Ingres le père, avec qui Parisot semble lié d'amitié, soit que le fils vienne en question ; ce fils dont notre dessinateur ne paraît pas soupçonner l'immense avenir. Il est vrai que le jeune Ingres déjà parti pour Rome ne s'était pas encore révélé par « l'apothéose d'Homère ».

Mais c'est assez parler de la mentalité de Parizot. Parlons des œuvres qu'il exécuta en Russie. Voilà donc l'artiste installé et acclimaté dans ce singulier et vaste Moscou. Il y donne des leçons de dessin, moins bien rétribuées que des leçons de danse mais qui pourtant lui permettent de vivre honorablement, de courir le cachet en voiture, de doter sa fille demeurée à Montauban, de se préparer une modeste aisance pour ses vieux jours. Il forme dans la haute société du pays quelques élèves dont plusieurs sont excellents ; veuf, il contracte un second mariage avec une Française émigrée comme lui et comme lui vouée à des fonctions d'enseignement auprès des grandes familles Moscovites. Parmi les artistes fixés là-bas, — on ne parle pas des illustrations de passage, de Madame Vigée-Lebrun, par exemple, — Parisot se déclare le premier. On aime cette franchise. Elle sied au véritable talent.

Digitized by Google

PLANCHE II

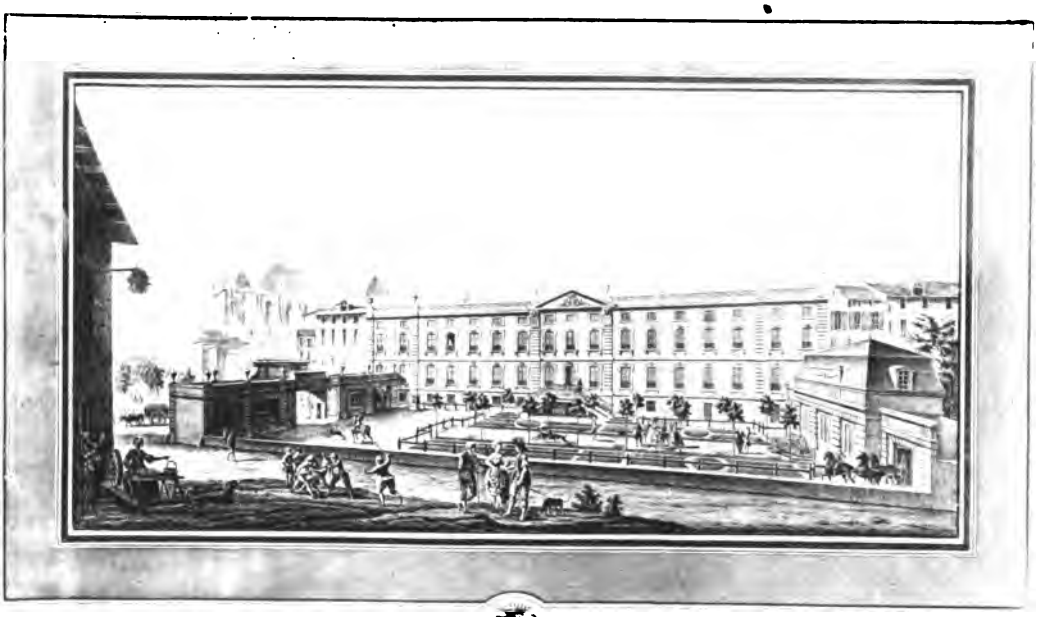

VUE PERSPECTIVE DE L'HÔTEL DE

AUJOURD'HUI CERCLE MILITAIRE

COLLECTION DE M. EDOUARD FORESTIÉ.

HALTE DE CHASSE, DESSINÉE EN 1788

COLLECTION DE Mme CLAVERIE.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PLANCHE I

I. VUE DE LA VILLE DE MONTAUBAN PRISE DU COURS FOULCAUT

II.

CES DEUX DESSINS FONT PARTIE DE LA COLLECTION DE M. DE FRANCE

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Ce talent, chez Parisot, s'affirmera notamment par deux ouvrages : « Le retour de Marcus Sextus et la danse Russe ».

Parlons de la *Danse russe*. C'est une aquarelle de grande importance et je n'hésite pas à la qualifier chef d'œuvre. Dans une clairière, à l'ombre de groupes d'arbres, chênes et bouleaux, qui, entre la double masse de leurs frondaisons laissent apercevoir une perspective de vallée, une rivière qui fuit, des coteaux qui s'estompent à l'horizon, et peut être une ville dont on croit deviner les clochers, sur ce fond traité avec ampleur, justesse et liberté, tout ensemble, se développe une assemblée champêtre. Au centre, un groupe de danseurs, un personnage appartenant à la classe des hommes libres fait vis-à-vis à quelque moujick revêtu d'une longue blouse bleue. Ces deux hommes ont pour partenaires deux belles filles en costume national : robes vermiculées de fils d'or et constellées de paillettes avec, sur la tête, le traditionnel cacoschnick, semblable au bandeau royal dont les sculpteurs grecs couronnent leurs statues. Ce groupe esquisse un pas de danse qui doit ressembler fort à notre pas de bourrée, cependant qu'en arrière des musiciens, un tambourin, un flageolet, une guitare s'escriment de leur mieux, et que tout un petit monde de paysans et de bonnes d'enfants, avec les babies confiés à leur vigilance, — nous sommes manifestement aux alentours d'un château, — contemple ces ébats chorégraphiques et champêtres.

Des mots ne sauraient rendre la satisfaction qu'on éprouve à contempler ce magnifique morceau, l'intérêt puissant qui se dégage de lui. C'est du réalisme au meilleur sens du mot. C'est une page de mœurs écrite avec une sincérité qui n'exclut nullement la poésie. A travers ce beau et profond paysage rayonne, on le sent, un beau jour de la saison estivale, au sein d'une nature du Nord. En ces êtres qui tressautent, jouent des instruments ou regardent, s'affirme une mentalité déterminée. Et il faut s'incliner avec admiration devant la qualité suprême où puisse atteindre un ouvrage, qualité qui déborde en celui-ci : la vie.

Les raisons qui me font priser si haut la *Danse Russe*, me

Digitized by Google

portent à moins aimer la composition intitulée, je crois, *Retour de Marcus Sextus*. C'est un dessin à la sépia auquel son auteur semblait attacher beaucoup de prix. Pour moi, je n'y puis voir qu'un travail d'école où tout est factice, apprêté, symétrique, où les personnages paraissent des mannequins, les draperies des rideaux d'atelier, les accessoires des vases de pharmacie. Je ne peux pas savoir quel épisode de l'histoire Romaine fabriquée par Quinte Curce, cette image a la prétention de mettre en scène. Et, d'ailleurs qu'importe! l'ouvrage prouve du moins que Parisot cultivait tous les genres, puisque nous avons aussi son portrait, fait par lui-même, alors qu'il comptait vingt-huit printemps.

Mais il nous reste un autre portrait de Parisot, à l'âge de soixante années. C'est une aquarelle exécutée par son confrère, son compatriote et son ami, M. de la Perche, fixé comme lui à Moscou. On peut lire dans cette charmante miniature, aussi bien que dans la correspondance de Parisot, toutes les qualités du modèle. L'homme est poudré. Il porte double collet et cravate de fine dentelle. Mais étudions surtout la physionomie. Comme le front est vaste, le nez hardi et l'œil intelligent! La bouche paraîtrait dédaigneuse à première vue; ce n'est là qu'une apparence. Cette moue est celle de l'observateur, du critique, de l'analyste. Car l'artiste, si spontané soit-il, doit s'analyser lui-même.

Parisot retenu par des intérêts, par des malheurs, par les fonctions de sa charge, peut-être aussi par l'âge et par un sentiment de gratitude qui l'honore; demeura jusqu'au bout dans l'asile qui s'était ouvert à sa maturité. Il y fonda une famille nouvelle, et le noble tronc des Parisot de France, des Parisot de Jordan de Durand, se greffa d'un rameau exotique lequel n'a cessé de croître et de fleurir sur le territoire hospitalier de la Russie. C'est la branche des Parisot de la Valette qui a donné des chefs de distinction à l'armée du Czar. Le plus récent d'entre eux, parvenu au grade de colonel,

Digitized by Google

prit une part active à la guerre des Balkans. On assure qu'il gardait mémoire de ses origines et conservait un grand amour au pays de ses ancêtres. La descendance de Parisot, demeurée française, doit à la bonne grâce et à l'affection de ce lointain cousin quelques-unes des œuvres si intéressantes à tant de titres, dont j'ai essayé de parler. Ainsi, l'alliance des deux peuples s'est une fois de plus, fortifiée d'alliances particulières. Et, en vérité, il est beau, il est salutaire que les choses se passent de la sorte. L'âme slave et l'âme française se joignent par bien des points. Il y a entre elles des affinités qui n'existent guère avec l'âme de certains autres peuples. Souhaitons pour la paix du monde et pour le bien de l'humanité qu'elle se maintienne, qu'elle aille resserrant ses liens de plus en plus, cette Union de la « Sainte Russie » avec la « douce France ».

La première partie de cette étude est posthume. Elle fut communiquée à notre Compagnie, par son auteur, en 1900, et, depuis, attendait l'un de nos écrivains d'art afin de mettre en lumière l'œuvre de Parisot. Le lecteur a pu juger de quelle magistrale façon M. le marquis de Panat s'est acquitté de cette tâche.

Notre toujours regretté confrère, M. Jules Claverie, avait pu, mieux que tout autre, faire connaitre la vie d'un peintre, grand-père de Madame Claverie ; à son talent d'écrivain, à son érudition, il joignait le culte de la famille, pieusement continué par sa veuve et son fils. Celle-ci est aujourd'hui la gardienne intelligente des cartons, des peintures, des gravures du Maître, à la mémoire duquel nous sommes heureux de rendre hommage.

Digitized by Google

Nous donnons l'un des portraits de Parisot, d'après une aquarelle envoyée de Russie, à la famille, réduction d'une peinture à l'huile, de La Perche. Madame Claverie possède deux autres portraits de son aïeul, l'un au pastel, et l'autre une délicieuse miniature, dûs tous deux, à Parisot lui-même. Dans la miniature, montée en broche, l'auteur est jeune, poudré, il porte habit vert et jabot de dentelles.

F. P.

NOTA. — On peut se procurer des photographies, grand format, de bon nombre des œuvres de Parisot, chez M. Bouïs, photographe de la Société, rue du Vieux-Poids.

Digitized by Google

UN COIN

DE

La Société Montalbanaise

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

PAR

M. l'Abbé FIRMIN GALABERT,

Membre de la Société.

Le copie-lettres de Jacques de Molières, président à la Cour des Aides à Montauban, nous offre quelques traits intéressants sur la société montalbanaise à la fin du dix-huitième siècle ; une de ses lettres, touchant le généalogiste d'Hozier de Serigny, est d'un intérêt plus général et déborde le cadre du sujet où nous nous sommes renfermé, une autre a trait aux Assemblées du désert, et nous dépeint comme très tolérants les pouvoirs civil et ecclésiastique à l'égard des mariages mixtes. Nous publions ces deux lettres, les autres ne méritent qu'une analyse ou quelques extraits à l'occasion.

Quelques détails sur Jacques de Molières et sa famille.

De sa femme Anne de Garrisson, le président avait eu les enfants qui suivent :

1° Anne-Olympe avait épousé N. Delbreil, conseiller à la Cour des Aides, en 1762.

2° Marguerite, dite de Sainte-Croix, devint religieuse à la

Digitized by Google

maison royale de l'Enfant-Jésus, où elle était entrée pour faire son éducation en janvier 1746, elle ne payait que la modique pension de 50 livres. Quand cette maison, qui n'était dotée que de 20.000 livres de rente, dut licencier partie de ses pensionnaires, Marguerite fut réservée, grâce à la recommandation de la marquise de Beaurepaire, amie de la famille; grâce aussi à l'intervention de milady Melfort auprès de l'archevêque de Sens, en décembre 1751.

3° Anne-Suzanne, dite Dourdas en famille, entra à l'école de Saint-Cyr le 9 janvier 1756, par grande faveur; en effet, il était en 1746 inouï qu'une fille de robe y eût été admise. Ces places étaient du reste fort briguées et, à la date susdite, Madame de Pompadour en avait sollicité une sans l'obtenir. Anne-Suzanne épousa en 1773 M. de la Capelle-Sénégas, du pays castrais, qui avait dépassé la quarantaine, qui aimait fort le jeu, à cause de quoi il ne lui restait plus que 12.000 livres de rente.

4° Le premier fils, Jean-Jacob, après avoir commencé ses études au collège des Jésuites à Toulouse, était entré au collège Louis-le-Grand, pour aller de là aux Pages de la Reine. C'était une faveur tout exceptionnelle: Parisot, écuyer du maréchal de Duras, écrivait de Paris, le 28 mai 1749, pour enlever toute hésitation au père de l'enfant: *Il n'y a point d'homme de robe de la première volée qui ne donnât une grosse somme pour y placer son aîné et ses cadets...., qu'il profite donc d'une éducation si précieuse;* et Galabert d'Aumon, autre robin montalbanais (1), eût été très flatté, disait-il, s'il avait eu un garçon au lieu d'une fille, de lui faire donner une telle éducation.

Ce n'était pas en effet, une école ordinaire. Le service d'honneur auprès de la reine était accompagné d'exercices du corps, de l'équitation, de l'étude des mathématiques, de la géographie, etc. Dans les galeries de Versailles, les jeunes gentilhommes portaient bellement l'habit bleu et argent, la culotte et la veste rouges avec la bandouillère blanche ou verte, bleue ou

(1) En 1721 Galabert d'Aumon était receveur général des Domaines de la Généralité de Montauban.

Digitized by Google

jaune suivant les compagnies. Au bout de trois ans (quelques uns, fort rares, obtenant de servir une quatrième année), les pages sortaient avec le grade de cornette ou de garde-marine, ou bien ils entraient dans le corps royal d'artillerie.

Jean-Jacob fut conduit à Versailles par son oncle, M. de Garrisson de Latour, aide-major aux Mousquetaires gris; il fut reçu grâce à la recommandation du maréchal de Duras, avec qui M. de Molières avait entretenu les meilleures relations à Montauban. C'était le 5 juillet 1751. Après avoir revêtu son habit de campagne et son épée pour ne point passer pour homme de robe, Parisot le mena à M. de Doinville, gouverneur des pages; il paya le droit d'entrée qui s'élevait à 800 ou 900 livres, sans compter 100 livres dues à d'Hozier, juge d'armes. Ce dernier envoya, visées par lui, les preuves de noblesse, les armes blasonnées, avec l'extrait baptistaire, non le billet de confession. Nous disons non le billet de confession, pour redresser la confusion où, involontairement peut-être, sont tombés quelques-uns qui n'ont pas su entendre le terme de confession dans une acception plus large qu'à l'ordinaire, et qui ont pris l'extrait baptistaire pour le billet de confession.

Le gouverneur donna au nouveau page 8 paires de souliers, 8 paires de bas de soie; le page apportait 12 chemises, 9 cols, 2 vestes de basin, 1 de soie. Son père lui fit remettre une petite pension mensuelle de 15 livres, chiffre suffisant au dire du gouverneur, et qui néanmoins fut élevé au bout de quelques mois à 18 livres, puis enfin à un louis.

Le 22 décembre un envoi de deux fromages de Roquefort à M. de Doinville appuyait la demande de protection faite par la marquise de Beaurepaire.

Peu après, sur l'ordre de son père, le jeune page se présentait chez le maréchal de Duras, avec cette recommandation de ne rester qu'un demi-quart d'heure, à moins d'un désir du maréchal: *Pour aller chez lui, ajoutait-il, passer par la Cour des Princes; monter le grand escalier à moitié galerie. Allez voir aussi le confesseur de la reine à qui vous avez été recommandé et aussi M. de Montfaucon, écuyer-cavalcadour à la Petite-Ecurie... Allez chez le duc de Béthune; dites-lui que vous êtes le page qu'a recommandé le maréchal de Duras.*

Digitized by Google

Il y avait un droit de bienvenue que payaient les jeunes pages ; le 22 août M. de Molières écrivait à son fils : *Dites à vos camarades qu'ils veuillent attendre, que vous avez vos parents à 200 lieues et qu'ils (les pages) seront contents de la réception que vous leur ferez.* Peu après, en effet, M. de Garrisson fut chargé d'avancer 100 livres pour régaler les camarades.

Outre les messages dont ils étaient quelquefois chargés, les pages suivaient la Cour dans ses déplacements, et il semble que les études ne souffraient pas trop de ces distractions : il y en avait qui trouvaient le moyen de prendre des leçons de musique et de se livrer à des lectures instructives. Tel notre Jean-Jacob.

Au bout de trois ans il fut nommé garde-marine à la demande de la Reine, ainsi qu'en témoigne une lettre de M. de Rouille, ministre de la marine, au maréchal de la Mothe, chevalier d'honneur de la reine. Au milieu de la vie de plaisirs que menaient beaucoup d'officiers à Toulon, Jean-Jacob eut une conduite très digne, il songea même un moment à embrasser la règle des Chartreux. Durant une campagne qu'il fit aux Echelles du Levant, sur la frégate *La Friponne*, la chaloupe qui le ramenait à bord fut submergée par un coup de vent et le jeune homme fut englouti. C'était ou mois de janvier 1756. On apprit à Montauban la nouvelle par une lettre de M. de Saint-Laurent à M. de Scorbiac ; le père en conçut une douleur qui ne devait finir qu'avec la vie.

Toutefois il lui restait un autre fils, Jacques-Antoine, qui, lui aussi fut reçu aux pages en juillet 1762, par la protection du duc de Duras et du comte d'Estaing. Studieux au point de fuir ses camarades pour se livrer à l'étude des mathématiques, il était au bout de deux ans promu premier page, non à l'ancienneté, mais au choix du comte de Tessé, et sans exciter la jalousie de ses camarades. La reine l'envoya au devant de son père, le roi de Pologne, jusqu'à Luzancy au-delà de Meaux. Après que le page eut remis le message dont il était chargé, le duc de Gesvres que, à la Cour, on appelait le *diable boîteux*, lui demanda quel était son pays. Comme il répondit : *Près des bords de la Garonne, Montauban !* M. de la Galaisière, chancelier du roi

Digitized by Google

Stanislas, lui rappela que son fils, ancien intendant, y avait laissé de bons souvenirs. Il fut retenu à dîner chez le maréchal de Berchini, à qui appartenait le château de Luzancy. Il rentra à Versailles à toute allure ayant mené grand train et donné de bonnes étrennes, rapportant de bonnes nouvelles à la reine qui fut étonnée de la rapidité de la course. Au départ du roi de Pologne, il l'accompagna jusqu'à Meaux, d'où il repartit le lendemain, portant un message à la reine qui était à Fontainebleau.

Jacques-Antoine choisit aussi la carrière de la marine. Le 24 mai 1771 il écrivait de Malte, que le grand-maître, vieillard âgé de 91 ans, gai, en bonne santé, promettait d'enterrer tous ses grand-croix. Il terminait sa lettre en recommandant son avancement aux ducs de Duras et de Richelieu.

Comme pour son fils aîné, M. de Molières avait dû fournir les preuves nobiliaires à partir de 1550, ainsi qu'elles étaient réclamées pour l'entrée aux pages. Il avait profité de l'occasion, pour demander à M. d'Hozier l'insertion de sa généalogie dans *l'Armorial de France*, où toute famille noble avait l'ambition de figurer. Cette notice, conservée dans le copie-lettres, et qui a la prétention de remonter à 1399, nous laisse quelque peu rêveur. Tout le monde sait que, à la fin de l'ancien régime, le pouvoir n'était guère regardant sur les preuves nobiliaires à fournir pour entrer dans l'armée : sans cela, nombre d'officiers, et Latour d'Auvergne lui-même, eussent été exclus. Nous avons rencontré, en effet, dans diverses archives, plus d'une pièce falsifiée, raturée et même viciée de façon notoire et qui avait pourtant reçu le visa de Chérin. Dans les unes, des notaires complaisants avaient affublé de titres nobiliaires des bourgeois aussi prétentieux que cossus ; dans d'autres, on avait grossièrement effacé la qualification de sire et marchand pour la remplacer par celle de capitaine ou seigneur de... Quoi qu'il en soit, les Molières, dont Antoine était conseiller à la Cour des Aides à Cahors en 1642, avaient suivi ce tribunal à Montauban ; ils nous paraissent descendre de N... *Molieras*, que le cadastre de 1459 à Caussade, mentionne comme bourgeois de cette ville.

Au sujet de la notice, le père du page écrivit à son frère François-Xavier de Molières de Sainte-Croix, ancien officier du

Digitized by Google

régiment de Champagne, des détails qui peignent le dernier des généalogistes officiels sous un jour quelque peu défavorable. d'Hozier de Sérigny, déjà vieux et aveugle, mais resté gourmet, demeurait vieille rue du Temple; il y avait ses bureaux et ses secrétaires; bien que subventionné par le roi, il semble qu'il battait discrètement monnaie sur le dos des nobles. Cette accusation est grave, mais si l'on remarque qu'elle est formulée dans une lettre non destinée à la publicité et qui ne devait pas sortir du cercle de la famille, elle nous paraît mériter plus de créance que des mémoires destinés à la postérité. La voici :

« Montauban ce 30 septembre 1764.

« Mon cher frère, je vis M. d'Hozier qui existe toujours et « se porte à merveille malgré son grand âge. Après les pre- « miers compliments, je lui dis que je souhaiterais bien qu'il fit « mention de ma famille et en fît un article dans son livre de « l'Armorial de France. Il me répondit que je pensois fort bien « qu'il le feroit, qu'il y avait quelques frais qu'il bornerait par « rapport à moi à 200 écus et à quelques grosses perdrix du « Quercy. Je lui marquoy combien j'étais surpris de la demande « de 200 écus, puisque par une de ses lettres il ne m'en deman- « dait que 100; il me répartit avec vivacité que cela n'était pas « possible ou qu'il s'était trompé. Je le priai d'appeler un de ses « commis, car il est aveugle, pour faire lecture de cette lettre « que j'avais sur moi; il me dit qu'il me croyait, mais que je « lusse l'article. Après la lecture il me demanda la date, et « ayant entendu qu'elle était du 15 novembre 1755: « Oh, re- « prit-il, je n'en suis pas surpris; dans ce temps-là les articles « étaient fort imparfaits, ils étaient par petits extraits, que beau- « coup de personnes de la noblesse en faisoint des plaintes qui « luy étoint revenues, de sorte qu'à présent tous les articles « étoint dans tout le détail qu'ils pouvoint avoir, et que ainsi « les frais en étoint à présent plus considérables et qui seroint « bien à lui si, pour servir cette noblesse et lui faciliter le « moyen de se faire cognoitre et ses services (car le Roy se fait « lire mon Armorial), il n'avait renoncé à ses honoraires, ce « que je ne crois du tout (car ce n'est uniquement que pour les « frais de bureau et mes secrétaires). »

Digitized by Google

« Je lui témoignay l'impossibilité où j'étais de faire cette dé-
« pense, que j'avais même eu beaucoup de peine, attendu la
« médiocrité de ma fortune, à la faire lorsque je la croyais moin-
« dre de la moitié ; que je le priais de se contenter de 100 écus,
« et qu'il composât mon article comme il le faisait lorsqu'il ne
« me demanda en 1755 que cette somme. Il me répondit que cela
« n'était pas possible et feroit une bigarrure avec les autres ar-
« ticles qui lui feroit tort, mais que peut-être un jour je serais
« plus en état de faire cette dépense, qu'en quelque temps que
« je vinsse il composeroit mon article lui ou son fils.

« Je fus très mortifié de ne pouvoir pas employer à cet objet
« 200 écus, mais j'ai tant d'autres dépenses à faire que je serois
« à blâmer de les y avoir sacrifiées ; d'autant plus que je sus que
« j'aurois encore quelque nouvelle discussion avec lui, parce
« que dans quelque visite que je lui ai rendue du depuis, il me
« lâcha qu'il ne ferait la généalogie que depuis 1550, n'étant
« payé pour celle des pages que depuis ce temps-là, et que dans
« les mémoires imprimés il était annoncé que ceux qui vou-
« draint porter leur généalogie au delà du temps requis pour les
« entrées, le feraint à leurs dépens, par où je vois qu'il ne vou-
« dra point faire mention des hommages et dénombrement de...
« à 1399, et autres pièces antérieures à 1550, ou qu'il augmen-
« tera la demande de je ne sais combien ; car il prétend qu'il y
« a des articles dont les frais ont été jusqu'à 6.000 livres.

« J'ai parlé en particulier à un commis qui paraît avoir sa con-
« fiance, pour engager M. d'Hozier à se contenter de 300 livres,
« lui faisant entendre que je lui donnerais une gratification de
« deux louis, qui m'a répondu qu'il n'en pouvait obtenir aucune
« diminution. Je vous fais ce grand détail pour vous convain-
« cre que je m'y suis pris de toutes les façons, et que je me vois
« forcé d'y renoncer, et qu'il n'y faut plus penser jusqu'à un
« meilleur temps. »

Une autre lettre nous ramène à Montauban. Elle nous fait voir un M. Bonhomme, qui gardait dans sa cassette 30.000 livres, sans se rendre compte qu'il y en avait 6.000 de plus ; volé par un garçon déluré, il s'estima très heureux de recouvrer la dite somme. Après cette aventure assez banale et un mariage

Digitized by Google

de caprice, la lettre nous montre un de ces mariages mixtes fréquents à cette date. Un vicaire de la paroisse Saint-Jacques unissant les époux à l'insu du curé, et congédié pour ce fait, dénonça les tendances du curé à Madame Louise, fille de Louis XV, religieuse au Carmel de Saint-Denis. L'intervention du roi appela des réponses du duc de Duras et de l'intendant Terray; de l'ensemble il résulte qu'une ère d'apaisement religieux était commencée; les assemblées protestantes se tenaient au grand jour, et, au lieu d'être réprimées violemment comme aux dernières années, elles obtenaient le silence des officiers royaux, du gouverneur de la province et de l'intendant. L'évêque, le curé, la société montalbanaise voyaient d'un œil assez placide les unions mixtes; l'officier Bombelles lui-même, dont le mariage avec une protestante avait fait grand bruit, avait ses grandes et petites entrées dans les salons, et son avancement était loin d'en souffrir.

Glanons encore quelques traits. Le président écrit à son frère le 13 février 1749: « La défense de l'intendant de porter les « grains hors de la province, a si fort tombé les grains que « personne n'en veut, et j'en ai fait porter inutilement au marché. » Le 10 mai le blé ne valait encore que 50 sols. Au mois de mai 1773, à la suite d'une révolte populaire qui avait eu lieu presque simultanément à Moissac, Nègrepelisse et Montauban, à cause de la cherté, le pain valait 21, 28 et 31 deniers la livre, suivant qualité.

A la date du 11 juin, l'évêque (Mgr de Verthamon) est malade; « on ne croit pas qu'il puisse aller loin. Il a fait venir un « *frater* de campagne qui a ordonné les bains. L'archidiacre « Verthamon a fait appeler les médecins malgré lui et a eu « toutes les peines à faire suspendre les bains. »

Le 2 août 1761, le président écrit encore : « M. de Gourgues « (intendant) arriva mardi 22, à 10 heures du soir ; je soupai « chez lui hier au soir ; il paraît plein de bons sentiments et « désireux de procurer en tout ce qu'il pourra le bien de la pro- « vince. Il partira dans le mois d'avril et reviendra avec Ma- « dame de Gourgues, ce qui ne sera apparemment qu'en sep- « tembre de l'an prochain. On ne parle plus de l'affaire de Caus- « sade. »

Digitized by Google

Il s'agit du pasteur Rochette, qui fut pris par la garde bourgeoise de cette ville, et dont la détention donna lieu à une vive échauffourée que nous n'avons pas à raconter ici ; quelques jours auparavant, le président avait écrit : « L'affaire de Caussade a été exagérée. »

L'usage du patois était encore général dans la bonne société ; nombre de lettres sont émaillées de citations dans la langue de nos aïeux, et elles ne sont pas sans saveur. La fiancée du jeune Molières, Geneviève Dubruelh, sans nouvelles fraîches de son futur, alitée par mal d'amour au château d'Espanel, disait : *Qu'un nobi que ieu ei, que nou m'escriu pas soulomen !*

Jacques-Antoine de Molières, enseigne de vaisseau, épousa en 1773 la dite Geneviève, âgée de seize ans, dernière héritière de la seigneurie d'Espanel ; une condition de son mariage fut que l'époux quitterait le service. En 1784, il acheta la terre de Monteils, en la baronnie de Caussade, avec la justice haute, moyenne et basse et autres droits, au prix de 160.000 livres, plus 1 louis par 1.000 d'épingles, plus 17.000 livres de loyaux coûts et 24.000 livres de réparation. Il ne devait pas en jouir longtemps.

Suspect à la Révolution, il se réfugia à Paris avec sa famille ; caché longtemps dans la demeure de Robespierre, rue Saint-Honoré, il passa le temps de la Terreur à Rouen, puis à Boulogne-sur-Mer. A la demande et sur la signature de 25 habitants pauvres d'Espanel, il obtint du Comité de législation, le 18 vendémiaire an 3, sa radiation de la liste des émigrés.

Jacques, le dernier de ses fils, était candidat à la députation en 1842, en concurrence avec Mary-Lafon, le romancier bien connu. Sa famille s'est éteinte avec lui.

La famille de Gaulejac portait : Écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois besants d'or ; au 2 et 3 de gueules, à trois cloches d'argent bataillées de sable.

Digitized by Google

UNE
VENTE A LA CRIÉE
A Castelnau-de-Montratier (Lot)
EN 1324

PAR

M. l'Abbé BARTHÉLEMY TAILLEFER

Membre de la Société.

L'étude attentive du passé découvre tous les jours des ressources nouvelles, et l'ensemble de ces documents constitue un véritable trésor de richesses longtemps inconnues.

Il ne nous paraît pas téméraire de classer ainsi le document suivant, car il renferme toute la procédure, en usage au XIVe siècle, pour les ventes à l'encan. Le nom du crieur public, l'endroit de la ville où se font les enchères, la raison qui détermine la vente, les différents enchérisseurs, avec le montant de leurs offres, enfin l'adjudication au plus offrant, tout y est spécifié. Nous pensons que la lecture de ce document, aussi complet que possible, intéressera la Société; c'est dans cet espoir que nous le communiquons.

PREMIÈRE CRIÉE

Notum sit quod anno ab incarnatione Domini m. ccc. xx IIII, regnante illustrissime principi

Connu soit que l'an de l'Incarnation du Seigneur 1324, regnant illustrissime prince seigneur

Digitized by Google

domino Carolo Francorum et Navarre rege, penultima die mensis octobris, P. Guilhot, crida communal de Castelnuo, cridet e subastet publicament el mercat public de Castelnuo la terra deiotz sad dizen en la maniera que expres s'ensec : Una pessa de terra franca e quitia de tota feuzal senhoria que es del heretier del senhor Sicart de Belpug, e es en la perroquia de Sanh-Aurelh, el terrador de la Condamina, e te se de doas partz ab la terra d'en Bertran Descayrac, filh que fo al senhor Bernat Descayrac, e d'autra part ab la terra e ab la vinha d'en Wuilhem Descayrac, e pel fons ab lo valat del pesquier del dig heretier, ung cami en meg; vol hom vendre e vol i hom donar quaranta lhs de tornes. Et qui mai i volra donar quen vengua parlar ab en Ramon Bernat de la Olmia, tutor del dig heretier. E fa se la dicha subastacio per paguar los deudes que devia lo dig senhor Sicart an Arn. Bernat Tichendier, mercadier de Caussada, e al thesaurier de Caortz. De las quals cauzas lo dig en R. B. requerec mi, notari deiots escrig, quelh fes carta. Quod feci. Actum in dicto mercato, anno die et regnante quibus supra. Testibus presentibus : Arnaldo de Piru, als de Gordo, G^to^ Bartes, Arnaldo Maynada, et me R[amu]ndo de Cruce, auctoritate regia, notario publico, qui

Charles, roi de France et de Navarre, le pénultième jour du mois d'octobre, P. Guilhot, crieur communal de Castelnau, cria et mit publiquement à l'encan, au marché public de Castelnau, la terre ci-dessous exprimée, disant ainsi qu'il suit : une terre franche et quitte de tous droits seigneuriaux, qui est de l'héritier du seigneur Sicart de Belpug, sise en la paroisse de Saint-Aureil, au terroir de la Condamine, et confronte de deux côtés à la terre de Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Bernard d'Escayrac, d'autre part à la terre et à la vigne de Guillem d'Escayrac; du fond : au fossé de l'étang du dit héritier, un chemin passant au milieu; qu'on veut vendre et on veut en donner 40 livres tournois. Si quelqu'un veut donner davantage, qu'il aille parler à Ramond-Bernard de Lolmie, tuteur du dit héritier. Ladite mise à l'encan est faite pour payer ce que devait ledit seigneur Sicart à Arnaud-Bernard Tissendié, marchand, de Caussade, et au trésorier de Cahors. De tout quoi ledit Ramond-Bernard a requis moi, notaire soussigné, de lui dresser acte ; ce que j'ai fait. Fait au dit marché, l'an, le jour et régnant que dessus. Témoins présents : Arnaud de Piru, dit de Gordon, Gasbert Bartés, Arnaud Maynada, et moi Raymond de la

Digitized by Google

ad dicti R[amu]ndi B[ern]ardire-quisitionem hanc cartam recepi et signo meo signavi consueto.

Croix, par l'autorité royale, notaire public, qui, à la réquisition de Ramond-Bernard, ai dressé l'acte et l'ai signé de mon paraphe accoutumé.

DEUXIÈME CRIÉE

Notum sit quod anno ab incarnatione Domini m. ccc. xx IIII., regnante domino Carolo, rege Francorum et Navarre, sexta die mensis novembris, P. Guilhot, crida communal de Castelnuo, cridet e subastet publicament, el mercat public de Castelnuo, la terra deiots escricha dizen en la maniera que sensec : una pessa de terra... *(comme ci-dessus)*... vol hom vendre e vol i hom donar xlIIII lhs de tor. petits, et qui mai i volra donar qu'en vengua parlar ab en R. B[er]nat de la Olmia, tutor del dig heretier. E aisso es la segonda crida, e la prumiera ad aquesta soma, laqual soma de pecunia ufore si donador e paguador en presencia de mi not. e dels testimonis deiots escrigs en Btran Descayrac, filh que fo al senhor Guiscart, coma percuraire que dih que era d'en W., so fraire, e tots los bes del dig W., coma percuraire de lhui sobre aisso obliguan. Actum... Testibus : Dno Geraldo de Sancto Privato, presbitero, Arnaldo Calvet, R[amu]ndo Guilhelmi de Bela Costa, et me

Connu soit que l'an de l'Incarnation du Seigneur 1324, régnant le seigneur Charles, roi de France et de Navarre, le 6 novembre, P. Guilhot, crieur public de Castelnau, cria et mit publiquement à l'encan, au marché public de Castelnau, la terre ci-dessous écrite, disant ainsi qu'il suit : une pièce de terre... *(comme ci-dessus)* on veut vendre et on veut en donner 43 livres, petits tournois, et si quelqu'un veut en donner davantage, qu'il aille parler à R.-Bernard de Lolmie, tuteur dudit héritier. Ceci est la seconde criée, mais la première pour cette somme, qu'offre de donner et de payer en présence de moi et des témoins bas nommés, Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Guiscard, comme procureur de Guillem, son frère, et à cet effet, en sa qualité de procureur, oblige tous les biens de Guillem. Fait... Témoins : Maître Géraud de Saint-Privat, prêtre, Arnaud Calvet, Raymond-Guillaume de Belle Coste, et moi...

Digitized by Google

TROISIÈME CRIÉE

Notum sit quod anno ab incarnatione Domini m. ccc°. xx IIII°, regnante domino Carolo, rege Francorum et Navarre, die martis post yemale festum sancti Martini, P. Guilhot, crida communal de Castelnuo, cridet e subastet el mercat public de Castelnuo la terra deiots expressada en la maniera que sensec : una pessa de terra... *(comme ci-dessus)*... vol hom vendre e vol i hom donar xlIIII lhs de tornes. E qui mai i volra donar qu'en vengua parlar ab en R. Bnat de la Olmia, tutor del dig heretier. E aisso es la tersa crida, e la prumiera crida ad aquesta soma, laqual soma avia ufert en la dicha terra segon que dih lo dig tutor, lo dig en B[er[tran Descayrac, filh que fo al senh. B. Actum... Testes : Bernardus Hugonis de Frumento, Joh[an-n]es Pilo, et ego...

Connu soit que l'an de l'Incarnation du Seigneur 1324, régnant prince Charles, roi de France et de Navarre, le mardi après la fête de Saint-Martin d'hiver, P. Guilhot, crieur public de Castelnau, cria et mit à l'encan, au marché public de Castelnau, la terre ci-dessous exprimée en la manière suivante : une pièce de terre... on veut vendre et on veut en donner 44 livres tournois. Si quelqu'un veut en donner davantage, qu'il aille parler à Raymond-Bernard de Lolmie, tuteur dudit héritier. Ceci est la troisième criée, mais la première pour cette somme, qu'avait offerte, ainsi que le dit le tuteur, Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Bernard. Fait... Témoins : Bernard d'Hugues de Froment, Jean Pilo, et moi..

QUATRIÈME CRIÉE

Notum sit quod anno ab incarnatione Domini m. ccc°. xx IIII°, regnante domino Carolo, rege Francorum et Navarre, die xx mensis novembris, P. Guilhot, crida communal de Castelnuo, cridet e subastet el mercat public de Castelnuo la terra deiots confrontada, dizens en la ma-

Connu soit que l'an de l'Incarnation du Seigneur 1324, régnant prince Charles, roi de France et de Navarre, le 20 novembre, P. Guilhot, crieur public de Castelnau, cria et mit à l'encan, au marché public de Castelnau, la terre ci-dessous confrontée, disant en la manière

Digitized by Google

niera que sensec : una pessa de terra... *(comme ci-dessus)*.. vol hom vendre e vol i hom donar cinquanta e una lhs de tornes. E qui mai il volra donar qu'en vengua parlar ab en Ramon Bernat de la Olmia, tutor del dig heretier. E aisso es la quarta crida, fasia aisso que la premiera ad aquesta soma, laqual soma de pecunia ufert si donador e paguador en la dicha terra en Bertran Descayrac, coma percuraire que dih que era d'en W. Descayrac, so fraire, e permes que el fara e percontara quel dig W. la dicha oblatio e uferta aura per bona e per acha e o ratifiara a la requesta del dig tutor, tots sos bes els bes del dig so fraire coma percuraire de lhui, sobre aisso obliguam... Actum... in presencia et testimonio magistrorum Bernardi de Mota in decretis periti et Hugonis de Boscorotundo, not., Arnaldi Jordani, fabri, de Fraiches, et mei Ramundi de Cruce...

qui suit : une pièce de terre... on veut vendre et on veut en donner 51 livres tournois. Si quelqu'un veut en donner davantage, qu'il aille parler à Raymond-Bernard de Lolmie, tuteur du dit héritier. Ceci est la quatrième criée, mais la première pour cette somme, qu'offre de donner et de payer, pour cette terre, Bertrand d'Escayrac, comme procureur de Guillem d'Escayrac, son frère, et promet de l'appointer et précompter, et affirme que ledit Guilhem acceptera cette offre, la regardera comme bonne et la ratifiera à la requête dudit tuteur; ses biens et ceux de son frère, comme procureur, sont obligés... Fait... en présence des témoins : Maître Bernard de la Mote, jurisconsulte, maître Hugues de Borredon, notaire, Arnaud Jordan, forgeron, du lieu de Frayssé, et moi Raymond de la Croix, par l'autorité royale notaire public qui ai dressé...

Cinquieme Criée et Adjudication

Notum sit quod anno ab incarnatione Domini m. ccc°. xx nn°. Illustrissimo principe domino Carolo Francorum et Navarre rege, quarta die in exitu mensis novembris, Peire Guilhot, crida communal de Castelnuo, cridet,

Connu soit que l'an de l'Incarnation du Seigneur 1324, régnant l'illustrissime prince Charles, roi de France et de Navarre, le 4e jour sur la fin du mois de novembre, Pierre Guilhot, crieur public de Castelnau, cria, mit

Digitized by Google

subastet et encantet publicament, el mercat public de Castelnuo, la terre deiots confrontada, dizen en auto vots en la maniera que sensec : una pessa de terra franca e quitia de tota feuzal senhoria *(e suitut)* que es del heretier del senhor Sicart de Belpug, et es en la perroquia de Sanh-Aurelh, el terrador de la Condamina, et te se de doas parts ab la terra d'en Bertran Descayrac, filh que fo al senhor Bernat, e d'autra part ab la terra et ab la vinha den W. Descayrac, e pel fons ab lo valat del pesquier del dig heretier, 1 cami en meg. Vol hom vendre e vol i hom donar cinquanta e doas lhs de tornes. E qui mai i volra donar qu'en vengua parlar ab en Ramon-Bernat de la Olmia, tutor del dig heretier. E aisso es la quinta subastacio, laqual soma ufert si donador en la dicha terra en Bertran Descayrac, filh que fo al senhor Bernat. E aqui mezeih la dicha terra fo cridada e subastada a diversas somas de pecunia, las quals i ufrio en aquela en Bertran Descayrac, filh que fo al senhor Guiscart, coma percuraire que dizia que era de W. Descayrac, so fraire, tant lo dig lhiorant receben quant lo diz en Bertran Descayrac, filh que fo al senhor Bernat, per si mezeih fa u apres l'autre totas vetz en poian e a la perfi lo dig Bertran, filh que fo

en vente et annonça publiquement, au marché public de Castelnau, la terre ci-dessous confrontée, disant à haute voix de la manière suivante : une pièce de terre franche de tous droits seigneuriaux *(et la suite)*, qui appartient à l'héritier du seigneur Sicard de Belpug, et sise en la paroisse de Saint-Aureil, au terroir de la Condamine, et tient de deux parts à la terre de Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Bernard, d'autre part à la terre et à la vigne de Guillem d'Escayrac, du fond au fossé de l'étang dudit héritier, un chemin au milieu ; qu'on veut vendre, et on en donne 52 livres tournois Si quelqu'un veut en donner davantage, qu'il vienne parler à Ramond-Bernard de Lolmie, tuteur dudit héritier. Ceci est la cinquième criée ; laquelle offre de donner, pour ladite terre, Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Bernard. Aussitôt après, ladite terre fut criée et mise à l'encan à diverses sommes qu'offrait Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Guiscard, comme procureur de Guillem d'Escayrac, son frère, tant le livrant que ledit Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Bernard, pour eux-mêmes, l'un après l'autre chaque fois. A la fin, ledit Bertrand, fils du seigneur Bernard, offre de donner pour la dite pièce de terre quatre-vingt

Digitized by Google

al senhor Bernat, ufert si donador en la dicha pessa de terra quatre vings e nou lhioras de tornes petits a laqual soma de pecunia lo dig P. Guilhot la cridet e subastet una vetz e doas e manhtas, aqui mezeihs presen loidigs en Bernat, en Bertran e gran [*nombre*] dautras personas dizen se i avia home ni fenna qui plus en la dicha terra volgues donar. E cum non aparegues que en la dicha terra plus de la soma derieramen. dicha volgues donar, e fos una vetz, doas, tres, IIII^xx et sinc subastada, e per deguts entrevals lo dig P. Guilhot dih que la lhiorava e la lhioret al dig Bertran Descayrac, filh que fo al senhor Bernat, coma a plus ufren per las dichas IIII. e IX lhs, de las quals cauzas lo dig tutor requerec mi notari deiots escrig quelh fes carta. Acta fuerunt hœc in mercato predicto, anno die et regnante quibus supra, in presencia et testimonio magistri Hugonis de Boscorotundo, notarii, Guilhelmi Pilo, Joannis de Sancto-Johanne, Hugonis de Ginebreda, Augerii Descayraco, Guilhelmi de Fabrica, plurimorum aliorum, et mei Ramundi de Cruce, auctoritate regia notarii publici, qui ad requisitionem predictam hanc cartam recepi, scripsi et signo meo signavi consueto.

neuf livres de petits tournois, à laquelle dite somme d'argent, ledit Pierre Guilhot la cria et mit en l'encan une fois, deux et plus, étant là présents lesdits Bernard, Bertrand et grand nombre d'autres personnes, disant *(demandant)* s'il y avait homme ou femme qui voulût donner davantage de la dite terre. Et comme nul ne se présentait, qui voulût donner, de la dite terre, plus que la somme dernièrement émise, et qu'elle eût été proclamée une, deux, trois, quatre et cinq fois, par intervalles, ledit Pierre Guilhot dit qu'il la livrait, et la livra audit Bertrand d'Escayrac, fils du seigneur Bernard, comme au plus offrant, pour les dites quatre-vingt-neuf livres. Desquelles choses ledit tuteur m'a requis, moi notaire soussigné, de lui en dresser acte. Fait audit marché l'an, le jour et régnant que dessus, en présence des témoins : Maître Hugues de Borredon, notaire, Guillaume Pilo, Jean de Saint-Jean, Hugues de Ginibrède, Augier d'Escayrac, Guillaume de Fabrica, de plusieurs autres, et de moi, Raymond de la Croix, par l'autorité royale, notaire public, qui, à la susdite réquisition, ai reçu cet acte, l'ai écrit et signé de mon paraphe accoutumé.

Digitized by Google

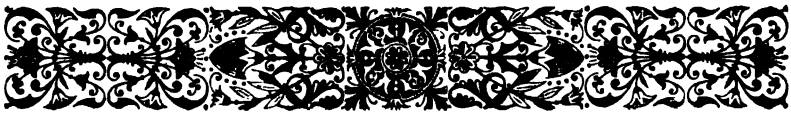

LE

Registre du Maximum

DE LA

COMMUNE DE LARRAZET [1]

PAR

M. J. DONAT.

Comme je l'ai déjà indiqué, mon premier article sur le « Registre du Maximum de la commune de Larrazet, » était composé lorsque de nouvelles recherches m'ont fait découvrir une feuille dudit registre qui avait échappé à mes investigations.

Je la transcris ci-dessous :

Journée de tailleur :

Une journée nourri	0l	9s
La fasson d'une veste d'étoffe	2l	
La fasson d'une paire culotte	1l	7s
La fasson d'une paire culotte longue	0l	9s
La fasson d'une veste de toille	1l	
La fasson d'une camisolle doublée	1l	
La fasson d'un gillet	0l	15s

(1) Voir *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, 2e trimestre 1908, p. 110.

Digitized by Google

Journée de femme :

Une journée sans être nourrie	0^{l} 12^{s}
Une journée nourrie	0^{l} 6^{s}

Fasson de filler :

Le bot, la livre	0^{l} 5^{s}
Espalmette	0^{l} 8^{s}
Brinne	0^{l} 12^{s}

Fasson des bas :

Bas de laine fine	3^{l}
Bas de fil fin	4^{l}
Bas de couton	4^{l}

Fasson de filler le couton et le poil de lin et la lenne :

Fasson de six pour livre	0^{l} 6^{s} 6^{d}
Fasson pour le couton, la livre	1^{l} 10^{s}
Pour tondre les brebis ou moutons, par tête	0^{l} 0^{s} 9^{d}

La fasson de faire cuire le pain

Le boullanger ne pourra tirer de faire cuire le pain que de vingt livres une.

Pour apprécier exactement la valeur des renseignements ci-dessus, il faut rappeler que le *maximum*, établi les 3, 11 et 29 septembre 1793, fut fixé d'après des règles précises contenues dans un décret de la Convention du 11 brumaire (2 novembre).

D'après ce décret, le prix maximum était obtenu : pour les marchandises, en ajoutant aux prix de 1790 un tiers de ces mêmes prix ; — pour les journées de travail et la main-d'œuvre, en ajoutant aux prix de 1790, une moitié de ces prix.

Digitized by Google

Les chiffres que contient le registre de Larrazet ont été obtenus en ajoutant uniformément aux prix de 1790 leur propre moitié.

Cela ressort clairement des faits suivants.

Le cahier dont j'ai publié le contenu, d'abord envoyé au « district » de Beaumont (1), fut retourné par celui-ci à la commune de Larrazet, parce que sa disposition n'était pas conforme aux indications prescrites. Il est, en effet, accompagné de la note suivante :

« Renvoyé à la municipalité de Larrazet pour présenter un tableau en quatre colonnes, dont la première indiquera le genre des ouvrages, la seconde, le prix des journées en 1790, la troisième la moitié en sus à ajouter à ce prix, la quatrième le maximum additionné de la seconde et troisième colonne.

« A Beaumont, ce 2 messidor an 2e de la République française, une et indivisible.

« DAST, *agent national ;* PÉRIGNON, LABORDE. »

Conformément aux instructions reçues le secrétaire procéda à la réfection du registre qui fut disposé sous la forme d'un tableau en quatre colonnes, portant les suscriptions suivantes :

1re colonne : Dénomination des genres d'ouvrages ;
2e colonne : Prix des journées en 1790 ;
3e colonne : Moitié en sus du prix cy-contre ;
4e colonne : Réduction du prix d'une journée cy-contre (2).

(1) Lors de la création des départements, Larrazet appartint au district de Grenade et au canton de Beaumont ; cette dernière localité revendiqua l'honneur de devenir chef-lieu de district et finit même, semble-t-il, par obtenir cette faveur vers 1793.

(2) Ce sont les prix portés dans la quatrième colonne qui constituent le prix maximum.

Digitized by Google

Mais, trouvant, sans doute, la besogne un peu longue, il releva seulement dans cette seconde expédition une partie des articles que contenait la première.

Les deux expéditions existent dans les archives de Larrazet.

La première en date – la plus complète — est celle que je publie ici ; j'estime, en effet, que la seule chose qui importe c'est de connaître, avec les chiffres, les règles selon lesquelles ils ont été établis.

Le prix du Maximum est identique dans l'une et dans l'autre : le calcul en a été fait selon les prescriptions du décret du 11 brumaire.

Dans mon précédent article, j'exprimais le regret que les renseignements fournis par le cahier dont je publiais le contenu fussent incomplets. J'ai eu la bonne fortune de découvrir dans les archives de Larrazet, un acte qui, bien qu'étant d'une époque antérieure, se rapporte à la même question et complète utilement les renseignemants précédemment produits.

Il s'agit d'un « Etat des objets qui sont taxés de première « nécessité par le conseil général de la commune. »

Il fut dressé le 20 octobre 1793, c'est-à-dire vers l'époque même où la Convention rendait obligatoire l'établissement du *Maximum* (1)

Dans quel but et pour répondre à quelle nécessité du moment cet acte fut-il établi ? La date du 20 octobre 1793 est comprise entre le moment où la Convention décréta le Maximum (3, 11 et 29 septembre) et celui où elle fixa les règles selon lesquelles il devait être établi (2 novembre).

Ce fut donc antérieurement à la promulgation du deuxième

(1) Je rappelle pour mémoire que le tableau définitif du *maximum* ne fut dressé à Larrazet que le 1er messidor an II (19 juin 1794), c'est-à-dire huit mois après.

Digitized by Google

décret, et sans doute sur un ordre venu du département, que l'arrêté fut pris par le conseil général de la commune.

D'ailleurs, le *Maximum* était une mesure préconisée depuis longtemps ; les administrateurs, les comités de surveillance, les sociétés populaires étaient familiarisés avec cette idée d'une taye des denrées. Dès le 18 avril 1793, la Convention avait reçu des pétitions en ce sens, et la commune de Paris, dont les manifestations avaient si souvent en province une profonde répercussion, après avoir, sur la motion de Chaumette, déclaré qu'elle « sera en état de révolution tant que les subsistances ne seront pas assurées, » décrète le 4 mai 1793 un maximum du prix des grains.

La mesure ne fut pas plutôt prise qu'elle dut être mise à exécution. C'est pour cette raison certainement que fut dressé cet « état des objets de première nécessité. » Une note d'une ligne placée au dos de l'acte suffit à lever tous les doutes à ce sujet. Elle est ainsi libellée : « *Maximum* fait par le conseil général de la commune de Larrazet. »

Les chiffres qu'il contient doivent se rapprocher de la réalité : le décret du 11 brumaire qui prescrivait de fixer le maximum, en ajoutaet aux prix de 1790 le tiers ou la moitié de leur valeur n'a point encore été voté ; aucun texte n'imposait de majoration.

Voici donc ce document en entier :

État des objets qui sont taxés de première nécessité par le Conseil général de la commune :

Le bœuf, la livre carnassère	$0^{l}\ 16^{s}$
Mouton, —	$0^{l}\ 18^{s}$
Veau, —	$0^{l}\ 18^{s}$
Vache, —	$0^{l}\ 10^{s}$
Brebis, —	$0^{l}\ 12^{s}$
Cochon frais, la livre	1^{l}
Lard frais, poids de table	$0^{l}\ 15^{s}$
Bois à bruller, la canne (1)	18^{l}

Digitized by Google

Charbon de bois, le quintal de cent vingt livres	$2^{l}\ 15^{s}$
Lard salé, poids de table	$0^{l}\ 18^{s}$
Burre, poids de table	$0^{l}\ 16^{s}$
Huille fine, poids de marc	1^{l}
Sucre blanc, —	$1^{l}\ 12^{s}$
Miel, —	$0^{l}\ 5^{s}\ 3^{d}$
Papier blanc, la rame	$4^{l}\ 12^{s}$
Fer, le quintal poids de table	20^{l}
Plomb, —	27^{l}
Cuivre, —	$2^{l}\ 10^{s}$
Chanvre, —	$0^{l}\ 8^{s}$
Linet, —	$0^{l}\ 8^{s}$
Le bon vin, le picher (2)	$0^{l}\ 5^{s}$
La chandelle, poids de table	$0^{l}\ 15^{s}$
Huille pour la lampe	$0^{l}\ 12^{s}$
Laine, le quintal poids de table	50^{l}
Toille finne de maison de maison de cinq pans de largeur, la canne (3)	6^{l}
La paire de sabos, les plus grands	$0^{l}\ 12^{s}$
La paire des moyens	$0^{l}\ 8^{s}$
La paire des petits	$0^{l}\ 5^{s}$
La paire des souliers, les plus grands	6^{l}
La paire des moyens	4^{l}
La paire des petits	3^{l}
La paire des plus petits	$1^{l}\ 10^{s}$
Savon, la livre poids de marc	1^{l}
La potase, poids de table	$0^{l}\ 10^{s}$
Les cruches	$0^{l}\ 5^{s}$
Les cruchons	$0^{l}\ 3^{s}$
Les pots pour faire la soupe, les plus grands	$0^{l}\ 8^{s}$
Le poivre, la livre poids de marc	$2^{l}\ 10^{s}$
Le cadis beau, la canne	6^{l}
Le gros tuille, le cent	$6^{l}\ 10^{s}$

(1) La canne de bois avait pour dimensions approximatives $1^{m}20 \times 1^{m}80 \times 1^{m}80$.

(2) Le picher était une sorte de broc en terre à goulot court et étroit, à large panse dont la contenance variait de 3 à 4 litres.

(3) Le pan mesurait environ $0^{m}22$, et la canne, mesure de longueur, $1^{m}80$.

Digitized by Google

La tuille carrellé, le cent..... 5l
La tuille barrot, — 4l
La tuille canal, — 6l
La tuille à carreller de 12 pouces en quarré (1)..... 9l (2)
La journée des laboureurs avec son pair de bœuf par poignerée et il sera noury..... 1l 5s
Idem pour aller à la charrette toute la journée..... 5l.
La journée des tailleurs nourris..... 0l 7s
Les officiers de santé pour se faire razer..... 0l 1s
Les médecins..... 1l 5s
Pour faire chausser la pioche, le montant d'une journée d'un ouvrier..... 0l 15s
La journée d'un charpentier, à commencer du 1er novembre jusques au 1er février..... 1l
Idem le reste de l'année..... 1l 10s
La journée d'un travailleur de terre, à commencer du 1er novembre jusques au 1er février..... 0l 15s
Idem le reste de l'année..... 1l
La journée d'une femme nourrie..... 0l 5s
La journée sans être nourrie..... 0l 10s
Les ouvriers, s'ils sont nourris, gagneront la moitié moins de la journée.
La fasson de la belle toille, par canne..... 0l 12s
La toille Bot..... 0l 5s

Arrêté en Conseil général de la commune, présents les citoyens Doumerc, maire; Roussel, Combedouzou, Delpech, Caillau, Delpont, officiers municipaux; Roussel, Loumagne, Majourel, Mouchet, notables; Carrié, Bruguières, Delpech, sociétaires (2); pour servir ainsy qu'il appartiendra, pour être exécuté suivant sa forme.

(1) Les prix de ces quatre derniers articles ont été surchargés : « la tuille carrellé » avait été d'abord portée à 4l; — « la tuille barrot » à 3l 10s; « la tuille canal » à 5l 10s; il semble donc qu'il y ait tendance à l'exagération des prix.

(2) Larrazet possédait une Société populaire dont je possède une copie de l'un des registres des délibérations.

Digitized by Google

Dans la maison commune le 20 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Ont signé : ROUSSEL, *officicier municipal ;* MOUCHET, *notable ;* CARRIÉ, *sossitiaire* (*sic*).

On remarquera que certains articles sont communs à la liste dressée le 20 octobre 1793 et à celle du 1er messidor an II (19 juin 1794) ; il est facile de constater que les prix correspondent approximativement si l'on tient compte de la majoration prescrite pour la fixation de cette dernière.

Digitized by Google

UNE

Bibliothèque et un Vestiaire

DE

CURÉ DE CAMPAGNE AU XVIIIe SIÈCLE

PAR

M. l'Abbé BARTHÉLEMY TAILLEFER

Membre de la Société.

M. Jean Jaubertou était curé de Saint-Félix, près Montcuq, diocèse de Cahors. Après avoir administré cette paroisse durant douze ans (1), il mourut, en 1773, laissant à M. Pierre Laborie, curé de Bouloc, le soin de régler sa succession. En conséquence, celui-ci, par acte du 22 octobre de la même année (2), requit Me Pons, notaire à Lauzerte, pour l'apposition des scellés, et, quelques jours après, « pour éviter le dépérissement des meubles », fit dresser l'inventaire. Voici la liste des ouvrages qui composaient la bibliothèque :

(1) La mise en possession est du 11 décembre 1771, précédemment il avait longtemps administré une autre paroisse.

(2) Acte extrait de la liasse 1773. — Étude de Me Pons, notaire à Lauzerte

Digitized by Google

Un dictionnaire théologique portatif.

Les vies des Saints pour tous les jours de l'année, t. 1er.

Roberty Bellarmini, societatis Jesu.

Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques.

Biblia Sacra.

Le vray thrésor de la doctrine chrétienne.

Discours sur l'histoire universelle, en 2 tomes.

Un relié écrit de main privée, intitulé : « Des libertés de l'Eglise gallicane, par M. Boutaric.

Le missionnaire paroissial, en 4 tomes.

Sermons sur les plus importantes matières de la morale chrétienne, en 8 tomes.

Géographie universelle.

L'éloquence de la chaire et du barreau.

Jérusalem délivrée.

Histoire de Thamas Koulikan.

La dévotion réconciliée avec l'esprit.

La religion naturelle, en 6 tomes.

Le paradis perdu de Milton, en 3 tomes.

Œuvres diverses du sieur Boileau, en 2 tomes.

La jouissance de soi-même, en 2 tomes.

Traité des études, de M. Rollain, en 4 tomes.

Rhétorique française.

Connaissance de la mythologie.

De arte rhetorica, libri quinque.

Sinonimes françois.

Histoire du peuple de Dieu, en 10 tomes.

Theologia moralis universa, en 4 tomes.

Theologia universa speculativa et dogmatica, en 7 tomes.

Avertissement de Mgr l'Evêque de Soissons.

Les satyres de Juvénal.

Homère, Odyssée, libri viginti quatuor.

Le directeur dans les voies du salut.

Essais d'exhortations avant et après l'administration du Très-Saint Viatique.

Instruction sur l'Histoire de France et romaine, par M. le Ragois.

Pensées ou réflexions chrétiennes, par M. Nepveu, en 4 tomes.

Le véritable esprit des nouveaux disciples de Saint-Augustin, en 2 tomes.

Digitized by Google

Preuves de la religion, en 4 tomes.
Histoire et pratique des sacrements, en 3 tomes.
Le catéchisme du Concile de Trente, en 2 tomes.
Le Saint Evangile de Jésus-Christ, par M. Boissieu, en 4 tomes.
Essais de morale, contenant deux traités.
L'anti-Lucrèce, poème, en 2 tomes.
Le petit catéchisme théologique.
Catéchisme ou instruction de la doctrine chrétienne.
Despotaire (?) (Despantère, grammaire ?)
Les aventures de Télémaque.
Pensées de M. Pascal.
Tableau du siècle.
Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu, par M. de Soissons.
Les confessions de Saint-Augustin.
Manuel des méditations dévotes.
Le sens propre et littéral des psaumes de David.
Instructions sur les matières controversées.
Connaissance de la géographie.
Novus candidatus.
Le pasteur apostolique, en 2 tomes.
Le saint exercice de l'Adoration perpétuelle.
Histoire de l'hérésie de Wiclef.
Cathechismus ad ordinandos.
La dévotion au Sacré-Cœur de N. S. J. C.
La vérité de la religion chrétienne.
Introduction à la vie dévote.
Conduite des confesseurs dans le tribunal de la pénitence.
Le devoir du chrétien.
Le combat spirituel.
Les sages entretiens d'une âme dévote.
Pratique de l'oraison mentale.
Pratique du Sacrement de Pénitence.
L'imitation de J. C., livre 4e.
Propre du diocèse de Cahors.
Abrégé du catéchisme d'Agen.
Avertissement du clergé de France.
Règlement de vie.
Prônes de M. Joly, évêque d'Agen, tomes 2e et 3e.

Digitized by Google

Panégyriques, sermons, harangues et autres pièces, par M. de la Parissière, en 2 tomes.

L'univers énigmatique, par le marquis Caraccioli.

Réponse au mémoire des protestants.

Avis des évêques de France.

Brochure concernant les jésuites.

Brochure en réponse à un libelle diffamatoire, par le P. Griffet.

Observations sur l'institut de la Société de Jésus.

Recueil des préceptes de remèdes, par Mme Fouquet.

Oraison quarante-troisième de Cicéron.

Sermons de la Colombière.

Remarques sur la pureté et l'élégance de la langue latine.

Claris theologicæ praticæ, par M. Dumets.

Aristides.

Brochure et remarques sur le livre de Tite-Live.

Les fables de Phèdre.

Les oraisons de Cicéron.

Flores doctorum.

Instruction chrétienne contenant la méthode de catéchiser le peuple.

Examen théologique sur la société du prêt à rente entre Bail et Pontas.

Essais d'exhortations pour les états différents des malades.

Epître familière de Cicéron.

Autre ouvrage de Cicéron.

Ars metriqua.

Petite brochure intitulée : Réponse de Mgr l'Evêque d'Angers à un docteur de théologie de Paris.

Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue italienne.

Le nouveau testament.

Cantiques à l'usage des missions.

Extrait du rituel romain.

Le Concile de Trente.

Traité : de universa theologia morali, tome 1er.

L'histoire pratique.

Formulaire d'instruction, par M. Nicolas Cochois.

Catéchisme, en latin.

De officio pastorum,

La manière d'administrer les sacrements.

Statuts et règlements du diocèse de Cahors.

Digitized by Google

Lettres sur l'administration du Sacrement de Pénitence, en 2 tomes.

Instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Tours.

Dissertation théologique sur le péché du confesseur avec sa pénitente.

Heures à l'usage du diocèse de Cahors.

Manuel des cérémonies romaines.

Exercice de la préparation à la mort.

Catéchisme à l'usage du diocèse de Cahors.

Les caractères de Theophraste, en 2 tomes.

Catéchisme historique, par M, Fleury.

Les pensées du P. Bourdaloue, en 2 tomes.

Mœurs des israélites et chrétiens.

L'histoire du vieux et nouveau Testament.

Busæus (?).

Retraite spirituelle.

Instructions courtes et familières, par M. Lambert, tome 2e.

Réflexions chrétiennes, par M. Croisoit, tome 2e.

Valerius Maximinus, livre 19.

Instruction sur les sujets de la piété et de la morale chrétienne.

Histoire des croisades, par M. Maimbourg, tome 1er.

Méditation des prêtres.

Les essais de Michel, sr de Montaigne.

Instructions générales, par M. Colbert, tomes 2e, 3e, 4e et 5e.

Sermons des plus célèbres prédicateurs, tome 1er.

Discours moraux, tomes 1er, 4e et 6e.

Instructions générales en forme de catéchisme, par M. Colbert, tome 1er.

Essais d'exhortations, par M. Blanchard, tome 1er.

Pratique de la vie chrétienne, tome 1er.

Discours de piété, tome 1er.

L'exercice de piété, tome 2e.

Discours moraux, tome 6e.

Histoire de la Ligue, par M. Maimbourg.

Œuvres mêlées de M. de Saint-Evremont, tome 2e.

Selectæ e profanis scriptoribus historiæ.

Pantheum mysticum.

L'homme criminel ou la corruption de la nature par le péché.

Compendium manualis controvers carium hujus temporis.

De fide ac religione, dissertatio theologica.

Digitized by Google

Un vieux traité de théologie,
Autre traité de théologie, par Dumets.
Catéchisme de M. de la Luzerne.
Exercices ou Manuel pour les étudiants.
Histoire de la vie des papes.
Bréviaire cadurcien, partie de l'été.
Justini historia.
Théologie morale, en français.
Le tombeau des hérétiques.
Le bréviaire romain, en 4 volumes.

L'inventaire fut dressé, les 23, 24 et 25 novembre 1773, par Me Pons, notaire, en présence de M. Jean Bories, prêtre et vicaire de Bouloc, et de Jean-Antoine Pons, praticien, de Lauzerte, signés à l'original avec le curé de Bouloc et le notaire, et contrôlé à Lauzerte, le 4 décembre, par Lafaye, qui reçut en paiement 8 livres 8 sols.

..... Un porte-manteau de cadis avec sa chaîne cadenes demi usé.
Plus une soutanelle d'étamine noire avec sa veste de la même étoffe.
Plus une culotte de raze de Gênes presque neuve.
Plus une autre culotte raze de maison plus que demi usée.
Une autre culotte de calamendre aussi demi usée.
Plus une veste, le devant de drap, plus que demi usée.
Une soutane de raz de mareaud demi usée.
Une redingote de ratine grise de la bruyère.
Plus un mauvais manteau noir de cadis.
Deux paires de guêtres, l'une de ratine et l'autre de coutonade
Un éperon.
Deux chapeaux demi usés.
Deux perruques très usées.
Deux calottes usées.
Un bonnet carré.
..... Une paire de bas de fil blu et blanc demi usés.
Plus une antre paire bas fil blu de ciel très usés.
Plus un surplis de cambri ;

Digitized by Google

Deux portes colets.
Trois petits colets.
Plus deux paires bas de trame.
Une paire de bas de laine demi usés.
Plus deux paires boucles acier, petites et grandes.

Les deux pièces que l'on vient de lire nous font pénétrer dans un presbytère du Quercy ; elles nous indiquent : l'une, le degré de culture intellectuelle, ainsi que le bagage théologique de l'un de nos curés de campagne peu avant la Révolution française ; l'autre, son vestiaire. Si ce bon prêtre consacrait ses ressources à l'achat d'ouvrages dont quelques-uns sont importants, il sacrifiait peu au luxe de ses costumes.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président;* Ed. Forestié, *secrétaire général;* comte de Gironde, colonel Caillemer, Ressayre, Lespinasse, Mathet, Souleil, Escudié, Imbert, commandant Desnous, Pécharman, Mauquié, Maury, docteur Monribot, Moissenet, Chaulet; J. Bourdeau, *secrétaire.*

Excusés : MM. de Marigny, Buscon, Lespine, chanoine Cailhat, chanoine Contensou.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Ed. Forestié donne lecture d'une lettre de M. le docteur de Sardac, de Lectoure, correspondant de la Société, s'excusant de n'avoir pu encore venir assister à une de ses séances.

MM. Alphonse et Ernest Fauré quittent Montauban et demandent à être nommés membres correspondants, ce qui leur est accordé avec empressement et l'espoir qu'ils continueront leurs excellents rapports avec la Compagnie.

M. Ernest Fauré a souvent mis son talent de dessinateur au service de notre « Bulletin » et prêté un utile concours à l'organisation de nos Expositions artistiques. Des regrets sont exprimés au sujet de ce départ.

M. le président rappelle comment deux coffrets de mariage du XVe siècle, qui faisaient partie du trésor de Montpezat, et provenaient de dons faits à l'église, par des châtelains, pour y renfermer des reliques, avaient été induement achetés par un agent de

Digitized by Google

la maison Alavoine, de Paris. Ces coffrets étaient classés comme monuments historisques, ce qui a permis des revendications. Le tribunal de la Seine faisant droit aux plaintes déposées par le maire de Montpezat et l'ancien conseil de fabrique a condamné le sieur Alavoine, à les restituer contre remboursement de la somme de 2,000 francs versée pour leur acquisition. Au mois de Juillet dernier. Sur la demande de M. le Maire et de M. le Doyen de Montpezat, munis d'une procuration, M. le chanoine Pottier, qui avait demandé, en qualité de correspondant de la commission des monuments historiques, le classement de ces objets et les avait étudiés et fait connaître (voir *Bulletin archéologique*, t. XXXII, 1904, p. 242), s'est rendu à Paris pour en prendre possession après en avoir reconnu l'authenticité.

Il s'est trouvé pour cela dans l'étude de Me Aron, avoué; il était assisté par MM. de Fontenilles et Fourgous, membres de la Société Archéologique, qui, tous deux avaient vu et photographie lesdits coffrets, à Montpezat même, et comme conseil par M. de Ramel avocat.

Après un mûr examen, ces Messieurs n'ont pu voir, dans ceux qui ont été présentés, que des imitations; en conséquence, ils n'ont pas cru devoir les accepter et la question reste pendante.

M. le président a le vif regret d'annoncer la mort du capitaine Galinier, qui habitait le château de Fonlongue. Homme d'étude et de savoir, il faisait partie de notre Société depuis plusieurs années et avait toujours porté le plus vif intérêt à ses travaux.

La Société, lors de son excursion dans l'Ariège, avait pu constater avec peine, que M. le chanoine Cau-Durban était gravement malade. Il vient de succomber laissant un vide considérable dans le monde savant de notre région. A plusieurs reprises il avait pris part à nos excursions où il apportait son esprit charmant et sa vaste érudition.

La Société s'associe au deuil des familles Galinier et Cau-Durban.

M. Emile Cartailhac propose la Fédération des diverses Sociétés archéologiques du Sud-Ouest. Dans sa lettre, il exprime l'idée que la première exposition de cette Fédération pourrait avoir lieu à Montauban.

La Société, tout en reconnaissant l'excellente idée de la Fédération et y adhérant, regrette de ne pouvoir accepter la seconde partie de la proposition ; en effet, elle vient d'organiser une expo-

Digitized by Google

sition artistique, ce qui l'empêche de recommencer à bref délai une pareille entreprise. Elle fait des vœux cependant en faveur de la réussite de l'initiative de M. Cartailhac.

Le Ministre de l'Instruction publique annonce que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra l'an prochain, à Rennes, le 11 avril.

Au lieu dit de « la Plagné », commune de Mansonville, M. Maurice Gendre vient de découvrir, dans sa propriété, une habitation troglodytique offrant tous les caractères que l'on retrouve dans les souterrains de ce genre signalés dans le Tarn-et-Garonne. D'après les fouilles faites, sous la direction de M. Gendre lui-même, on se trouve en présence de plusieurs couloirs aboutissant à une vaste chambre creusée dans le tuf. On n'y a découvert aucun objet.

M. le docteur Belbèze, de Saint-Nicolas, annonce qu'il a trouvé des documents relatifs aux fabriques de poteries d'Auvillars, dont M. Ed. Forestié a publié l'histoire.

M. Belbèze en fera l'objet d'une communication.

M. Pierre Lespinasse vient de publier, dans le *Correspondant*, un article remarquable sur un sujet dont il a déjà entretenu la Société : *L'Arrivée en Suède de divers artistes français*, et sur les *Origines transmises de l'Art suédois*.

M. le Président félicite MM. Donnadieu, avocat, et Maurou, architecte, de leurs décorations académiques.

M. Galabert envoie le récit d'un combat entre les troupes françaises et celles du prince d'Orange en 1693.

Cette pièce a été trouvée dans des archives privées.

M. Lespinasse donne une vue d'ensemble sur les diverses publications reçues par la Société depuis la dernière séance.

M. le Président annonçant le dernier volume de M. Antonin Perbosc, couronné par les Jeux-Floraux de Toulouse, prie M. Ed. Forestié de lire l'appréciation qu'il a faite de ce remarquable ouvrage.

UN TROUBADOUR DU XXe SIÈCLE, ANTONIN PERBOSC

Parmi la pléiade, aujourd'hui bien nombreuse, des fervents de la langue populaire du Midi de la France, qui marche sous le magistère incontesté de Mistral ; au milieu de la foule des *poetæ minores* qui, à défaut d'autre mérite, ont celui d'entretenir le feu sacré, le

Digitized by Google

culte d'un idiôme que la centralisation est en train de faire disparaître, nous sommes heureux de saluer un véritable troubadour, égaré dans notre société moderne. Digne émule et successeur des sept fondateurs de l'Académie toulousaine du Gai Savoir, compatriote de l'un d'eux et non des moindres, M. Antonin Perbosc, dédaignant les faciles succès de la muse vulgaire assure à ses adeptes, a consacré sa vie à remettre en honneur la langue, le pur idiôme des poètes languedociens des quatorzième et quinzième siècle, et, savant folkloriste, traditionaliste avisé, en même temps qu'historien disert et documenté, il chante nos gloires méridionales ou fait vibrer notre fibre patriotique.

Déjà, dans plusieurs ouvrages, le *Got occitan,* l'*Arada,* il nous avait donné un avant goût de son talent de poète, de conteur, et récemment l'Académie de Montauban, après nombre d'autres Sociétés savantes, lui décernait une de ses plus belles couronnes.

Mais nous savions que M. Antonin Perbosc ne s'en tenait pas à ces premiers succès et qu'il consacrait ses loisirs à une œuvre de longue haleine, à une sorte de chanson de geste, célébrant une de nos gloires méridionales, Guilhem de Toulouse, qui vit dans le souvenir à la fois légendaire, historique et hagiographique, car l'histoire nous dit qu'il « fut un des hommes de guerre les plus illustres » de l'époque carlovingienne ; la légende lui prête de nombreux exploits, et il est réputé pour « être mort en odeur de sainteté » à l'abbaye Saint-Guilhem du Désert, où il s'était retiré pour mourir.

De ces trois sources, M. Perbosc a tiré son poème et a voulu lui obtenir une consécration particulière. Il l'a présenté à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, cette fille des sept mainteneurs du Gai Savoir, qui a repris l'antique tradition en consacrant plusieurs de ses importantes couronnes à la poésie romane : et l'Académie s'est montrée bon juge en la matière. Elle a placé au premier rang le poème « Guilhem de Tolosa » en lui décernant le prix Pujol de 1.500 francs.

M. le baron Desazars de Montgaillard, un bon juge en la matière, a apprécié dans son lumineux rapport l'œuvre de M. Perbosc d'une façon telle que nul éloge ne vaudrait les lignes suivantes :

« Il faut lire ce poème ou l'entendre récité d'une voix claire et bien timbrée pour en saisir toute l'élévation morale et toute la valeur historique. C'est une œuvre puissante qui rappelle les meilleurs poèmes nationaux empruntés par les Trouvères du Nord à nos Trou-

Digitized by Google

badours méridionaux et devenus au treizième siècle les plus célèbres romans de chevalerie. Elle est saine et vigoureuse, mâle et fière, susceptible d'agrandir les âmes et de leur donner *un sursum* à la fois héroïque et national... »

A cet éloge nous nous associons pleinement et d'autant plus volontiers que la tendance des poètes, ou soi-disant poètes romanisants est de chercher leurs sujets dans la banalité ordinaire de la vie rurale, imitant en cela certains précurseurs qui briguèrent la popularité et y parvinrent par la vulgarité..., pour ne pas dire la grossièreté de leurs écrits. Nous pourrions en citer auxquels un snobisme ridicule a valu des triomphes posthumes et qui ne sont dignes que d'un complet oubli. Parce que les Goudouli, les Valès et autres ont glissé dans leurs œuvres quelques vers burlesques ou trop libres, ils se sont crus autorisés à ne cultiver que ce genre, certains d'obtenir des succès populaires, mais en même temps éphémères. M. Perbosc comprend autrement le rôle de poète ; il suit en cela la vraie, la saine tradition des grands maîtres, et, « fidèle à la tradition troubadouresque », il présente « des types humains assurément supérieurs à ceux de l'antiquité païenne ».

On a pu reprocher au début à M. Perbosc ses tendances que nous pourrions appeler archéo-romantiques, à propos de la langue qu'il a employée dans ses poèmes, langue qui présente le phénomène spécial aux idiômes littéraires dont l'orthographe est demeurée fixe et que l'usage et les siècles ont défigurés dans leur aspect extérieur. C'est là, à propos du langage romano-provençal, une observation que nous avons faite depuis longtemps. Si on lit les troubadours en donnant aux syllabes leur valeur actuelle, on arrive à ne point comprendre le sens des mots. Et nous écrivions en 1890, au sujet de la langue parlée au quatorzième siècle dans nos contrées : « A notre avis, l'orthographe a changé et non la prononciation et nous pensons que les contemporains de Bonis marchand montalbanais du quatorzième siècle, qui écrivaient Dio, covent, monedas, prononçaient comme nous Diou, coubent, mounedos, et disaient abio et non avia, abiou et non avio, etc. Et cela est si vrai que nous avons fait l'expérience de lire devant des paysans un acte du quatorzième siècle avec la pronociation actuelle qu'ils ont parfaitement compris ; et par contre, il nous a été facile de donner une forme archaïque à une poésie patoise en adoptant l'orthographe du manuscrit.

M. Desazars de Montgaillard a du reste fort bien caractérisé la

Digitized by Google

langue employée par M. Perbosc : « Savamment retrempée aux pures formes classiques, et cependant modernisée, évoluée, rajeunie au contact des parlers vivants, en communion consciente et ardente avec la tradition : elle peut servir de type comme forme et comme fond à nos meilleurs poètes languedociens. »

Quant au sujet du poème, il est habilement choisi ; « ce n'est pas la *Chanson de Roland* avec ses rudes et sauvages accents, ce n'est pas non plus l'*Enéide* de Virgile avec la haute perfection de l'art antique, mais c'est comme un chant de l'Iliade d'Homère. La grande ire du héros qui chante rappelle celle d'Achille, tout à la fois familière et épique, dans une cause noble et avec des sentiments plus élevés ».

Guilhem de Toulouse apprend que Louis le Débonnaire a oublié ses services éminents, lorsqu'il a distribué à ses familiers les nouveaux fiefs de son royaume ; il en est outré et adresse au faible empereur ses sanglants reproches, lui rappelant tout ce qu'il a fait pour son père et pour lui. Le prince, troublé, ne sait que lui offrir. Alors Guilhem, fier et superbe, lui parle de la contrée « aux pommes d'or et aux odorants boutons blancs », qui est en la puissance des Maures.

« C'est un pays en butte aux bouleversements et aux désarrois, emmantelé de gloire empourprée par des fleuves de sang, généreuse contrée où, malgré tant de catastrophes fatales, vit palpitant d'enthousiastes ardeurs un peuple toujours exalté d'énergie nouvelle. »

Et c'est une magique description de Toulouse, d'Agde, de Carcassonne, de Béziers, de Nîmes, d'Aigues-Mortes, de Maguelonne, de Beaucaire, du Rhône, de la Provence.

« Donne-la moi : par été, par hiver, je n'aurai repos qu'elle soit délivrée. De ces *Arlots*, dont le museau païen se lève vers le ciel en invoquant, sous les coups d'épée Mahons et Tarvagant, voilà longtemps je n'ai occis le moindre. »

Et le roi dit :

« Guillaume, voici mon gant, cette terre est à toi. Va la prendre ! »

Ainsi finit cette belle œuvre. Nous n'hésitons pas à dire qu'elle prendra place au premier rang des productions littéraires méridionales et que si, comme le lui conseille l'éminent rapporteur des Jeux Floraux, M. Perbosc continue « à traiter toute la geste des méridionaux, il y trouvera certainement le sujet d'une vaste poème »,

Digitized by Google

de nouveaux succès et le mérite d'avoir « restauré nos gloires nationales dans la langue retrouvée de leur patrie. »

M. l'abbé Camille Daux a offert une brochure sur *les Chemins de Saint-Jacques*, M. Taillefer sur des *Coutumes de 1497*, M. Armand Viré *un Inventaire des camps et enceintes du Lot*. Il sera rendu compte de ces ouvrages.

M. Moissenet offre un travail imprimé sur l'*Assiette et choix du revêtement des chaussées*, qu'il a présenté au Congrès international de la Route.

M. Mauquié donne lecture de quelques notes sur une étude de notre confrère M. Mispoulet, relative à l'organisation des cadres de l'Empire romain au IVe siècle, appelés les Listes de Vérone.

M. Ed. Forestié communique un document curieux :

Etat des dépenses faites à la Préfecture à l'occasion du passage de S. A. R. Mgr le duc d'Angouême, le 6 mai 1814.

N° 1. Bonhamme. — Travaux faits pour garniture de fleurs dans l'hôtel de la Préfecture	403	10
N° 2. J. Margonteau. — 150 cannes de buis et de guirlandes pour le compte de M. Hinard, tapissier, pour l'hôtel de la Préfecture	70	»
N° 3. Hinard, tapissier. — Compte de diverses fournitures, comme écharpes, crochets, drapeaux, arrangement des appartements, etc	114	55
N° 4. Bassoul. — Compte pour la fourniture et placement des fleurs de lys et avoir dressé la table	52	10
N° 5. Rey Moulet. — Fourniture de 20 livres de bougies de table à 3 fr. 25 la livre	65	»
N° 6. Coustou. — Pour loyer de six pendules à 5 francs pièce	30	»
N° 7. Millet. — Fourni et mis en place 1,030 lampions à 0,20 centimes chaque	206	»
N° 8. Rhetoré aîné. — Louage de diverses gravures à 6 francs	24	»
N° 9. Daydou. — Fourniture de verres, faïences, etc.	24	30
N° 10. Gay. — Pour le dîner : 35 couverts à 24 francs et déboursé d'un fromage glacé	1.046	»
Total	2.035	05

Digitized by Google

Certifié d'après les comptes à nous remis par les divers ouvriers et fournisseurs.

Montauban, le 14 juin 1814.

M. Edouard Forestié fait hommage de cette pièce à la Société.

Il s'occupe en ce moment de la création du département de Tarn-et-Garonne et des poèmes populaires écrits à cette occasion. Le *Bulletin archéologique* les publiera (voir 1er trimestre 1908).

M. de Gironde donne lecture de quelques pages de son étude sur l'*Architecture religieuse*. Ces fragments sont de belles pages où l'auteur a mis au service d'une profonde érudition un art remarquable d'écrivain et de penseur.

MM. Galabert et Louis Boscus viennent de publier un beau volume qui a été couronné par la Société archéologique du Midi de la France (prix Ourgaud). M. Ed. Forestié est chargé d'en rendre compte.

Ce volume est la monographie de la ville de Caussade. Il est accompagné de très belles phototypies.

La séance se termine par des projections de photographies en couleur, par M. Mathet.

Elle est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,
J. BOURDEAU.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1908

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE F. POTTIER

Présents : MM. Pottier, *président;* de Bellefon, *vice-président;* Ed. Forestié, *secrétaire général;* comte de Gironde, Sémezies, chanoine Calhiat, colonel Caillemer, Escudié, capitaine Berthon, abbé Milhau, de Séverac, Naulet, abbé Châtinières, Lade, abbé de Scorbiac, Du Faur, Delpey, de Saint-Félix, Lespine, Laroche, Ressayre, Lespinasse, *secrétaire.*

Excusés : MM. le général Konne, Mathet, Buscon.

Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté.

M. le chanoine Pottier, dépose sur le bureau, des programmes du congrès des Sociétés Savantes, qui se tiendra l'année prochaine à Rennes; il souhaite vivement que selon sa louable habitude, la Société y figure par des travaux des ses membres.

M. l'abbé Galabert, envoie une note très intéressante, extraite d'archives particulières donnant un aperçu de la vie de Province sous l'ancien régime. Cette étude est institutée : *Un coin de la Société Montalbanaise à la fin du XVIIIe siècle* (voir *Bulletin archéologique*, IVe trimestre 1908, p. 273).

M. le chanoine Stoumpff, dans les papiers du regretté M. l'abbé Lagarrigue, curé de Saint-Nauphary, a trouvé quelques fragments d'un livre de Voyage de M. l'abbé Marcellin, relative à l'aspect de Maguelonne, en 1845. Il en est donné lecture.

M. lePrésident annonce qu'un buste de Monseigneur Fiard, de vénéné mémoire, vient d'être déposé par son héritier et neveu, M. le chanoine Claudius Fiard, ancien vicaire général, dans la grande sacristie de la Cathédrale. Cette œuvre fait grand honneur au talent du sculpteur Louis Oury. Celui-ci n'ayant pu, pour son travail, avoir sous les yeux le regretté prélat, s'est inspiré d'un masque moulé après le décès; il n'en a pas moins donné une vie intense et une ressemblance saisissante à son sujet. Monseigneur

Digitized by Google

est en costume pontifical : chape sur les épaules, mitre en tête, dans l'attitude digne et presque sévère, qui était la sienne lorsqu'il officiait et contrastait avec la bonté de son cœur et la simplicité de sa vie.

M. Paul Fontanié, écrit qu'il espère que sa santé lui permettra de venir lire à la prochaine séance la légende de N.-D. du *Gabachous*, recueillie de la bouche d'un ancien serviteur de sa famille, il compte étudier la réglementation des Métiers, à Castelsarrasin.

M. Marcel Charrol, secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux, avec laquelle notre Compagnie a les plus cordiales relations, adresse la lettre suivante :

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Dans le troisième fascicule du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1907)* qui m'est parvenu récemment et que je viens de lire; je vois que vous avez eu l'occasion inespérée de parler de l'Ordre des trois Toisons d'Or, que Napoléon voulait instituer au-dessus de celui de Philippe le Bon.

En vous félicitant d'avoir publié la si curieuse piéce relative à cet ordre peu connu, je tiens à rectifier auprès de vous, l'idée qu'aucun ouvrage n'en fait mention. En effet, il est annoncé dans la *Collection historique des Ordres de Chevalerie Civils et Militaires,* par MM. Perrot et Fayolle. Paris — 1846 — Aillaud, éditeur — in-4° avec planches, mais malheureusement l'auteur n'en a pas donné le bijou, de sorte que nous ne pouvons savoir la forme qu'il avait, et probablement le dossier relatif à cette création a été brûlé, soit aux Tuileries, soit à la Légion d'Honneur, en 1871.

Je ne possède pas le livre en question, mais il existe à la bibliothèque de Bordeaux, où j'ai relevé cette note il y a quelques années, au moment où je m'occupais de quelques ordres disparus.

Je profite de cette occasion, Monsieur et cher Confrère, pour vous présenter mes meilleurs sentiments.

Le Secrétaire Général,
Marcel CHARROL.

M. le docteur Montribot donne lecture de son travail sur l'or-

Digitized by Google

donnance du docteur Tronchin, communiquée par M. François de Scoraille (voir *Bulletin archéologique* 1908, p. 220-240).

M. Philippe Lauzun, envoie en hommage à la Société, un exemplaire de son dernier ouvrage, sur la correspondance de Bory de Saint-Vincent. Des remerciements lui seront adressés.

Le Congrès annuel de la Société française d'archéologie se réunira l'année prochaine à Périgueux. La proximité de cette ville et l'intérêt puissant que présentent ses monuments inciteront plusieurs membres à prendre part à ces assises.

M. le Président propose, pour les beaux jours, une excursion à Puylaroque, où suivant le projet déjà arrêté, une plaque sera posée par les soins de la Société, pour commémorer le souvenir de Bérenger Fernand, éminent jurisconsulte du XVIe siècle, né dans cette ville. Une halte serait faite à Cayriech, qui présente quelque intérêt.

M. de Gironde donne lecture de ses impressions de voyage à Avignon et sur le palais de Papes, que des restaurations vont rendre à son ancien aspect.

M. Marcel Sémezies, de retour d'un voyage en Italie, communique quelques pages de sensations artistiques sur la ville de Sienne.

M. Boyer, d'Agen, prépare un volume sur Ingres, dans lequel seront insérées des lettres du peintre, à MM. Débia et Gilibert, en 1840 et 1841.

M. Léopold Delisle, l'éminent membre de l'Institut, qui a toujours témoigné à notre Société et à plusieurs de ses membres en particulier, sa vive sympathie, a eu l'occasion de voir M. le Président à son dernier voyage à Paris et l'a chargé de le rappeler a leur bon souvenir. Notre Compagnie est très sensible à cette délicate attention de l'illustre académicien.

M. le Président en rappelant la mort récente du général Altmayer, se fait l'interprète des sentiments de regrets que cette mort, d'un officier général aussi distingué, cause aux membres de la Société à laquelle il témoigna sa sympathie pendant son séjour à Montauban.

M. Herment, présenté par MM. Sémezies et Forestié est élu membre résidant.

Digitized by Google

MM. Delzers, graveur, et Oury, sculpteur, sont élus membres correspondants.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du tiers du bureau. MM. Forestié, Bourdeau et Sémezies, membres sortants, sont réélus, à l'unanimité membres du conseil d'administration.

Le séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,
LESPINASSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES

PREMIER TRIMESTRE

Pages.

Liste des Membres de la Société..... v

Composition des diverses sections..... xv

La Création du Tarn-et-Garonne en 1808 et les poésies de circonstance, par M. Edouard FORESTIÉ..... 1

Napouleoun à Mountalba (1808), par M. J.-B. CONSTANS-MANAS..... 22

Armand-Cambon, par M. Pierre LESPINASSE..... 34

Notes sur l'établissement de la Cour des Aides à Montauban, par M. Henry DE FRANCE..... 53

Procès-verbal de la séance du 6 novembre 1907..... 64
Notre-Dame de Saux, par M. le Président. — Registres de notaires du XIVe siècle, par MM. OULÉ et FORESTIÉ.

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 1907..... 69
Communication de M. SAINT-YVES. — L'abbaye de Saint-Pierre de Lacourt, par M. BUZENAC. — Compte-rendu de l'exposition des beaux-arts, par M. E. FORESTIÉ. Le Thibet, par M. CALHIAT. — Pommeaux d'épée, par M. le Président. — Tumulus de Notre-Dame des misères ; Habitation troglodytique, par M. SIRÉJOL.

Procès-verbal de la séance du 8 janvier 1908..... 73
Vœux envoyés et reçus. — Objets d'art des églises, par M. le Chanoine POTTIER.

Procès-verbal de la séance du 5 février 1908..... 78
Mort de Mgr Fiard et de M. de Reyniès, p. M. le Président.

Digitized by Google

Pages.

— Vœux. — Etat civil de Saint-Urcisse et de Tréjouls (XVIIe siècle), par M. TAILLEFER. — Journal d'un prébendé d'Agen (1659). — Les origines de l'Espagne, par M. SÉMÉZIES. — Lamothe-Cadillac, par M. E. FORESTIÉ. — L'Espéranto, par M. MOISSENET.

Notre-Dame de Saux et Montpezat, par M. A. DE ROUMÉJOUX et F. POTTIER..... 82

DEUXIÈME TRIMESTRE

Comment s'exécutait un arrêt de justice au XVIIe siècle, par M. Édouard FORESTIÉ..... 93

Livrées consulaires, par M. l'abbé Firmin GALABERT..... 104

Le registre du Maximum de la commune de Larrazet, par M. J. DONAT..... 110

Un mot sur la cathédrale de Palma et l'île enchantée de Majorque, par M. le comte Léopold DE GIRONDE..... 118

Pierres tombales effigiées dans le diocèse de Montauban, par M. le chanoine Fernand POTTIER..... 124

Un hôtel des Monnaies à Montauban, par M. Henry DE FRANCE..... 133

Coutumes du lieu de Belfort (Beaufort), à Gandalou (juridiction de Castelsarrasin), du 30 septembre 1316, par M. le docteur BOÉ..... 142

Procès-verbal de la séance du 1er avril 1908..... 154

Mort de M. Félix Regnault. — Conservation du collège Payroles, à Bruniquel. — Congrès à Saragosse et à La Flèche. — L'inventaire de la maison Bromet, à Saint-Antonin. — Communication de M. Moissenet.

Procès-verbal de la séance du 6 mai 1908..... 156

Réception du lieutenant Hébrard. — Lettre de M. Burton, président de la Société des Pionniers de Détroit. — Communication de M. le comte de Gironde. — Trébuchet allemand. — Notes de M. Delpey sur son récent voyage en Italie. — Notes généalogiques importantes sur la seigneurie de Autcastel. — Itinéraire pour aller à Rome au XVe siècle. — Hommage fait à la Société, par M. l'abbé

Digitized by Google

Camille Daux, de deux Monographies. — Réception de M. Cambon, conseiller général de Monclar. — Projections de la ville de Détroit, envoyées par M. Burton.

TROISIÈME TRIMESTRE

Dariat, par M. Henry DE FRANCE..... 161

Le Siège d'Aluze par Jules César. — (Plaquette par Emile Bonneau, offerte par M. Moissenet à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne). — Compte-rendu par M. MOISSENET..... 183

Montbéqui. — Notes monographiques et Charte de reconstruction (1er mars 1382), par M. Edouard FORESTIÉ ... 197

Les deuils et usages funèbres aux environs de Gaillac, par M. le baron DE RIVIÈRE..... 214

Consultation médicale du docteur Tronchin, par MM. DE SCORAILLE et docteur MONRIBOT..... 221

Notes pour servir à l'histoire du département (M. OULÈS). 229

Bibliographie. — Diocèses et ateliers monétaires de l'Empire romain sous le règne de Dioclétien, par M. J.-B. Mispoulet..... 233

Procès-verbal de la séance de Juin..... 239
Mort et éloge de M. Couget. — Vente des chapiteaux provenant de Lagarde-Dieu. — Nomination, comme Membre titulaire, du colonel DE LA RUELLE.

Procès-verbal de la séance de Juillet..... 242
Excursion dans l'Ariège. — Gravures préhistoriques au Musée de Foix. — Habitation souterraine à Cazillac, par M. TAILLEFER (Tuquel de Leygue-Bas. — Larimé. — Larénal) — Travaux de conservation à N.-D. de Saux. — Journal de bord d'un officier de marine gascon, signalé par M. François DE SCORAILLE. — M. le docteur Baron nommé Membre titulaire.

Programme de l'excursion dans l'Ariège, par M. le Chanoine Pottier.. 248

Digitized by Google

QUATRIÈME TRIMESTRE

Pages.

Notice biographique sur Pierre-Alexandre de Parisot de Durand, par M. Jules CLAVERIE 253

Parisot et son œuvre, par M. le Marquis DE PANAT. 259

Un coin de la Société montalbanaise à la fin du XVIIIe siècle, par M. l'abbé Firmin GALABERT 273

Une Vente à la criée à Castelnau-de-Montratier (Lot), en 1324, par M. l'abbé Barthélemy TAILLEFER 282

Le Registre du Maximum de la commune de Larrazet, par M. J. DONAT 289

Une Bibliothèque et un Vestiaire de curé de campagne au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Barthélemy TAILLEFER..... 297

Procès-verbal de la séance de Novembre... 304
Les Coffrets de mariage de Montpezat. — Mort du capitaine Galinier et du chanoine Cau-Durban. — Une habitation troglodytique à Mansonville. — Guilhem de Toulouse, par M. Perbosc, Bibliographie par M. Edouard Forestié. — Dépenses faites à l'occasion du passage du duc d'Angoulême en 1624.

Procès-verbal de la séance de Décembre.... 312
Buste de Mgr Gay, par M. L. Oury. — L'Ordre des trois Toisons d'or.

Digitized by Google

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Pages.

Alix (fouilles d')..... 68
Almanach des spectacles, par M. Albert Soubies..... 248
Allamira (grotte de). — Communication de M. Cartaillac. 68
Alise (le siège d'), par M. Emile Bonneau. — Compte rendu par M. Moissenet..... 183
Altmayer (mort du général)..... 316
Antinoë (étoffes découvertes à)..... 68
Arrêt de justice (comment s'exécutait un) au XVIIe siècle,
Art (l') suédois et les artistes français en Suède — Communication de M. Lespinasse..... 308
par M. Ed. Forestié..... 93, 155
Autcastel (notes généalogiques sur), par M. l'abbé Taillefer. 159
Assiette (l') et le choix du revêtement des chaussées, par M. Moissenet..... 312
Assise (notes sur un voyage à), par M. Delpey..... 159

Belfort (coutumes du lieu), par M. le docteur Boé..... 143
Bibliothèque (une) et un vestiaire de curé de campagne au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Taillefer..... 299
Braquehaye (Mort de M.) 77
Breuil (l'abbé). — Visite à Bruniquel 154
Bory de Saint-Vincent. — Sa correspondance, publiée par M. Ph. Lauzun..... 316
Bulle de Pie VI, communiquée par M. de Mandres..... 79

Digitized by Google

Pages.
Cadran solaire en bronze 159
Cadres (les) de l'Empire romain, par M. Mispoulet. Notes par M. Mauquié 312
Cambon (Armand), peintre d'histoire. — Biographie par M. Pierre Lespinasse. 35
Cathédrale de Reims (la), de M. Demaison. — Don de l'auteur 66
Caudurban (mort de M. l'abbé) 307
Caussade, par MM. l'abbé Galabert et Boscus 313
Centenaire du département 239
Châteaux (les grands) de France, don de M. Et. de Monbrison. — Compte rendu par M. Lespinasse 66
Chemins (les) de Saint-Jacques, par M. l'abbé Camille Daux. 312
Création (la) du Tarn-et-Garonne en 1808, par M. Ed. Forestié 1
Coffrets de Montpezat 242
Coin (un) de la Société montalbanaise à la fin du XVIIIe siècle, par M. l'abbé Galabert 273, 314
Communications (les) postales en Rouergue, par M. Cabrol. — Don de l'auteur 66
Concours littéraire de La Rochelle 66
Congrès des Sociétés savantes 70
Congrès des Sociétés savantes du Sud-Ouest à Pau 76
Congrès à Saragosse 155
Congrès de la Société française d'archéologie 159
Consultation médicale du docteur Tronchin, par M. François de Scoraille et M. le docteur Monribot 220, 247
Couget (mort de M. Alphonse) 240
Cour des Aides (notes sur l'établissement de la) à Montauban, par M. H. de France 53
Coutumes de 1494, par M. l'abbé Taillefer 312

Dariat, par M. H. de France 161
Décorations à des membres de la Société 79
Delisle (souvenir de M. Léopold) 316
Deuils et usages funèbres aux environs de Gaillac, par M. le baron de Rivières 214

Digitized by Google

Pages.

Diocèses et ateliers monétaires de l'empire romain, par M. J.-B. Mispoulet. — Compte rendu 237
Donjon du Capitole de Toulouse (ancien état). — Photographie donnée par M. le colonel Caillemer 241
Duc d'Angoulême (passage du) à Montauban en 1814; dépenses faites à la préfecture. — Communication de M. Ed. Forestié 312

Enfant (l') sous le pinceau des maîtres, par M. Lespinasse. 81
Espagne (les origines de l'), par M. Marcel Sémézies..... 80
Esperanto (Mouvement de l'), par M. Moissenet..... 81
Etat civil (registres de l') de Tréjouls et de Saint-Urcisse, par M. l'abbé Taillefer..... 79
Excursion à Puylaroque et Cayriech 316
Exposition des beaux-arts à Montauban..... 65, 71, 76, 159

Fauré (départ de MM. Alphonse et Ernest)..... 306
Fédération des Sociétés du Sud-Ouest..... 307
Ferrand (poésie du chanoine) 69, 241
Fiard (mort de Mgr)..... 78
Foix et Couzeran. — Excursion de la Société..... 159, 239
Pièce de vers à cette occasion, par M. Marcel Sémézies..... 242
Lettre de M. Cartaillac 243
Programme de l'excursion, par M. le chanoine Pottier..... 248
Folklore (le). — Communication du chanoine Calhiat..... 66

Galinier (mort du capitaine)..... 307
Gironde (comte de). — Lettre au Président..... 157
Grésigne (notes et plans de la motte de la)..... 70
Guiraud (mort du docteur)..... 68
Guilhot de Lagarde (départ du lieutenant)..... 66

Digitized by Google

Pages.

Habitations troyladyliques à Cazillac. — Communication de M. l'abbé Taillefer 243
Hercule (journal de bord d'un officier de l') en 1778. — Communication de M. de Scoraille 249
Histoire d'un scholastique du XIIe siècle, par M. l'abbé Camille Daux 160
Hôtel des monnaies (un) à Montauban, par M. H. de France. 133

Iles Marquises (objets des) 77
Impressions de voyage à Avignon, par M. le comte de Gironde 316
Impressions de voyage en Italie, par M. Marcel Sémézies... 316
Ingres, par M. Boyer-d'Agen 316
Inventaire des camps et enceintes du Lot, par M. Armand Viré 312
Inventaire de la maison Bromet à Saint-Antonin 155
Itinéraire pour aller à Rome au XVe siècle, par M. l'abbé Buzenac 160

Journal d'un prébendé de Saint-Etienne d'Agen 79

Lagarde-Dieu (chapiteaux de l'abbaye de) 240
Lair (mort de M. Auguste) 68
Lamothe-Cadillac (documents nouveaux sur), par M. Ed. Forestié 80
Lettre de M. Burton, de Détroit 156
Contrat de mariage de Lamothe-Cadillac, par M. Ed. Forestié 157
Lara et son église, par M. Rumeau. — Don de l'auteur... 66
Larazet (les registres du maximum de), par M. J. Donat... 110
Leenhardt (départ du professeur) 66, 70
Leran (le château de) 242
Liste des membres de la Société 5
Livrées consulaires, par M. l'abbé Galabert 104
Logement de troupes au XVIIe siècle à Saint-Nicolas et Auvillar 68

Digitized by Google

Pages.

Montbéqui, notes monographiques et charte de reconstruction en 1382, par M. Ed. Forestié ... 197
Montpezat au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Buzenac ... 159
Moulins flottants de la Garonne, par M. P. Fontanié .. 239, 247
Moissenet (poésies de M.) ... 155
Musée Guimet. – Compte rendu par M. le chanoine Calhiat. 71
Musées du Nord et de Stockholm, par M. Lespinasse ... 71
Napoleoun a Mountalba (1808), poème patois par J.-B. Constans-Manas ... 22
Nazon (le peintre), étude par M. Lespinasse ... 70
Notre-Dame-des-Misères (tumulus de) ... 72
Notaire de Molières (registre de), par M. Oulès ... 67
Notaires de Saint-Nicolas. — Communication de M. Ed. Forestié ... 67
Notes pour servir à l'histoire du département, par M. l'abbé Oulès ... 229
Notes de voyages de M. l'abbé Marcellin ... 314
Notre-Dame des Gabachons. — Légende par M. Paul Fontanié ... 315

Objets préhistoriques, trouvés aux grottes des Espelugues, à Lourdes, donnés par M. Treilhard ... 65
Ordre de la Boisson de la Stute Observance. — Diplôme communiqué par M. Ed. Forestié ... 155
Ordre des Trois-Toisons-d'Or. — Lettre à ce sujet ... 315

Parizot (notice biographique sur Pierre-Alexandre de), par M. J. Claverie ... 253
Parizot et son œuvre, par M. le marquis de Panat ... 259
Palma (un mot sur la cathédrale de), par M. le comte de Gironde ... 118
Parme et Ravenne (voyage à), par M. le comte de Gironde. 76
Peintres du Limousin ... 247
Perbosc (Antonin). — Guilhem de Tolosa. — Compte rendu par M. Ed. Forestié ... 308
Pierres tombales effigiées dans le diocèse de Montauban, par M. le chanoine Pottier ... 124

Digitized by Google

Pages.

Pommeaux d'épée, par M. le chanoine Pottier ..... 72.
Poteries d'Auvillar. — Documents signalés par M. le docteur Belbèze..... 308
Préhistoriques (fouilles) de Bruniquel..... 243
Procés-verbaux des seances :
6 novembre 1907 65
11 décembre 1907... 69
8 janvier 1908.... 73
5 février 1908 78
1er avril 1908 154
6 mai 1908..... 156
4 juin 1908..... 239
9 juillet 1908..... 242
4 novembre 1908 304
3 décembre 1908..... 312

Quelques jours à Berlin, par M. René de Vivie. — Don de l'auteur..... 66

Regnault (mort de M. Félix). 154
Ses dons au musée de Toulouse..... 243
Reyniès (mort de M. l'abbé de)..... 78

Saint-Pierre de Lacourt, note par M. l'abbé Buzenac..... 70
Saint-Yves. — Communications au Congrès des Sociétés savantes..... 70, 78
Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810 71
Sarrebayrous (mort de M.)..... 76
Saux (visite à Notre-Dame de), par M. le Président..... 67
Photographies de Notre-Dame de Saux 76
Notice sur Notre-Dame, par MM. de Rouméjoux et Pottier..... 82
Etat de ce monument..... 246
Sceau orbiculaire du XIVe siècle trouvé à Sapiac..... 79
Seigneur quercynois du XVe siècle, par M. l'abbé Taillefer. 76

Digitized by Google

Pages.

Sépultures ovoïdes à Saint-Etienne-de-Tulmont, par M. de Séverac..... 216
Sépultures scandinaves dans l'Aveyron..... 246
Société de Saint-Jean (exposition de la), par M. le comte de Gironde..... 241

Teyssier (départ du docteur)..... 66
Trébuchet allemand du XVIIe siècle..... 159
Trésor numismatique trouvé à La Roque-Bruniquel..... 79
Trésors des églises..... 77

Vente à la criée (une) à Castelnau-de-Montratier en 1324, par M. l'abbé Taillefer..... 282
Vie privée de Louis XI, par Alfred Gandilhon. — Compte rendu par M. Sémézies..... 246
Vœux adressés par la Société ou reçus par elle à l'occasion du nouvel An..... 73, 79
Volontaire (une femme), par M. Paul Fontanié..... 67

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06828 7104

Digitized by Google

Digitized by Google